

2021

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021
et rapport financier annuel

Sommaire

1.

Présentation du groupe

1.1	Le mot du Président	6
1.2	Historique de Peugeot Invest	8
1.3	Positionnement stratégique	10
1.4	Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2021	16
1.5	Stratégie ESG	18
1.6	Peugeot Invest en 2021	30
1.7	Chiffres-clés	34
1.8	Organigramme des participations	36
1.9	Actif net réévalué	37
1.10	L'action Peugeot Invest	39
1.11	Présentation des actifs	40

2.

Gouvernement d'entreprise

2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	71
2.2	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021	80
2.3	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	82
2.4	Présidence du Conseil et Direction générale	88
2.5	Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	89
2.6	Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce	90
2.7	Mise en œuvre de la règle «appliquer ou expliquer» du Code Afep-Medef	91
2.8	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	91
2.9	Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	93
2.10	Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux RFA	101
2.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	119

3.

Informations sur le capital et la société

3.1	Peugeot Invest et ses actionnaires	122
3.2	Renseignements sur la société	127

4.

Activités et résultat de l'exercice

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2021	130
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	134
4.3	Événements postérieurs à la clôture	136
4.4	Tendances et perspectives	136
4.5	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances RFA	137
4.6	Autres informations sur l'activité	149

5.

États financiers

5.1	Comptes consolidés RFA	156
5.2	Comptes sociaux RFA	212

6.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	244
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	250
6.3	Participation aux Assemblées générales	252
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021	252

7.

Informations des actionnaires

7.1	Informations des actionnaires	268
7.2	Responsable du Document d'enregistrement universel	268
7.3	Responsable du contrôle des comptes	268
7.4	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	269
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	271

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2021



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 11 avril 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2020, tels que présentés aux pages 149 à 203 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2021 sous le numéro D.21-0274 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2019, tels que présentés aux pages 131 à 187 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 9 avril 2020 sous le numéro D.20-0274.

Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de la société Peugeot Invest, 66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la société Peugeot Invest (www.peugeot-invest.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

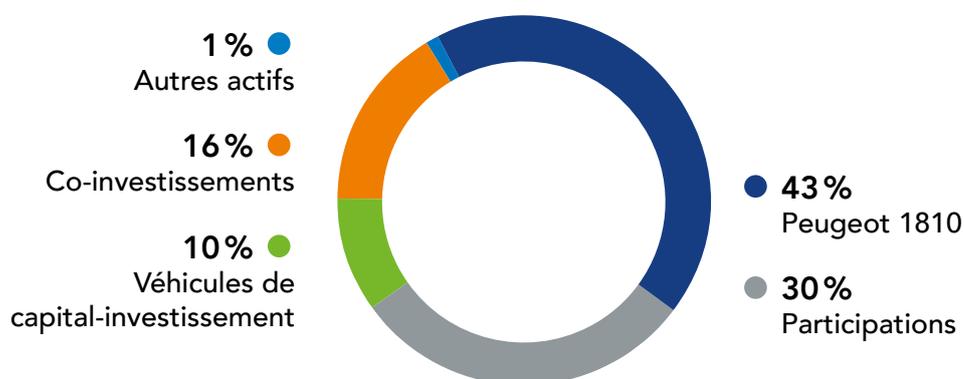
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL EST UNE REPRODUCTION DE LA VERSION OFFICIELLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ÉTABLIE AU FORMAT XHTML ET DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE PEUGEOT INVEST (WWW.PEUGEOT-INVEST.COM) ET SUR LE SITE INTERNET DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG).

PROFIL

Peugeot Invest est une société d'investissement de long terme, cotée et détenue majoritairement par Établissements Peugeot Frères.

Via sa filiale Peugeot 1810, elle est l'un des principaux actionnaires de Stellantis. Elle mène également une stratégie active de diversification depuis près de 20 ans, par des prises de participations minoritaires, des engagements dans des véhicules de capital-investissement et des co-investissements.

Répartition des actifs au 31 décembre 2021



5,9 MDS€

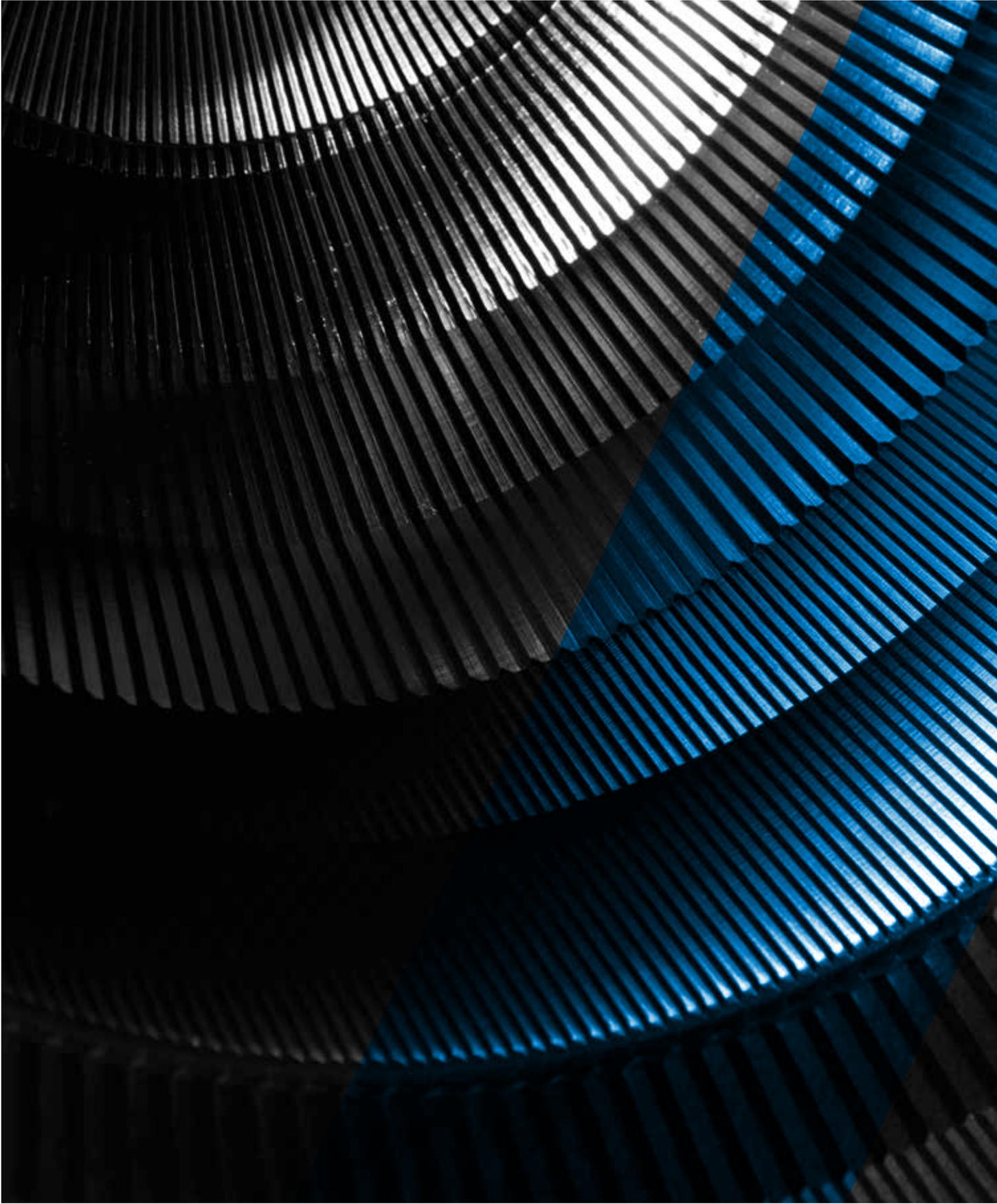
Actif net réévalué

650 M€

Capacité
d'investissement

+32%

Performance
de l'ANR





1

Présentation du groupe

1.1	Le mot du Président	6
1.2	Historique de Peugeot Invest	8
1.3	Positionnement stratégique de Peugeot Invest	10
1.4	Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2021	16
1.5	Stratégie ESG	18
1.6	Peugeot Invest en 2021	30
1.7	Chiffres-clés	34
1.8	Organigramme des participations	36
1.9	Actif net réévalué	37
1.10	L'action Peugeot Invest	39
1.11	Présentation des actifs	40



Le mot du Président



Janvier 2021 a marqué un tournant dans l'histoire de Peugeot Invest avec la naissance de Stellantis, le nouveau groupe automobile issu de la fusion de Peugeot SA et de Fiat Chrysler Automobiles. Nous avons soutenu ce rapprochement depuis le début du projet et avons renforcé nos relations avec la famille Agnelli en signant un accord de consultation entre Peugeot 1810 et EXOR en avril 2021. Je suis confiant dans notre capacité à accompagner efficacement et durablement Stellantis dans sa stratégie « Dare Forward 2030 ». La réalisation anticipée des synergies et les résultats exceptionnels du groupe dès sa première année démontrent déjà toute la pertinence du rapprochement entre les deux sociétés ainsi que la grande qualité d'exécution du management.

Je salue également la belle performance de nos investissements en 2021 dans un contexte de reprise économique. À travers la pandémie, ils ont su prouver leur résilience et innover pour faire face aux défis posés pour la santé de leurs salariés, les confinements et la perturbation des échanges mondiaux. Le modèle de diversification, les choix d'investissements forts que nous avons faits et le renforcement de notre équipe, aujourd'hui composée de 33 personnes, auront permis à Peugeot Invest de traverser avec succès la crise de la Covid-19.

2021 a aussi été la seconde année de mise en œuvre de notre feuille de route ESG. Du fait de son positionnement d'actionnaire minoritaire impliqué dans les Conseils, Peugeot Invest accorde une attention particulière au sujet de la gouvernance et à la transition climatique. La structuration de la démarche et sa réalité dans les faits continuent de faire l'objet d'un suivi attentif dans nos différentes participations.

Notre politique de philanthropie a été quant à elle structurée autour de deux thèmes principaux : la santé, par exemple avec le soutien continu à Immunov dans sa recherche sur la Covid-19 et des maladies auto-immunes, et l'inclusion par la formation avec, entre autres, l'orchestre Démos de Bourgogne-Franche-Comté que nous soutenons depuis 2018.

L'année 2022 a commencé avec l'annonce dramatique de la guerre en Ukraine et les incertitudes humaines, politiques et économiques qui y sont liées. Peugeot Invest est peu exposée à cette zone de façon directe pour le moment mais suit avec attention les conséquences pour le monde entier, et l'Europe en particulier, en termes d'approvisionnements, d'énergie et d'inflation.

Compte tenu des excellents résultats de 2021, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 un dividende de 2,65 € par action, en croissance de 13 % par rapport à 2020. C'est un signe que Peugeot Invest poursuit sa trajectoire de croissance et voit l'avenir avec confiance.



Robert PEUGEOT

1.2 Historique de Peugeot Invest

Peugeot Invest a été créée en 1929. Elle est devenue l'actionnaire de référence du groupe PSA en 1966 et a été cotée en Bourse en 1989. Depuis 2003, elle mène une politique de diversification active tout en restant un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis.

1810

Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique par les frères Peugeot.

1929

Création de la société **Foncière, Financière et de Participations-FFP** (renommée Peugeot Invest en 2021).

1997

Peugeot Invest investit dans la **Société du Louvre - Groupe du Louvre**.

2002

Peugeot Invest entre au capital de **groupe Taittinger** et achète 5 % du capital de **LISI**.

2007

Peugeot Invest entre au capital de la société holding du groupe **ONET** et se renforce dans **Zodiac Aerospace** et dans **IDI**.

2008

Peugeot Invest entre au capital de **DKSH** et participe à la création de **IDI Emerging Markets**.



1966

Peugeot Invest devient le principal actionnaire de **Peugeot SA**.

1989

Cotation à la Bourse de Nancy.

1996

Peugeot Invest devient actionnaire de **Compagnie industrielle de Delle (CID)**, premier actionnaire de **LISI**.

2004

Peugeot Invest investit dans **SEB**, **Linedata Services** et **Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)**.

2005

Peugeot Invest cède ses participations dans la **Société du Louvre** et le **groupe Taittinger**.

2006

Peugeot Invest participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, devient actionnaire de **Zodiac Aerospace** et de **IDI**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault** et acquiert **Château Guiraud**.

2009

Peugeot Invest participe au refinancement de **Peugeot SA**.

2010

Peugeot Invest cède sa participation dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace** et **SEB**.

2011

Peugeot Invest entre au capital d'**ORPEA** et de **LT Participations**, actionnaire de référence d'**Ipsos**.

2012

Peugeot Invest souscrit à l'augmentation de capital de **Peugeot SA**. Peugeot Invest cède 35% de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

2015

Peugeot Invest s'engage dans **Total Eren**. Peugeot Invest organise sa sortie partielle du capital d'**ONET**.

2016

Peugeot Invest entre au capital de **Tikehau Capital** et de **Tikehau Capital Advisors**. Peugeot Invest investit dans des projets immobiliers aux États-Unis et en France et s'engage à investir aux côtés de **JAB Holding**.

2019

Peugeot Invest cède sa participation dans **DKSH** et entre au capital de **SIGNA Prime Selection** et d'**Acteon**. Peugeot Invest réalise deux nouveaux co-investissements (**The Lian, Transact**). Peugeot Invest investit dans l'immeuble **Grand Angle**, à Saint Denis.

2020

Peugeot Invest acquiert 2% du capital de **Groupe PSA** et réaffirme son soutien à la fusion avec FCA. La société ajuste des positions dans **SEB** et **Safran**. Peugeot Invest réalise de nouveaux co-investissements (**LivSpace, Jianke, Polyplus, Arboretum** et **Colonies**), cède la première tranche de son investissement dans **Lineage** et reçoit les produits de cession de titres **KDP** et de **Roompot**.



2013

Peugeot Invest cède le solde de ses titres **Linedata**. Peugeot Invest s'associe à Louis Dreyfus Armateurs pour l'exploitation de vraquiers (**LDAP**).

2014

Peugeot Invest signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de Dongfeng Motor et de l'État français, et souscrit à l'augmentation de capital. Peugeot Invest investit dans le groupe **CIEL** ainsi que dans **IHS**.

2017

Peugeot Invest investit dans **SPIE**, cède ses participations dans **Sanef, ONET** et **Ipsos** et réalise cinq co-investissements (**JAB Holding, Lineage, AmaWaterways, Entoria, Capsa**).

2018

Zodiac Aerospace fusionne avec **Safran** dans le cadre d'une OPE. Peugeot Invest cède 0,85% du capital d'**ORPEA** et réalise de nouveaux co-investissements aux côtés de **JAB Holding** et **ArchiMed**, et dans **Big Bottling Company** et **Asmodee**.

2021

Groupe PSA et FCA fusionnent pour donner naissance à **Stellantis**. Peugeot Invest entre au capital d'**International SOS** et de **Signa Development Selection** et effectue de nouveaux co-investissements dans **Ynsect, Causeway, Venturi** et **Maikailai**. Peugeot Invest cède la majeure partie de ses titres **Safran** et **Financière Guiraud** ainsi que sa participation dans l'**IDI**.

1.3 Positionnement stratégique de Peugeot Invest

S'INVESTIR À VOS CÔTÉS POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Le modèle de Peugeot Invest

Peugeot Invest est une société d'investissement cotée détenue majoritairement par la société Établissements Peugeot Frères. La mission de Peugeot Invest est d'accompagner ses participations dans leur développement avec une approche active et de long terme.

Le cœur de métier de la société est la prise de participations minoritaires dans des sociétés cotées ou non présentant un potentiel de croissance avéré. Son identité s'est construite à partir des valeurs de la famille Peugeot, de son expérience industrielle et entrepreneuriale. À cela se sont ajoutés des investissements dans des co-investissements et des fonds de capital-investissement qui permettent à Peugeot Invest de s'exposer à des secteurs et des géographies variées.

Via sa filiale Peugeot 1810, Peugeot Invest est l'un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis. Au-delà de cette participation historique, Peugeot Invest, s'appuyant sur son expérience industrielle, a développé une stratégie de diversification de ses actifs et a gagné au fil des ans une légitimité à travers ses choix d'investissement, qui conjuguent qualité d'origine des dossiers, impact stratégique et création de valeur. C'est aujourd'hui un investisseur professionnel ayant accompagné avec succès une vingtaine de sociétés dans la durée depuis 2003.

Le business model de Peugeot Invest repose sur cinq axes.

UN ADN SPÉCIFIQUE

Peugeot Invest est issue du groupe familial Peugeot, qui développe un patrimoine industriel depuis plus de 200 ans. Ceci permet à Peugeot Invest d'accompagner des projets d'entreprise en se positionnant comme un partenaire actif dans la durée. Ces fondamentaux nourrissent les valeurs de la société d'investissement, orientent ses choix stratégiques et ses décisions.

Peugeot Invest évolue ainsi dans le milieu de l'investissement tout en capitalisant sur l'histoire entrepreneuriale de la famille Peugeot.

UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

Peugeot Invest investit en fonds propres dans ses participations. Ceci induit une discipline financière et une vigilance constante dans la sélection et le suivi des participations. En tant qu'actionnaire minoritaire, le Groupe se positionne en accompagnement du management dans le respect des règles de gouvernance. La société joue un rôle actif dans les Conseils et les Comités. Elle participe à l'élaboration des orientations stratégiques, prête une attention particulière au développement du management, à l'application des règles de bonne gouvernance et apporte son expertise lors d'opérations structurantes.

UN PARTENAIRE SOLIDE ET DE LONG TERME

Pour Peugeot Invest, être investisseur de long terme, c'est accompagner de manière active et constante les entreprises dans leur développement. L'engagement fait partie de l'ADN de Peugeot Invest. Chaque décision d'investissement est prise avec une approche de long terme, sans contrainte a priori de rotation des capitaux investis. Peugeot Invest est un actionnaire stable, avec une durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille de plus de 10 ans.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT COHÉRENTE DANS LA DURÉE

Doté d'un actionnaire majoritaire stable à son capital, Peugeot Invest est en mesure de mettre en œuvre une stratégie s'inscrivant dans la continuité. En outre, le dialogue avec les autres actionnaires et les équipes managériales et la capacité de comprendre les enjeux de secteurs variés font de Peugeot Invest un actionnaire de qualité.

UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Peugeot Invest a la conviction que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance de son portefeuille. Actionnaire engagé, Peugeot Invest incite ses participations directes et indirectes à progresser dans le domaine de la gouvernance, du social/sociétal et de l'environnement.

UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

participant à la gouvernance



Atouts concurrentiels

Peugeot Invest intervient sur un marché compétitif avec une concurrence croissante : investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, groupes familiaux, groupes industriels, fonds de pension internationaux. Cette concurrence entre des acteurs aux objectifs et modes d'interventions variés est amplifiée par une intermédiation (banques d'affaires, cabinets de fusions-acquisitions) accrue sur la plupart des segments de marché.

Peugeot Invest bénéficie d'une identité et d'une image fortes au sein de son écosystème à travers les caractéristiques suivantes :

VALEURS

- Loyauté
- Qualité de la relation humaine
- Ouverture d'esprit
- Discrétion

Peugeot Invest se définit avant tout par rapport à ce qu'elle apporte à ses participations en termes de perspectives à long terme, de compétences, de réseaux et de capital. La société revendique sa capacité à créer un lien fort avec ses participations et sa volonté d'aider les équipes de management à développer leurs sociétés.

APPROCHE

- Prudence
- Discipline financière
- Professionnalisme
- Pragmatisme
- Respect de la gouvernance

Peugeot Invest accompagne des entreprises en croissance avec une dimension internationale. La société d'investissement a su s'imposer dans son environnement grâce à une gestion prudente et avisée de son portefeuille, des processus de décision courts et des équipes expérimentées.

VALEUR AJOUTÉE

- Force de conviction et capacité de compréhension auprès des autres actionnaires
- Soutien aux décisions du management
- Connaissance des enjeux industriels

Peugeot Invest a su tirer profit de l'image et de l'expérience du groupe familial Peugeot. Elle bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de qualité fondé sur des actifs diversifiés. Ce positionnement a produit des résultats concluants en créant de l'ordre de 2,8 Mds€ de valeur depuis 2003.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS ET PROACTIFS

En moins de 20 ans, Peugeot Invest a fait la preuve de sa capacité à créer de la valeur et s'est développée en recrutant et en formant une équipe de professionnels expérimentés en France et au Royaume-Uni. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires. Cette diversité permet à Peugeot Invest de capitaliser sur l'ensemble des expériences et expertises selon les classes d'actifs et de poursuivre sa stratégie d'investissement.

L'agilité et la réactivité des équipes, conjuguées à une vision et des valeurs partagées font de Peugeot Invest un partenaire reconnu dans le monde de l'investissement.

Stratégie d'investissement

Avec 5,9 Mds€ d'actifs net fin 2021, Peugeot Invest détient des participations directes et indirectes dans de nombreux secteurs d'activité tels que l'industrie, les services aux entreprises, les services à la personne ou encore les biens de consommation.

Peugeot Invest, avec son actionnaire majoritaire les Établissements Peugeot Frères, est un actionnaire historique du groupe Stellantis et l'un des principaux acteurs à son capital, au travers de leur filiale commune Peugeot 1810. Peugeot Invest a diversifié son patrimoine en déployant une stratégie d'investissement basée sur trois types d'actifs : les participations, les co-investissements et les fonds de capital-investissement.

Peugeot 1810⁽¹⁾

Actif historique de Peugeot Invest

Peugeot 1810 est l'un des actionnaires principaux du groupe automobile Stellantis, issu de la fusion du groupe PSA, fondé par la famille Peugeot, et du groupe Fiat Chrysler Automobiles. Peugeot 1810 est également actionnaire de Forvia (anciennement Faurecia), l'un des dix premiers équipementiers automobiles mondiaux.

Participations cotées et non cotées

Investissements de 50 à 250 M€ en fonds propres pour un minimum de 5 % du capital

Principaux critères d'investissement

- des sociétés en croissance, de taille significative et souvent leaders dans leur secteur ;
- qui opèrent sur des marchés en croissance ou de niche ou encore avec un potentiel de consolidation ;
- situées en Europe avec une forte exposition ou une stratégie de croissance à l'international ;
- dont les activités et les cycles économiques sont décorrélés les uns des autres ;
- avec des équipes managériales expérimentées en phase avec la vision de Peugeot Invest ;
- dotées de mécanismes de gouvernance équilibrés qui permettent à Peugeot Invest de jouer pleinement son rôle d'actionnaire ;
- qui ont pris des engagements ESG/RSE ;
- où une liquidité à terme est organisée.

Participations cotées

LISI, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, Immobilière Dassault, CIEL.

Participations non cotées

Tikehau Capital Advisors, International SOS, Signa Prime, Signa Development, Total Eren, Acteon, Château Guiraud, LDAP.

Fonds d'investissement

Engagements de 10 à 25 M€

Fonds recherchés

- LBO, capital-croissance technologique, fonds d'impact, fonds immobiliers.
- Engagements ESG.

Zones géographiques

États-Unis, Europe, Asie et pays émergents.

Exemples

Advent, PAI Partners, Keensight, Warburg Pincus, Valor, DB AG, Everstone.

Co-investissements

Investissements à partir de 10 M€ en fonds propres

- Investissements aux côtés des fonds de capital-investissement ou d'autres partenaires.
- Investissements « plateforme ».

Exemples

JAB Holding, ArchiMed, Lineage, Jianke, Ynsect.

(1) Filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et 23,5% par son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères.



DES INVESTISSEMENTS EN PHASE AVEC L'HISTOIRE ET LES VALEURS FAMILIALES

Les investissements réalisés s'alignent sur la philosophie et les valeurs familiales à travers :

- la compréhension des enjeux, du métier, de la stratégie et du jeu concurrentiel des participations héritée de l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot;
- des investissements qui ont du « sens » : accélérer la croissance des entreprises, financer une acquisition transformante, participer à la création de leaders mondiaux, stabiliser le capital de la société, soutenir des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental;
- la gestion des risques pour assurer une performance sur le long terme, notamment à ses actionnaires;
- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner les participations. La majorité de nos participations sont détenues depuis plus de 10 ans;
- un accent mis en particulier sur la décorrélation entre les secteurs afin de diversifier au maximum nos actifs.

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

Peugeot Invest a défini une politique d'exclusion sectorielle dans le cadre de ses activités d'investissement. Cette politique indissociable des engagements ESG et de ses valeurs vise à exclure les secteurs ou entreprises répondant aux critères suivants :

- les secteurs qui seraient en contradiction avec la charte Investisseur responsable de Peugeot Invest : jeux d'argent, producteurs de tabac, pornographie;
- les entreprises opérant dans un secteur sur lequel Peugeot Invest est déjà exposée;
- des entreprises qui seraient concurrentes d'une de ses participations.

1.3

S'appuyer sur des macro-tendances

Peugeot Invest se focalise sur des entreprises qui opèrent sur des marchés ou tendances à forte croissance.

CROISSANCE DES CLASSES MOYENNES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Le développement des classes moyennes dans les pays émergents devrait constituer le socle de la croissance mondiale dans les années à venir. Dans 30 ans, la population africaine aura doublé pour atteindre 2,5 milliards d'individus. L'Asie totalisera 5,3 milliards d'habitants et l'Amérique latine quelque 785 millions. D'ici à 2050, le PIB par habitant devrait être multiplié par quatre en Inde, par trois en Afrique du Sud, en Indonésie ou en Chine, et par deux au Nigeria, au Brésil ou encore en Russie. Cette impulsion provoquée par la partie la plus dynamique des populations et qui s'appuie sur la diffusion du progrès technique devrait soutenir l'activité, la consommation, l'accès aux soins et à l'éducation de la population mondiale.

Participations liées à cette tendance :
SEB, IHS, The Lian.

CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Entre 2000 et 2050, la proportion de la population mondiale de plus de 60 ans devrait doubler pour passer d'environ 11 % à 22 %. Cette entrée dans la société du « grand âge » va nécessiter la mise en place de nouveaux services en phase avec l'évolution de la société et les progrès scientifiques. L'amélioration des niveaux de vie continue d'augmenter les espérances de vie et de favoriser la recherche médicale et l'accès aux soins, ce qui devrait soutenir la croissance des montants dédiés aux frais de santé dans les prochaines années.

Participations liées à cette tendance :
ORPEA, ArchiMed, Acteon, Polyplus, Jianke, International SOS.

EXTERNALISATION DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'externalisation est une pratique répandue dans les entreprises. Le recentrage sur le « core business », la réduction des coûts, la recherche d'efficacité ou l'acquisition d'un savoir-faire spécifique font partie des raisons qui conduisent les entreprises à sous-traiter une fonction ou une partie de leur activité à un partenaire.

Participation liée à cette tendance :
SPIE, Transact, Lineage, International SOS.

DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE

L'innovation technologique est nécessaire pour relever les grands défis comme le vieillissement des économies ou le changement climatique, tandis que de nouvelles solutions permettent aussi de s'adapter aux nouveaux usages des consommateurs. Ce contexte a créé un terrain propice à l'innovation disruptive et l'investissement thématique. Cette évolution s'annonce durable, car elle permet aux différents acteurs de rester compétitifs dans un monde où les usages évoluent extrêmement rapidement.

Participations liées à cette tendance :
LivSpace, Jianke, The Lian, Transact, Maikalai.

TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Phénomène accentué par une réelle prise de conscience et une pression accrue des parties prenantes, la transition est devenue un enjeu central pour les acteurs économiques. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont une incidence financière importante sur la valeur à court et à long terme de l'organisation. La prise de conscience de tous les publics, notamment les consommateurs et les régulateurs, pousse les entreprises à innover pour apporter des solutions au changement climatique, investir dans l'efficacité énergétique ou la protection des ressources.

Participations liées à cette tendance :
Total Eren, SPIE, Ynsect, Arboretum, IcaWood, Signa Development Selection, fonds d'impact.



1.4 Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2021

Administrateurs membres de la famille Peugeot



Robert Peugeot

Président et président du Comité des investissements et des participations



Jean-Philippe Peugeot

Vice-Président



Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni

Vice-Présidente



Xavier Peugeot

Administrateur



Christian Peugeot

Administrateur



Armand Peugeot

Administrateur



Sophie Banzet-Béréts

Administratrice



Édouard Peugeot

Administrateur



Pascaline de Dreuzy

Administratrice

Administrateurs indépendants



Luce Gendry

Présidente du Comité financier et d'audit



Dominique Netter

Présidente du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations



Anne Lange

Administratrice



Marie-Françoise Walbaum

Administratrice



Thibault de Tersant

Administrateur

Censeur



Georges Chodron de Courcel

Censeur

Chiffres-clés du Conseil

au 31 décembre 2021

36%



50%



98%



Nombre de réunions du Conseil en 2021

10

1.5 Stratégie ESG



Nous sommes fiers d'être un investisseur responsable qui, à travers ses valeurs et ses actions, contribue à une croissance durable de l'économie.



Portée par une culture industrielle forte et des valeurs d'entrepreneurs, la famille Peugeot a toujours naturellement considéré qu'elle avait une responsabilité allant au-delà de sa seule activité économique. L'innovation et la contribution aux transformations de la société habitent la famille depuis plus de deux siècles.

Nous puisons dans cette histoire notre engagement qui nous conduit aujourd'hui, chez Peugeot Invest, à être un investisseur conscient de ses responsabilités et souhaitant avoir un impact à long terme sur l'économie. La traduction de cette ambition dans notre métier d'investisseur passe par l'intégration des thématiques environnement, social et gouvernance (ESG) qui sont à la fois un critère d'excellence pour notre entreprise, une approche d'investissement différenciante et une façon d'avoir un rôle actif dans l'accompagnement des sociétés du portefeuille.

Nous sommes convaincus que l'ESG constitue une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité, et surtout contribue à la performance de nos investissements.

L'histoire de notre positionnement ESG

Notre positionnement sur les questions ESG ne date pas d'aujourd'hui. Depuis plusieurs années, nous avons engagé une réflexion et des actions dans ce domaine, nos publications en ont rendu compte régulièrement. En 2016, nous avons rédigé notre Charte investisseur responsable que nous avons mise à jour en 2021. Nous n'avons eu de cesse de renforcer nos pratiques et, depuis 2019, l'ESG est un des critères d'attribution des actions de performance.



Cette section a pour but de présenter de façon structurée notre vision, nos réalisations et nos engagements dans une feuille de route ESG 2023. Nous rendrons compte annuellement de l'avancement de notre démarche.

1.5

UN SOCLE DE VALEURS

Des pratiques chez Peugeot Invest alignées sur des critères d'exigence élevés

- une gouvernance exemplaire
- une conduite éthique
- un sens de l'humain

Une philosophie d'investissement active et responsable

- une approche ancrée dans notre ADN
- une intégration systématique de l'ESG

AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DURABLE

Des valeurs qui guident nos actions

Les actionnaires et les collaborateurs de Peugeot Invest partagent les valeurs qui définissent l'identité et la culture d'entreprise de la société :

- exigence et professionnalisme,
- bienveillance,
- agilité,
- engagement dans la durée, et
- esprit d'équipe.

Peugeot Invest met son expérience et ses compétences financières et techniques au service de la gestion de l'ensemble de ses classes d'actifs. Une sélection rigoureuse des sociétés en portefeuille, l'analyse pertinente des risques et une stratégie d'investissement pérenne, permettent à Peugeot Invest de prendre les bonnes décisions et de créer de la valeur à long terme pour ses parties prenantes.

Une approche engagée et cohérente au service d'une croissance durable de l'économie

Nos valeurs, qui inspirent cet engagement, constituent la base de notre approche. Elles viennent aussi bien nourrir nos actions en tant qu'entreprise, que notre philosophie en tant qu'investisseur.

C'est ainsi que nous mettons en œuvre, au niveau de Peugeot Invest, des pratiques alignées sur des critères d'exigence élevés, en particulier dans les domaines de la gouvernance et de l'éthique, mais aussi sur les plans social, environnemental et sociétal.

Notre ADN familial et engagé guide également notre philosophie d'investissement, du processus de sélection jusqu'à l'accompagnement et le suivi de nos participations. Il nous pousse à agir de façon volontaire et responsable tout au long du cycle d'investissement.

C'est bien l'ensemble de ces éléments, cohérents entre eux et pilotés avec exigence, qui nous permettront d'atteindre notre ambition d'être une entreprise contribuant à une croissance durable de l'économie.

Des pratiques chez Peugeot Invest alignées sur des critères d'exigence élevés

UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE

Une gouvernance clairement structurée et aux pratiques transparentes est indispensable à la bonne conduite de nos activités et constitue la base de toute démarche ESG solide.

C'est pourquoi nous nous attachons à mettre en place une gouvernance exemplaire en appliquant les meilleures pratiques de place, c'est-à-dire, pour la France, celles du Code Afep-Medef. Les règles relatives au fonctionnement de notre Conseil d'administration et de ses Comités sont fixées par la loi, les statuts, notre Règlement intérieur ainsi que par notre Charte de déontologie boursière.

Nous avons mis en place une gouvernance duale, dont le principal organe est notre Conseil d'administration, organe collégial qui représente l'ensemble de nos actionnaires. Il est responsable d'arrêter, sur proposition de la Direction générale, les orientations stratégiques de la société. Il joue également un rôle important dans nos opérations d'investissements en définissant l'enveloppe allouée à la Direction générale et en prenant des décisions sur tous les projets dépassant cette enveloppe. Enfin, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Conformément aux attentes du Code Afep-Medef, nous veillons à ce que la proportion des administrateurs indépendants que comporte le Conseil soit d'au moins un tiers (Peugeot Invest est une société contrôlée) et que les femmes et les hommes y soient représentés de façon équilibrée.

En complément, notre Conseil d'administration dispose de 3 Comités permanents :

- le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- le Comité des investissements et des participations ;
- le Comité financier et d'audit.

Pour le pilotage de sa stratégie, Peugeot Invest s'appuie sur son Comité exécutif, composé des membres les plus expérimentés de notre direction.

Pour toujours plus de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement et à la composition de nos organes de gouvernance sur notre site Internet et dans notre Document d'enregistrement universel.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Renforcement du pouvoir du Conseil d'administration sur les sujets d'ESG.
- Inscription de l'ESG à l'ordre du jour du Conseil au moins une fois par an.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Attribution des sujets liés à l'ESG au Comité des investissements et des participations, qui assiste ainsi le Conseil dans la prise en compte et le suivi de l'ESG dans la stratégie et l'activité de Peugeot Invest.

En 2021

- ✓ Réalisation d'un bilan de maturité sur 10 participations représentant 74 % des actifs en portefeuille avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur.
Ces travaux ont porté sur :
 - la sensibilisation des collaborateurs à la finance durable avec deux sessions de formation ;
 - l'intégration des enjeux ESG dans la politique d'investissement active et responsable de Peugeot Invest, l'étude des projets d'investissement et le suivi de nos participations.

Focus

BILAN DE MATURITÉ

En 2021, Peugeot Invest, avec l'aide d'un cabinet de conseil extérieur, a réalisé un bilan de maturité sur 10 participations représentant 74 % des actifs en portefeuille.

CES TRAVAUX ONT PORTÉ SUR :

- la sélection pour chaque participation des principaux enjeux de durabilité matériels⁽¹⁾ ;
- la sensibilisation des collaborateurs à la finance durable avec deux sessions de formation ;
- l'intégration des enjeux ESG :
 - dans la philosophie d'investissement au travers de 4 actions
 - choix de la gouvernance et transition climat comme thématiques ESG transverses ;
 - sélection d'objectifs de développement durable pertinents (à l'étude) ;
 - formalisation d'une stratégie climat visant à un alignement progressif avec les objectifs de l'Accord de Paris (transition des entreprises vers des modèles d'affaire bas-carbone) ;
 - formalisation d'une politique d'exclusion.
 - dans l'étude de projets d'investissements
 - prise en compte des notations extrafinancières lors de l'analyse de projets d'investissement ;
 - amélioration de la grille d'analyse ESG utilisée dans les projets.
 - dans le suivi des participations
 - mise à jour régulière des enjeux ESG matériels de chaque participation ;
 - mise en place d'un suivi des controverses ESG (à l'étude) ;
 - formalisation d'une politique d'influence au sein des Conseils des participations dans lesquels siège Peugeot Invest.

1.5

(1) Ces enjeux ont été identifiés à partir de l'analyse de la documentation publique des émetteurs ainsi que des notations extrafinancières possibles s'agissant des sociétés cotées.

UNE CONDUITE ÉTHIQUE

En tant que société d'investissement familiale, garantir l'intégrité de nos pratiques est indispensable pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaire et, de façon plus large, la réputation dont nous jouissons dans la société civile.

La Direction juridique et la Direction financière sont en charge d'assurer une conduite éthique de l'ensemble de nos collaborateurs. Elles agissent sous le contrôle direct du Comité exécutif, avec un suivi de la part du Conseil d'administration et de son Comité financier et d'audit.

De plus, nous procédons régulièrement à une revue des risques qui pourraient impacter nos actifs. Cette revue, menée à travers une cartographie rédigée par un cabinet extérieur et mise à jour en 2021, intègre notamment les risques de fraude majeure et de délit d'initié dont les mesures de gestion et de contrôle sont présentées au sein de notre Document d'enregistrement universel.

D'autre part, l'ensemble de nos collaborateurs et de nos administrateurs adhère à notre Charte de déontologie boursière visant à les sensibiliser aux règles applicables en la matière. En complément, notre procédure interne de traitement de l'information privilégiée instaure différentes obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

De même, nous avons également formalisé un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable, régulièrement mis à jour et à la disposition de nos collaborateurs, comprenant les mesures relatives à la gestion des risques de fraude.

Enfin, nous mettons à la disposition de notre personnel un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs (mis à jour en 2021).

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Formalisation d'une Charte éthique relative à nos engagements en matière de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Formation des collaborateurs aux enjeux d'éthique adaptée à leur niveau d'exposition aux risques.
- Sélection de fournisseurs et sous-traitants sur la base de critères ESG rigoureux.

ACTIONS MENÉES

En 2021

- ✓ Rédaction d'une Charte éthique, présentée au Conseil d'administration et signée par le directeur général et tous les collaborateurs.
- ✓ Mise à jour du Code de bonne conduite pour l'utilisation des ressources informatique et des services Internet pour intégrer ces enjeux.

UN SENS DE L'HUMAIN

Nos équipes sont au cœur de la réussite de Peugeot Invest et c'est pourquoi nous mettons leur développement, leur bien-être et la diversité au cœur de notre politique de ressources humaines.

Peugeot Invest est un groupe à taille humaine caractérisé par un état d'esprit entrepreneurial et une forte proximité au sein des équipes. Cette structure réduite nous permet de garantir souplesse et régularité dans nos échanges. Ceci se traduit par une gestion rapprochée des ressources humaines, sous la responsabilité directe du Comité exécutif, permettant de s'adapter aux besoins de chacun de nos collaborateurs.

Nous veillons à ce que nos talents puissent se développer et acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur carrière. C'est pourquoi nous organisons des entretiens annuels avec chacun d'entre eux afin de faire le bilan de l'année écoulée et de prendre en compte leurs attentes en matière de développement professionnel. En plus de ces échanges, nous proposons systématiquement des formations à tout collaborateur le souhaitant. En termes de rémunération, nous faisons en sorte d'être attractif pour tous nos salariés. Par ailleurs, l'ensemble de nos collaborateurs et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement sous forme de Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et de Plan d'épargne retraite collectif (Perco). Dans un souci de transparence, nous présentons tous les détails relatifs au fonctionnement de ces accords au sein de notre Document d'enregistrement universel.

Une des priorités de notre politique sociale concerne les questions de bien-être et de respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au sein de nos équipes. Dans un souhait d'amélioration continue, nous organisons tous les ans une consultation anonyme, dont les principaux constats sont discutés avec le Comité exécutif de Peugeot Invest durant notre séminaire annuel. Cela nous a permis, entre autres, de mettre en place une charte de télétravail.

Conformément à la réglementation en vigueur, Peugeot Invest dispose de deux délégués du personnel, qui participent à l'élaboration et à la signature d'accords collectifs. D'autre part, nous proposons à nos collaborateurs jeunes parents de les accompagner dans leur recherche de place en crèche afin de leur faciliter ces démarches que nous savons complexes.

Enfin, nous veillons au respect de la diversité et de l'égalité des chances au sein de Peugeot Invest. En application de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et, plus largement, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Structuration et adaptation régulière d'une politique de formation et de gestion de carrières ambitieuse.
- Formalisation de nos engagements en matière de diversité, d'absence de discrimination et d'égalité femmes-hommes.
- Formalisation de notre approche en matière de qualité de vie et de santé au travail.
- Mise en place de mesures d'identification et de suivi de stress au travail.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Recrutement d'une directrice des Ressources humaines à temps partagé, qui a mené au recrutement en 2021 d'une responsable des Ressources Humaines à temps plein.
- ✓ Détermination des thématiques de développement RH prioritaires : développement personnel des carrières, qualité de vie au travail et organisation.
- ✓ Publication d'un nouveau support pour les entretiens annuels, incluant notamment le recueil des besoins en formation, pour l'élaboration à compter de l'exercice 2021 d'un plan de développement des compétences.
- ✓ Adhésion à la Charte diversité de France-Invest en vue de favoriser la parité femmes-hommes dans le capital-investissement et les entreprises accompagnées.

En 2021

- ✓ Établissement d'un référentiel de compétences, détaillant les principales compétences-clés par département.
- ✓ Réalisation d'un diagnostic de la situation égalité femmes-hommes par un cabinet externe.
- ✓ Mise à jour du Document unique d'évaluation des risques professionnels.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

En tant que société d'investissement à taille humaine, notre impact environnemental direct reste limité. Bien que nos activités de bureau ne représentent pas un enjeu majeur en matière de consommation et de préservation des ressources, nous nous appliquons le même niveau d'exigence que sur les autres sujets ESG. Nous avons donc initié, en interne, une démarche allant dans le sens de la transition écologique et visant à maîtriser nos principaux impacts.

Nous avons d'abord engagé une réflexion sur la gestion de nos déchets : papiers-cartons, plastiques, métaux, verre, dosettes de café, etc. Dans ce domaine, nous avons noué divers partenariats avec nos prestataires externes (Greenwishes, Shred-it et Nespresso) afin d'assurer le tri, la collecte et le recyclage de nos principaux déchets.

Cherchant également à réduire nos consommations de plastique, nous utilisons désormais des bouteilles rechargeables en verre et des gourdes ainsi qu'une machine à café en grains au sein de nos bureaux.

Nous sommes conscients que nos déplacements, qu'ils soient professionnels ou domicile-travail, constituent la part la plus importante de notre impact environnemental. C'est pourquoi ce sujet est une de nos premières priorités de la partie environnementale de notre feuille de route.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Réalisation d'un bilan carbone et d'un audit énergétique de Peugeot Invest.
- Formalisation d'une Charte environnementale.
- Mise en œuvre d'initiative pour réduire l'impact de nos déplacements.
- Développement du tri sélectif, et définition d'une stratégie « 0 plastique » pour Peugeot Invest.

ACTIONS MENÉES

En 2020

- ✓ Mise en place du télétravail.
- ✓ Conversion en cours de la flotte automobile vers l'hybride et l'électrique.

UNE CONTRIBUTION POSITIVE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Depuis toujours, nos valeurs familiales intègrent la compréhension de notre responsabilité sociétale. Nous souhaitons porter un projet qui soit à la fois aligné avec nos valeurs, fédérateur pour nos équipes et qui contribue positivement à la société civile.

Ce projet, à la fois porté par la famille Peugeot, les Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest, se matérialise par diverses actions, telles que la création d'un Fonds de dotation en lien avec la formation et la biodiversité ou le soutien à l'orchestre Démon de Bourgogne-Franche-Comté.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Cartographie des attentes de nos collaborateurs en matière d'engagement sociétal (fonds impact, dons, mécénat) au regard d'un diagnostic précis de l'existant.
- Formalisation d'une politique sociétale en lien avec nos valeurs, et mise en place des actions nécessaires à son déploiement.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Sondage auprès des collaborateurs sur leurs souhaits pour répondre aux enjeux socio-économiques liés à la crise de la Covid-19 et soutien en conséquence aux Restos du cœur, à l'Association des Œuvres de Saint-Jean, au Fonds Immunov.
- ✓ Financement d'un amphithéâtre à l'École centrale Supélec, sur le campus de Saclay.
- ✓ Engagement auprès de l'orchestre Démos de Bourgogne-Franche-Comté pendant 3 ans.

En 2021

- ✓ Soutien au fonds de dotation familial Peugeot qui finance des projets de formation professionnelle (Apprentis d'Auteuil, Compagnons du Devoir, Écoles de production) et des projets liés à l'entretien des forêts et à la protection de la biodiversité (Fonds pour l'Arbre, Cœur de Forêts).
- ✓ Contribution à la construction de la nouvelle salle d'urgences de l'Hôpital américain de Neuilly-sur-Seine.

Focus

DÉMOS

Peugeot Invest soutient depuis 2018 Démos, un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers ou de zones rurales insuffisamment dotés en institutions culturelles. Depuis 2010, Démos s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Peugeot Invest s'est plus particulièrement engagée à soutenir l'orchestre des enfants de Bourgogne-Franche-Comté pendant 3 ans, engagement renouvelé en 2022.

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Bien que nos valeurs nous poussent à une forme de discrétion dans notre communication, nous souhaitons agir avec transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

Peugeot Invest est une société cotée qui remplit ses obligations en matière de transparence et qui communique régulièrement au travers de ses communiqués, des *roadshows* et de son Assemblée générale annuelle sur son activité, ses investissements ainsi que ses indicateurs de performance auprès de tous ses actionnaires et prêteurs.

En 2018, nous avons recruté une responsable communication au sein de nos équipes. Les sujets ESG sont intégrés à nos divers supports de communication, notre site Internet et notre Document d'enregistrement universel depuis 2016. Nous rendons annuellement compte de la mise en œuvre de notre feuille de route ESG et rendons également publiques nos principales politiques, telles que notre Charte de déontologie boursière ou notre Charte investisseur responsable qui a été mise à jour en 2021.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Communication transparente sur nos pratiques ESG à travers l'ensemble de nos supports de communication.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Publication d'un document fondateur, formalisant et rendant accessible notre politique ESG. Ce document est remis à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise afin de les sensibiliser et en faire de véritables parties prenantes.
- ✓ Intégration systématique de la politique ESG dans notre communication financière.

En 2021

- ✓ Présentation de la feuille de route et de son avancement à l'Assemblée générale des actionnaires de Peugeot Invest.

Une philosophie d'investissement active et responsable

UNE APPROCHE ANCRÉE DANS NOTRE ADN

L'ambition de Peugeot Invest, en tant qu'investisseur minoritaire actif et actionnaire responsable de long terme, est de contribuer à une croissance durable de l'économie. Nous accompagnons nos participations dans une stratégie de création de valeur associant développement économique, progrès sociétal et maîtrise de l'impact environnemental.

Notre philosophie d'investissement se veut à la fois engagée et cohérente avec nos valeurs familiales, se caractérisant par :

- une compréhension des enjeux de nos participations, nourrie par l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot ;
- des investissements qui ont du « sens » : accélération de la croissance des entreprises, financement d'une acquisition transformante, création de leaders mondiaux, soutien à des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental ;
- une gestion des risques, intégrant pleinement les questions ESG, visant à assurer une performance sur le long terme ;

- une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner nos participations, la majorité d'entre elles étant détenues depuis plus de 10 ans.

Afin de faire vivre cette philosophie, nous nous appuyons sur une organisation transversale et applicable à l'ensemble de nos investissements directs, indirects, immobiliers et co-investissements.

La charte investisseur responsable (mise à jour en 2021) constitue avec la charte éthique formalisée en 2021, le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les pratiques et les actions quotidiennes de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants, dans le respect de la réglementation en vigueur et des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Elle définit également notre politique d'exclusion mise à jour en 2021 et regroupant les secteurs ou entreprises qui seraient engagés dans des activités controversées.

Par ailleurs, la rémunération variable à long terme de nos équipes et des dirigeants (à travers notre Plan d'actions de performance) comporte des objectifs de performance liés à l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. Par ce mécanisme, nous veillons à ce que nos équipes prennent en compte ces éléments dans leurs analyses et les intègrent systématiquement dans les décisions d'investissement.

Focus

ŸNSECT

Co-investissement réalisé en 2021

Depuis sa création en 2011, Ÿnsect élève et transforme des insectes en ingrédients premium destinés à la nutrition humaine, animale et végétale pour contribuer aux grands défis de notre époque : nourrir la population mondiale, préserver les ressources et la biodiversité, et lutter contre le réchauffement climatique. Ÿnsect exploite des technologies protégées par 300 brevets, lui permettant d'élever des scarabées dans des fermes verticales à empreinte carbone négative.

La raison d'être d'Ÿnsect est de « réinventer la chaîne alimentaire en offrant, chaque jour, à tous les consommateurs du monde, une alimentation naturelle, saine, savoureuse et durable ».

La responsabilité de l'entreprise s'applique sur toute la chaîne de l'élevage : de l'approvisionnement responsable auprès de fournisseurs locaux à la valorisation de l'ensemble des

composantes des insectes pour être « zéro déchets » dans les fermes, et bien sûr à la qualité des relations avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise. Des analyses du cycle de vie, outil le plus abouti en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux, sont menées régulièrement avec un cabinet indépendant pour quantifier l'impact de la société.

Par ailleurs, la société a également lancé en 2019, son programme « Rewilding the World », qui a pour ambition de protéger la biodiversité et les espaces de vie sauvage de la manière la plus efficace possible en rendant à la vie sauvage au moins autant de surfaces horizontales que celles économisées grâce aux fermes verticales d'Ÿnsect au fur et à mesure de leur ouverture.



Labellisée B Corp et disposant d'une direction transversale dédiée à son impact, Ÿnsect peut qualifier, mesurer, calculer les conséquences de ses activités sur son environnement et encourager ses équipes à faire toujours mieux.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Mise à jour de notre Charte investisseur responsable.
- Analyse des cibles d'investissement au regard des valeurs de Peugeot Invest.
- Revue régulière de nos critères d'exclusion.
- Identification et intégration des Objectifs de développement durable dans notre stratégie d'investissement responsable.
- Suivi de la feuille de route ESG.
- Analyse ESG dans chacune de nos stratégies d'investissement et point formel et régulier de notre stratégie ESG en réunion d'équipe.
- Suivi de la stratégie d'investissement à impact.
- Évolution des critères ESG dans le plan d'attribution d'actions de performance.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Mise en œuvre des premières actions de la feuille de route ESG et compte rendu au Conseil d'administration.
- ✓ Décision d'attribuer au Comité de direction le suivi de notre stratégie ESG et les sujets ESG du portefeuille d'investissement et point formel tous les trimestres.

En 2021

- ✓ Mise à jour de notre Charte investisseur responsable, incluant une mise à jour de la politique d'exclusion.
- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ESG et compte rendu au Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et du Conseil d'administration.
- ✓ Analyse des cibles d'investissement au regard des valeurs de Peugeot Invest.
- ✓ Analyse ESG dans chacune de nos stratégies d'investissement, à l'aide d'une grille d'analyse ESG, et point formel et régulier sur notre stratégie ESG en réunion d'équipe.
- ✓ Présentation d'un rapport d'actualité sur les fonds à impact dans lesquels Peugeot Invest est investi (stratégie, performance financière, performance sociale).
- ✓ Évolution des critères ESG dans le plan d'attribution d'actions de performance 2021, et augmentation de sa part dans le montant total de 10% à 15%.

UNE INTÉGRATION SYSTÉMATIQUE DE L'ESG

Notre philosophie d'investisseur responsable se traduit de façon concrète par l'intégration de l'ESG dans l'ensemble de nos stratégies d'investissement. Afin de rendre cette intégration systématique, elle est placée directement sous la responsabilité des équipes et sous le contrôle du Comité de direction.

PARTICIPATIONS COTÉES ET NON COTÉES

En phase d'acquisition, nos équipes réalisent systématiquement des due diligences ESG pour analyser les facteurs extra-financiers au même titre que les données financières. Pour cela, nous pondérons la prise en compte des critères sociaux et environnementaux selon la matérialité et les risques qu'ils représentent pour l'entreprise cible.

Par ailleurs, nous portons une attention particulière aux sujets de gouvernance. En effet, l'analyse de la qualité de la gouvernance est au cœur de toutes nos décisions d'investissement. Ainsi, en phase d'acquisition, nous nous assurons que nos cibles puissent garantir des règles strictes de gouvernance organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière transparente et équilibrée.

Les résultats de nos due diligences ESG sont systématiquement incorporés dans les mémorandums d'investissement, puis transmis au Comité des investissements et des participations afin d'éclairer son avis concernant l'entreprise cible.

En phase de détention, nous veillons à ce que nos participations aient identifié et intégré leurs enjeux ESG, ainsi que mis en place une démarche de gestion des risques extra-financiers.

CO-INVESTISSEMENTS, ENGAGEMENTS DANS DES FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER

En phase de due diligence sur les fonds de capital-investissement, nous envoyons aux sociétés de gestion notre questionnaire ESG afin d'étudier leur stratégie d'investissement responsable et de nous assurer de leur niveau de maturité en la matière. Ainsi, une société de gestion dont la philosophie d'investissement ne serait pas alignée avec nos valeurs et notre approche d'investisseur responsable ne fera pas l'objet d'un engagement de notre part. Pour les co-investissements et les investissements immobiliers, le processus est le même que pour les participations cotées et non cotées.

Au moment de la souscription, nous intégrons une clause spécifique ESG dans la documentation juridique, notamment sous la forme de *side letters* (lettres d'engagement). Ce mécanisme nous permet de garantir l'application du même niveau d'exigence en matière d'investissement responsable que celui pratiqué au sein de Peugeot Invest.

Durant la vie du fonds, nous suivons la performance annuelle à travers le questionnaire ESG que nous faisons parvenir aux sociétés de gestion. Dans ce cadre, nous les encourageons fortement à continuellement intégrer les critères ESG dans leur activité interne ainsi qu'au niveau de leur portefeuille.

>>> NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Suivi et revue périodique de la grille d'évaluation ESG de nos cibles et durant la vie de l'investissement.
- Prise en compte des notations extra-financières dans l'investissement dans des actifs cotés.
- Consécration de l'ESG comme critère d'investissement à part entière, notamment par la prise en compte de la taxonomie européenne.
- Réalisation d'une analyse de maturité ESG de notre portefeuille actuel.
- Définition d'un jeu d'indicateurs d'impact afin de suivre la performance de nos participations.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Revue de la grille d'évaluation ESG de nos cibles d'investissement.
- ✓ Prise en compte systématique des notations extra-financières lors de l'analyse de cibles d'investissement cotées.
- ✓ Conduite d'analyses ESG systématiques et pertinentes dans toutes nos stratégies d'investissement.
- ✓ Renforcement de notre engagement en faveur des fonds d'impact : réinvestissements dans les fonds d'impact Alpha Diamant IV et Impact Croissance IV et conclusion d'un partenariat avec Astanor.
- ✓ Investissement dans le projet de campus bas-carbone Arboretum.

En 2021

- ✓ Réalisation d'un bilan de maturité portant sur dix participations représentant 74 % des actifs en portefeuille avec l'aide d'un cabinet de conseil externe. (cf. focus).

Focus

INVESTISSEMENTS À IMPACT

En tant qu'investisseur responsable, Peugeot Invest est investi depuis 2015 dans plusieurs fonds d'impact qui conjuguent un impact positif sur la société et sur l'environnement à une performance financière durable.

Nous avons ainsi noué des partenariats solides et de long terme avec différentes sociétés de gestion : Alter Equity, Amboise Partners, Impact Partenaires, ArchiMed, Summa Equity et Astanor Ventures.

Peugeot Invest a pris un engagement dans le fonds de développement immobilier bas carbone, Icawood.

Peugeot Invest est également investie dans des co-investissements à impact comme Arboretum ou Ynsect.

UN ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION RESPONSABLE DE NOS PARTICIPATIONS

Chez Peugeot Invest, nous savons qu'accompagner nos participations sur le long terme nécessite d'être capable de se positionner en tant que partenaire de leur transformation responsable, garante de la meilleure création de valeur.

Au sein de nos équipes, les administrateurs représentant Peugeot Invest au sein des conseils de nos participations jouent un rôle clé. C'est pourquoi nous avons formalisé une Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest qui définit le cadre de leurs missions. Celle-ci a été mise à jour en 2021 pour sensibiliser les représentants de Peugeot Invest dans les Conseils de nos participations sur les enjeux ESG.

Bien qu'étant actionnaire minoritaire, nous nous assurons que Peugeot Invest soit systématiquement représenté au sein des organes de gouvernance des participations *via* des mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance. Grâce à ce rôle actif dans les Conseils et Comités, nous pouvons participer à l'élaboration des orientations stratégiques, prêter une attention particulière aux enjeux ESG et faire appliquer des règles de bonne gouvernance au sein de nos participations.

D'autre part, en tant qu'investisseur de long terme, Peugeot Invest s'engage à accompagner les participations dans la durée. Chaque décision d'investissement est prise dans une perspective durable sans contrainte de

rotation des capitaux investis. Actuellement, la durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille est de plus de 10 ans et nous ne sommes pas dans une logique spéculative. Par conséquent, nous inscrivons nos engagements dans la durée, avec l'objectif de révéler le potentiel de création de valeur de chaque participation.

»» NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2023

- Fourniture aux administrateurs de nos participations de moyens d'être en pointe sur les sujets ESG.
- Intégration des sujets ESG dans notre Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest.
- Mise en œuvre d'une politique active ESG, en veillant à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour des Conseils d'administration au moins une fois par an.

ACTIONS MENÉES

Depuis 2020

- ✓ Mise à l'ordre du jour et traitement des problématiques ESG dans les Conseils de toutes les participations.

En 2021

- ✓ Présentation et communication aux administrateurs des participations des analyses détaillées de chaque participation ayant fait l'objet du bilan de maturité ESG.
- ✓ Intégration des sujets ESG dans la Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest.
- ✓ Suivi des enjeux ESG traités en Conseil d'administration pour chaque participation.

L'ESG en pratique chez Peugeot Invest

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2021, l'effectif total de la société est de 31 personnes, soit 16 hommes et 15 femmes. 87 % des effectifs exercent leur activité au siège social et 13 % au sein de la filiale de Peugeot Invest au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2021, il y a eu 2 embauches, 2 départs à la retraite et une fin de contrat (alternant).

La fourchette d'âge au 31 décembre 2021 est de 28 à 71 ans (mandataires sociaux compris). La moyenne d'âge à la même date est de 43 ans. Le taux de féminisation atteint 50 % pour les cadres et 48 % pour l'effectif total. 26 % des employés ont plus de 50 ans.

À l'exception des mandataires sociaux tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire. Un salarié est à temps partiel. En France, la société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que 97 % de son effectif est constitué de cadres.

En application de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 174 heures de formation pour un budget total de 10 554 €.

100 % des employés bénéficient d'un entretien individuel d'évaluation annuel.

ORGANISATION DU TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2021, à l'exception de 2 arrêts pour maladie d'une semaine chacun.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2021.

Dans un souhait d'amélioration continue de la qualité de vie au travail et de la performance collective de ses salariés, Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères ont mis en place une Charte du télétravail en 2018, permettant d'encadrer cette forme d'organisation du travail dans le respect des dispositions législatives et conventionnelles applicables. Cette charte a été mise à jour en cours d'année, prenant en compte la notion de télétravail ponctuel en cas de circonstances exceptionnelles et permettant à chaque collaborateur de prendre, en accord avec sa hiérarchie, un maximum de 3 jours de télétravail par semaine. Cette charte est en vigueur depuis septembre 2021.

Les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale totale de Peugeot Invest (en France et au Royaume-Uni) au 31 décembre 2021 s'établit à 6 461 056 € (contre 6 633 532 € en 2020) et les charges sociales à 3 653 816 € (contre 3 835 305 € au 31 décembre 2020).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 280 410 € ont été versés en 2021. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un Plan d'épargne retraite collectif (Perco) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce Perco a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

Le Plan d'épargne d'entreprise a été modifié par voie d'avenant, ainsi que le Perco, qui est maintenant un Percoco, répondant aux dispositions de la loi Pacte.

Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel titulaire, et un suppléant, permettant à Peugeot Invest de signer des accords collectifs. Le 5 décembre 2019, les salariés d'Établissements Peugeot Frères et de Peugeot Invest ont élu deux membres titulaires du Comité social et économique, ainsi que deux membres suppléants.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET MÉCÉNAT

Le montant total des dons versés par Peugeot Invest en 2021 s'élève à 613 913 €.

En 2021, la recherche contre la Covid-19, l'équipement hospitalier et le soutien aux populations touchées par les effets économiques de la crise sanitaire ont à nouveau été au cœur de la politique de philanthropie de Peugeot Invest.

Peugeot Invest soutient également depuis 3 ans l'association d'utilité publique Démos, un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers ou de zones rurales insuffisamment dotés en institutions culturelles. Depuis 2010, Démos s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Peugeot Invest s'est plus particulièrement engagée à soutenir l'orchestre des enfants de Bourgogne Franche-Comté, poursuivant ainsi l'engagement sociétal de la société et de la famille Peugeot dans sa région d'origine.

ENVIRONNEMENT

En raison de l'activité de holding industrielle et financière de Peugeot Invest, l'application des dispositions de l'article L.22-10-36 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Toutefois, les problématiques environnementales et sociétales sont adressées par Peugeot Invest dans le cadre de sa politique d'investissement au travers de la prise en compte progressive des facteurs ESG.

Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest organisent le tri, la collecte et le recyclage des déchets papier, carton, plastique, métaux, verre et capsules de café avec différentes entreprises dont Nespresso, Greenwishes et Shred-it. D'autre part, une politique de limitation des déchets a été mise en place, incluant notamment l'équipement des bureaux d'une fontaine à eau filtrant l'eau de ville, de bouteilles en verre dans les salles de réunion et de gourdes distribuées à tous les employés, ainsi que d'une machine à café à grains. Ces initiatives ont pour objectif de supprimer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique et de réduire l'utilisation de capsules de café en aluminium.

Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest portent également une attention toute particulière à la consommation électrique effectuée dans les bureaux du groupe familial. En 2021, cette consommation s'est élevée à 129 522 kWh pour Établissements Peugeot Frères et Peugeot Invest à Paris soit une réduction de l'ordre de 1,5 % par rapport à 2020.

1.6 Peugeot Invest en 2021



L'année 2021 vue par Bertrand Finet, directeur général de Peugeot Invest

Comment résumeriez-vous l'année 2021 pour Peugeot Invest ?

Bertrand Finet : La performance de cette année est bonne, voire très bonne sur certaines de nos sociétés. Notre ANR a connu une performance de 32,2 % et atteint son plus haut historique à 5,9 Mds€, porté notamment par la performance de nos sociétés en 2021 et l'accueil positif fait au nouveau groupe Stellantis et à sa stratégie.

Cette année a été particulièrement active, avec 726 M€ investis pour préparer la création de valeur de demain. Nous sommes en effet entrés au capital d'International SOS, leader des services de santé et de sécurité pour les entreprises et les organisations internationales, et de SIGNA Development, société de développement immobilier autrichienne, sœur de notre participation SIGNA Prime. L'activité de co-investissement a été dynamique, avec de nouvelles sociétés accompagnées dans des secteurs variés et porteurs, aux côtés de partenaires de qualité. Enfin, nous avons amplifié nos investissements dans des fonds de capital-investissement pour un montant de l'ordre de 200 M€, essentiellement en renouvelant le partenariat que nous avons avec nos plusieurs de nos fonds.

Vous avez cédé plusieurs de vos participations cette année, pourquoi ?

B.F. : En effet, cette année nous avons su nous désengager de quelques-unes de nos participations à des conditions satisfaisantes. C'est le cas de l'essentiel de notre participation dans Safran, mais aussi de notre participation dans l'IDI et d'une partie de Financière Guiraud. Le montant des cessions en 2021 est à un niveau record. Elles ont permis de financer l'essentiel de nos investissements. Nous continuons à évaluer régulièrement nos opportunités de cessions et d'investissement afin de maintenir une diversification efficace de nos actifs dans des secteurs en croissance.

“

Le montant des cessions en 2021 est à un niveau record. Elles ont permis de financer l'essentiel de nos investissements.

”

Aujourd'hui, comment caractériseriez-vous votre stratégie d'investissement ?

B.F. : Notre stratégie d'investissements diversifiés en termes de secteurs et de géographies, menée depuis les années 2000, est plus dynamique que jamais. Elle continue à être mise en œuvre par les équipes de Peugeot Invest et nous permet d'avoir un portefeuille très équilibré, loin de l'époque où l'ancien Groupe PSA représentait l'essentiel de nos actifs.

Au cœur de notre stratégie se trouve la prise de participations minoritaires de long terme dans des sociétés de qualité où nous jouons un rôle actif et influent, en soutien du management. Nous investissons en fonds propres, ce qui nous oblige à une grande discipline financière et à une vigilance permanente dans la sélection et le suivi de nos participations.

Aujourd'hui, hors Peugeot 1810, la santé et les biens de consommation sont devenus nos deux premières expositions sectorielles. Nous sommes également de plus en plus présent dans le secteur digital, notamment *via* nos fonds de capital-investissement de *growth technology* et nos co-investissements.

Par ailleurs, les actifs non cotés ont pris une place plus importante dans le portefeuille de Peugeot Invest : ils représentent aujourd'hui 37% de l'ABR total, soit le double d'il y a 5 ans. Moins sensibles aux fluctuations des marchés, ils contribuent à la croissance de notre ANR depuis plusieurs années et à l'équilibre de notre portefeuille.

Les co-investissements et les investissements dans des fonds de capital-investissement réalisés il y a maintenant plusieurs années arrivent progressivement à maturité et continueront à être, comme en 2021, des moteurs de cessions régulières et de performance.

Notre niveau de dette nette reste limité à 1 Md€, soit un ratio de *loan to value* de 17% au 31 décembre 2021.

Comment s'annonce 2022 ?

B.F. : Dans un environnement très incertain, nous redoublons de vigilance et d'exigence dans les opportunités d'investissement que nous étudions. Nous continuerons à rechercher des sociétés de qualité, positionnées sur des tendances de marché en croissance. Pour accompagner l'élargissement de notre portefeuille de sociétés, notre équipe, qui s'est élargie avec deux arrivées en 2021, sera significativement augmentée en 2022 tant au sein de l'équipe d'investissement que dans les fonctions support (finance, ressources humaines, juridique).

Par ailleurs, Peugeot Invest, en tant qu'actionnaire du Groupe ORPEA et membre de son Conseil d'administration, a été frappée par la publication d'un livre mettant en cause la société et au débat public qu'il engendre sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Nous comprenons l'émotion et les interrogations légitimes des résidents, des familles et des collaborateurs devant la gravité des dysfonctionnements dénoncés. Nous avons, nous aussi, été extrêmement choqués par ces allégations, qui ne correspondent en rien aux informations que nous avons sur les pratiques du groupe. Au sein du Conseil d'administration, nous contribuons à ce qu'il prenne les mesures pour faire toute la lumière sur les événements et pour mettre en place les mesures correctives qui pourraient s'imposer à l'issue des différentes enquêtes en cours pour que la société poursuive sereinement son activité.

235 €

Actif net réévalué par action, soit une performance de 32,2% dividendes inclus.

456 M€

Résultat net (part du groupe), en croissance de 240% depuis 2020.

Autofinancement

En 2021, les produits de cession ont quasiment couvert les nouveaux investissements.

ESG

Déploiement de la feuille de route à 2023.

Investissement dans International SOS

Leader des services de santé et de sécurité pour les entreprises et les organisations gouvernementales en février 2021.



Investissement dans SIGNA Development Selection

Société autrichienne de développement immobilier premium, en mai 2021.



8 nouveaux co-investissements



726 M€

investis en 2021.

14%

Cession partielle de la participation dans Safran, menant le TRI total réalisé par Peugeot Invest depuis 2018 à 14%.

4044 M€

Actif brut réévalué des investissements (hors Peugeot 1810).

194 M€

engagés dans 13 fonds de capital-investissement.

Création de Stellantis

En janvier 2021, Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobile ont fusionné pour donner naissance à Stellantis.

Spin-off de Faurecia

En mars 2021 et acquisition de Hella pour constituer Forvia, la 7^e plus grande entreprise de technologie automobile au monde.

Changement de nom et d'identité visuelle.



Des investissements dans le monde entier



1.7

20%

Cession partielle de la participation dans Château Guiraud, avec l'accueil d'un nouvel actionnaire majoritaire. Peugeot Invest conserve 20% du capital de Financière Guiraud.

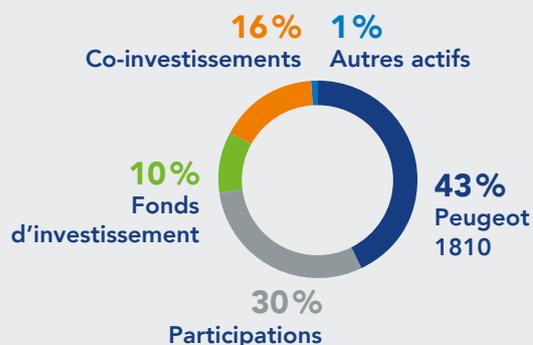
2,3x

En février, cession de la participation dans l'IDI après 15 années d'accompagnement, réalisant un multiple de 2,3x les capitaux investis.

>600 000 €

donnés à des associations, notamment dans les domaines de la santé et de la formation.

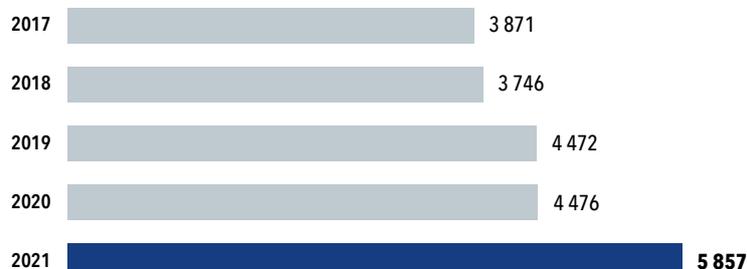
Répartition des investissements



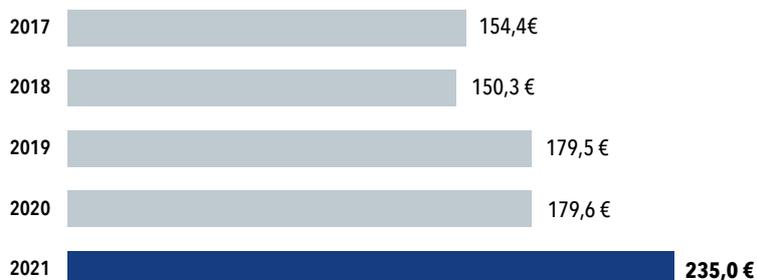
1.7 Chiffres-clés

Valeurs des actifs⁽¹⁾ (en M€)

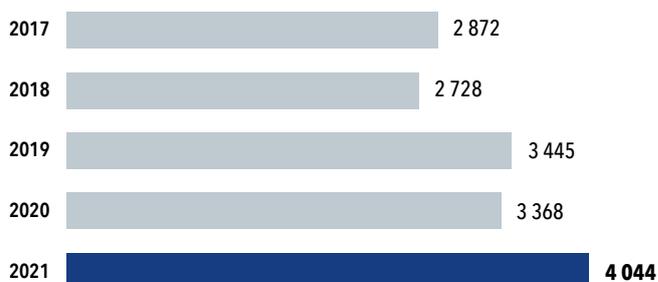
Actif net réévalué



Actif net réévalué par action



Actif brut réévalué des investissements (hors Peugeot 1810)



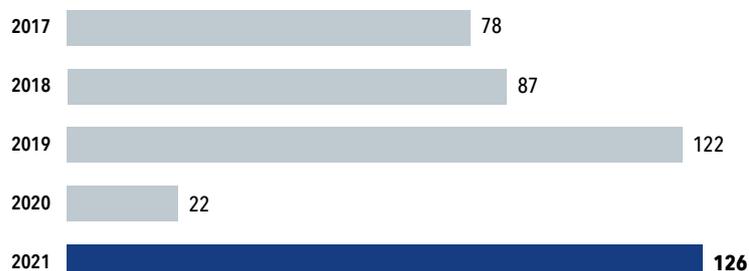
Comptes consolidés

(en M€)	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net (part du groupe)	221,8	114,9	131,4	134,1	456,5
Résultat net par action	8,9 €	4,6 €	5,3 €	5,4 €	18,3€
Résultat global (part du groupe)	513,3	111,0	671,3	112,0	1 285,6
Capitaux propres part du groupe	3 508,9	3 569,6	4 188,5	4 327,9	5 567,9
Situation nette par action après affectation	139,8 €	142,2 €	167,0 €	172,2 €	221,9€

(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2021 est présenté en section 1.9 Actif net réévalué.

Principaux flux financiers (en M€)

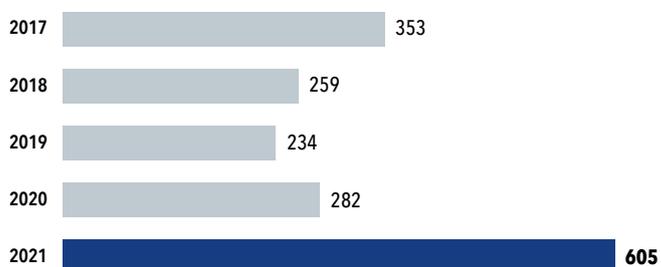
Dividendes reçus (par Peugeot Invest et ses filiales à 100%)



Investissements en titres de participation et fonds de capital-investissement



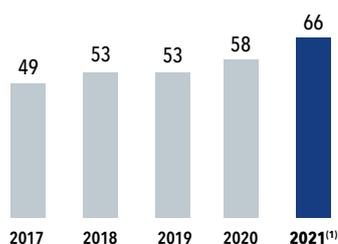
Cessions et remboursements de fonds de capital-investissement



1.7

Dividendes

Dividende distribué (en M€)



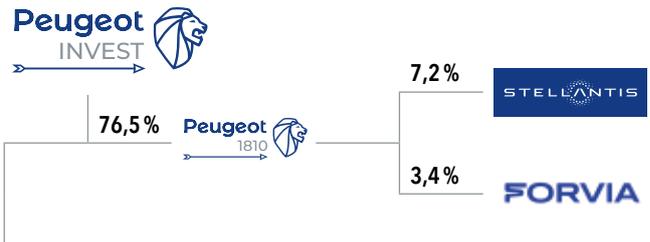
Dividende net par action



(1) Proposition à l'Assemblée générale du 12 mai 2022.

1.8 Organigramme des participations au 31 décembre 2021

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme sont les pourcentages de détention du capital.

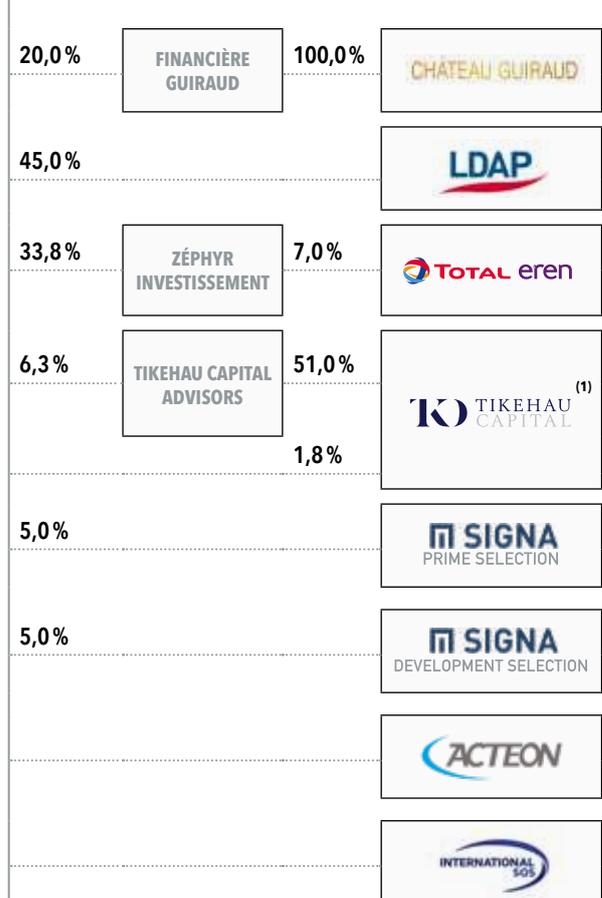


Investissements

Participations cotées



Participations non cotées



Fonds de capital-investissement*



Co-investissements*



* Les engagements dans des fonds et co-investissements pris avant 2012 sont chez Peugeot Invest. Depuis, ils sont pris par Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd., filiales directement ou indirectement à 100% de Peugeot Invest.

(1) La participation de Peugeot Invest Assets dans Tikehau Capital est incluse dans les participations cotées de l'Actif net réévalué.

(2) Peugeot Invest Assets a investi dans IHS, d'une part, via ECP IHS, structure gérée par le fonds panafricain ECP, et, d'autre part, via la société ATT, détenue majoritairement par Wendel.

(3) IDI Emerging Markets regroupe IDI Emerging Markets SA, composé de deux compartiments dans lesquels Peugeot Invest Assets détient des pourcentages du capital différents, et IDI Emerging Markets Partners – Fund III, son troisième véhicule d'investissement.

1.9 Actif net réévalué

Afin de donner une meilleure lecture de nos investissements en harmonisant leur répartition par type de détention plutôt que par secteur d'activité, les actifs de la section Immobilier de l'ANR ont été répartis entre les autres catégories. Ainsi Immobilière Dassault et les deux entités Signa ont intégré la section Participations, les

fonds immobiliers ont été ajoutés aux Fonds de capital-investissement et les co-investissements immobiliers (OPCI Lapillus, Colonies, Arboretum et les projets immobiliers américains ELV) sont maintenant inclus dans la section Co-investissements.

En M€	Méthode valorisation	Rapprochement comptes consolidés	% de détention	Valorisation	% Actif brut réévalué
Stellantis	cours de Bourse	R		2 861	40,6 %
Forvia	cours de Bourse	R		150	2,1 %
PEUGEOT 1810 (A)			76,5 %	3 011	43 %
LISI	cours de Bourse	NR	5,1 %	78	1 %
CID (LISI)	ANR holding de contrôle	NR	25,4 %	215	3 %
SEB S.A	cours de Bourse	R	4,0 %	304	4 %
Safran	cours de Bourse	R	0,1 %	44	1 %
ORPEA	cours de Bourse	R	5,0 %	287	4 %
CIEL group	cours de Bourse	R	6,8 %	14	0 %
Tikehau Capital	cours de Bourse	R	1,8 %	72	1 %
SPIE	cours de Bourse	R	5,2 %	193	3 %
Immobilière Dassault	cours de Bourse	R	19,8 %	88	1 %
Participations non cotées	valeur de marché	NR		850	12 %
Participations (i)				2 146	30 %
Fonds d'investissement (ii)	VL ajustée	NR		715	10 %
Keurig Dr Pepper	cours de Bourse	NR		143	2 %
JDE Peet's	cours de Bourse	NR		6	0 %
Krispy Kreme	cours de Bourse	NR		14	0 %
Co-investissements non cotés	expertise externe/valeur de marché	NR		956	14 %
Co-investissements (iii)	valeur de marché /VL ajustée	NR		1 119	16 %
Autres actifs & passifs financiers	cours de Bourse/VL	NR		13	0 %
Trésorerie		R		51	1 %
Autres actifs (iv)				64	1 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (i)+(ii)+(iii)+(iv) = (B)				4 044	57 %
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)				7 055	100 %
ENDETTEMENT (C)		R		1 198	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)				5 857	
soit par action				235 €	

Rapprochement avec les comptes consolidés

R) Ces valorisations se retrouvent en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest : notes 16.1 pour les participations, 20.1 pour la trésorerie et 22.1 pour l'endettement obligataire, bancaire et les intérêts courus. La somme de l'ensemble des lignes rapprochées directement des comptes consolidés représente 57 % de l'ABR.

NR) Ces valorisations ne se retrouvent pas en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest en raison essentiellement du fait que ces sociétés suivent les règles de consolidation (cf. périmètre de consolidation note 3 des comptes consolidés). Ces participations non rapprochées en lecture directe représentent 43 % de l'ABR.

Méthodes de valorisation

L'Actif net réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres de Peugeot 1810 (A) et de l'Actif brut réévalué des investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot 1810 qui par transparence comprennent les titres de Stellantis et de Forvia sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif brut réévalué des investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par Peugeot Invest. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. En fonction des participations, plusieurs méthodes de valorisations sont utilisées.

Cours de Bourse de fin de période des actifs cotés : les participations et co-investissements cotés sont valorisés au cours de Bourse de fin de période.

Actif net réévalué des holdings intermédiaires non cotées : la valorisation de CID est calculée par transparence en retenant le cours de Bourse de fin de période de LISI, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote.

Valeur de marché : les actifs non cotés et les co-investissements sont valorisés soit en actualisant des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords

d'actionnaires. À défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, le coût historique est retenu comme valorisation, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. Note 1.7 des comptes consolidés).

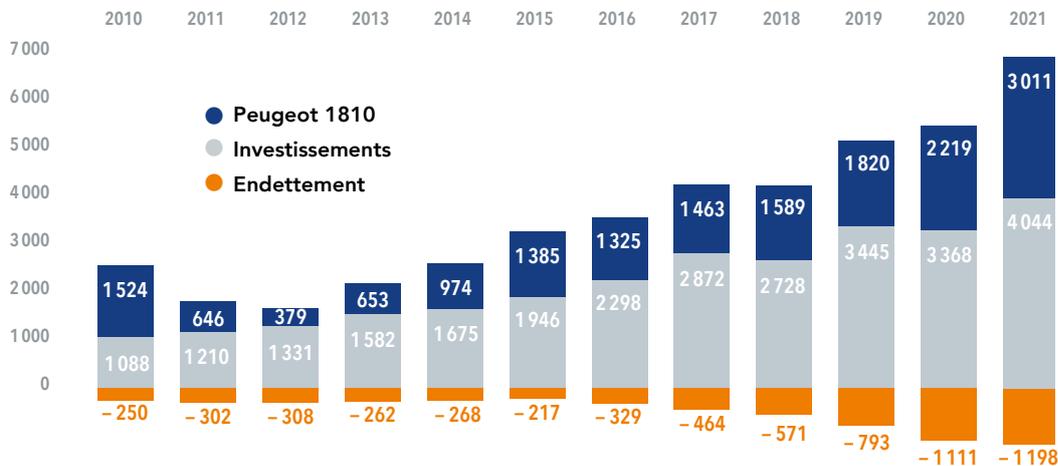
Valeurs liquidatives : les fonds de capital-investissement et certains co-investissements sont valorisés au moyen des valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêté de cette valeur et la date de publication de l'Actif brut réévalué des investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'*International Private Equity & Venture Capital Valuation Board*. Les OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie sont également valorisés au moyen des dernières valeurs liquidatives reçues.

Valeur d'expertise : FFP-Les Grésillons est valorisée grâce à une valeur d'expertise réalisée une fois par an.

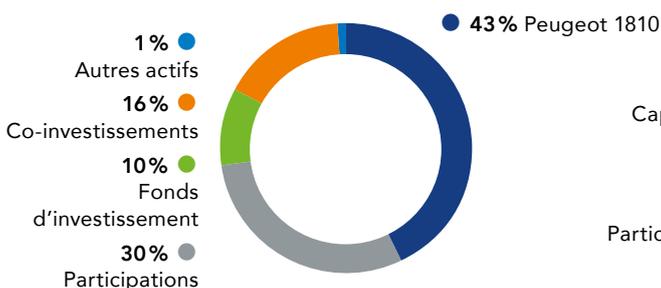
Coût historique : les titres détenus en autocontrôle par Peugeot Invest sont valorisés au coût historique.

L'endettement est la somme des dettes financières de Peugeot Invest évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs.

Évolution de l'ANR (en M€)

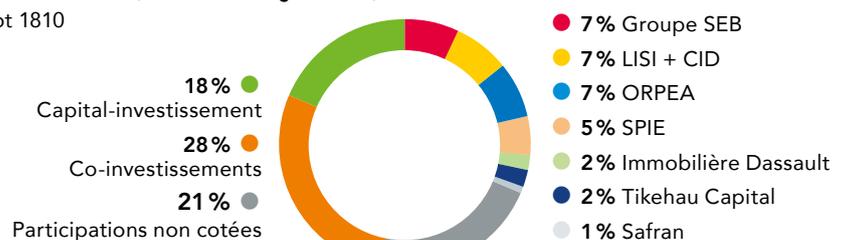


Répartition des actifs (12-2021)



Répartition des investissements (12-2021)

(Actifs hors Peugeot 1810)

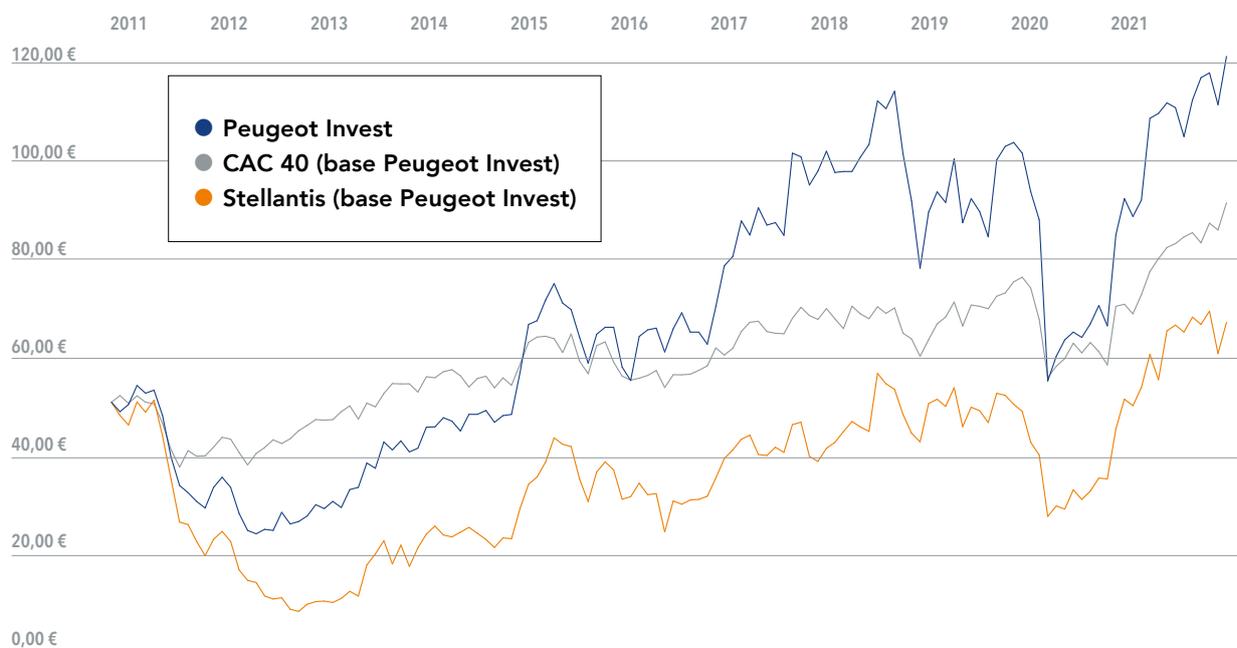


La participation Ciel n'apparaît pas dans le graphique car elle représente moins de 0,4% de l'ABR.

1.10 L'action Peugeot Invest

Évolution boursière depuis 2011

COURS DE BOURSE DE STELLANTIS ET DU CAC 40 REBASÉS SUR CELUI DE PEUGEOT INVEST (BASE : 01/01/2011)



(en €)	2017	2018	2019	2020	2021
Au 31 décembre	100,3	80,2	104	94,6	124
Plus haut	107,1	119,4	110,8	105,0	131,6
Plus bas	71,7	78,0	78,8	43,7	90
Volume journalier moyen	7 947	6 134	7 051	6 890	7 222
Nombre d'actions	25 072 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Capitalisation boursière	2 514 780 677	1 998 791 638	2 591 949 256	2 357 676 919	3 090 401 036

1.10

Fiche signalétique

Marché
Eurolist compartiment A
Place de cotation
Euronext Paris
Secteur
Société de portefeuille

Code mnémorique
PEUG
Code ISIN
FR0000064784
Service actionnaires
titres nominatifs
CACEIS

Nombre total
d'actions

24 922 589

1.11 Présentation des actifs

PEUGEOT 1810

STELLANTIS



Activité

Le groupe Stellantis a été créé le 16 janvier 2021, suite à la fusion de Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles et s'affirme aujourd'hui comme un constructeur mondial de premier plan. Stellantis dispose de positions fortes en Europe et en Amérique du Nord, et bénéficie des fortes complémentarités technologiques et de gamme des produits des deux groupes dont elle est issue. Avec des activités industrielles dans 30 pays et une présence commerciale sur plus de 130 marchés et forte des 14 marques qu'elle développe, Stellantis offre une gamme complète de véhicules, allant du luxe aux véhicules grand public et aux utilitaires légers, ainsi que des marques spécialisées dans la mobilité, la finance et les pièces et services.

En 2021

En 2021, Stellantis a réalisé un chiffre d'affaires de 152 Mds€ en hausse de 14% en dépit d'un contexte automobile très perturbé par la pénurie mondiale de composants électroniques. Le résultat opérationnel ajusté atteint 18 Mds€ soit presque le double de l'année précédente et une marge de 11,8%. La génération de cash-flow libre s'élève à 6 Mds€ et la trésorerie nette du groupe est de 19 Mds€. Le versement d'un dividende de 1,04 € par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée générale. Fin 2021, Stellantis a déjà réalisé 3,2 Mds€ des synergies annoncées dans le cadre de la fusion.

Au cours de l'année, le groupe a dévoilé sa stratégie pour le véhicule connecté et électrique qui vise d'investir 30 Mds€ sur ces sujets à horizon 2025.

Pour 2022, Stellantis s'est donné comme objectif de maintenir une marge opérationnelle à 2 chiffres et un cash-flow libre positif et a donné les indications de marché suivantes par zone géographique : Amérique du Nord + 3 %, Amérique du Sud + 3 %, Europe + 3 %, Chine stable, Afrique et Moyen-Orient stable et Asie + 5 %.

L'investissement de Peugeot 1810

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile Peugeot SA. Peugeot Invest a notamment participé aux augmentations de capital en 2012 et 2014 et a activement participé aux négociations menant à la réalisation de la fusion avec FCA.

Conformément aux accords signés dans le cadre de la fusion avec FCA, Peugeot 1810 a fait l'acquisition de 2,0 % du capital de PSA en 2020 lors du dénouement d'une opération d'equity swap.

Au 31 décembre 2021, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et à 23,5 % par Établissements Peugeot Frères, détient 7,2 % du capital de Stellantis et 7,2 % des droits de vote.

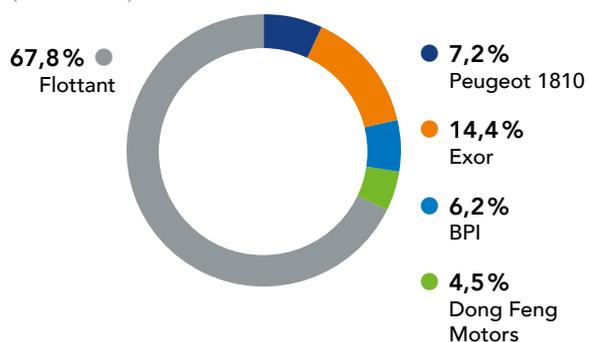
M. Robert Peugeot est vice-président du Conseil d'administration de Stellantis et membre du Comité de rémunération.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la fusion avec FCA, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA (Exor, Peugeot 1810, Bpifrance et DongFeng Motors) se sont engagés à ne pas céder d'actions Stellantis pendant une durée de 3 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2024). Par ailleurs, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA ont aussi pris l'engagement de ne pas accroître leur participation dans Stellantis pendant une durée de 7 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2028). Par exception, Peugeot 1810 pourra faire l'acquisition de 1,5 % du capital de Stellantis auprès de Dong Feng Motors ou de Bpifrance ou sur le marché pour toute action que Bpifrance vendrait à une autre contrepartie.

La valorisation des titres, dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



19 Mds€

position de trésorerie nette pro-forma de Stellantis

www.stellantis.com

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)		2020	2021
Stellantis pro-forma	Chiffre d'affaires	134 423	152 119
	Rt opérationnel courant	7 112	18 011
	Marge	5,3%	11,8%
	Dividende (en € par action)	0,32	1,04 ⁽¹⁾
	Position financière nette	17 826	19 090



(1) Proposé à l'Assemblée générale.

FORVIA

Activité

Forvia (ex-Faurecia) est un équipementier automobile français de premier rang. Le groupe développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte destinés aux constructeurs automobiles. À la suite de l'acquisition de Hella annoncée en août 2021 et clôturée en janvier 2022, le groupe est organisé en six unités opérationnelles : Clean Mobility, Seating, Interiors, Lighting, Electronics et Lifecycle Solutions. La société compte parmi ses principaux clients des constructeurs automobiles comme Stellantis, Volkswagen, Ford, ou Renault-Nissan.

En 2021

En 2021, le chiffre d'affaires du groupe atteint 15,6 Mds€, en hausse de +9 % à périmètre et taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Cela se compare à une croissance de la production automobile mondiale de +4 % sur la période.

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 862 M€, en hausse de 112 % par rapport à 2020. La marge opérationnelle s'établit à 5,5 %, soit une hausse de +2,6 points. Le cash-flow net est de +305 M€. La dette financière nette s'élève à 3,4 Mds€ au 31 décembre 2021 contre 3,1 Mds€ au 31 décembre 2020. Le versement d'un dividende de 1 € par action sera soumis au vote de la prochaine Assemblée générale.

Le groupe a présenté ses ambitions pour 2025 suite à la réalisation de l'acquisition de Hella et vise à cet horizon un chiffre d'affaires supérieur à 33 Mds€ et une marge opérationnelle supérieure à 8,5 %.

15,6 Mds€
Chiffre d'affaires

862 M€
Résultat opérationnel

Année d'investissement

2012

% de détention

3,4 %

FORVIA

www.forvia.com

L'investissement de Peugeot 1810

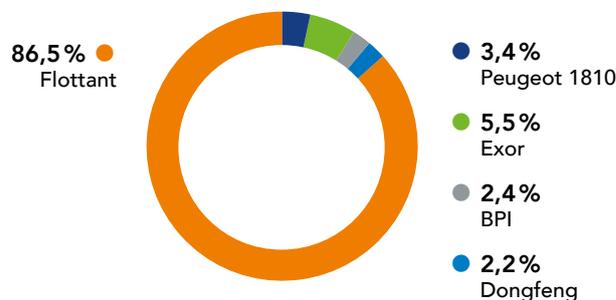
Au 31 décembre 2021, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et à 23,5 % par Établissements Peugeot Frères, détenait 3,4 % du capital de Forvia. Suite à l'augmentation de capital réservée au groupement familial actionnaire d'Hella réalisée le 31 janvier 2022, la participation de Peugeot 1810 est ramenée à 3,10 % du capital de Forvia.

La valorisation des titres dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

Peugeot 1810, représentée par M. Robert Peugeot, siège au Conseil d'administration de Forvia et est également membre du Comité d'audit.

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2020	2021
Chiffre d'affaires	14 654	15 618
Résultat opérationnel	406	862
Marge	2,8 %	5,5 %
Résultat net part du groupe	- 379	- 79
Dividende (en € par action)	1	1
Fonds propres	3 396	N.A.
Dette financière nette	3 128	3 427

LISI

Activité

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et, depuis 2007, un acteur dans le médical. LISI est l'acronyme de LInk Solutions for Industry.

En 2021

En 2021, le chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE (48 % des ventes du groupe) a connu une baisse de -14,2 %⁽¹⁾ et s'élève à 558 M€. Les résultats de la division reflètent notamment les effets négatifs de la réduction des stocks de ses principaux clients de la filière aéronautique. Toutefois, l'activité a connu une reprise progressive au cours de l'année et observe un retour de la croissance au 4^e trimestre. La division profite également de l'intégration de B&E Manufacturing pour renforcer sa présence en Amérique du Nord. L'activité aéronautique reste le premier contributeur du résultat opérationnel courant (56 % du ROC).

LISI AUTOMOTIVE (42 % des ventes du groupe) connaissait une dynamique positive jusqu'au premier trimestre de l'année 2021 avant d'être confrontée à la baisse du rythme de production des constructeurs automobiles liée à la pénurie mondiale de composants électroniques. Toutefois, dans un marché en recul, LISI AUTOMOTIVE se démarque et présente un chiffre d'affaires en hausse de 8,6 %⁽¹⁾ à 485 M€. La division confirme une nouvelle fois sa capacité à gagner des parts de marché, particulièrement sur ses nouveaux produits répondant aux besoins croissants en matière d'électromobilité.

LISI MEDICAL (10 % des ventes du groupe) publie un chiffre d'affaires de 122 M€, en hausse de 14,1 %⁽¹⁾.

Au total, le chiffre d'affaires de LISI s'élève à 1 164 M€, en baisse de -3,3 %⁽¹⁾. La marge opérationnelle courante s'établit à 5,7 %⁽²⁾ du chiffre d'affaires (en augmentation de +2,3 points). Le groupe dégage un *free cash-flow* record de 50 M€ et la dette nette s'établit à 272 M€ en fin d'année (en légère hausse, liée notamment à l'acquisition de B&E Manufacturing).

1,2 Md€
Chiffre d'affaires 2021

L'investissement de Peugeot Invest

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, Peugeot Invest a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID.

(1) À périmètre et taux de change constants.

(2) Après révision des durées d'amortissement.

(3) Proposé à l'Assemblée générale.

% de détention

19,0%

(5 % directement et 14 % indirectement via la participation de 25 % dans CID)

lisi

www.lisi-group.com

En 2002, Peugeot Invest a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

Au 31 décembre 2021, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient directement et indirectement 19 % de LISI.

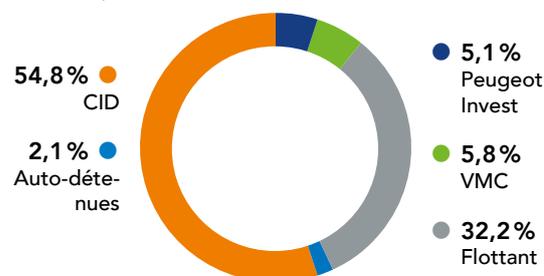
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021. LISI et CID sont consolidées par mise en équivalence.

MM. Christian Peugeot, Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. Peugeot Invest Assets, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de LISI et membre du Comité stratégique. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI et membre du Comité des rémunérations et du Comité des nominations. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est administratrice de LISI et présidente du Comité des nominations.

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2020	2021
Chiffre d'affaires	1 230	1 164
Variation	-28,9%	-5,4%
Résultat d'exploitation	42	67
Marge	3,4%	5,7%
Résultat net	-37	44
Marge nette	n.s.	3,8%
Dividende (en € par action)	0,14	0,29 ⁽³⁾
Fonds propres	990	1 053
Endettement net	221	272

SEB

Activité

Le groupe SEB est le leader mondial du petit équipement domestique. Présent sur les marchés du petit électroménager, des articles culinaires, et des machines à café professionnelles, il dispose d'un profil équilibré en matière de produits (électrique culinaire, soin de la maison, du linge et de la personne, articles culinaires et café professionnel), de marques (Krupps, Moulinex, Rowenta, Tefal, Supor, WMF, etc.), d'implantations géographiques et de circuits de distribution (le e-commerce représente près de 40 % des ventes). Le groupe produit environ deux tiers des articles vendus grâce à un dispositif industriel mondial de 39 sites, et commercialise ses produits dans plus de 150 pays (la Chine est son premier marché), avec une exposition importante aux pays émergents.

En 2021

En 2021, le groupe SEB a réalisé des performances records avec un chiffre d'affaires dépassant pour la première fois les 8 Mds€, en progression de 16,1 % par rapport à 2020 et de 15,5 % à taux de change et périmètre constants. Sur une base de comparaison plus normalisée, le chiffre d'affaires est en progression de 9,6 % par rapport à 2019. Cette performance a été soutenue par une très belle année de l'activité Grand Public dont les ventes ont progressé de 16,7 % avec une contribution positive de l'ensemble des zones géographiques et des lignes de produits, et par le rebond des ventes de l'activité Professionnelle, en hausse de 9,2 %.

Porté par une activité robuste, le résultat opérationnel d'activité 2021 s'élève à un plus haut historique de 813 M€, contre 605 M€ en 2020. La génération de trésorerie d'exploitation est de 306 M€ (752 M€ en 2020) et la dette financière s'élève à 1 524 M€ (dont 335 M€ de dette IFRS 16), soit 1,5 x l'EBITDA ajusté.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 80 M€ pour acquérir 5,0 % du groupe SEB au 1^{er} semestre 2004.

Le 27 juillet 2020, après 16 ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 500 000 titres SEB, soit environ 1,0 % du capital de la société pour un montant de 69 M€.

Au 31 décembre 2021, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 4,0 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

* Actionnaires issus du Groupe fondateur.

** Actionnaires issus du Groupe fondateur poursuivant l'action de concert initiale (pacte du 27/02/2019) incluant Venelle Investissement, Generation, HRC et d'autres actionnaires familiaux.

(1) Chiffres incluant l'impact de la norme IFRS16. L'impact de la norme sur l'endettement net est de 335 M€ en 2021 et de 339 M€ en 2020.

(2) Proposé à l'Assemblée générale.

Année d'investissement
2004

Montant total investi
80 M€

% de détention
4,0%



www.groupeseb.com

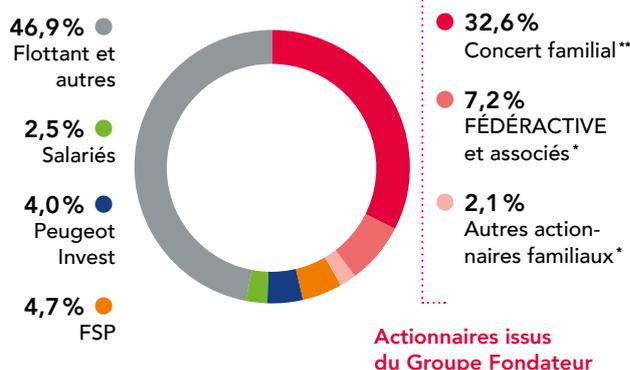
Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est administrateur de SEB et membre du Comité gouvernance et rémunérations.

+15,5%

croissance organique en 2021

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



Actionnaires issus du Groupe Fondateur

PRINCIPAUX CHIFFRES ⁽¹⁾

(en M€)	2020	2021
Chiffre d'affaires	6 940	8 059
Variation	(5,6)%	+ 16,1%
Résultat opérationnel d'activité	605	813
Marge	8,7%	10,1%
Résultat net part du groupe	301	454
Marge nette	4,3%	5,6%
Dividende (en € par action)	2,14	2,45 ⁽²⁾
Fonds propres	2 735	3 291
Endettement net	1 518	1 524

Activité

Le groupe ORPEA est un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge globale de la dépendance à travers des maisons de retraite, des résidences services, des cliniques de moyen séjour et de santé mentale, ainsi que des activités autour du maintien à domicile. Créée par le Dr Marian en 1989, la société compte 1156 établissements⁽¹⁾ et 116 514 lits⁽¹⁾ (dont 26 359 lits en développement⁽¹⁾) dans 23 pays et emploie 70 000 personnes.

En 2021

Le chiffre d'affaires 2021 s'établit à 4 285 M€, en progression de +9,2% par rapport à 2020, dont +5,1% de croissance organique. Cette évolution intègre les contributions des nouveaux établissements ouverts en 2021, des acquisitions réalisées (dont First Care, Belmont et Brindley en Irlande et Sensato en Suisse) et de la remontée du niveau d'activité. L'EBITDAR s'élève à 1 068 M€, avec une marge de 24,9% du chiffre d'affaires (contre 24,6% en 2020). La dette financière nette s'établit à 7,8 Mds€, en hausse de +1,1 Md€ par rapport à 2020 (investissements de construction et de croissance externe réalisés au cours de l'année 2021).

Le groupe communiquera plus largement sur ses résultats 2021 d'ici fin avril.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. Peugeot Invest s'est renforcée à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ en 2011.

Le 26 juillet 2018, après 11 ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 550 000 titres, soit environ 0,85% du capital pour 63,80 M€.

Au 31 décembre 2021, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détient 5,0% du capital du groupe. La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA et du Comité RSE et Innovation, et président du Comité des nominations et rémunérations.

Année d'investissement
2011

Montant total investi
115 M€

% de détention
5,0%



www.orpea.com

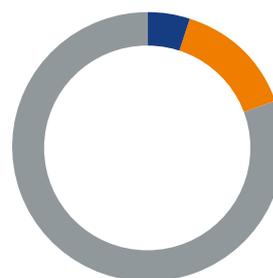
26 359 lits⁽¹⁾

en développement

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)

80,5% ●
Flottant



● 5,0%
Peugeot
Invest

● 14,5%
CPPIB

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€ et
hors IFRS 16)

	2020	2021
Chiffre d'affaires	3 922	4 285
Variation	4,9%	9,2%
EBITDAR (post IFRS 16)	963	1 068
Marge	24,6%	24,9%
Endettement net ⁽²⁾	6 653	7 767
Trésorerie	889	1 042

(1) Données au 30/06/2021.

(2) Incl. incidence des actifs détenus en vue de la vente, hors engagements locatifs.

TIKEHAU CAPITAL

Activité

Fondé en 2004 par MM. Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs alternatifs et d'investissement présent sur quatre divisions : dette privée, actifs réels (immobilier et infrastructure), capital-investissement et *capital market strategies*. Le groupe emploie plus de 683 personnes à travers 12 bureaux (Paris, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Luxembourg, Madrid, Milan, Francfort, New York, Séoul, Singapour et Tokyo).

Tikehau Capital Advisors (TCA) est la société faitière du groupe Tikehau Capital et détient 100% de l'associé commandité de Tikehau Capital SCA, le véhicule d'investissement coté. Peugeot Invest est actionnaire des deux entités.

En 2021

L'activité de gestion d'actifs a continué de croître à un rythme soutenu tout en améliorant sa profitabilité. Les actifs sous gestion ont atteint 34,3 Mds€ au 31 décembre 2021, en croissance de +20% sur 1 an. L'activité de gestion d'actifs, dont le montant sous gestion atteint 33,0 Mds€, a affiché un résultat opérationnel de 114 M€, en hausse de +49%, dont 95 M€ liés aux commissions de gestion pour une marge de 36% (contre 35,3% en 2020). Le portefeuille d'investissements a généré 243 M€ de revenus réalisés. Le résultat net part du groupe est de 319 M€.

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 2,7 Mds€ à fin 2021 et le groupe a investi 2 Mds€ dans ses propres stratégies. Fin 2021, le groupe dispose de 1,1 Md€ de trésorerie brute face à un endettement financier de 1,3 Md€.

En 2021, le groupe a simplifié son organisation, notamment en regroupant les fonctions et expertises centrales au sein de la société cotée. Cela s'est traduit par une amélioration du profil financier de Tikehau Capital et a donné lieu à une émission d'actions au bénéfice de Tikehau Capital Advisors en contrepartie de ses apports. Suite à cette réorganisation, la participation de Tikehau Capital Advisors dans Tikehau Capital est portée à 51,0% (contre 37,03% au 31/12/2020).

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 73 M€ en 2016, puis 26 M€ en 2017, principalement dans le cadre d'augmentations de capital et à la fois au niveau de Tikehau Capital Advisors et de Tikehau Capital. Elle a investi 25 M€ dans Tikehau Capital Advisors en 2019.

Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) est partie à un pacte d'actionnaires au sein de Tikehau Capital Advisors.

(1) M. Robert Peugeot sera remplacé en 2022 au Conseil d'administration par Peugeot Invest Assets, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh.
(2) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

Années d'investissement
2016, 2017, 2019
Montant total investi
124 M€

TIKEHAU
CAPITAL

www.tikehaucapital.com

Au 31 décembre 2021, le groupe Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détient 6,3% du capital de Tikehau Capital Advisors et 1,8% du capital de Tikehau Capital.

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital Advisors dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

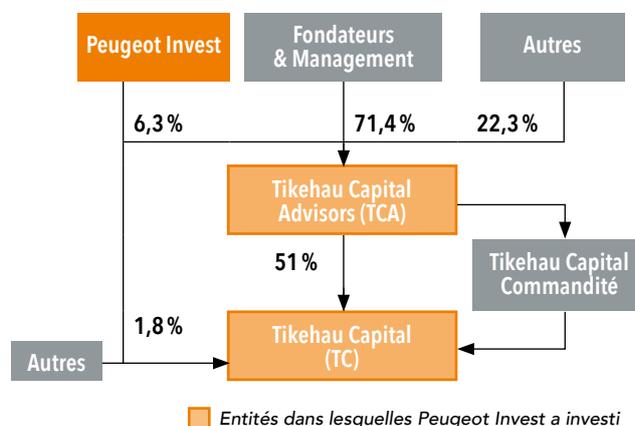
M. Robert Peugeot est membre du Conseil d'administration et président du Comité de gouvernance de Tikehau Capital Advisors ⁽¹⁾.

34,3 Mds€

d'actifs sous gestion en 2021 (+20%)

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2020	2021
Valeur des actifs sous gestion (Mds€)	28,5	34,3
Résultat opérationnel – gestion d'actifs	76,4	114,1
Marge	37,3%	40,3%
Résultat net, part du groupe	-206,6	319
Dividende (en € par action)	0,5	1,0 ⁽²⁾

Activité

SPIE est le leader européen indépendant des services multitechniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Avec 48 000 collaborateurs répartis dans 6 principaux pays européens et une forte présence locale, SPIE accompagne la transition énergétique et la transformation numérique de ses clients *via* la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

SPIE réalise 38 % de son chiffre d'affaires en France et 36 % en Allemagne et Europe centrale.

En 2021

La production consolidée du groupe s'est établie à 6 971 M€ en 2021, en hausse de 4,9 % par rapport à 2020, incluant une croissance organique de 3,2 %, une contribution des acquisitions à hauteur de 2,0 %, un effet de change de -0,1 % et un impact des cessions réalisées en 2020 de -0,2 %. Ce net rebond par rapport à 2020 s'inscrit dans un contexte de hausse de la demande pour les services de SPIE, même si les retards liés à la chaîne d'approvisionnement ont entraîné des reports de la production au quatrième trimestre.

Le résultat d'exploitation du groupe est en net redressement et s'est élevé à 427 M€, soit une marge de 6,1 % contre 5,1 % en 2020.

2021 a en outre été marquée par une baisse de la dette nette et du levier financier du groupe, grâce à une forte génération de trésorerie opérationnelle. Le cash-flow libre s'est élevé à 268 M€, bénéficiant notamment d'une nette amélioration du besoin en fonds de roulement. Fin 2021, l'endettement net⁽¹⁾ s'élevait à 874 M€ (soit un levier financier⁽¹⁾ de 1,8 x contre 2,4 x à fin 2020), en baisse de 52 M€.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entrée au capital de SPIE au 4^e trimestre 2017 et a investi 201 M€ au total, pour acquérir 5,5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2021, Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 5,2 % du capital du groupe.

(1) Hors impact de la norme IFRS 16.

(2) Chiffres non retraités pour tenir compte de la contribution du reliquat non vendu de la division Gas & Offshore de SAG (production 2020 : 3,5 M€; EBITA 2020 : 0,2 M€), précédemment présenté comme une activité abandonnée et réintégré au périmètre des activités poursuivies en décembre 2021.

(3) Sur la base des chiffres 2019 retraités pour tenir compte de la contribution de l'activité de maintenance globale d'installations en milieu scolaire de SPIE UK. Ayant précédemment fait l'objet d'un processus de cession, elle était présentée comme activité abandonnée, conformément à la norme IFRS 5. Dans le cadre de la réorganisation de SPIE UK, ce processus a été interrompu et l'activité, avec un portefeuille de services réaligné, a été réintégré au périmètre des activités poursuivies.

(4) Retraité pour tenir compte de la contribution du reliquat non vendu de la division Gas & Offshore de SAG.

(5) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

Année d'investissement
2017

Montant total investi
201 M€

% de détention
5,2%



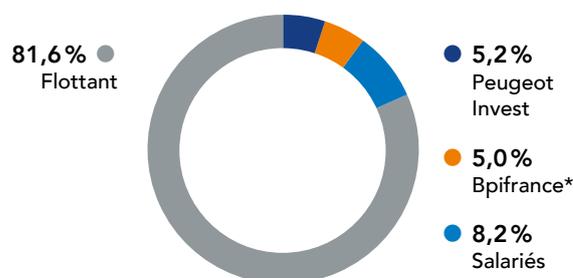
www.spie.com

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est membre du Conseil d'administration de SPIE et membre du Comité des nominations et rémunérations ainsi que du Comité d'audit.

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



*En date du 8 février 2022.

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2020 ⁽²⁾	2021
Production	6 642	6 971
Variation	- 4,7 % ⁽³⁾	4,9 % ⁽⁴⁾
Résultat d'exploitation	339	427
Marge	5,1 %	6,1 %
Résultat net part du groupe	53	169
Marge nette	0,8 %	2,4 %
Dividende (en € par action)	0,44	0,60 ⁽⁵⁾
Fonds propres	1 534	1 683
Endettement net⁽¹⁾	927	874

SIGNA PRIME SELECTION

Activité

Fondée en 2010 par l'entrepreneur autrichien René Benko et basée en Autriche, SIGNA Prime Selection est une foncière privée spécialisée dans l'immobilier de commerce et de bureau, essentiellement en Europe germanophone (et, plus marginalement, dans le nord de l'Italie).

SIGNA Prime Selection a pour stratégie de détenir à long terme des actifs immobiliers de grande qualité, situés au cœur des centres-villes, et dont certains offrent un potentiel de revalorisation important. La société est contrôlée par SIGNA Holding GmbH, un groupe autrichien notamment présent dans l'immobilier et la distribution (dont les chaînes de grands magasins Karstadt et Kaufhof).

Au 31 décembre 2021, SIGNA Prime Selection dispose de près de 17 Mds€ d'actifs, qui incluent des immeubles emblématiques tels que les grands magasins KaDeWe à Berlin, Globus en Suisse, Oberpollinger et l'Alte Akademie à Munich ou l'hôtel Park Hyatt à Vienne.

En 2021

En 2021, SIGNA Prime Selection a pu constater que le taux de recouvrement des loyers sur son portefeuille immobilier de long terme est revenu au niveau pré-crise. La société a également poursuivi le développement de son portefeuille de projets, parmi lesquels se trouvent la rénovation de l'Alte Akademie à Munich, la construction de l'Elbtower à Hambourg ou encore la transformation de l'Hermannplatz à Berlin. Enfin, le groupe a conclu l'acquisition du portefeuille Quantum et poursuivi la cession de certains actifs non stratégiques.

Année d'investissement
2019

Montant total investi
211 M€

% de détention
5,0%

 **SIGNA**
PRIME SELECTION

www.signa.at

17 Mds€
d'actifs en 2021

+25%
*Croissance moyenne annuelle
de l'Actif brut réévalué sur les 10 dernières années*

L'investissement de Peugeot Invest

En juin 2019, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. détenue à 100% par Peugeot Invest) a pris une participation de 5% du capital de SIGNA Prime Selection pour un montant de 186 M€. Cette acquisition a été réalisée auprès de SIGNA Holding GmbH, son actionnaire majoritaire. En septembre 2019, à l'occasion de l'augmentation de capital du groupe, Peugeot Invest a réinvesti à hauteur de sa quote-part pour 25 M€.

Peugeot Invest UK Ltd., représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil et du Comité d'investissements de SIGNA Prime Selection.

SIGNA DEVELOPMENT

SELECTION

Activité

Fondée en 2014 par l'entrepreneur autrichien René Benko et basée en Autriche, SIGNA Development est une société de promotion immobilière en Europe germanophone. Détenu par le même actionnaire de contrôle, SIGNA Development est une société sœur de SIGNA Prime.

La stratégie de SIGNA Development consiste à développer des projets immobiliers « premium » (résidentiels, bureaux et commerces), dont la majorité est située dans les centres-villes d'Allemagne et d'Autriche, avec pour objectif de les commercialiser puis de les céder à des investisseurs (principalement des fonds de pension et des sociétés d'assurance).

Au 31 décembre 2021, SIGNA Development dispose de près de 4 Mds€ d'actifs immobiliers et offre des perspectives de création de valeur attractives par le développement de projets immobiliers qui visent des certifications environnementales. Le portefeuille est composé d'environ 50 projets en cours de construction dont la valeur à terminaison devrait s'élever à plus de 8 Mds€.

En 2021

SIGNA Development a poursuivi le développement de ses projets immobiliers, notamment la construction de ses projets phares (Stream, BEAM, Vienna 22) et continué la commercialisation de ses nombreux projets existants. SIGNA Development a également finalisé la construction des actifs Up! (Berlin) et Bel & Main (Vienne) et les a livrés à ses investisseurs. Enfin, la société a poursuivi le développement de son portefeuille de projets avec de nouvelles acquisitions ainsi que des cessions d'actifs non stratégiques.

Année d'investissement
2021

Montant total investi
75 M€

% de détention
5,0%

 **SIGNA**
DEVELOPMENT SELECTION

www.signa.at

4 Mds€

d'actifs immobiliers en 2021

~50

projets en cours de développement

L'investissement de Peugeot Invest

En juin 2021, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. détenue à 100% par Peugeot Invest) a pris une participation de 5% du capital de SIGNA Development Selection pour un montant de 75 M€. Cette acquisition a été réalisée auprès de SIGNA Holding GmbH, son actionnaire majoritaire.

Peugeot Invest UK Ltd., représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil et du Comité d'investissements de SIGNA Development Selection.

1.11

INTERNATIONAL SOS

Activité

Fondée en 1985 à Singapour par Arnaud Vaissié et le Dr. Pascal Rey-Herme, International SOS dispose d'un positionnement unique au monde dans les domaines de la santé et de la sécurité. Elle propose des prestations de prévention médicale et de sécurité, d'accès aux soins et d'intervention en cas d'urgence.

Présente dans 90 pays, la société compte 12 000 experts de la santé, de la sécurité et de la logistique dédiés au soutien et à l'assistance 24h/24 et 7j/7 de 12 000 organisations, incluant la majorité des entreprises du Fortune Global 500, ainsi que des gouvernements et des ONG.

International SOS bénéficie d'une exposition géographique diversifiée et équilibrée entre l'Amérique, l'Asie-Pacifique et l'EMEA.

En 2021

Au cours de son exercice clos le 30 juin 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 Md\$. International SOS dispose d'un savoir-faire unique qui répond aux préoccupations croissantes des entreprises et des gouvernements en matière de santé et de sécurité au travail et a su faire preuve d'une forte résilience et agilité face à la crise du Covid-19, notamment en accompagnant les sociétés dans les nouvelles modalités de travail redéfinies par la pandémie. L'exercice 2020/2021 a également connu une très forte demande de fourniture de matériel médical aux gouvernements (liée au Covid-19). Enfin, International SOS a également été mobilisée sur certaines zones à fortes tensions géopolitiques, comme l'Afghanistan.

Par ailleurs, International SOS a obtenu la certification « Silver » par EcoVadis, ce qui place le groupe dans le top 12 % des sociétés certifiées par l'agence.

1,5 Md\$

chiffre d'affaires 2021 ⁽²⁾

12 000 experts

90 pays

Année d'investissement
2021

Montant investi
306 M\$



www.internationalsos.fr

L'investissement de Peugeot Invest

En février 2021, Peugeot Invest Assets a investi 306 M\$ pour acquérir une participation minoritaire dans International SOS, aux côtés des fondateurs et des cadres dirigeants, ainsi que de Cobepa, actionnaire minoritaire de la société depuis 15 ans.

Peugeot Invest Assets, représentée par MM. Robert Peugeot et Bertrand Finet ⁽¹⁾, siège au Conseil d'administration de la société, respectivement en tant qu'administrateur et censeur.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 ⁽²⁾



(1) M. Bertrand Finet a été remplacé en 2022 au Conseil d'administration par M. Sébastien Coquard en tant que représentant de Peugeot Invest Assets.

(2) Clôture au 30/06/2021.

Activité

Acteon est une medtech française spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs dentaires et médicaux de haute technologie. La société est positionnée sur le segment des équipements à ultrasons de forte puissance, où elle a des positions de leader, sur le segment de l'imagerie numérique, des produits pharmaceutiques et de l'instrumentation de précision. Acteon est un acteur global avec une présence dans plus de 100 pays à travers le monde.

En 2021

Le marché dentaire a connu un véritable rebond en 2021 après la crise du Covid-19 en 2020, ce qui a soutenu l'activité d'Acteon. Le groupe a continué sa politique d'innovation pour développer de nouveaux produits et répondre aux attentes des praticiens. En 2022, la croissance structurelle du marché dentaire devrait se poursuivre, portée par l'augmentation des dépenses de santé et l'émergence de la classe moyenne dans les pays en développement.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, *via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest, a investi 15 M€ en juin 2019 dans le rachat d'Acteon mené par Dentressangle Mid & Large Cap.

La valorisation de la participation Acteon dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Guillaume Falguière, est membre du Comité de surveillance d'Acteon.

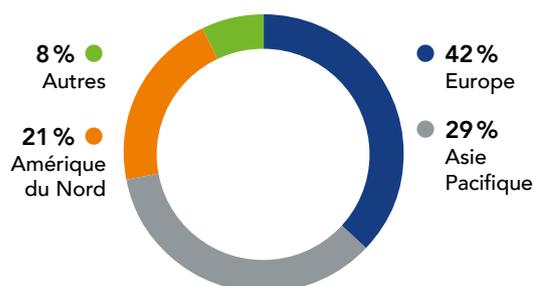
Année d'investissement
2019

Montant total investi
15 M€



www.aceongroup.com

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2021



CIEL

Activité

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière, en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance, et compte actuellement 31 000 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

En 2021

L'Actif net réévalué par action est en hausse sur l'année 2021 et le portefeuille d'investissements s'élève à 21 109 MMUR au 31 décembre 2021.

L'investissement de Peugeot Invest

En 2014, Peugeot Invest a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€, correspondant à 7,6 % de la société. L'augmentation de capital avait vocation à financer le développement du groupe dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2021, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 6,8 % du capital.

Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL et de son Comité d'investissement.

Année d'investissement
2014

Montant total investi
16 M€

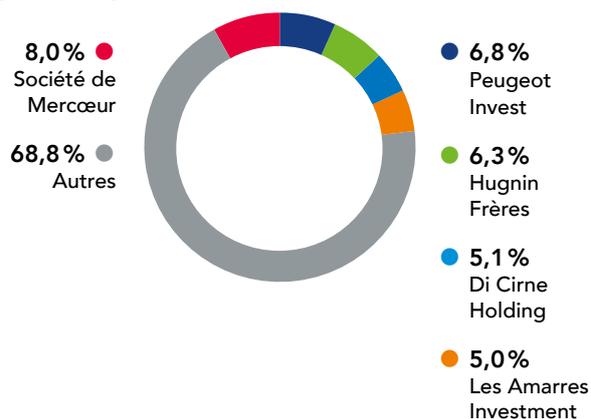
% de détention
6,8 %



www.cielgroup.com

ACTIONNARIAT ⁽¹⁾

(31/12/2021)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de MUR, à fin juin)	2020 ⁽²⁾	2021
Chiffre d'affaires	21 923	17 869
Résultat d'exploitation	3 292	2 697
Marge	15,0 %	15,1 %
Résultat net part du groupe	(1 672)	617
Marge nette	-7,6 %	3,5 %
Dividende (en MUR par action)	0,08	0,05
Fonds propres	18 536	18 614
Endettement net	16 908	14 157

(1) Répartition des actions ordinaires au 30 juin 2021 (hors autocontrôle).

(2) Chiffres non retraités.

IMMOBILIÈRE DASSAULT

Activité

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs principalement localisés dans le centre et la première couronne de Paris.

En 2021

Immobilier Dassault poursuit sa politique d'accroissement et de valorisation de son patrimoine immobilier, toujours dans une logique de développement patrimonial à moyen et long terme, axée prioritairement sur des immeubles ayant les meilleures adresses du quartier central des affaires de Paris.

En 2021, la société a poursuivi la politique de revalorisation de son portefeuille avec, d'une part la poursuite des travaux de rénovation, et d'autre part, la cession des actifs non stratégiques. Elle a notamment conclu plusieurs cessions d'actifs non stratégiques, à savoir les immeubles sis 83, avenue Charles-de-Gaulle (Neuilly-sur-Seine), 2^{ter}, rue Royale (Versailles) et 1, avenue Niel (75017 Paris), dégageant une plus-value totale de 2,2 M€.

Au cours de l'exercice, les revenus locatifs ont connu une hausse de +25,4% par rapport à 2020, engendrée par la prise d'effet de nouveaux baux au 1^{er} janvier, notamment sur les immeubles situés 127, avenue des Champs-Élysées et 26, rue Vernet (75008 Paris). Le taux d'occupation s'établit à 89% au 31 décembre 2021, contre 91% au 31 décembre 2020. Une vacance locative est volontairement maintenue sur les actifs en restructuration.

Le total des valorisations hors droits du patrimoine immobilier s'élève désormais à 852,20 M€ au 31 décembre 2021 (contre 816,60 M€ au 31 décembre 2020).

Le résultat opérationnel s'élève à 76 M€ et le résultat net s'établit à 72,7 M€ pour l'exercice 2021.

Année d'investissement
2006
% de détention
19,8%



www.immobieliere-dassault.com

L'investissement de Peugeot Invest

Au 1^{er} semestre 2006, Peugeot Invest et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

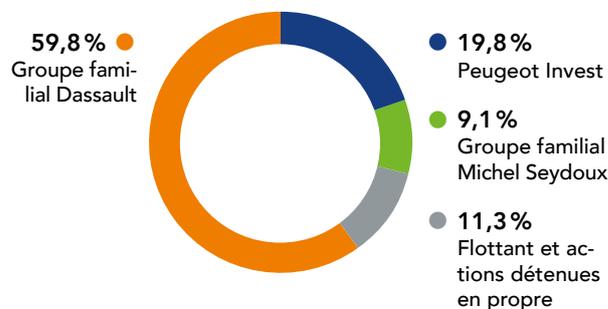
Peugeot Invest Assets détient 19,8% du capital d'Immobilier Dassault.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2021.

Peugeot Invest Assets est représentée par M. Christian Peugeot, membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

ACTIONNARIAT

(31/12/2021)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2020	2021
Valeur d'expertise du patrimoine	817	852
Actif net réévalué par action (en €)	78	87
Résultat net	111	73
Dividende (en € par action)	1,0	1,30 ⁽¹⁾

(1) Proposé à l'Assemblée générale.

LES GRÉSILLONS

Année d'investissement

1998

% de détention

100%

Activité

Peugeot Invest possède un ensemble immobilier, « Les Grésillons », situé à Gennevilliers (92300), 134-190, rue des Cabœufs, d'une part, et 175, rue des Cabœufs, d'autre part, à usage d'entrepôt avec quai de messagerie.

En 2021

L'ensemble immobilier est loué à 100% par la société Gefco depuis 2000.

L'investissement de Peugeot Invest

En 1998, la Société Civile FFP-Les Grésillons, actuellement filiale à 100% de Peugeot Invest Assets, a procédé à l'acquisition de terrains sis à Gennevilliers (92300) 134-190, rue des Cabœufs, pour y édifier des constructions à usage d'entrepôt avec quai de messagerie, en vue de les louer à la société Gefco.

CHÂTEAU GUIRAUD

Activité

Château Guiraud est un sauternes, 1^{er} Grand Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares, dont 103 hectares de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 300 000 bouteilles réparties entre du 1^{er} Cru et du 2^e Cru de Sauternes et du vin blanc sec (le « G » de Guiraud). Peugeot Invest et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale, en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Château Guiraud s'est associé à Nicolas Lascombes pour ouvrir un restaurant dans les dépendances du château. La Chapelle de Guiraud a donc ouvert début 2018.

En 2021

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires s'élève à 2,80 M€ en 2021, contre 2,10 M€ en 2020 soit une hausse de 33%. Cette hausse s'explique en partie par une reprise importante de la vente des livrables malgré l'absence de ventes de primeurs suite à l'absence quasi totale de récolte en 2018 (épisode de grêle), ce qui a fortement impacté les campagnes de primeurs 2019 dont les ventes ont été comptabilisées sur l'exercice 2021.

Le 13 octobre 2021, Peugeot Invest et Château Guiraud ont annoncé l'entrée au capital de Financière Guiraud de Matthieu Gufflet comme actionnaire majoritaire.

LDAP

Activité

Peugeot Invest s'est associée avec le groupe familial Louis Dreyfus Armateurs (LDA) pour créer la société LDAP. LDA est un armateur français présent depuis plus de 160 ans dans le transport maritime de vrac sec et la prestation de services industriels maritimes. La société LDAP a fait l'acquisition de cinq vraquiers *handy-size* neufs, de modèle B-Delta 40 innovant et peu consommateur en carburant. Les navires ont été livrés majoritairement au cours du 2nd semestre de l'année 2015. La gestion de cette flotte est confiée à LDA, qui en assure l'armement et l'exploitation commerciale.

L'investissement de Peugeot Invest

Au 31 décembre 2021, le groupe Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détient 45% du capital de LDAP.

Année d'investissement

2006

% de détention

20,0%

www.chateauguiraud.com

Président fondateur d'EPSA, il est aussi entrepreneur spécialisé dans le secteur de l'hospitalité et du développement durable.

L'investissement de Peugeot Invest

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui, en juillet 2006, a acquis 100% des parts de la SCA Château Guiraud. La valorisation de Financière Guiraud SAS dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Financière Guiraud SAS consolidée jusqu'à présent par intégration globale est maintenant consolidée à fin 2021 par mise en équivalence dans les comptes de Peugeot Invest.

Suite à l'entrée de Matthieu Gufflet au capital, Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100%) détient à présent 20% de Financière Guiraud SAS (contre 74,9% avant la cession).

M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Financière Guiraud SAS.

Année d'investissement

2013

Montant total investi

24 M\$

% de détention

45%

www.lda.fr

Peugeot Invest a investi 24 M\$ dans le capital de LDAP.

La valorisation de LDAP dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. LDAP est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet et Mme Sophie Vernier-Reiffers, est membre du Comité exécutif de LDAP.

TOTAL EREN

Activité

Total Eren est un producteur indépendant d'électricité qui développe, finance, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables à l'international. Aux côtés de partenaires locaux, la société se positionne sur des marchés à fort potentiel, dans des régions disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants, notamment en Europe orientale, en Asie centrale et du sud, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique.

Elle dispose d'un ensemble d'actifs diversifiés (éolien, solaire et hydraulique) en exploitation ou en construction représentant une capacité brute de plus de 3,6GW à fin 2021.

Fondée en 2012, la société est contrôlée par ses fondateurs David Corchia et Pâris Mouratoglou et compte plus de 600 collaborateurs dans le monde.

En décembre 2017, TotalEnergies a acquis une participation indirecte de 23% dans Total Eren (aujourd'hui portée à 30% de manière directe et indirecte). L'accord entre TotalEnergies et Total Eren prévoit que TotalEnergies pourra prendre le contrôle de la société à l'issue d'une période de 5 ans.

En 2021

Total Eren a poursuivi le développement actif de ses projets en 2021, notamment en Amérique du Sud, avec la mise en service d'une centrale éolienne de 97 MW (mégawatts) en Argentine et la construction de 160 MWc (mégawatts-crête) bruts de projets éoliens au Brésil (finalisée début 2022). La société dispose ainsi d'un portefeuille de plus de 600 MW bruts en exploitation dans la région.

Total Eren a également poursuivi son développement en Inde avec la construction d'une centrale solaire de 445 MW bruts.

Total Eren travaille enfin sur plusieurs projets de production hydrogène vert de grande échelle à travers le monde, et a lancé les études sur un projet au Chili qui pourrait totaliser jusqu'à 10 GW de capacité éolienne installée.

Année d'investissement

2015

Montant total investi

28 M€

% de détention

2,4%



www.total-eren.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest, a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 M€ de Total Eren pour 28 M€. La première tranche (14 M€) a été souscrite en 2015, et la seconde tranche (14 M€) en mai 2017.

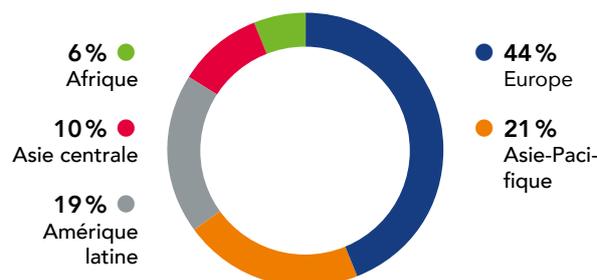
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires. L'investissement de Peugeot Invest Assets est réalisé via une joint-venture avec Tikehau Capital, Zéphyr Investissement, actionnaire à 7,0% de Total Eren. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 33,8% par Peugeot Invest et à 66,2% par Tikehau Capital.

La valorisation de la participation Total Eren dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Zéphyr Investissement est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Peugeot Invest Assets, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh, est censeur du Conseil d'administration de Total Eren.

RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ NETTE⁽¹⁾

(31/12/2021)



(1) La capacité (en exploitation ou en construction) nette correspond à la quote-part détenue par Total Eren dans chaque projet.

IHS

Activité

Fondé en 2001, IHS est l'un des plus grands propriétaires, gestionnaires et opérateurs indépendants de tours télécoms dans le monde et un leader dans la zone EMEA en nombre de tours. Le groupe construit, loue et gère des tours de télécommunications pour son compte propre et pour le compte de tiers. IHS accompagne les opérateurs de téléphonie mobile leaders dans chacun de ses marchés et est très bien positionné pour bénéficier de la forte croissance des besoins d'infrastructures en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Initialement centré sur le Nigeria, IHS s'est développé par croissance externe et opère aujourd'hui également au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie, au Rwanda et s'est étendu en dehors du continent africain au Koweït, au Brésil, en Colombie et au Pérou, se positionnant ainsi comme un leader des pays émergents.

En 2021

IHS gère aujourd'hui un parc de plus de 35 000 tours, réparties dans 9 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

Sa stratégie de croissance externe maîtrisée, combinée à une excellente croissance organique, a permis à IHS de connaître une croissance substantielle au cours des dernières années. En 2021, la société a affiché un chiffre d'affaires de 1,6 Md\$ soit une croissance organique de 16,1 % ainsi qu'une marge d'EBITDA ajusté de 58,6 %.

L'événement marquant du deuxième semestre a été l'introduction d'IHS à la Bourse de New York le 14 octobre 2021.

Années d'investissement
2013, 2014, 2016
Montant total investi
78 M\$



www.ihstowers.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 78 M\$ dans IHS au cours de quatre augmentations de capital. Après un premier investissement de 5 M\$ en 2013 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), Peugeot Invest a réinvesti 10 M\$ début 2014, puis de nouveau 60 M\$ en novembre 2014, dont 50 M\$ aux côtés de Wendel.

1,6 Md\$
Chiffre d'affaires 2020

JAB

Activité

JAB Holding est un groupe détenu majoritairement par la famille Reimann, qui investit à long terme dans des leaders du secteur des biens de consommation disposant de marques fortes (produits de grande consommation, boissons et alimentation, cosmétiques, produits et services à destination des animaux de compagnie).

En l'espace de quelques années le groupe est devenu, à travers une série d'acquisitions, le 2^e acteur mondial du café (JDE Peet's), le 3^e groupe de boissons non alcoolisées aux États-Unis (Keurig Dr Pepper) et a créé une plateforme de restaurants et cafés regroupant plus de 4 500 points de consommation aux États-Unis et en Europe, autour d'enseignes emblématiques (Panera, Pret A Manger, etc.). Depuis 2019, JAB Holding est également actif sur le marché des animaux de compagnie, devenant le deuxième acteur nord-américain des soins vétérinaires avec une stratégie de consolidation autour des actifs NVA et Compassion First.

En 2021

En 2021, JAB Holding et ses filiales ont connu certains développements opérationnels notables et poursuivi plusieurs opérations de croissance externe.

L'introduction en Bourse de Krispy Kreme au NASDAQ a été l'événement marquant du 2nd semestre de l'année. Cette introduction en Bourse a été finalisée le 1^{er} juillet 2021 et était composée d'une tranche primaire de 556 M\$, valorisant la société à près de 2,8 Mds\$. Le cours de l'action a fini l'année en hausse de + 11 % dans un marché volatil.

Enfin, JAB Holding a annoncé l'initiation de deux opérations majeures, qui devraient se conclure au premier semestre 2022 : l'introduction en Bourse de la société Panera Brands (Panera Bread, Caribou Coffee, Einstein Bros) ainsi que le lancement de sa plateforme dédiée aux produits d'assurance pour animaux de compagnie.

Années d'investissement
2017, 2018, 2019,
2020, 2021

Montant total engagé
451 M\$

JAB
HOLDING COMPANY

www.jabholco.com

28 Mds\$

*de chiffre d'affaires combiné sur les filiales
auxquelles est exposée Peugeot Invest*

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest s'est engagée à co-investir 50 M\$ aux côtés de JAB Holding en décembre 2016, puis de nouveau 150 M\$ en décembre 2017, afin d'accompagner sa stratégie de croissance dans le secteur des biens de consommation.

En 2018, Peugeot Invest a investi 130 M\$ additionnels pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le segment des boissons, dans le cadre de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group.

En 2019, Peugeot Invest s'est engagée à hauteur de 100 M\$ pour continuer à accompagner les prochains développements du groupe dans le secteur des animaux de compagnie.

En 2020 et 2021, Peugeot Invest a réaffirmé une nouvelle fois son soutien à JAB Holding, en participant à deux augmentations de capital, à hauteur de 20 M\$ dans la plateforme de restauration et à hauteur de 1 M\$ dans Krispy Kreme.

KEURIG DR PEPPER

Activité

Né de la fusion en 2018 entre le torréfacteur Keurig Green Mountain et Dr Pepper Snapple Group, KDP est le troisième plus important groupe de boissons non alcoolisées en Amérique du Nord. Le groupe emploie près de 27 000 personnes sur tout le territoire et est organisé autour de deux grands métiers : la production et la vente de boissons rafraîchissantes non alcoolisées ainsi que la torréfaction et la vente de café, principalement pour une consommation à domicile. Les marques emblématiques du groupe sont le Dr Pepper, le Canada Dry, le 7up ainsi que le café Keurig et Green Mountain.

En 2021

En 2021, KDP a continué une bonne dynamique commerciale et enregistre des gains de parts de marché sur plus de 75% de son portefeuille de boissons rafraîchissantes. La division Café profite de l'accroissement du télétravail en Amérique du Nord et le groupe enregistre plus de 3 millions de foyers supplémentaires équipés de machines à cafés Keurig sur l'année. Le groupe affiche un chiffre d'affaires en hausse de 9,2% et une marge également en croissance soutenue malgré l'augmentation des coûts de matières premières et les difficultés logistiques.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi à plusieurs reprises dans Acorn, actionnaire de référence du groupe KDP, au travers de différents fonds de co-investissements gérés par JAB Holding. En 2020, Acorn a distribué une partie de ses titres détenus dans KDP à ses investisseurs tout en restant l'actionnaire de référence du groupe. Peugeot Invest a ainsi reçu des actions KDP en direct dont les engagements de conservation des titres (*lock-up agreements*) sont tous arrivés à échéance.

En février et mars 2022, Peugeot Invest a cédé les deux tiers de sa participation dans KDP sur le marché.

Années d'engagement
2017, 2018
% de détention
0,3%



www.keurigdrpepper.com

13 Mds\$

Chiffre d'affaires en 2021

> 125 marques

en portefeuille

1.11

ARCHIMED

Activité

ArchiMed est une société d'investissement indépendante basée à Lyon et New York, créée en 2014 par l'équipe sectorielle Santé de 3i, qui intervient comme partenaire stratégique et financier des entreprises européennes et américaines des industries de la santé.

ArchiMed a lancé en 2018 un nouveau véhicule d'investissement mid-cap (investissements entre 75 et 300 M€) baptisé MED Platform I, qui a pour objectif d'accélérer la croissance de sociétés européennes et américaines sélectionnées notamment pour leur potentiel de développement à l'international et de consolidation.

À fin 2021, MED Platform I a investi dans sept plateformes : Bomi (leader européen de la logistique spécialisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2019), Direct Healthcare Group (DHG, leader européen de l'équipement hospitalier spécialisé dans la prévention et la lutte contre les ulcères de pression, investi fin 2019), NAMSA (leader mondial de la recherche externalisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2020), Stragen (société pharmaceutique spécialisée dans les médicaments génériques complexes sur des marchés de niche, investie en 2021), Prollenium (société de médecine esthétique spécialisée dans les injections cutanées d'acide hyaluronique, investie en 2021), Suanfarma (distributeur et fabricant d'ingrédients pharmaceutiques et nutraceutique, investi en 2021) et Carso (coleader français des services de testing, investi en 2021).

MED Platform I est gérée par la société de gestion ArchiMed, dont les associés sont des investisseurs et d'anciens opérationnels de la santé.

1 Md€

Montant levé par MED Platform I

24

Nombre d'acquisitions réalisées par les plateformes de MED Platform I

Année d'engagement
2018

Montant total engagé

80 M€ (pouvant être doublés) + 32 M€



www.archimed-group

En 2021

En 2021, ArchiMed a complété l'acquisition de 4 nouvelles plateformes (Stragen, Prollenium, Suanfarma et Carso), et poursuivi une stratégie active de croissance externe.

À fin 2021, les 7 plateformes ont réalisé un total de 24 acquisitions *add-ons* (dont 14 acquisitions pour Bomi et 6 acquisitions pour DHG).

L'investissement de Peugeot Invest

En 2018, Peugeot Invest s'est engagée à investir 80 M€, avec la possibilité de doubler son exposition aux sociétés de son choix, ce qui porterait l'engagement au maximum à 160 M€.

En 2021, Peugeot Invest s'est engagée à co-investir 32 M€ complémentaires, répartis sur 3 des plateformes du fonds (Carso, Prollenium et Suanfarma).

CAPSA

Capsa Healthcare est un leader aux États-Unis sur plusieurs niches d'équipements médicaux pour les acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, pharmacies). La société conçoit, produit et commercialise des chariots médicaux (avec ou sans équipements informatiques mobiles), des stations de préparations stériles et des systèmes de management de médicaments automatisés. Capsa s'est construite à travers des acquisitions successives, menées depuis 2008 par son management avec le soutien d'une famille américaine, puis de Levine Leichtman Capital Partners.

Date d'investissement
2017
Montant investi
17 M\$
Partenaire
Levine Leichtman Capital Partners



ENTORIA

Créée en 2000, Entoria (anciennement Ciprès Assurances) est le 2^e courtier grossiste français. Le groupe conçoit et gère des solutions en assurance de personne et IARD (assurance de biens) dédiées aux travailleurs indépendants, aux dirigeants et aux salariés de TPE-PME. Ces solutions sont distribuées par un réseau de 9000 courtiers indépendants présents sur toute la France. Grâce à l'acquisition d'Axelliance Groupe en 2018, Entoria a accéléré son développement en complétant son offre en assurance IARD et sa présence sur l'ensemble du territoire.

Date d'investissement
2017, 2021
Montant investi
17 M€
Partenaire
Apax Partners



AMAWATERWAYS

AmaWaterways est une société familiale qui, depuis 2002, offre des croisières fluviales haut de gamme, principalement en Europe et à des clients anglo-saxons. AmaWaterways exploite 25 navires qui naviguent sur le Danube, le Rhin, la Moselle, le Main, le Rhône, la Seine, la Garonne, les voies navigables belges et hollandaises, le Douro, le Mekong, en Asie du Sud-Est, le Chobe, en Afrique, et le Nil, en Égypte.

Date d'investissement
2017
Montant investi
25 M\$
Partenaire
Certares



1.11

LINEAGE

Lineage est le 1^{er} groupe mondial de logistique spécialisé dans la chaîne du froid pour l'industrie agro-alimentaire, pour le compte de producteurs, grossistes et acteurs de la grande distribution. Son offre s'étend au-delà du stockage en froid négatif, avec des services à valeur ajoutée allant de la congélation, au reconditionnement, à l'externalisation de la gestion de commandes et de l'affrètement. Lineage est un des deux principaux consolidateurs du secteur, avec près de 103 acquisitions depuis 2008. Suite à de nombreuses acquisitions réalisées en 2021, la société exploite désormais plus de 395 sites dans 19 pays, et bénéficie d'une présence mondiale (États-Unis, Europe, Amérique Latine et Asie). Lineage a généré un chiffre d'affaires d'environ 3,7 Mds\$ en 2021. Plus d'un tiers de la production alimentaire aux États-Unis passe dans un entrepôt de Lineage avant d'atteindre le consommateur final.

Dates d'investissement
2017, 2019, 2020, 2021
Montant investi
91 M\$
Distributions⁽¹⁾
85 M\$
Partenaire
BayGrove⁽²⁾



- (1) Cession des titres acquis en 2017 pour un multiple de 3.4x.
(2) Holding des fondateurs.

ASMODEE

Créé en 1995, Asmodee est un éditeur et distributeur de jeux de société et de cartes à collectionner. Le groupe se positionne parmi les leaders mondiaux, avec une présence en Europe, en Amérique du Nord et en Chine, et près de 2300 salariés. En 2021, Asmodee a généré un chiffre d'affaires de 1,1 Md€ et un EBITDA pro forma ajusté de 240 M€. PAI Partners a cédé le groupe Asmodee à la société suédoise Embracer en mars 2022.

Date d'investissement
2018, 2019

Montant investi
22 M€

Partenaire
PAI Partners



BIG BOTTLING COMPANY

Big Bottling Company est une société de production et de distribution de boissons gazeuses et non alcoolisées au Nigeria. Son principal produit est le BIG (aux saveurs cola, citron, et orange). La société résulte de la scission par le groupe AJE – une des plus importantes multinationales du secteur des boissons en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie – de sa division nigériane. Big Bottling Company emploie directement 250 personnes dans son usine près de Lagos et sa production cible est d'environ 40 millions de caisses par an.

Date d'investissement
2018

Montant investi
10 M\$

Partenaire
IDI Emerging Markets SA



TRANSACT

Transact est une société qui développe des solutions logicielles de paiement et de gestion des accès et des points de vente pour les universités américaines. La société propose une plateforme intégrée qui permet aux universités de simplifier la collecte des frais de scolarité et les paiements sur campus, mais aussi de gérer l'ensemble des droits et accès des étudiants à partir de leur badge ou de leur smartphone (salle de sport, cantine, présence en cours, etc.). Avec plus de 1 300 campus aux États-Unis, Transact gère 12 millions d'étudiants et facilite plus de 45 Mds\$ de transactions chaque année.

Date d'investissement
2019

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Reverence Capital Partners



THE LIAN

Créé en 2009, The Lian est un « Tmall Partner » (ou « TP ») chinois qui aide des marques de beauté internationales à se développer sur le e-commerce chinois, notamment Tmall. The Lian propose une offre de services « clés en main » (gestion et animation de la boutique en ligne, service client, logistique, marketing) permettant à des marques qui ne sont pas ou peu présentes en Chine de pénétrer ce marché en forte croissance, notamment *via* les boutiques officielles sur Tmall ou *via* d'autres plateformes (JD.com, VIPShop, Little Red Book).

Dates d'investissement
2019, 2020, 2021

Montant investi
17 M\$

Partenaire
Crescent Point



LIVSPACE

Créée en 2015, Livspace est une start-up indienne leader du marché de l'aménagement d'intérieur clé en main. La société réorganise complètement la chaîne de valeur de l'aménagement d'intérieur en la digitalisant et en standardisant et automatisant des process qui permettent de réaliser des gains de productivité importants. Livspace est présente dans 30 villes en Inde, à Singapour, en Malaisie et en Arabie saoudite.

Date d'investissement
2020, 2021

Montant investi
12 M\$

Partenaire
Venturi



JIANKE

Créée en 2007, Jianke est une société chinoise qui a développé une offre de pharmacie en ligne et qui a complété son offre depuis 2018 avec des services de consultation en ligne (télémédecine). Cette offre de télémédecine permet de digitaliser le suivi des patients atteints de maladie chronique par les docteurs, patients qui peuvent ensuite recevoir directement à leur domicile les médicaments prescrits par ce canal.

POLYPLUS

Fondé en 2001 à Strasbourg, Polyplus est le premier fournisseur mondial de réactifs de transfection, c'est-à-dire des consommables utilisés lors de la production de thérapies cellulaires et géniques. La société jouit d'une réputation mondiale grâce au rôle de pionnier de son principal fondateur, le professeur Jean-Paul Behr, dans le développement d'un réactif à base de polymère, PEI (polyéthylèneimine), destiné à la transfection. Polyplus est aujourd'hui le fournisseur de référence de la majorité des groupes pharmaceutiques actifs dans le domaine de la thérapie génique, au stade de la recherche, des essais cliniques et de la commercialisation.

MAIKAILAI

Maikailai est une société chinoise qui commercialise des produits pour la beauté, le soin de la personne et l'entretien de la maison en Chine. Forte de son expérience en tant que Tmall Partner, la société a capitalisé sur son savoir-faire, sa maîtrise des nouveaux canaux de distribution (notamment le live-streaming) et sur l'essor des marques domestiques en Chine pour développer avec succès ses propres marques.

YNSECT

Ynsect est une société française, leader dans l'élevage et la transformation d'insectes en ingrédients utilisés comme alternative aux protéines animales. La société adresse actuellement les marchés en forte croissance de la nutrition humaine, animale (animaux de compagnie et aquaculture) et des engrais, avec ainsi un impact très fort en termes de développement durable.

Ynsect exploite des technologies protégées par 300 brevets, lui permettant d'élever des scarabées dans des fermes verticales à empreinte carbone négative. Ynsect construit actuellement sa troisième unité de production, la plus grande ferme verticale du monde à Amiens, en France et exploite deux sites en France (depuis 2016) et aux Pays-Bas (depuis 2017).

Date d'investissement
2020

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Crescent Point



Date d'investissement
2020

Montant investi
17 M€
(+ 8 M€ engagés pour
de futures acquisitions)

Partenaires
Archimed
Warburg Pincus



Date d'investissement
2021

Montant investi
15 M€

Partenaire
Crescent Point



Date d'investissement
2021

Montant investi
10 M€

Partenaire
Astanor



CO-INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

ELV ASSOCIATES

Depuis 2015, Peugeot Invest s'est associée avec plusieurs familles européennes pour des co-investissements au cas par cas dans des projets immobiliers aux États-Unis. Les projets sont montés et gérés par une équipe de professionnels américains, ELV Associates, établie depuis 1991. Les projets sont principalement du développement immobilier de logements, mais incluent aussi des bureaux et commerces.

En 2021, Peugeot Invest a poursuivi son partenariat avec ELV Associates en investissant 10,1 M\$ supplémentaires dans six projets à Austin, Atlanta et Athens. Peugeot Invest a également bénéficié de la cession de 5 projets pour un montant total de 69,3 M\$ avec des TRI compris entre 8 et 31 %.

Date d'investissement

Depuis 2015

Montant investi

56,2 M€

Partenaire

Partenaire ELV Associates

ELV
Associates, Inc.

OPCI LAPILLUS II

L'OPCI Lapillus II, géré par l'équipe immobilière de LBO France, a acheté successivement la Tour Marchand en 2016, immeuble de 16 000 m² en cours de rénovation à La Défense, ainsi que la tour Grand Angle, à Saint-Denis, en 2019, immeuble de 17 000 m² offrant un potentiel de réversion locative.

Date d'investissement

Depuis 2016

Montant investi

20,5 M€

Partenaire

LBO France

ARBORETUM

Arboretum est un projet de campus de 126 000 m² de bureaux et services bas carbone, construit en structure bois, situé dans le Grand La Défense. Il sera entouré par 25 hectares de parc, bordé par la Seine et mettra à disposition une multitude d'espaces pour travailler, intérieurs et extérieurs, 7 restaurants bio, un centre de séminaire et des services comme un centre de sport de 2 000 m². La livraison du projet est prévue pour début 2023.

Date d'investissement

2020

Montant investi

25 M\$

Partenaires

Icawood, BNP Paribas, WO₂

Arboretum
LA VILLE FORÊT

COLONIES

Colonies est l'un des principaux acteurs du *coliving* en Europe. Le *coliving* est un concept né aux États-Unis, à la croisée entre la colocation et l'hôtellerie, qui consiste à vivre à plusieurs dans un logement composé d'espaces privatifs et de vastes parties communes où une variété de services (salle de sport, cinéma, spa, etc.) et d'activités partagées (ménage, wifi, linge, etc.) est proposée. L'investissement vise ici à financer l'acquisition d'une centaine de maisons sur 2 à 3 ans, ainsi que leur restructuration et leur aménagement avant leur exploitation par Colonies dans le cadre de baux longue durée.

Date d'investissement

2020

Montant investi

15 M\$

Partenaires

LBO France

colonies

Au 31 décembre 2021, les montants investis dans les fonds d'investissement incluant les fonds immobiliers sont valorisés à 715 M€ et représentent 17,7% de l'Actif brut réévalué des investissements et 10,1% de l'Actif brut réévalué de Peugeot Invest.

Fonds de capital-investissement

Depuis 2002, Peugeot Invest a pris des engagements dans des véhicules de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à Peugeot Invest d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité, *via* une approche long terme, mais également de s'exposer à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Le portefeuille de Peugeot Invest est principalement composé de fonds de capital-transmission et de capital-croissance, qui investissent en Europe, aux États-Unis, en Asie, mais également dans les pays émergents, *via* IDI Emerging Markets.

Le portefeuille constitué depuis 2014, actuellement en cours de déploiement, vise une répartition géographique entre les trois zones suivantes : Amérique du Nord (45-50%), Europe (35-40%) et Asie/Pays émergents (15-20%). Outre la stratégie principale de cette poche d'investissement qui consiste à accompagner des équipes de capital-transmission et de capital-croissance dans les 3 zones concernées, Peugeot Invest souscrit à des fonds d'impact, dans le cadre de sa politique ESG, et réalise également des co-investissements avec certains fonds.

Le capital investissement aura de nouveau connu une année très soutenue en 2021, marquée par 13 nouveaux engagements représentant 194 M€ (hors co-investissement), dont 104 M€ en fonds de capital-transmission et 90 M€ en fonds de capital-croissance.

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée dans 4 fonds : 15 M\$ dans le fonds Insight Partners XII (capital-croissance technologique), 17 M\$ dans le fonds Quad Partners VI (capital-transmission), 25 M\$ dans le fonds Summit Partners Growth Equity Fund XI (capital-croissance technologique) et, enfin, 10 M\$ dans The Veritas Capital Vantage Fund (capital-transmission).

En Europe, Peugeot Invest a pris 4 engagements : 15 M€ dans la plateforme de co-investissements Adagia Capital Europe I (capital-transmission), 15 M€ dans le fonds Astorg VIII (capital-transmission), 20 M€ dans le fonds PAI VIII (capital-transmission) et enfin 20 M€ dans le fonds Fapi IV (capital-croissance technologique).

Au niveau global, Peugeot Invest s'est engagée dans Advent Global Technology II (capital-croissance technologique) pour 10 M\$. En Asie, Peugeot Invest a pris un engagement de 15 M\$ dans BRV Lotus Fund III (capital-croissance, Corée du Sud) et 15 M\$ dans C-Bridge Healthcare Fund V (capital-croissance, Chine). Peugeot Invest a également pris 2 engagements dans des fonds d'impact : 15 M€ dans Med III d'ArchiMed, qui investira dans des sociétés small-cap du secteur de la santé, basées en Europe et/ou en Amérique du Nord, et 15 M€ dans Summa Equity Fund III, équipe qui s'est imposée comme un des leaders de l'investissement ESG en Europe du Nord (climat, santé et environnement).

Durant l'exercice 2021, les appels de fonds se sont élevés à 133 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 94 M€ sur l'année.

Fonds immobiliers

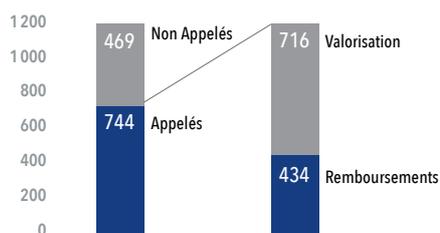
Concernant les fonds immobiliers, Peugeot Invest a pris, en décembre 2021, un engagement complémentaire de 10 M€ dans le fonds immobilier TREO 2018, portant l'engagement global à 30 M€.

En 2021, les appels de fonds immobiliers ont atteint 15,50 M€.

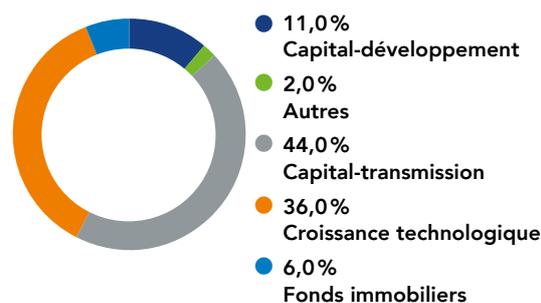
<i>Engagements signés</i>	Montant	Stratégie	Géographie	Nouvelles relations
Insight Partners XII	15 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	
Quad Partners VI	17 M\$	Capital-transmission	États-Unis	
Summit Partners Growth Equity Fund XI	25 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	
Veritas Capital Vantage Fund	10 M\$	Capital-transmission	États-Unis	
Adagia Capital Europe I	15 M€	Capital-transmission	Europe	•
Astorg VIII	15 M€	Capital-transmission	Europe	
PAI Europe VIII	20 M€	Capital-transmission	Europe	
FAPI IV	20 M€	Capital-croissance technologique	Europe	
Advent Tech II	10 M\$	Capital-croissance technologique	Global	
BRV Lotus Fund III	15 M€	Capital-croissance	Asie	•
C-Bridge V	15 M\$	Capital-croissance	Asie	
ArchiMed Med III	15 M€	Capital-transmission/Impact	Europe	
Summa Equity Fund III	15 M€	Capital-transmission/Impact	Europe	•
Tikehau Real Estate Opportunity (TREO)	10 M€	Immobilier	Europe	

CHIFFRES-CLÉS FONDS D'INVESTISSEMENT

(en M€)

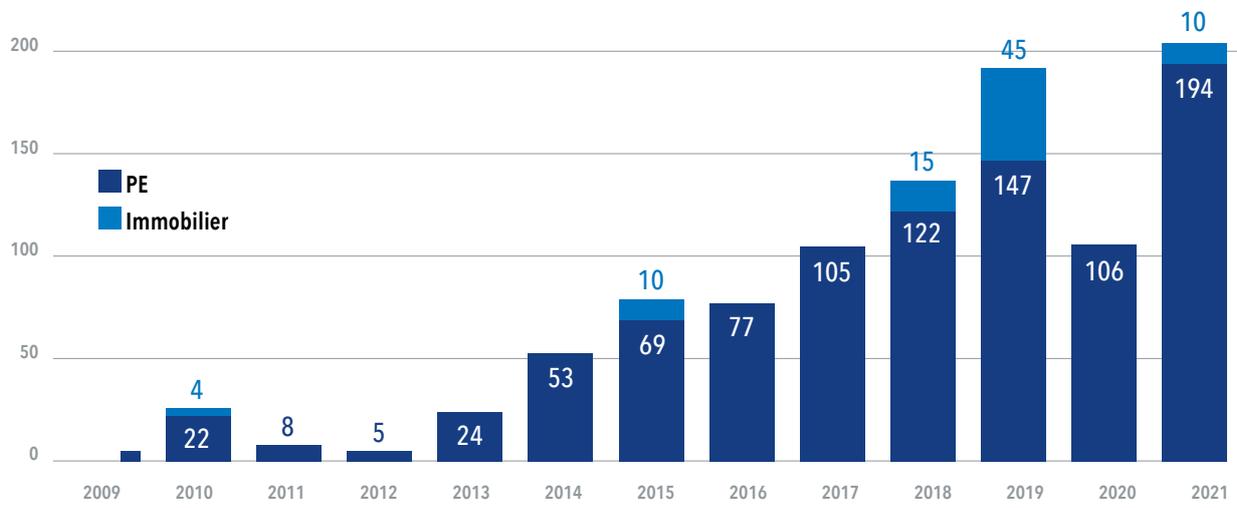


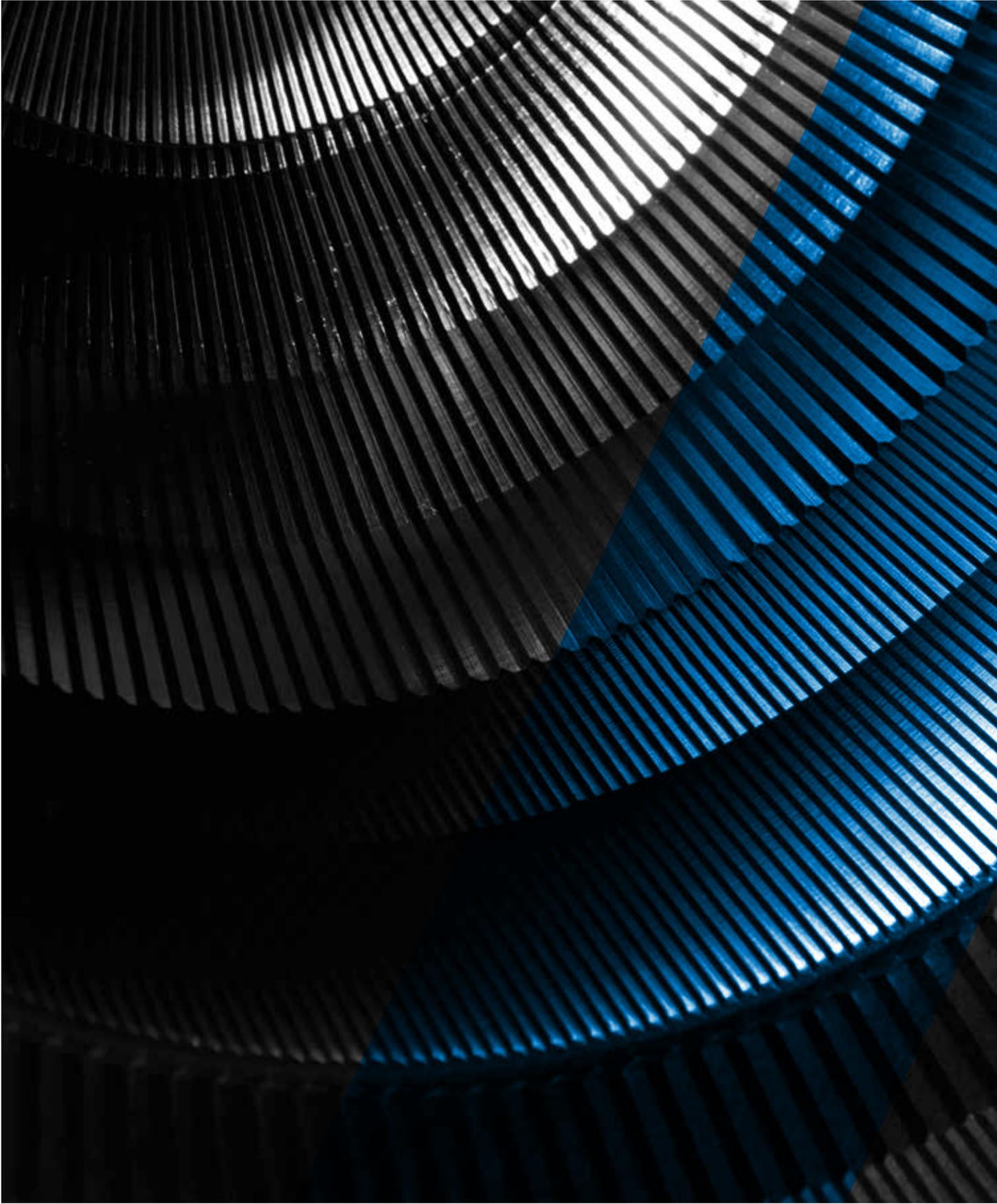
EXPOSITION ⁽¹⁾⁽²⁾ PAR TYPE DE FONDS



(1) Dans son Actif net réévalué, Peugeot Invest valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board.
 Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).
 (2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS (en M€)







2

Gouvernement d'entreprise

2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	71
2.2	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021	80
2.3	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	82
2.4	Présidence du Conseil et Direction générale	88
2.5	Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	89
2.6	Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce	90
2.7	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef	91
2.8	Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	91
2.9	Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	93
2.10	Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux	101
2.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	119



Le présent chapitre 2 constitue une partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L. 225-37 et L. 22-10-10 du Code de commerce et examiné par le Conseil d'administration lors de sa séance du 21 mars 2022. Il rend compte notamment de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, des pouvoirs de la Direction générale, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et de l'application par la société du Code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère.

Le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (Code Afep-Medef) est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce Code, révisé en janvier 2020, est disponible sur l'adresse Internet suivante : <https://www.medef.com/fr/content/code-afep-medef-revise-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-janvier-2020>. En application de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du Code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021

Robert PEUGEOT Né le 25 avril 1950. Nationalité française.



Président
Président du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **12 851 actions**
Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2025**
Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
F&P	Président
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur
Peugeot 1810	G Représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil d'administration
Faurecia	* Représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration
Stellantis	* Vice-président et administrateur
Sofina	* Administrateur
Safran	* Représentant permanent de F&P au Conseil d'administration
Tikehau Capital Advisors	Administrateur
Sicav Armène 2	G Représentant permanent de Maillot II au Conseil d'administration
SC Rodom	Gérant
Soparexo	Membre du Conseil de surveillance
SIGNA Prime Selection	Membre du Conseil de surveillance
SIGNA Development	Membre du Conseil de surveillance
Financière Guiraud	Membre du Conseil de surveillance
Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd.	Administrateur

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École centrale de Paris et à l'Insead, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA et a été membre du Comité exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il a représenté Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot SA jusqu'à la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles; il assure depuis au sein de Stellantis, la nouvelle entité issue de la fusion, les fonctions de vice-président et administrateur. Il dirige le développement de Peugeot Invest depuis décembre 2002. Depuis le 1^{er} novembre 2018, il est également membre du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE). Après avoir exercé les fonctions de directeur général depuis 2002, il est actuellement président du Conseil.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration de Sanef, membre du Conseil de surveillance d'Hermès International, administrateur de DKSH, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de SICAV Armène, président-directeur général de Peugeot Invest, représentant de Peugeot Invest Assets en tant que président de Financière Guiraud SAS et membre du Conseil de surveillance, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de Sicav Armène 2, membre du Conseil de surveillance de ACE Management, représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot SA, administrateur de Faurecia et gérant de CHP Gestion.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Jean-Philippe PEUGEOT Né le 7 mai 1953. Nationalité française.



Administrateur et vice-président
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2023**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Établissements Peugeot Frères	G Président
Groupe PSP	G Administrateur
Peugeot Frères Entrepreneuriat	G Président
Peugeot 1810	G Représentant permanent d'Établissements Peugeot Frères au Conseil d'administration
Sicav Armène 2	G Président-directeur général
Jamwa	Gérant
Cojip	Gérant

Expertise de gestion :

M. Jean-Philippe Peugeot est diplômé de l'Institut supérieur de gestion. Il a effectué toute sa carrière chez Automobiles Peugeot et a notamment été directeur d'une filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant 8 ans et directeur de Peugeot Parc Alliance pendant 4 ans.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Comité exécutif de LDAP, membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault, président-directeur général de Sicav Armène, président de Peugeot Frères Industrie, gérant de Peugeot 1810 et président-directeur général de Groupe PSP, directeur général d'Établissements Peugeot Frères.

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI Née le 17 novembre 1960. Nationalité française.



Administratrice et vice-présidente
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **19 décembre 2002**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Établissements Peugeot Frères	G Administratrice
Peugeot 1810	G Administratrice
LISI	* Administratrice
Sapar	Administratrice et présidente du Conseil d'administration
Esso SAF	* Administratrice
Sicav Armène 2	G Administratrice
Saint-Co SAS	Présidente
Fonds de dotation familial Peugeot	G Administratrice

Expertise de gestion :

Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction financière du groupe PSA et à la Direction des relations industrielles et humaines. Jusqu'à la fusion de Peugeot SA avec Fiat Chrysler Automobiles elle a représenté la société Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, où elle assumait les fonctions de vice-présidente et membre du Comité Asia Business Development et du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. Elle a également exercé jusqu'en mai 2021 les fonctions de directrice générale déléguée d'Établissements Peugeot Frères.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice d'Assurances Mutuelles de France, administratrice d'Institut Diderot, directrice générale déléguée de Sapar, administratrice de Sicav Armène, directrice générale déléguée d'Établissements Peugeot Frères, vice-présidente et représentante permanente d'Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de Peugeot SA, administratrice et vice-présidente du Conseil d'administration de Fondation PSA.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Sophie BANZET-BERETS

Née le 22 juillet 1986. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**

Adresse personnelle : **Sievertstrasse 14 22607 Hambourg (Allemagne)**

Mandats en cours	Fonction
Néant.	

Expertise de gestion :

Ingénieure aéronautique de formation, Mme Sophie Banzet-Bérêts est diplômée de l'Estaca et d'un mastère spécialisé HEC/Supaero. Après des premières expériences dans l'automobile et l'aéronautique, elle a commencé sa carrière chez Airbus à Toulouse sur le programme A350. Elle a ensuite occupé plusieurs postes au sein de la stratégie industrielle et des opérations de l'A320 à Hambourg. Elle est actuellement responsable de l'industrialisation de l'A321 au sein des lignes d'assemblage final.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Luce GENDRY

Née le 8 juillet 1949. Nationalité française.



Administratrice
Présidente du Comité financier et d'audit
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **9 juin 2010**

Échéance du mandat en cours : **2025**

Adresse professionnelle : **Rothschild 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
IDI	* Présidente du Conseil de surveillance
Sucres et Denrées	Membre du Conseil de surveillance
Rothschild Martin Maurel	Membre du Conseil de surveillance
Béro SAS	Vice-présidente
Nexity	* Administratrice

Expertise de gestion :

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été directrice financière du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associée-gérante de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice et vice-présidente de SFR Group (ex-Numéricable), chairman de Cavamont Holdings Ltd.

* Société cotée.

Anne LANGE Née le 22 mai 1968. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité des investissements et des participations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **100 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **17 mai 2018**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Pernod Ricard	* Administratrice
Orange	* Administratrice
Inditex	* Administratrice
Adara	Gérante

Expertise de gestion :

Mme Anne Lange est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (ENA). Elle a commencé sa carrière au sein des services du Premier Ministre, en tant que responsable de l'audiovisuel public. Elle a ensuite rejoint les équipes de Thomson, celles du Forum des droits sur l'Internet puis le groupe Cisco, avant de devenir cofondatrice et directrice générale de Mentis. Elle est associée gérante de Adara.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directrice générale de Mentis, administratrice d'Imprimerie nationale, administratrice d'Econom Group.

Dominique NETTER Née le 31 août 1951. Nationalité française.



Administratrice
Présidente du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **150 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **1^{er} janvier 2016**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse personnelle : **18, rue de l'Assomption 75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Primwest	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Mme Dominique Netter a effectué une grande partie de sa carrière chez Edmond de Rothschild France. Après avoir assumé des fonctions de directrice générale puis de présidente du Directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management entre 2001 et 2007, elle devient directrice des investissements de la banque privée, et ce jusqu'en octobre 2015. Auparavant, elle a occupé des postes de direction au sein de la société de Bourse HSBC CCF Securities (de 1995 à 2001) et du bureau d'études financières Détroyat Associés (de 1991 à 1995).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de Fitch Ratings Inc. (USA), administratrice de Fitch Ratings Ltd. UK, administratrice de Fitch Ratings CIS Ltd. (Russie), membre du Conseil de surveillance de Fitch Ratings Italia SpA, administratrice de Fitch Ratings España, administratrice de Fitch Ratings Deutschland.

* Société cotée.

Armand PEUGEOT Né le 10 janvier 1994. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours

Fonction

Néant.

Expertise de gestion :

M. Armand Peugeot est diplômé de l'Essec. Il a travaillé dans le conseil et la finance à Paris et dans l'externalisation de services aux entreprises à Singapour. En 2018, il a rejoint Clipperton, une société de conseil en Corporate Finance dédiée aux secteurs des nouvelles technologies et de l'innovation, qui accompagne des entreprises en forte croissance dans leurs opérations d'augmentation de capital, de fusions-acquisitions et de LBO. M. Armand Peugeot a participé à des cessions d'entreprises à des groupes internationaux notamment dans le retail, l'impression 3D ou l'Internet des objets.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Christian PEUGEOT Né le 9 juillet 1953. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **1 010 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2025**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

2.1

Mandats en cours

Fonction

LISI	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Compagnie industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur et vice-président du Conseil d'administration
Groupe PSP	G Président-directeur général
Union des fabricants (Unifab)	Président
Société immobilière La Roche	Gérant
Immobilière Dassault	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil de surveillance
Peugeot Frères Industrie	G Président

Expertise de gestion :

M. Christian Peugeot est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA à différentes fonctions commerciales et marketing, a été directeur des affaires publiques et délégué aux relations extérieures pour sa dernière activité dans le groupe PSA. De janvier 2016 à mars 2020, il a occupé la présidence du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration de SEB SA, administrateur de LISI, président d'Auto Moto Cycle Promotion, président de l'OICA (Organisation internationale des constructeurs Automobiles), président du CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), administrateur de UTAC Holding, président de AAA Data, administrateur de Groupe PSP et gérant de la SARL BP Gestion.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Édouard PEUGEOT Né le 12 février 1984. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**

Adresse professionnelle : **TowerBrook Capital Partners LLP, 1 St James's Market, Carlton Street, SW1Y 4AH, Londres (Royaume-Uni)**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
Groupe Bruneau	Administrateur
Uperio Group	Administrateur
Sateba Group	Administrateur

Expertise de gestion :

M. Édouard Peugeot est diplômé de l'université Paris-Dauphine. Après avoir évolué au sein de la banque d'affaires J.P. Morgan, il rejoint l'industrie du capital investissement et évolue chez TowerBrook Capital Partners depuis 2011, où il est actuellement Managing Director, en charge notamment de la couverture du marché français. Il a mené de nombreux investissements dans une variété de secteurs allant de l'industrie aux métiers de services et de la santé. Il est membre depuis 2016 du Conseil d'administration de Peugeot Invest UK Ltd.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur du Groupe GSE, administrateur de la société ICS (Independent Clinical Services) et administrateur de Metallo Chimique.

Pascaline PEUGEOT-DE DREUZY Née le 5 septembre 1958. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **430 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **31 mars 2021**

Échéance du mandat en cours : **2025**

Adresse professionnelle : **24, avenue Théophile-Gautier 75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Groupe Bouygues	* Administratrice
Séché Environnement SA	* Administratrice
Fondation Hugot du Collège de France	Administratrice
Fondation Mallet	Administratrice

Expertise de gestion :

Diplômée de l'EMBA-HEC et du certificat d'administrateur de SciencesPo-IFA, Pascaline Peugeot-de Dreuzy a travaillé dans des secteurs variés aux enjeux humains lourds, lui permettant de transposer son expérience et d'établir des synergies entre des domaines éloignés. Jusqu'en 2021, elle est présidente fondatrice de P2D Technology, entreprise alliant humain et digital dans la santé, investit dans des start-up en santé connectée et en I.A. et accompagne leur développement. Administratrice jeune de l'une des holdings familiales de contrôle du groupe PSA, elle s'engage dans la gouvernance d'entreprise au sein de l'IFA participant à différents groupes d'experts (ESG, Reporting Intégré, Risk Appetite, Entreprises familiales). Médecin des Hôpitaux de Paris, elle pilote de 1986 à 2011 des projets innovants, transversaux et précurseurs à l'hôpital Necker-Enfants malades. Elle apporte à Peugeot Invest sa connaissance de la santé et des nouvelles technologies, son expertise en gouvernance d'entreprise et son expérience en matière d'innovation, d'ESG et gestion des risques.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de Navya SAS, du Samu Social international, du Groupe hospitalier Diaconesses-Croix-Saint-Simon, de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, de l'Institut français des administrateurs et de TF1 SA.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Xavier PEUGEOT

Né le 8 mai 1964. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **10 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **27 juin 2001**

Échéance du mandat en cours : **2025**

Adresse professionnelle : **PSA Groupe
Boulevard Robespierre
78300 Poissy**

Mandats en cours	Fonction
Compagnie industrielle de Delle (CID)	Administrateur
Établissements Peugeot Frères	G Administrateur
Groupe PSP	G Administrateur
Sapar	Directeur général délégué et administrateur
L'Aventure Peugeot Citroën DS (association loi 1901)	Président
Immeubles de Franche-Comté	Représentant permanent de Sapar au Conseil d'administration

Expertise de gestion :

M. Xavier Peugeot est diplômé de l'université Paris-Dauphine. Après 4 ans passés au sein de l'agence de publicité BDDP, il rejoint le groupe PSA où il occupe différents postes, en France et à l'étranger (Angleterre), notamment directeur de Peugeot Pays-Bas, directeur marketing et communication Peugeot, directeur stratégie et produit Peugeot, puis directeur stratégie et produit Citroën. Il est actuellement directeur de la Business Unit véhicules utilitaires du groupe Stellantis et préside également l'entité patrimoine L'Aventure Peugeot Citroën DS.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur général de Sapar.

Thibault DE TERSANT

Né le 22 juillet 1957. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité Financier et d'Audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **1 000 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **31 mars 2021**

Échéance du mandat en cours : **2025**

Adresse professionnelle : **Dassault Systèmes
10, rue Marcel Dassault
78140 Vélizy-Villacoublay**

2.1

Mandats en cours	Fonction
Dassault Systèmes International	Président
Fondation Dassault Systèmes	Président du Conseil d'administration
Temenos	* Administrateur
BioSerenity	Administrateur
Numeum	Vice-président et administrateur
Peugeot 1810	G Administrateur

Expertise de gestion :

Diplômé de l'Essec et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Thibault de Tersant rejoint en 1983, la Direction financière de Dassault Aviation. En 1988, il devient directeur financier de Dassault Systèmes, fonction qu'il exerce jusqu'en 2018 et sa nomination comme directeur général Adjoint, secrétaire général. Il a fait partie du Conseil d'administration de Dassault Systèmes de 1993 à 2020. M. Thibault de Tersant a été un acteur clé du développement de Dassault Systèmes depuis le début de la société jusqu'à sa place actuelle de leader mondial. Il y a notamment réalisé, outre ses responsabilités financières et juridiques, plus de 80 acquisitions et l'introduction en Bourse de la société. Au travers de son expérience, il apporte notamment une très bonne connaissance des industries de l'aéronautique, des biens de consommation, de la santé et de l'automobile, ainsi que des enjeux de RSE.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Dassault Systèmes, Biovia Corp. (États-Unis), IQMS (États-Unis), Dassault Systèmes Canada Software Inc. (Canada), NuoDB et Fondation DFCG.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Marie-Françoise WALBAUM Née le 18 mars 1950. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **20 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **15 mai 2012**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse personnelle : **10, rue d'Auteuil 75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Thales	* Administratrice
Imerys	* Administratrice
Isatis Capital	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée en sciences économiques et sociologie de l'université Paris-X, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de capital-investissement et de holdings internes), commerciales et de management.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Censeur d'Isatis, administratrice d'Esso SAF.

Georges CHODRON de COURCEL Né le 20 mai 1950. Nationalité française.



Censeur

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **20 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **2 juin 2005**

Échéance du mandat en cours : **2022**
 Adresse professionnelle : **32, rue de Monceau 75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
GCC Associés SAS	Président
SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland)	Administrateur

Expertise de gestion :

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas, puis directeur général délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA, président du Conseil d'administration de Nexans SA, administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG, administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG, administrateur de SCOR Switzerland AG, administrateur de Peugeot Invest et administrateur de SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland).

* Société cotée.

**Directeur général**

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2021 : **6 900 actions**

Adresse professionnelle : **66 avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest Assets	G Directeur général et représentant de Peugeot Invest, président
SEB SA	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
SPIE SA	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
FFP Invest Arb	G Président
LDAP	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Comité exécutif
Peugeot 1810	G Représentant de Peugeot Invest, président
Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd.	Censeur

Expertise de gestion

Diplômé de l'Essec en 1988, M. Bertrand Finet commence sa carrière en 1991 chez 3i Group, à Londres puis à Paris. Il est nommé managing director de CVC Capital Partners France en 1996, avant de prendre la Direction générale du bureau de Paris de Candover France en 2006. En 2009, M. Bertrand Finet devient directeur membre du Comité exécutif du Fonds stratégique d'investissement (FSI), puis, en 2013, directeur exécutif chez Bpifrance, Direction fonds Propres PME et, en avril 2015, il est nommé directeur exécutif de la Direction Mid & Large Cap de Bpifrance. En janvier 2017, il a été nommé directeur général délégué de Peugeot Invest, puis, en mai 2020, directeur général.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur général délégué de Peugeot Invest, représentant de Peugeot Invest Assets en tant que président de Financière Guiraud SAS et membre du Conseil de surveillance.

2.2 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021

L'effectif du Conseil d'administration au 31 décembre 2021 était de 14 administrateurs et 1 censeur, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Nom et prénom	Fonction chez Peugeot Invest	Âge	Sexe	Nombre d'actions	Indépendance	Première nomination	Échéance	Membre de Comité
Peugeot Robert	Président	71	H	12 851		28/06/1979	2025	CIP (président)
Peugeot Jean-Philippe	Vice-président	68	H	10		28/06/1979	2023	CGNR CIP
Peugeot-Roncoroni Marie-Hélène	Vice-présidente	61	F	10		19/12/2002	2022	CGNR CIP
Banzet-Berets Sophie	Administratrice	35	F	10		19/05/2020	2024	CIP
Gendry Luce	Administratrice	72	F	10	•	09/06/2010	2025	CGNR CFA (présidente)
Lange Anne	Administratrice	53	F	100	•	17/05/2018	2022	CIP CFA
Netter Dominique	Administratrice	70	F	150	•	01/01/2016	2022	CGNR (présidente) CIP
Peugeot Armand	Administrateur	27	H	10		19/05/2020	2024	CFA
Peugeot Christian	Administrateur	68	H	1 010		28/06/1979	2025	CFA
Peugeot Édouard	Administrateur	37	H	10		19/05/2020	2024	CIP
Peugeot-de Dreuzy Pascaline	Administratrice	63	F	430		31/03/2021	2025	CIP
Peugeot Xavier	Administrateur	57	H	10		27/06/2001	2025	CIP
De Tersant Thibault	Administrateur	64	H	1 000	•	31/03/2021	2025	CFA
Walbaum Marie-Françoise	Administratrice	71	F	20	•	15/05/2012	2022	CGNR CFA
Chodron de Courcel Georges	Censeur	71	H	20		02/06/2005	2022	-

CGNR : Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

CIP : Comité des investissements et des participations CFA : Comité financier et d'audit

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2021

L'Assemblée générale du 31 mars 2021 a nommé 2 nouveaux administrateurs : 1 membre familial, Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy, et 1 indépendant, M. Thibault de Tersant. À cette date, la démission de M. Georges Chodron de Courcel de son mandat d'administrateur et sa nomination par le Conseil d'administration en tant que censeur ont pris effet.

L'Assemblée générale du 12 mai 2021 a renouvelé les mandats d'administrateur de M. Robert Peugeot, Mme Luce Gendry, M. Christian Peugeot et M. Xavier Peugeot.

Évolution de la composition du Conseil d'administration postérieure à la clôture

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 de renouveler les mandats d'administratrice de Mmes Anne Lange, Dominique Netter et Marie-Françoise Walbaum, et de nommer quatre nouveaux administrateurs en remplacement d'administrateurs existants :

- Mme Camille Roncoroni, membre familial de la jeune génération, en remplacement de Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée;
- M. Rodolphe Peugeot, membre familial de la jeune génération, en remplacement de M. Xavier Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée;
- Mme Béatrice Dumurgier en qualité d'administratrice indépendante, en remplacement de M. Christian Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée;
- la société Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de la Société dont le représentant permanent au Conseil serait M. Thierry Mabille de Poncheville, en remplacement de M. Jean-Philippe Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code Afep-Medef.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue

chaque année par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur que le Conseil d'administration a jugé indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Critères d'indépendance	Mme Luce Gendry	Mme Anne Lange	Mme Dominique Netter	Mme Marie-Françoise Walbaum	M. Thibault de Tersant
Critère 1 : Salarié mandataire social	•	•	•	•	•
Critère 2 : Mandats croisés	•	•	•	•	•
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	•	•	•	•	•
Critère 4 : Lien familial	•	•	•	•	•
Critère 5 : Commissaire aux comptes	•	•	•	•	•
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	•	•	•	•	•
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	•	•	•	•	•
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	•	•	•	•	•

CRITÈRE 1 : SALARIÉ MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

CRITÈRE 2 : MANDATS CROISÉS

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.

CRITÈRE 3 : RELATIONS D'AFFAIRES SIGNIFICATIVES

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité,

dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

CRITÈRE 4 : LIEN FAMILIAL

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

CRITÈRE 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.

CRITÈRE 6 : DURÉE DE MANDAT SUPÉRIEURE À 12 ANS

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

CRITÈRE 7 : STATUT DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

CRITÈRE 8 : STATUT DE L'ACTIONNAIRE IMPORTANT

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Au cours de sa séance du 21 mars 2022, le Conseil d'administration a jugé qu'étaient indépendants, au titre de l'exercice 2021, les membres suivants : Mmes Luce Gendry, Dominique Netter, Marie-Françoise Walbaum, Anne Lange et M. Thibault de Tersant.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représentait au 31 décembre 2021 un ratio de 36 % excédant le seuil d'un tiers recommandé par le Code Afep-Medef dans les sociétés contrôlées.

Diversité, compétences et représentation

équilibrée des femmes et des hommes

au sein du Conseil d'administration

et des instances dirigeantes

Peugeot Invest s'est attachée à composer un Conseil et des Comités équilibrés, notamment en alliant des compétences diverses.

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil débat annuellement sur sa composition. Il évalue à cette occasion les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs et identifie les orientations à donner dans la composition du Conseil et de ses Comités afin d'assurer le meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils tant en termes d'âge, que de genre, de qualifications et d'expériences.

Les administrateurs apportent au Conseil une diversité de compétences dans les secteurs de l'industrie, la gestion, la finance, le conseil, l'innovation, la RSE, les nouvelles technologies, la transformation numérique et une expérience internationale (cf. section *supra* « Mandats et fonctions des mandataires sociaux »).

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration était de 50 % au 31 décembre 2021 ; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

En lien avec la Direction générale, le Conseil d'administration veille également à la mixité et à la diversité au sein des équipes, avec pour objectif le maintien d'un taux de féminisation de plus de 40 % de l'effectif total du groupe Peugeot Invest, plus de 40 % des cadres, au moins 20 % des membres du Comité de direction et plus de 15 % du Comité exécutif.

En ligne avec ces objectifs, le taux de féminisation du groupe Peugeot Invest représentait, au 31 décembre 2021, 48 % de l'effectif global, 50 % des cadres, 22 % des membres du Comité de direction et 20 % du Comité exécutif.

Peugeot Invest est par ailleurs signataire de la Charte France Invest visant à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital investissement français et les entreprises qu'ils accompagnent.

2.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de Peugeot Invest et la Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a notamment pour objet de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le

fonctionnement interne du Conseil d'administration et précise les missions du président du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de Comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document d'enregistrement universel.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux administrateurs afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent, un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés des opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que des principaux projets en cours.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni 10 fois :

Date de réunion	Taux de présence
19 janvier 2021	100 %
28 janvier 2021	92 %
4 février 2021	100 %
24 mars 2021	100 %
12 mai 2021	100 %
6 juillet 2021	100 %
16 septembre 2021	100 %
15 octobre 2021	93 %
16 novembre 2021	100 %
13 décembre 2021	93 %
Taux moyen de présence	98 %

Fonctionnement des Comités

du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est doté de 3 Comités. Ces Comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces Comités sont définies par le Règlement intérieur, dont les principes sont repris ci-après.

LE COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2021, le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations comprenait 5 administrateurs, dont 3 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Dominique Netter, présidente du Comité;
- Mme Luce Gendry;
- M. Jean-Philippe Peugeot;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni;
- Mme Marie-Françoise Walbaum.

Ce Comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code Afep-Medef.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- propositions de renouvellement ou nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs telle que décrite en annexe au Règlement intérieur du Conseil d'administration;
- création et composition des Comités du Conseil;
- modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration;
- revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués ;
- examen, au moins tous les 2 ans, du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- rémunération individuelle du président, du directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués ;
- rémunérations du ou des vice-présidents ;
- montant et barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- modalités possibles d'exercice de la Direction générale ;
- suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère ;
- évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- mise à jour de son Règlement intérieur.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération ou sur son indépendance ; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2021. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 96 %.

En 2021, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- la revue du statut des administrateurs indépendants ;
- la formalisation de la procédure de sélection des administrateurs ;
- la rémunération du président, du directeur général et des administrateurs ;
- la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2020, intégré dans le rapport de gestion 2020 ;
- les propositions de résolutions à l'Assemblée mixte.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2021, le Comité des investissements et des participations comprenait 9 administrateurs, dont 2 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- M. Robert Peugeot, président du Comité ;
- Mme Sophie Banzet-Berets ;
- Mme Anne Lange ;
- Mme Dominique Netter ;
- M. Édouard Peugeot ;
- M. Jean-Philippe Peugeot ;
- M. Xavier Peugeot ;
- Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy ;
- Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni.

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de Peugeot Invest, respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

Le Comité a également pour mission d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG afin que la société anticipe au mieux les opportunités et risques qui y sont associés. À ce titre, le Comité examine la stratégie et les engagements de Peugeot Invest en matière ESG au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs et formule des propositions au Conseil à cet égard. Dans ce cadre, il assure notamment les missions suivantes :

- assurer le suivi des actions mises en œuvre par Peugeot Invest en matière ESG et en évaluer les principaux résultats ;
- examiner les politiques ESG mises en œuvre au sein des participations ;
- veiller à la réalisation de *due diligences* dans le cadre des investissements et cessions envisagés ; et
- examiner les informations extra-financières et suivre les notations obtenues des agences extra-financières.

Il se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

Un calendrier des réunions du Comité et un programme prévisionnel de ses travaux sont établis en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, comprenant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des investissements et des participations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des investissements et des participations s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2021. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 93 %.

En 2021, le Comité a abordé les sujets suivants :

- le suivi de l'actualité et des résultats des participations ;
- le bilan de maturité ESG du portefeuille.

LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Au 31 décembre 2021, le Comité financier et d'audit comprenait 6 administrateurs, dont 4 sont indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Luce Gendry, présidente du Comité ;
- Mme Anne Lange ;
- M. Armand Peugeot ;
- M. Christian Peugeot ;
- M. Thibault de Tersant ;
- Mme Marie-Françoise Walbaum.

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine comptable et financier. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi des sujets suivants :

- **processus d'élaboration de l'information financière :**

Il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- **processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées :**

Il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé,

il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes;

- **efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances;

- **contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière;

- **indépendance des Commissaires aux comptes**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, incluant l'ordre du jour et le projet de compte rendu de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2021. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 92%.

En 2021, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2020 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2020, valorisation des actifs non cotés et évolution de l'actif net réévalué, revue de la politique de distribution du résultat de la société et son affectation, revue des comptes consolidés du 1^{er} semestre 2021 et du rapport financier semestriel; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes, mise à jour de la cartographie des risques;
- examen annuel des conventions réglementées;
- le niveau d'atteinte des conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'actions de 2018.

Le Comité financier et d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION EN 2021 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le tableau ci-après récapitule la participation aux réunions du Conseil et de ses Comités en 2021.

ADMINISTRATEURS	Conseil d'administration	Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations	Comité des investissements et des participations	Comité financier et d'audit
Robert Peugeot	100%	-	100%	-
Jean-Philippe Peugeot	100%	100%	67%	-
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	90%	100%	100%	-
Sophie Banzet-Berets	100%	-	100%	-
Luce Gendry	90%	100%	-	100%
Anne Lange	100%	-	67%	100%
Dominique Netter	100%	100%	100%	-
Armand Peugeot	100%	-	-	100%
Christian Peugeot	100%	-	-	100%
Édouard Peugeot	100%	-	100%	-
Pascaline Peugeot -de Dreuzy	100%	-	100%	-
Xavier Peugeot	100%	-	100%	-
Thibault de Tersant	83%	-	-	0%
Marie-Françoise Walbaum	100%	100%	-	100%
Taux moyen de présence	98%	100%	93%	83%

2.3

Évaluation du fonctionnement

du Conseil d'administration

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil d'administration débat annuellement sur sa composition, son organisation et ses modalités de fonctionnement et procède tous les 3 ans, sauf exception, à une évaluation formalisée.

La Société a ainsi procédé en 2021 à une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil et des Comités, conduite par un cabinet extérieur, qui a :

- mis en avant la qualité de la gouvernance de Peugeot Invest, au service de la performance financière :
 - dans un contexte de société contrôlée, le Conseil travaille et décide en toute autonomie;
 - le Conseil est agile et compétent pour accompagner des opérations complexes;
 - la dissociation des fonctions de président et de directeur général est réussie;

- proposé des pistes de réflexion, dont :
 - l'attribution d'un mandat d'administrateur à Établissements Peugeot Frères pour clarifier la représentation de l'actionnaire de contrôle au sein du Conseil;
 - la montée en puissance de la nouvelle génération familiale au sein de la gouvernance.

Les membres du Conseil ont pris connaissance des résultats de l'évaluation du fonctionnement du Conseil lors du Conseil du 19 janvier 2022.

2.4 Présidence du Conseil et Direction générale

M. Robert Peugeot, qui assurait le mandat de président-directeur général de la société depuis décembre 2002, a cessé depuis l'Assemblée générale du 19 mai 2020 ses fonctions au sein de la Direction générale tout en poursuivant celles de président du Conseil d'administration. Depuis cette date, il est remplacé dans ses fonctions de directeur général par M. Bertrand Finet.

Dans le cadre de la dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, le Conseil d'administration du 25 mars 2020 a arrêté la répartition suivante des attributions respectives du président du Conseil et du directeur général :

- le président du Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il préside les Assemblées générales des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance. Il s'assure aussi que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et qu'ils disposent de la bonne information et veille à ce que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée ;
- le directeur général propose et applique la stratégie de l'entreprise dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil. Assisté de son équipe de direction, il assure la direction et la gestion opérationnelle du Groupe.

Les pouvoirs de la Direction générale ne sont limités ni par les statuts, ni par décision du Conseil d'administration, à l'exception des décisions suivantes :

- pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties : autorisation d'un montant global maximum de 1 M€ ;
- pour les décisions d'investissement et de désinvestissement (participations et co-investissements) : plafond fixé à 25 M€, sauf concernant les opérations sur des participations existantes ayant l'accord du président du Conseil, pour lesquelles le plafond est fixé à 50 M€ ; à partir de ces plafonds, toute opération nécessite l'accord du Conseil ;
- pour les investissements dans les fonds de private equity : autorisation globale annuelle d'engagements revue à la hausse en 2021 pour être fixée à 200 M€.

2.5 Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux

Liens familiaux

Au 31 décembre 2021, parmi les membres du Conseil d'administration, Mmes Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, Sophie Banzet-Berets et Pascaline Peugeot-de Dreuzy ainsi que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Armand Peugeot, Christian Peugeot, Édouard Peugeot et Xavier Peugeot appartiennent au groupe familial Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945).

Absence de condamnation

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe :

- aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés;
- aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires par la société;
- aucun contrat de service liant l'un des mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Par ailleurs, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration de Peugeot Invest a été nommé ni aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient.

Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante. [...] Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation. »

Opérations sur les actions Peugeot Invest

réalisées par les mandataires sociaux

et leurs proches au cours de l'année 2021

Le 17 mai 2021, M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet ont définitivement acquis respectivement 2834 et 2167 actions de performance qui leur avaient été attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 17 mai 2018.

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article 9 des Statuts et aux dispositions du Règlement intérieur, M. Thibault de Tersant a acquis 1000 actions de la société compte tenu de sa nomination en tant qu'administrateur de la société.



2.6 Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce

Licence de marques entre Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères

Dans le prolongement du changement de dénomination sociale de Peugeot Invest voté lors de l'Assemblée générale du 31 mars 2021, un contrat de licence de marques portant sur l'utilisation du nom et du logo « Peugeot Invest » entre la Société, en qualité de licencié, et Établissements Peugeot Frères, son actionnaire majoritaire, en qualité de titulaire des marques, a été autorisé par décision du Conseil d'administration de la Société du 13 décembre 2021 et conclu le 21 décembre 2021.

En contrepartie de la licence, la Société verse à Établissements Peugeot Frères une redevance annuelle de 3 % des dividendes perçus par Peugeot Invest au titre de ses participations, à l'exclusion de sa participation dans la société Peugeot 1810. L'assiette et le taux de redevance ont été définis sur la base des conclusions d'un rapport établi par un expert indépendant.

La conclusion de ce contrat de licence permet à la Société d'acquérir un droit sur le nom « Peugeot Invest » conféré par Établissements Peugeot Frères tant en France qu'à l'étranger et sécurise l'usage de ce nom par la Société dans son activité vis-à-vis des tiers. Le contrat de licence a été conclu pour une durée de 10 ans, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Convention de prêt intragroupe entre Peugeot Invest et la société Peugeot 1810

La convention de prêt intragroupe entre Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810, en qualité d'emprunteur, conclue en date du 19 novembre 2020, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 €;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03 % par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

Accord de principe entre Peugeot Invest et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA

Enfin, l'accord de principe entre Peugeot Invest et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA conclu le 18 février 2014 (Memorandum of Understanding, MoU), convention réglementée dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2020, a pris fin au 16 janvier 2021 dans le cadre de la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les points essentiels du MoU étaient les suivants :

- une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et Peugeot Invest/Établissements Peugeot, Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans;
- une représentation de Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges étaient réservés à des indépendants, dont le président, et 2 pour les salariés. Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères avaient également la possibilité de nommer 1 censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'État français avaient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de Peugeot Invest/Établissements Peugeot Frères exerçait la présidence du Comité stratégique.

2.7 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef

Disposition non suivie	Explication circonstanciée
N/A	N/A

2.8 Extrait des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Administration (article 9 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 14 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de président ou de directeur général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'Assemblée; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

Président et directeurs généraux

(article 11 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant « Direction générale ».

Un administrateur peut être nommé vice-président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du président, de sa démission ou de son décès.

Direction générale (article 12 des statuts)

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction général visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction générale est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à 5.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de directeur général et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Censeurs (article 13 des statuts)

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires, personnes physiques ou morales, ou en dehors d'eux.

La durée de leurs fonctions est fixée par le Conseil d'administration sans qu'elle puisse excéder 4 ans. Les censeurs sont toujours rééligibles. Le Conseil d'administration peut, à tout moment, mettre fin à leur mandat.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions d'un censeur pour tout autre motif, le Conseil d'administration peut procéder à son remplacement pour la durée de ses fonctions restant à courir.

Les censeurs sont appelés à participer comme observateurs, avec voix consultative, aux travaux et réunions du Conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ou par son président.

Les censeurs peuvent être rémunérés, sur décision du Conseil d'administration, par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence.

2.9 Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière

Préambule

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil.

Ce Règlement intérieur, mis à jour par délibération du Conseil en date du 24 mars 2021, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code Afep-Medef en vigueur.

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le président et étudié par le Comité des investissements et des participations, à l'exception des opérations d'investissement dont les montants investis ne dépassent pas l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, qui sont décidées par la Direction générale.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En lien avec la Direction générale, le Conseil détermine et veille à l'application de la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des Comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président et, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents. Le vice-président est chargé de remplacer le président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses Comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le Conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code Afep-Medef : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;

étant rappelé que :

(i) un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe ;

(ii) le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant pour tout administrateur représentant un actionnaire qui détient plus de 10 % de la société en capital ou en droits de vote.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

CONVOCACTION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit 8 jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le président pourra solliciter la

position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs et censeur(s) sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et censeur(s).

INFORMATION DU CONSEIL

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des Comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au président du Conseil qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs et censeurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des administrateurs présents doit être au moins égal à la moitié du total des administrateurs.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

PARTICIPATION PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les administrateurs et censeur(s) peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective ; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

PROCÈS-VERBAUX

Les délibérations du Conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du Conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses Comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du président du Conseil d'administration sera réalisée tous les 3 ans.

RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, répartit le montant annuel alloué par l'Assemblée générale pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s). Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des Comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du président

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président qui doit être une personne physique. Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction générale de la société.

Le président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des Comités.

Direction générale

Le directeur général, met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements excédant l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration et des opérations de désinvestissements relatives à des participations, il revient au directeur général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Le directeur général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les Comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de Comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de 3 Comités :

- un Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- un Comité des investissements et des participations ;
- un Comité financier et d'audit.

Les membres des Comités sont choisis parmi les administrateurs. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des Comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un Comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, un président est désigné par le Conseil au sein de chaque Comité, pour une durée identique à celle de ses fonctions.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des Comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations pour lequel le président désigne un autre secrétaire.

Les Comités se réunissent sur convocation de leur président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile. Le président d'un Comité peut inviter le(s) censeur(s) à participer aux réunions du Comité.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le président du Comité, en relation avec le président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de Comité peut se faire représenter par un autre membre du même Comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque Comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le président de chaque Comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des Comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque Comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le président du Comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du Comité. Le président du Comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le président du Conseil est associé aux travaux du Comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

MISSIONS

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs décrite en annexe;
- faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des Comités du Conseil;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle;
- revoir périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués;
- examiner au moins tous les 2 ans le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible;
- examiner la rémunération individuelle du président, du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués et faire les recommandations correspondantes au Conseil;
- proposer les rémunérations du ou des vice-présidents;
- examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités;
- examiner les propositions de la Direction générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :

- désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

Concernant la gouvernance :

- éclairer le Conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction générale;
- examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère et en informer le Conseil; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet;
- préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités;
- préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le président du Comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président. Le Comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

MISSIONS

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest et dont les montants investis dépassent l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de Peugeot Invest et

respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité, d'autre part, assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance des dites participations.

Le Comité a également pour mission d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG afin que la société anticipe au mieux les opportunités et risques qui y sont associés. À ce titre, le Comité examine la stratégie et les engagements de Peugeot Invest en matière ESG au regard des enjeux propres à son activité et à ses objectifs et formule des propositions au Conseil à cet égard. Dans ce cadre, il assure notamment les missions suivantes :

- assurer le suivi des actions mises en œuvre par Peugeot Invest en matière ESG et en évaluer les principaux résultats;
- examiner les politiques ESG mises en œuvre au sein des participations;
- veiller à la réalisation de *due diligences* dans le cadre des investissements et cessions envisagés; et
- examiner les informations extra-financières et suivre les notations obtenues des agences extra-financières.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de deux tiers.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

MISSIONS

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- **du processus d'élaboration de l'information financière.**

Il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- **de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;

- **du processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées.**

Il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, de Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- **de l'indépendance des Commissaires aux comptes.**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du Comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des Comités.

Charte des membres

du Conseil d'administration

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur ou de censeur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code Afep-Medef, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- au cumul de mandats ;
- aux incompatibilités et incapacités ;

- aux conventions conclues entre un membre du Conseil d'administration et la société;
- à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de Peugeot Invest et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur ou de censeur entraîne l'adhésion à cette charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D' ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 10 actions Peugeot Invest.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

Tout membre du Conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document d'enregistrement universel;
- c) à tout moment si le président lui en fait la demande;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté; à ce titre il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document d'enregistrement universel rend compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

Les membres du Conseil d'administration doivent posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- aucun membre du Conseil d'administration ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit;
- les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur

les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;

- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des Comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

PRINCIPES

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- d'être précises ;
- d'être non publiques ;
- de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration peut être amené à figurer sur les listes d'initiés établies par la société et tenues à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par un membre du Conseil d'administration que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice de son mandat, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un Comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque membre du Conseil d'administration d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

PÉRIODES D'ABSTENTION

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant la période de 30 jours calendaires précédant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux membres du Conseil d'administration en début de chaque année.

DÉLIT D'INITIÉ

Les membres du Conseil d'administration sont informés des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : articles L.465-1 et suivants du Code monétaire et financier et articles 8 et suivants du Règlement n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la réglementation applicable, les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 20 000 € pour l'année en cours.

Les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de 3 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document d'enregistrement universel de la société.

OPÉRATIONS INTERDITES

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil d'administration.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

2.10 Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux

La présente section présente la politique et les éléments de rémunération des mandataires sociaux de Peugeot Invest et inclut :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2022 soumise à l'approbation des actionnaires (vote *ex ante*);
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice 2021 ou attribuées au titre de l'exercice 2021 soumises à l'approbation des actionnaires (vote *ex post*);
- le rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, 1° du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires;
- des informations complémentaires sur les rémunérations, présentées conformément aux tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep Medef.

Politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2022 soumise à l'approbation des actionnaires (vote *ex ante*)

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2022, arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2022 sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.

À cette fin, 3 résolutions distinctes concernant la politique de rémunération pour 2022 seront soumises à l'approbation des actionnaires, respectivement pour :

- les membres du Conseil d'administration (15^e résolution);
- M. Robert Peugeot, au titre de ses fonctions de président du Conseil (16^e résolution);
- M. Bertrand Finet, au titre de ses fonctions de directeur général (17^e résolution).

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 III du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Cette faculté de dérogation ne pourra être mise en œuvre que dans les limites suivantes :

- seules la rémunération variable annuelle et la rémunération long terme sous forme d'attribution gratuite d'actions pourraient être modifiées;
- la faculté de modification serait utilisée pour redéfinir les critères de performance conditionnant l'octroi de ces éléments de rémunération;
- seuls des événements majeurs affectant les marchés ou une modification radicale de la stratégie de la société donneraient lieu à l'utilisation de cette faculté.

En dehors des limites énoncées ci-dessus, le Conseil d'administration ne pourra modifier la politique de rémunération des mandataires sociaux sans l'approbation de l'Assemblée générale.

En tout état de cause, si cette faculté de correction devait être utilisée, elle le serait seulement de façon à s'assurer que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux reflète tant leur performance que celle de Peugeot Invest.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2022 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération au titre de 2022 sera déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2022

Le montant annuel des rémunérations allouées aux administrateurs ainsi que la politique de rémunération des administrateurs sont arrêtés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2022 telle que décrite ci-dessous, étant précisée que l'enveloppe annuelle de rémunération des membres du Conseil, fixée à 1 300 000 € par l'Assemblée générale du 12 mai 2021, reste inchangée.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a arrêté les principes applicables pour la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration au titre de 2022, incluant une part variable prépondérante en application des recommandations du Code Afep-Medef.

La rémunération fixe annuelle s'élève à 50 000 € pour le président, à 25 000 € pour les deux vice-présidents, à 20 000 € pour les administrateurs et à 35 000 € pour le ou les censeurs, étant précisé que ces derniers ne reçoivent aucune part variable.

La part variable des membres du Conseil d'administration hors censeurs s'élève à 4 000 € par présence au Conseil, dans la limite de l'enveloppe annuelle de rémunération.

Le président de chaque Comité reçoit une part fixe de 10 000 € et chaque membre de Comité perçoit une rémunération fixe de 4 000 € par an, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux réunions du Comité concerné, dans la limite de l'enveloppe annuelle de rémunération.

En cas de participation à distance (téléphone ou visioconférence) à plus de la moitié des réunions du Conseil d'administration, la part variable attribuable au titre de ces réunions est réduite de moitié, sauf décision contraire du Conseil d'administration; en cas de participation à distance à plus de la moitié des réunions d'un Comité, la part variable attribuable au titre de ces réunions est réduite de moitié, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2022

Le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a arrêté, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2022 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 12 mai 2022.

RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT AU TITRE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL

Sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 21 mars 2022, la rémunération de M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration à un montant fixe annuel de 320 000 € brut pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (montant inchangé par rapport à 2021).

En complément de cette rémunération fixe, M. Robert Peugeot bénéficiera de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2022, telle que présentée ci-dessus.

M. Robert Peugeot bénéficie enfin d'un véhicule de fonction ainsi que de la prime de rentrée, du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

En plus des rémunérations décrites ci-dessus attribuées au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot perçoit pour l'exercice 2022 une rémunération au titre de son mandat d'administrateur d'Établissements Peugeot Frères, société contrôlante de Peugeot Invest, de son mandat de président du Conseil d'administration de Peugeot 1810, filiale de Peugeot Invest et d'Établissements Peugeot Frères, et de son mandat de président de F&P, société incluse dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest.

RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET AU TITRE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a arrêté comme suit la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2022 au titre de ses fonctions de directeur général :

- une part fixe d'un montant annuel de 720 000 € brut (montant inchangé par rapport à 2021) ;
- une part variable d'un montant annuel cible de 612 000 € brut (soit 85 % de sa rémunération fixe), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 918 000 € brut (soit

- 127,5 % de sa rémunération fixe), qui serait versée en 2023 sous réserve du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :
- 244 800 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs :
 - 97 920 € liés au à la détermination des secteurs d'avenir sur lesquels l'équipe d'investissement concentrera ses efforts ;
 - 73 440 € liés au sourcing de nouveaux investissements ;
 - 73 440 € liés au déploiement de la feuille de route ESG et à l'évolution des équipes conformément au plan stratégique validé par le Conseil d'administration ;
 - 367 200 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 673 200 € en cas de surperformance :
 - 183 600 € liés à la performance de l'ANR des investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;
 - 183 600 € liés à la performance absolue de l'ANR des investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %.

Par ailleurs, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 mars 2022, a attribué à M. Bertrand Finet 10 340 actions de performance, valorisées comptablement à un montant de 1 080 000 €, représentant 150 % de sa rémunération fixe pour 2022. Ces actions de performance sont soumises à une condition de présence au 21 mars 2025 et aux conditions de performance suivantes :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 15 % des actions attribuées dépend :
 - pour 5 % du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023 ;
 - pour 5 % de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière ;
 - pour 5 % de la réalisation d'investissements durables.
- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables :** l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la moyenne du panel	0 %

Une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat du fait du Conseil d'administration, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les 2 derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie enfin d'un véhicule de fonction, de la prime de rentrée et du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise ainsi que d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice 2021 ou attribuées au titre de l'exercice 2021 soumis à l'approbation des actionnaires (vote ex post)

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2021 à chaque dirigeant mandataire social de la société, à savoir :

- M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration ;
- M. Bertrand Finet au titre de ses fonctions de directeur général.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2022 n'approuve pas ces résolutions, les rémunérations variables ou exceptionnelles du dirigeant mandataire social concerné ne seront pas versées.

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT VERSÉS AU COURS DE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2021

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2021 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2021 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation
Rémunération fixe	320 000 €	320 000 €	Rémunération fixe brute de 320 000 € arrêtée par le Conseil d'administration du 24 mars 2021 au titre de 2021 et intégralement versée au cours de 2021.
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2021	N/A	N/A	M. Robert Peugeot n'a pas bénéficié en 2021 de l'attribution d'actions de performance.
Actions de performance définitivement acquises en 2021	N/A	316 841,20 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Robert Peugeot a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2018 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 17 mai 2018. Période d'acquisition : du 17 mai 2018 au 17 mai 2021. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 17 mai 2021. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 2 834, représentant 0,011 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2021. Acquisition définitive : le 17 mai 2021, elle était soumise à une condition de présence à cette date et à des conditions de performance ⁽³⁾ .
Rémunération d'administrateur de Peugeot Invest	77 500 €	77 500 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, une rémunération de 77 500 € a été attribuée à M. Robert Peugeot au titre de 2021 pour son mandat d'administrateur de Peugeot Invest et intégralement versée au cours de 2021, dont 35 000 € de fixe et 42 500 € de variable.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 571 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Robert Peugeot bénéficie, comme M. Bertrand Finet, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2021). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Robert Peugeot à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2021.

- (1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2021 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.
- (2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2021 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2021 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).
- (3) Conditions des actions de performance : se reporter au Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance ci-après.

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET VERSÉS AU COURS DE 2021 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2021

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2021 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2021 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation
Rémunération fixe	720 000 €	720 000 €	Rémunération fixe brute de 720 000 € arrêtée par le Conseil d'administration du 24 mars 2021 au titre de 2021 et intégralement versée au cours de 2021.
Rémunération variable 2021	N/A	432 000 €	<p>Fixée à un montant cible de 360 000 € (soit 50 % de sa rémunération fixe 2021), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 468 000 € brut (soit 65 % de sa rémunération fixe 2021) en cas de surperformance.</p> <p>La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantifiables précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.</p> <p>Pour l'exercice 2021, la part variable est soumise aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 144 000 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • 72 000 € liés au <i>sourcing</i> de nouveaux investissements ; • 43 200 € liés à la présentation d'un plan stratégique à 3 ans et à sa validation par le Conseil d'administration ; • 28 800 € liés au déploiement de la feuille de route ESG de Peugeot Invest ; • 216 000 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 324 000 € en cas de surperformance : <ul style="list-style-type: none"> • 108 000 € liés à la performance de l'ANR des investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ; • 108 000 € liés à la performance absolue de l'ANR des investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 162 000 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 108 000 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 54 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %. <p>Le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :</p>

Critère	Montant cible	Performance réalisée en 2021	Niveau d'atteinte	Montant attribué
Sourcing	72 000 €	Sous la direction du directeur général, le réseau de l'équipe et ses efforts de sourcing ont permis de générer 2 prises de participation directes, 10 co-investissements et 14 engagements dans des fonds de private equity.	80 %	57 600 €
Plan stratégique à 3 ans validé par le Conseil	43 200 €	Le plan stratégique à 3 ans a été présenté et validé par le Conseil d'administration lors de son séminaire du 13 au 15 octobre 2021	75 %	32 400 €
Déploiement de la feuille de route ESG	28 800 €	Toutes les actions attendues en 2021 dans le cadre du déploiement de la feuille de route ESG ont été réalisées, ce qui a été confirmé par un expert indépendant	100 %	28 800 €
Performance relative de l'ANR Investissements	108 000 € (maximum : 162 000 €)	La performance retenue par le Conseil pour ce critère est de + 30,5 % comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis de + 24,9 %, soit une surperformance relative de + 5,6 %	140 %	151 200 €
Performance absolue de l'ANR Investissements	108 000 € (maximum : 162 000 €)	La performance retenue par le Conseil pour ce critère est de + 30,5 %	150 %	162 000 €
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2021				432 000 €

La rémunération variable de 432 000 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2021, à recevoir en 2022 sous réserve de validation par l'Assemblée générale, représente 60 % de sa rémunération fixe en 2021.

Rémunération variable 2020	193 104 €	N/A	La rémunération variable de M. Bertrand Finet au titre de 2020 a été validée par l'Assemblée générale du 12 mai 2021 et versée, postérieurement à cette validation, au cours de l'exercice 2021.
Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2021	N/A	936 024 € (valorisation IFRS)	M. Bertrand Finet a bénéficié en 2021 de l'attribution d'actions de performance dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2020. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 24 mars 2021. Période d'acquisition : du 24 mars 2021 au 24 mars 2024. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 24 mars 2024. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 9 963, représentant 0,040 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2021 et 130 % de la rémunération fixe de M. Bertrand Finet pour 2021. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 24 mars 2024 et à des conditions de performance ⁽³⁾ .
Actions de performance définitivement acquises en 2021	N/A	242 270,60 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Bertrand Finet a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2018 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 17 mai 2018. Période d'acquisition : du 17 mai 2018 au 17 mai 2021. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 17 mai 2021. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 2 167, représentant 0,009 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2021. Acquisition définitive : le 17 mai 2021, elle était soumise à une condition de présence à cette date et à des conditions de performance ⁽³⁾ .
Rémunération d'administrateur	N/A	N/A	M. Bertrand Finet n'exerce pas de mandat d'administrateur de Peugeot Invest et ne perçoit pas de rémunération à ce titre.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 571 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	Il est prévu que M. Bertrand Finet perçoive, en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture s'élevant à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantitatifs de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie, comme M. Robert Peugeot, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2021). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Bertrand Finet à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2021.
Assurance GSC	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2021.

(1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2021 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.

(2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2021 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions

exercées en 2021 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).

(3) Conditions des actions de performance : se reporter au Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance ci-après.

Rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées

à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, sont soumises à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 d'approuver les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code du commerce telles que présentées ci-dessous.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2022 n'approuve pas cette résolution, les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration seront suspendues jusqu'à l'adoption d'une politique de rémunération révisée.

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS À RAISON DU MANDAT AU COURS DE L'EXERCICE 2021 OU ATTRIBUÉS À RAISON DU MANDAT AU TITRE DU MÊME EXERCICE INDIQUANT LA PROPORTION RELATIVE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE (1° ET 2° DE L'ARTICLE L.22-10-9, I)

	Rémunération totale versée par Peugeot Invest au titre du mandat au cours de 2021 ⁽¹⁾				Rémunération totale attribuée par Peugeot Invest au titre du mandat au titre de 2021 ⁽²⁾			
	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres (notamment valorisation des actions de performance et avantages de toutes natures)
Mandataires sociaux								
Robert Peugeot Président du Conseil	355 000 €	42 500 €	11,97 %	15 367 ⁽³⁾	355 000 €	42 500 €	11,97 %	332 208 ⁽³⁾
Jean-Philippe Peugeot Vice-président et administrateur	29 000 €	49 500 €	170,69 %	Néant	29 000 €	49 500 €	170,69 %	Néant
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni Vice-présidente et administratrice	29 000 €	53 000 €	182,76 %	Néant	29 000 €	53 000 €	182,76 %	Néant
Sophie Banzet-Berets Administratrice	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant
Luce Gendry Administratrice	32 000 €	49 500 €	154,69 %	Néant	32 000 €	49 500 €	154,69 %	Néant
Anne Lange Administratrice	24 000 €	46 000 €	191,67 %	Néant	24 000 €	46 000 €	191,67 %	Néant
Dominique Netter Administratrice	32 000 €	53 000 €	165,63 %	Néant	32 000 €	53 000 €	165,63 %	Néant
Armand Peugeot Administrateur	22 000 €	35 500 €	161,36 %	Néant	22 000 €	35 500 €	161,36 %	Néant
Christian Peugeot Administrateur	22 000 €	39 000 €	177,27 %	Néant	22 000 €	39 000 €	177,27 %	Néant
Édouard Peugeot Administrateur	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant
Pascaline Peugeot-de Dreuzy Administratrice	16 500 €	34 500 €	209,09 %	Néant	16 500 €	34 500 €	209,09 %	Néant
Xavier Peugeot Administrateur	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant	22 000 €	42 500 €	193,18 %	Néant
Thibault de Tersant Administrateur	16 500 €	20 000 €	121,21 %	Néant	16 500 €	20 000 €	121,21 %	Néant
Marie-Françoise Walbaum Administratrice	24 000 €	49 500 €	206,25 %	Néant	24 000 €	49 500 €	206,25 %	Néant
Georges Chodron de Courcel Censeur	18 625 €	29 125 €	156,37 %	Néant	18 625 €	29 125 €	156,37 %	Néant
Bertrand Finet Directeur général	720 000 €	193 104 €	26,82 %	15 367 ⁽⁴⁾	720 000 €	432 000 €	60,00 %	1 193 661 ⁽⁴⁾

(1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2021 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.

UTILISATION DE LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER LA RESTITUTION D'UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE (3° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La Société n'a pas au cours de l'exercice 2021 demandé la restitution d'une rémunération variable.

ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIÉTÉ LIÉS À LA PRISE, À LA CESSATION OU AU CHANGEMENT DE FONCTION (4° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet bénéficient chacun d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2021). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2021.

Par ailleurs, une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de deux années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2021.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES PAR UNE ENTREPRISE COMPRISE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 (5° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

Les rémunérations versées ou attribuées par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest à un mandataire social de Peugeot Invest sont les suivantes :

- les rémunérations versées par Peugeot Invest UK Ltd. à M. Edouard Peugeot au titre de ses fonctions d'administrateur (36 000 £ attribués au titre de 2021 et versés en 2022) ;
- les rémunérations versées par F&P SAS à M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président (61 238 € attribués et versés en 2021) ;
- les rémunérations versées par Peugeot 1810 SAS à M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration et à Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni, M. Jean-Philippe Peugeot et M. Thibault de Tersant au titre de leurs fonctions d'administrateur (35 000 € chacun, attribués au titre de 2021 et versés en 2022).

(2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2021 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2021 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).

(3) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés ou acquis à M. Robert Peugeot au cours de l'exercice 2021 ou attribués à M. Robert Peugeot au titre de l'exercice 2021.

(4) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés ou acquis à M. Bertrand Finet au cours de l'exercice 2021 ou attribués à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2021.

RATIOS SUR 5 ANS ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DE CHACUN DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS ET ÉVOLUTION ANNUELLE SUR 5 ANS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ, DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS ET DES RATIOS MENTIONNÉS (6° ET 7° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

	2017	2018	2019	2020	2021
Performance de la société					
Progression annuelle de l'ANR par action	+ 18 %	- 3 %	+ 19 %	+ 0 %	+ 31 %
Rémunération des salariés					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	+ 20 %	+ 14 %	+ 7 %	+ 11 %	+ 6 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	+ 10 %	+ 26 %	+ 21 %	+ 11 %	+ 11 %
Rémunération de M. Robert Peugeot et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Robert Peugeot	+ 27 %	+ 35 %	+ 20 %	- 3 %	- 77 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	x 6,64	x 7,86	x 8,83	x 7,71	x 1,65
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	+ 6 %	+ 18 %	+ 12 %	- 13 %	- 79 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	x 11,07	x 11,87	x 11,76	x 10,29	x 2,11
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	+ 15 %	+ 7 %	- 1 %	- 12 %	- 80 %
Rémunération de M. Bertrand Finet et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Bertrand Finet	N/A ⁽¹⁾	+ 22 %	+ 15 %	+ 17 %	+ 16 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	x 6,33	x 6,78	x 7,28	x 7,67	x 8,42
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>		+ 7 %	+ 7 %	+ 5 %	+ 10 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	x 10,55	x 10,24	x 9,70	x 10,24	x 10,72
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>		- 3 %	- 5 %	+ 6 %	+ 5 %

(1) M. Bertrand Finet a débuté son mandat à compter du 1^{er} janvier 2017 et n'a donc pas perçu de rémunération de Peugeot Invest au titre de l'année 2016. La rémunération perçue par M. Bertrand Finet en 2017 comparée à celle reçue en 2016 par M. Alain Chagnon, son prédécesseur, reflète une progression annuelle de + 83 %.

Les ratios présentés ci-dessus au titre du 6° et 7° de l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ont été calculés conformément aux lignes directrices proposées par l'Afep.

CALCUL DU NUMÉRATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du numérateur (rémunération du dirigeant mandataire social concerné) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- le cas échéant, les rémunérations liées à la fonction d'administrateur versées au titre de l'exercice N ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable).

Afin de ne pas compromettre la comparabilité des ratios, sont exclus du calcul des rémunérations (i) les indemnités de départ ou de non-concurrence, ces dernières ne constituant pas une rémunération récurrente, et (ii) les régimes de retraite supplémentaires, qui constituent un avantage postérieur au mandat.

CALCUL DU DÉNOMINATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du dénominateur (rémunération des salariés hors dirigeants mandataires sociaux) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable).

Comme pour les dirigeants mandataires sociaux, les indemnités de départ, de non-concurrence ou les régimes de retraite supplémentaires sont exclus du calcul des rémunérations. Les salariés dont les rémunérations sont prises en compte sont l'ensemble des salariés de Peugeot Invest employés en France hors dirigeants mandataires sociaux (à l'exclusion des stagiaires et alternants), leur rémunération étant prise en compte sur une base équivalent temps plein et proratisée sur l'année en cas d'arrivée ou de départ en cours d'exercice.

RESPECT DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADOPTÉE, PRISE EN COMPTE DU VOTE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉCART ÉVENTUEL PAR RAPPORT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (8°, 9° ET 10° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2021 est conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 12 mai 2021.

SUSPENSION DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX ADMINISTRATEURS EN CAS DE NON-APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE FEMMES/HOMMES AU SEIN DU CONSEIL (11° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I SUR RENVOI DE L'ARTICLE L. 225-45)

La composition du Conseil étant conforme aux dispositions législatives, il n'y a pas lieu de suspendre la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration.

Informations complémentaires sur les rémunérations :**présentation des tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep-Medef**

TABLEAU 1

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2020 (en €)	Exercice 2021 (en €)
M. Robert Peugeot		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	542 701 €	412 867 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	1 280 002 € (soit 30 047 actions)	Non applicable
TOTAL	1 822 703 €	412 867 €
M. Bertrand Finet		
Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	878 471 €	1 167 367 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	936 007 € (soit 21 972 actions)	936 024 € (soit 9 963 actions)
TOTAL	1 814 478 €	2 103 391 €

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent, la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2020		Exercice 2021	
	Montants attribués (en €)	Montants versés (en €)	Montants attribués (en €)	Montants versés (en €)
M. Robert Peugeot⁽¹⁾				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	453 334 €	453 334 €	320 000 €	320 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	74 000 €	74 000 €	77 500 €	77 500 €
Avantages en nature (véhicule)	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 571 €	12 387 €	12 571 €	12 571 €
TOTAL	542 701 €	542 517 €	412 867 €	412 867 €
M. Bertrand Finet				
Directeur général				
Rémunération fixe	670 000 €	670 000 €	720 000 €	720 000 €
Rémunération variable	193 104 €	237 000 €	432 000 €	193 104 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule)	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 571 €	12 387 €	12 571 €	12 571 €
TOTAL	878 471 €	922 183 €	1 167 367 €	928 471 €

(1) En complément de sa rémunération au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot a perçu une rémunération de deux sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest : F&P au titre de ses fonctions de président (61 238 € attribués et versés en 2021) et Peugeot 1810 au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration (35 000 € attribués au titre de 2021 et versés en 2022).

TABLEAU 3

Tableau sur les rémunérations perçues par chaque membre du Conseil d'administration au titre de ses fonctions au Conseil

Membres du Conseil	Montants attribués et versés en 2020 (en €)		Montants attribués et versés en 2021 (en €)	
	Peugeot Invest ⁽¹⁾	EPF ⁽²⁾	Peugeot Invest ⁽¹⁾	EPF ⁽²⁾
Robert Peugeot	74 000 €	47 000 €	77 500 €	47 000 €
Jean-Philippe Peugeot	78 500 €	71 000 €	78 500 €	71 000 €
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	75 000 €	56 000 €	82 000 €	56 000 €
Sophie Banzet-Berets	42 000 €	Néant	64 500 €	Néant
Luce Gendry	81 500 €	Néant	81 500 €	Néant
Anne Lange	73 500 €	Néant	70 000 €	Néant
Dominique Netter	81 500 €	Néant	85 000 €	Néant
Armand Peugeot	42 000 €	Néant	57 500 €	Néant
Christian Peugeot	64 500 €	74 000 €	61 000 €	74 000 €
Édouard Peugeot	42 000 €	Néant	64 500 €	Néant
Pascaline Peugeot-de Dreuzy	Néant	Néant	51 000 €	Néant
Xavier Peugeot	61 000 €	39 000 €	64 500 €	39 000 €
Thibault de Tersant	Néant	Néant	36 500 €	Néant
Marie-Françoise Walbaum	77 000 €	Néant	73 500 €	Néant
Georges Chodron de Courcel	61 000 €	Néant	47 750 €	Néant
TOTAL	853 500 €	287 000 €	995 250 €	287 000 €

(1) Sur décision du Conseil d'administration et en raison du contexte sanitaire, la rémunération des administrateurs pour 2020 et 2021 a été versée sans opérer de distinction entre la présence physique et celle par téléphone.

(2) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères, qui contrôle la société.

TABLEAU 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 6*Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social*

	Bertrand Finet, Directeur général
N° et date du plan	Plan n° 6 du 24/03/2021
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	9 963
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	936 024 €
Date d'acquisition	24/03/2024
Date de disponibilité	24/03/2024
Conditions de performance	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé au Tableau 9

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 7*Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social*

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées en 2021
M. Robert Peugeot Président du Conseil d'administration	Plan n° 3 du 17/05/2018	13 786
M. Bertrand Finet Directeur général	Plan n° 3 du 17/05/2018	8 401

2.10**TABLEAU 8***Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Non applicable.

TABLEAU 9

Historique des attributions d'actions de performance

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date de l'Assemblée générale	03/05/2016	03/05/2016	17/05/2018	17/05/2018	17/05/2018	19/05/2020	19/05/2020
Date du Conseil d'administration / date d'attribution	07/07/2016	09/03/2017	17/05/2018	15/05/2019	25/03/2020	24/03/2021	21/03/2022
Nombre total d'actions attribuées, dont :	17 277	29 063	31 940	48 180	116 713	44 993	51 463
- les mandataires sociaux ⁽¹⁾	6 314	12 823	15 000	22 187	52 019	9 963	10 340
- M. Robert Peugeot ⁽²⁾	4 164	5 508	8 500	13 786	30 047	0	0
- M. Bertrand Finet ⁽²⁾	Non applicable	4 733	6 500	8 401	21 972	9 963	10 340
Date d'acquisition des actions sous condition de présence	07/07/2019	09/03/2020	17/05/2021	15/05/2022	25/03/2023	24/03/2024	21/03/2025
Date de fin de période de conservation	Non applicable						
Conditions de performance	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽³⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁴⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁵⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁶⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁷⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁸⁾	Conditions de performance liées à l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁹⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2021	17 277	29 063	10 653	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant						
Actions de performance restantes au 31/12/2021	Néant	Néant	Néant	48 180	116 713	44 993	N/A

(1) Mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution.

(2) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2021.

(3) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 1 :

- Critères de performance absolue : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 ;
- Critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR

Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 450 bp en 3 ans).

(4) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 2 :

- Critères de performance absolue : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- Critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans) ;

- acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

(5) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 3 :

- **Critères de performance absolue :** acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises ;
- **Critères de performance relative (acquisition linéaire) :**
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 450 bp en 3 ans).

(6) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 4 :

- **Critère ESG :** l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} mai 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue :** l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative :** l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(7) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 5 :

- **Critère ESG :** l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue :** l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative :** l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(8) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 6 :

- **Critère ESG** : l'acquisition définitive de 15 % des actions attribuées dépend :
 - pour 5 % du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023 ;
 - pour 5 % de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière ;
 - pour 5 % de la réalisation d'investissements durables.
- **Critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la moyenne du panel	0 %

(9) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 7 :

- **Critère ESG** : l'acquisition définitive de 15 % des actions attribuées dépend :
 - pour 5 % du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023 ;
 - pour 5 % de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière ;
 - pour 5 % de la réalisation d'investissements durables.
- **Critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22,5 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la moyenne du panel	0 %

TABLEAU 10

Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 11

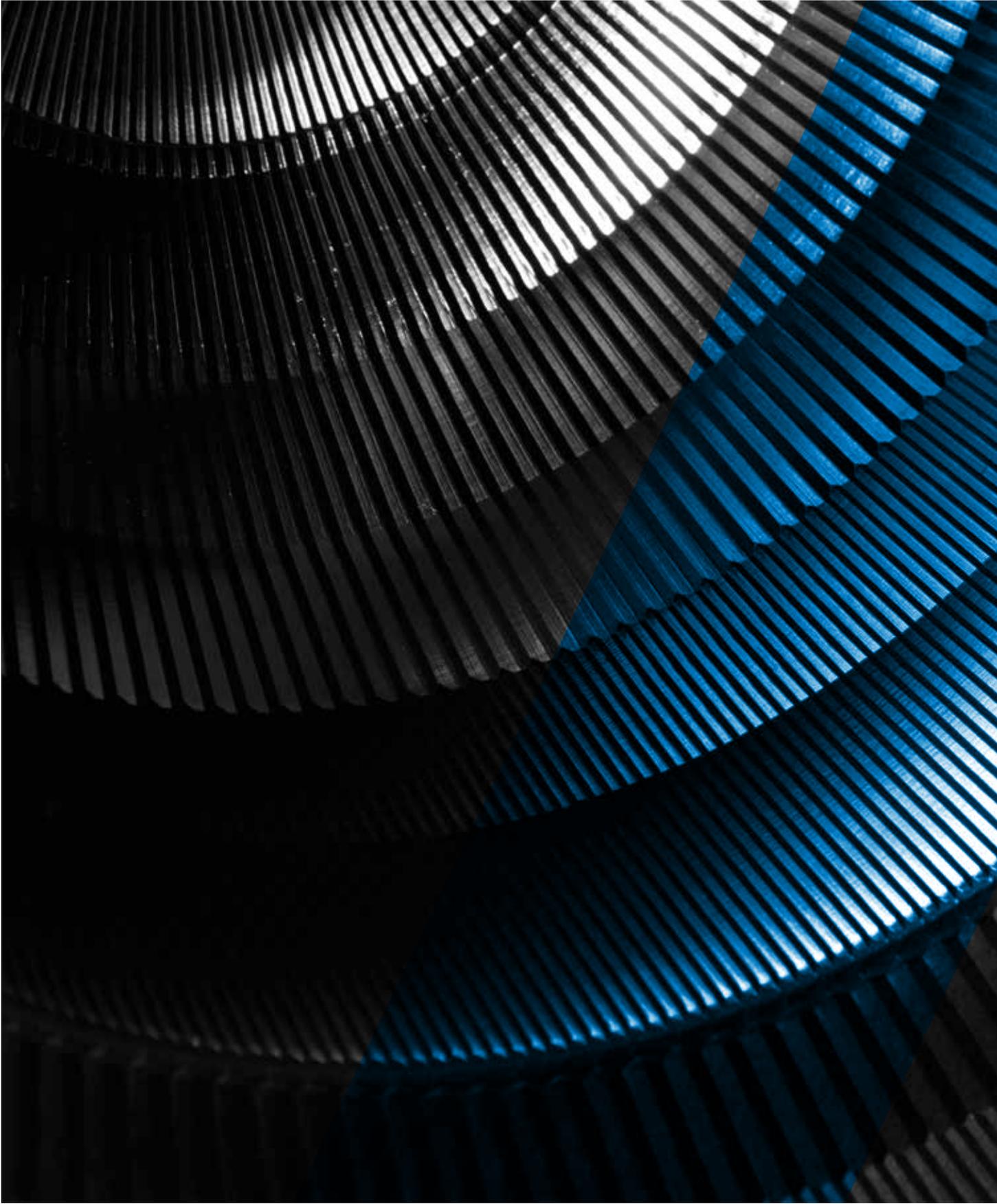
Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot Président du Conseil d'administration		•	•			•		•
M. Bertrand Finet Directeur général		•	•		•			•

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2021). Le montant total des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2021, pour l'ensemble des mandataires sociaux.

2.11

2.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Les observations requises par l'article L. 22-10-71 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (chapitre 5.2).





3

Informations sur le capital et la société

3.1	Peugeot Invest et ses actionnaires	122
3.2	Renseignements sur la société	127

3.1 Peugeot Invest et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 21 mars 2022, le capital social est de 24 922 589 €, divisé en 24 922 589 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions, représentant 0,01 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 6^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84 684 actions, représentant 0,34 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2014 ;
- le 24 mai 2017, il a été procédé au rachat de 100 000 actions, représentant 0,40 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 30 mai 2017, il a été procédé au rachat de 226 483 actions, représentant 0,90 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 27 décembre 2018, il a été procédé à l'annulation de 150 000 actions, représentant 0,60 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2018.

Actionnariat de la société Peugeot Invest

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société Peugeot Invest est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote ou (ii) le seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote, cette déclaration devant ensuite être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2021, l'actionnariat de la société Peugeot Invest était composé de 231 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,14 % du capital et 89,29 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,86 % du capital et 10,71 % des droits de vote.

ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2021, les membres du personnel salarié détiennent au titre des plans d'attribution gratuite d'actions 17 621 actions de la société, résultant (i) de l'acquisition définitive le 7 juillet 2019 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 7 juillet 2016, compte

tenu de l'atteinte à 100 % de critères de performance, (ii) de l'acquisition définitive le 9 mars 2020 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 9 mars 2017, compte tenu de l'atteinte à 100 % des critères de performance et (iii) de l'acquisition définitive le 17 mai 2021 d'un tiers des actions de performance attribuées le 17 mai 2018, compte tenu de l'atteinte à 33 % des critères de performance.

Par ailleurs, il convient de noter que le Conseil d'administration de Peugeot Invest a attribué :

- le 15 mai 2019, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 15 mai 2022, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 25 mars 2020, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 25 mars 2023, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 24 mars 2021, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 24 mars 2024, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 21 mars 2022, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 21 mars 2025, sous réserve du respect de critères de performance.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,94 %	88,70 %
Autodétention ⁽¹⁾	122 693	0,49 %	0,27 %	0,27 %
Public	4 867 442	19,53 %	10,79 %	11,03 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,96 %	88,69 %
Autodétention ⁽¹⁾	134 043	0,54 %	0,30 %	0,30 %
Public	4 856 092	19,48 %	10,74 %	11,01 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	89,02 %	88,69 %
Autodétention ⁽¹⁾	164 756	0,66 %	0,37 %	0,37 %
Public	4 825 379	19,36 %	10,61 %	10,94 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

(1) En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2021, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société Peugeot Invest ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2021, le nombre total brut de droits de vote est de 44 933 005, et le nombre total net de droits de vote est de 44 810 312.

CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT INVEST

La société se réfère au Code Afep-Medef. En application de ces recommandations, Peugeot Invest a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- la présence, au 31 décembre 2021, de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ;
- l'existence de 3 Comités spécialisés qui comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ;
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à posséder ou à cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2% du capital ou des droits de vote de la société devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ;
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1% ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande de un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1% du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION (ARTICLE 8 DES STATUTS)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit, en conséquence, au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux Assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil, s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES PEUGEOT INVEST DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR PEUGEOT INVEST AVEC SES PARTICIPATIONS

Peugeot Invest et ses filiales sont amenées à conclure des pactes d'actionnaires avec des tiers dans le cadre de leurs opérations d'investissement. Ces pactes régissent généralement les règles de gouvernance applicables ainsi que les procédures à suivre en matière de cession de titres des sociétés de portefeuille concernées. Ils sont soumis à des obligations de confidentialité.

AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les pactes Dutreil régis par les articles 885 I *bis* et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration, soit du fait de leur dénonciation.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société Peugeot Invest a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le Conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée générale annuelle, de fixer le dividende à 2,65 € par action.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 491 787,41 €
Réserves distribuables	2 357 000 000,00 €
Report à nouveau	411 929,17 €
Affectation	
– aux actions	66 044 860,85 €
– au poste « autres réserves »	2 323 000 000,00 €
– au poste « report à nouveau »	858 855,73 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Dividende exercice 2020 décidé par l'AG 2021	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020	Dividende exercice 2018 décidé par l'AG 2019
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,35 €	2,15 €	2,15 €

3.1

Opérations afférentes aux titres de la société

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2021

CADRE JURIDIQUE

Il est rappelé que l'Assemblée générale en date du 12 mai 2021 (16^e résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « programme de rachat »). Ce programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 12 mai 2021 pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juin 2021. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 (15^e résolution).

Ce programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 11 novembre 2022. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 130 € par action. Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de Peugeot Invest.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient de permettre, si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF et conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société;
- l'annulation éventuelle des actions acquises;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

RACHATS D' ACTIONS RÉALISÉS PAR PEUGEOT INVEST AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Au cours de l'exercice 2021, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 85 478 actions au prix moyen de 110,08 € par action;
- vendu 86 175 actions au prix moyen de 111,58 € par action;

au titre de la 15^e résolution de l'Assemblée générale du 19 mai 2020 puis de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2021 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

ANNULATION D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Néant.

RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 16^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 mai 2021 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NÉGOCIATION

Les opérations effectuées au titre des achats en vue de l'animation du marché n'ont pas fait l'objet de frais de négociation.

NOMBRE D' ACTIONS AUTODÉTENUES

À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,49 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
<i>dont contrat de liquidité</i>	3 203
<i>dont couverture de plans d'options d'achat d'actions ou actions destinées à être annulées</i>	119 490
SOIT :	122 693 actions
<i>Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition</i>	9 936 413,88 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence

en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la société est contrôlée par Établissements Peugeot Frères qui, au 31 décembre 2021, détient 79,98 % du capital de Peugeot Invest et 88,72 % des droits théoriques de vote de la société;
- les autorisations et délégations consenties par l'Assemblée générale du 19 mai 2020 et l'Assemblée générale du 12 mai 2021 concernant l'émission d'actions et le rachat d'actions ne sont pas suspendues en période d'offre publique;
- l'article 14 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

Peugeot Invest

Siège social

66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Peugeot Invest est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 390.

Date de constitution : 30 juillet 1929.

Date d'expiration : 14 mai 2118.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tout autre droit social, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toute opération industrielle, commerciale ou financière, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tout véhicule, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tout produit sidérurgique, de tout outil et outillage à main, mécanique ou électrique ;
- à la fabrication et la vente de tout matériel, appareil, machine et pièce en tous genres, de toute nature et pour tous les usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- à toute activité de prestation de service de toute nature ;
- à l'acquisition par tout moyen, à la construction, l'installation et l'aménagement, à l'exploitation, à la location et la cession de tout immeuble, terrain, établissement industriel, usine, bureau et autres biens ou droits immobiliers ;
- plus généralement, toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tout objet similaire ou connexe, et même à tout autre objet qui serait de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 15 des statuts)

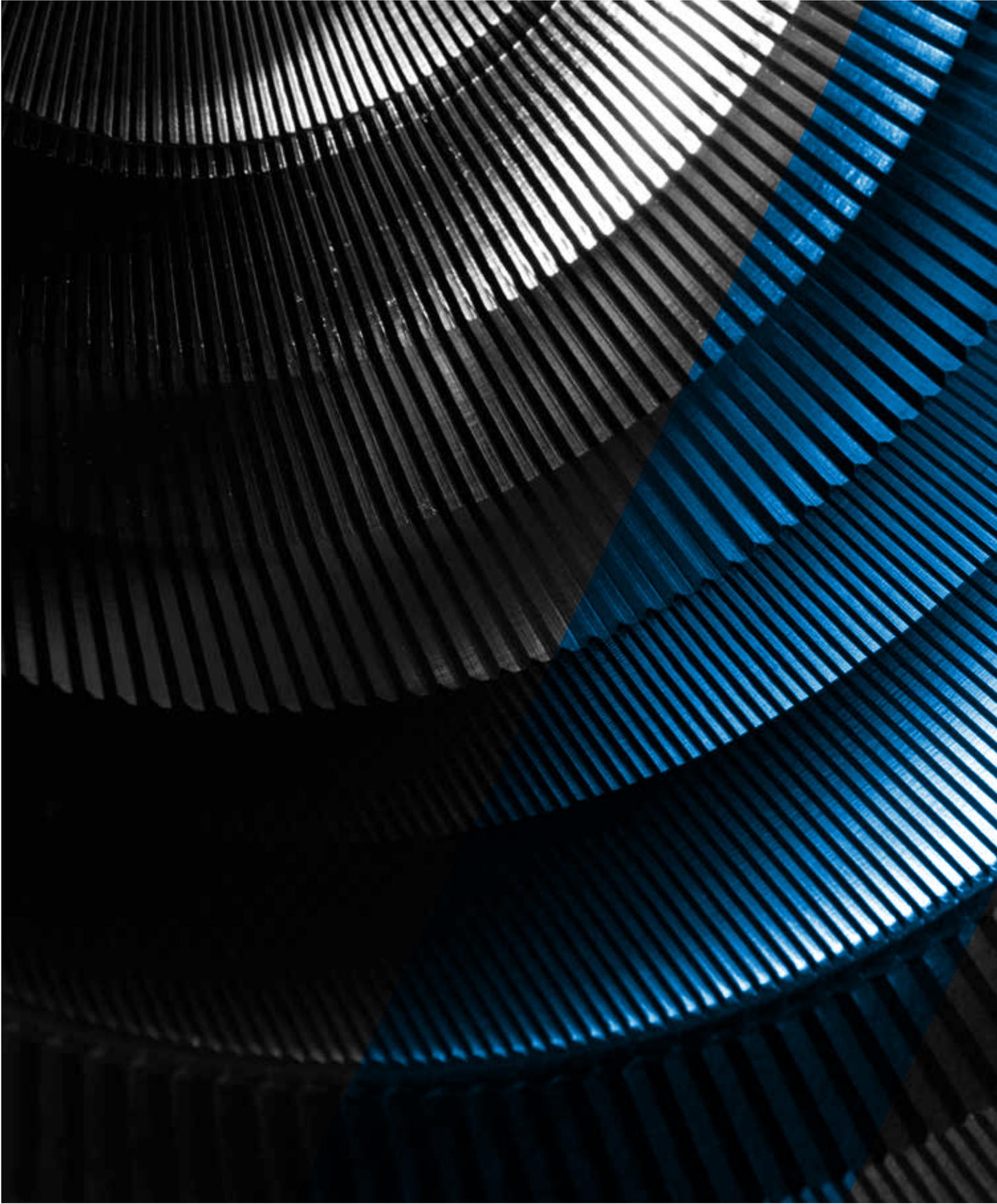
Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices

(article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.





4

Activités et résultat de l'exercice

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2021	130
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	134
4.3	Événements postérieurs à la clôture	136
4.4	Tendances et perspectives	136
4.5	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances	137
4.6	Autres informations sur l'activité	149

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2021

Peugeot 1810

RÉALISATION DE LA FUSION ENTRE LE GROUPE PSA ET LE GROUPE FIAT-CHRYSLER DONNANT NAISSANCE AU GROUPE STELLANTIS

Le 16 janvier 2021 a marqué la naissance du groupe Stellantis issu de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles. Stellantis dispose de positions fortes en Europe et en Amérique du Nord, et bénéficie des fortes complémentarités technologiques et de gamme des produits des deux groupes dont elle est issue. Peugeot 1810, filiale de Peugeot Invest, a apporté ses actions détenues dans le capital du Groupe PSA en échange d'actions de Stellantis donnant droit à 7,2 % du capital et 7,2 % des droits de vote.

DISTRIBUTION DES ACTIONS FORVIA (EX FAURECIA) ET INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE

Conformément aux accords signés dans le cadre de la fusion entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles, Stellantis a procédé en mars 2021 à la distribution des actions Forvia qu'elle détenait. Peugeot 1810 a ainsi reçu 3 818 380 actions Forvia (soit 3,14 % du capital de la société) ainsi que 22 M€ de cash correspondant à la quote-part Peugeot 1810 des 7 % du capital de Forvia vendus par le Groupe PSA le 28 octobre 2020.

En septembre 2021, Peugeot 1810 a acquis 372 000 titres Forvia supplémentaires à un prix moyen de 38,44 €, soit 14 M€. L'objectif est de permettre que celle-ci ne soit pas diluée à l'issue de l'augmentation de capital réservée qui contribuera à financer l'acquisition de Hella. Peugeot 1810 passe ainsi momentanément de 3,14 % à 3,4 % du capital de Forvia.

Suite à la fusion avec Hella, Faurecia est devenue Forvia en février 2022.

Participations

ACQUISITION D'INTERNATIONAL SOS

En février 2021, Peugeot Invest a pris une participation minoritaire dans la société International SOS à l'occasion principalement d'une augmentation de capital, pour un montant de 306 M\$. Fondée en 1985 à Singapour, International SOS propose des prestations de prévention médicale et de sécurité, d'accès aux soins et d'intervention en cas d'urgence, aux entreprises internationales et aux organisations gouvernementales.

En rejoignant les actionnaires majoritaires que sont les fondateurs et cadres dirigeants du groupe, aux côtés de Cobepa, Peugeot Invest va participer à la gouvernance de la société, dans la lignée de sa stratégie d'investisseur minoritaire actif de long terme, et va ainsi contribuer à la poursuite du développement d'une société au positionnement unique au monde dans les domaines de la santé et de la sécurité.

INVESTISSEMENT DANS SIGNA DEVELOPMENT SELECTION

En faisant l'acquisition de 5 % du capital de SIGNA Development Selection (société sœur de SIGNA Prime Selection) en mai 2021 pour un montant de 75 M€, Peugeot Invest réaffirme son ambition de renforcer ses participations directes non cotées dans l'immobilier. La stratégie de SIGNA Development Selection consiste à développer des projets immobiliers « premium » en Europe germanophone (résidentiels, bureaux et commerces), dont la majorité est située dans les centres-villes d'Allemagne et d'Autriche, avec pour objectif de commercialiser puis de les céder à des investisseurs (principalement fonds de pension et sociétés d'assurance). Le portefeuille est composé d'environ 50 projets en cours de construction dont la valeur à terminaison devrait s'élever à près de 8 Mds€. Peugeot Invest avait déjà réalisé en 2019 un investissement de 211 M€ dans SIGNA Prime Selection, société détenant un portefeuille d'actifs de plus de 16 Mds€ situé au cœur des centres-villes.

CESSION DE TITRES SAFRAN

Après avoir cédé une partie de sa participation dans le groupe Safran en novembre 2020 (*via* la mise en place d'un contrat de vente à terme), Peugeot Invest a poursuivi son désengagement et a cédé 1,7 million d'actions supplémentaires pour un montant de 208 M€ ce qui porte la cession totale à 340 M€ pour un TRI de 13,7 % depuis 2018.

CESSION DE LA TOTALITÉ DE LA PARTICIPATION DANS L'IDI

En février 2021, Peugeot Invest a cédé la totalité de sa participation de 10,1 % au capital de l'IDI, pour un montant de 27,2 M€, résultant en une performance de 2,3x les capitaux investis. Investisseur dans sa filiale Euridi, puis dans le fonds Marco Polo depuis de nombreuses années, Peugeot Invest était devenue actionnaire de l'IDI en 2006 et membre de son Conseil de surveillance en 2007.

Si Peugeot Invest est demeurée l'un des principaux investisseurs dans ses fonds, dont notamment IDI Emerging Markets, société d'investissement spécialisée dans les fonds de capital-investissement dans les pays émergents, cette opération de cession de titres a permis à Peugeot Invest de concrétiser sa création de valeur sur cet investissement.

CESSION PARTIELLE DE LA PARTICIPATION DANS FINANCIÈRE GUIRAUD

Le 13 octobre, Peugeot Invest et Château Guiraud ont annoncé l'entrée au capital de Financière Guiraud de Matthieu Gufflet comme actionnaire majoritaire. Matthieu Gufflet vient ainsi compléter le tour de table de la société aux côtés de Peugeot Invest, d'Olivier Bernard, président du Domaine de Chevalier, et de Stephan von Neipperg, propriétaire, entre autres, de Château Canon La Gaffelière. Après 38 ans de gestion et de développement de la propriété, Xavier Planty a souhaité à cette occasion sortir du capital et poursuivre d'autres intérêts.

L'arrivée de Matthieu Gufflet confirme la poursuite des deux piliers de la stratégie du château : la viticulture biologique et l'œnotourisme.

Peugeot Invest possède toujours 20% du capital de Financière Guiraud.

INVESTISSEMENT DANS TALLANO

En octobre 2021, Peugeot Invest a participé à la levée de capital de Tallano pour un ticket d'investissement de 3,5 M€. Cette dernière est une start-up française qui mène une activité de Recherche et Développement visant à réduire la pollution aux particules de freins à friction des véhicules terrestres.

Co-investissements

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE DANS LINEAGE

Entre 2017 et 2020, Peugeot Invest a investi 65 M\$ dans Lineage, premier groupe mondial de logistique spécialisé dans la chaîne du froid pour l'industrie agro-alimentaire, pour le compte de producteurs, grossistes et acteurs de la grande distribution. Lineage connaît depuis plusieurs années une forte croissance qui lui a permis de réaliser de nombreuses acquisitions en Europe et en Asie et de générer 3,7 Mds\$ de chiffre d'affaires en 2021.

Après une cession partielle de sa participation en 2020 pour 85 M\$ qui lui a permis de se dérisquer en réalisant un très bon retour sur investissement, et compte tenu des excellents résultats de la société, Peugeot Invest a décidé de contribuer en février et en septembre 2021 à deux nouvelles augmentations de capital de Lineage pour un montant total de 25,9 M\$, entièrement appelé.

DISTRIBUTION ET RÉINVESTISSEMENT AUX CÔTÉS DE JAB HOLDING

Engagée depuis 2016 aux côtés de JAB Holding, Peugeot Invest a bénéficié en 2021 d'un remboursement des actions de préférence souscrites en juillet 2018 et d'une distribution de 209959 titres JDE (soit 7,8 M\$) et de 825 176 titres Krispy Kreme (soit 15,8 M\$).

En 2021, Peugeot Invest a également fait l'objet de plusieurs appels pour un montant total de 38,3 M\$ dans le fonds GCB III (fonds investi à ce stade dans le secteur des soins et des assurances pour les animaux de compagnie) portant le total restant à appeler à 28,8 M\$ sur les 100 M\$ engagés.

Par ailleurs, Peugeot Invest a souscrit pour 20 M\$ à des actions de préférence émises pour désendetter Prêt à Manger (JAB IX) dont le nominal a déjà été remboursé au cours du premier semestre tout en conservant des warrants dont la valeur est estimée à 10 M\$. On peut noter également que Peugeot Invest a participé à l'augmentation de capital de Krispy Kreme à hauteur de 1 M\$ (JAB X).

INVESTISSEMENT DANS YNSECT

Peugeot Invest a co-investi en mai 2021 dans Ynsect pour un montant de 10 M€ aux côtés d'Astanor, société de gestion agri-tech dans les fonds de laquelle Peugeot Invest est investie. Ynsect est une société française, leader dans l'élevage et la transformation d'insectes en ingrédients utilisés comme alternative aux protéines animales. La société se positionne actuellement sur les marchés en forte croissance de l'alimentation pour les animaux de compagnie, de la pisciculture et des engrais, avec un impact très fort en termes de développement durable.

INVESTISSEMENT DANS VENTURI I VCC

Peugeot Invest a pris un engagement en juin 2021 à hauteur de 24,85 M\$ dans la plateforme de co-investissement Venturi, auquel s'ajoute un engagement additionnel de 150 K\$ dans le fonds *carry* de Venturi I VCC, ainsi qu'un investissement de 25 K\$SGD dans la société de gestion (Venturi Partners Pte). Par ces investissements pluriels, Peugeot Invest se positionne en tant que *sponsor* de Venturi, en prenant possession de 10% de la société de gestion, 5% du *carried interest* et en étant présent dans l'ensemble des organes de gouvernance et de décision (parmi lesquels le Comité d'investissement). Ce statut permettra à Peugeot Invest de bénéficier d'un fonctionnement intégré et d'un relais local à Singapour, notamment pour des opérations de *mid/late stage* de venture capital en Asie.

DISTRIBUTION ET RÉINVESTISSEMENT AUX CÔTÉS D'ARCHIMED

Au cours de l'année 2021, différentes opportunités ont été présentées par ArchiMed à Peugeot Invest afin de co-investir en partenariat avec le fonds Med Platform I dans lequel Peugeot Invest est déjà investie. Peugeot Invest s'est ainsi engagée en juin 2021 dans Stragen, en août 2021 pour 10 M€ dans Prollemium, pour 10 M€ en septembre 2021 dans Suanfarma et pour 12 M€ en octobre et novembre 2021 dans Carso.

Stragen est une entreprise suisse spécialisée dans les médicaments génériques complexes et sur des marchés de niche délaissés par les grands groupes.

Prollemium est une entreprise d'esthétique médicale canadienne basée à Toronto et fondée en 2002. La société est spécialisée dans les injections cutanées à base d'acide hyaluronique.

Suanfarma est une entreprise espagnole de développement, distribution et fabrication d'ingrédients actifs pharmaceutiques et nutraceutiques. Fort d'un portefeuille diversifié et de deux sites de production, la société devrait réaliser un chiffre d'affaires de près de 300 M€ en 2021.

Carso est une société française spécialisée dans les tests et analyses en laboratoire, co-leader du marché français du testing avec Eurofins. La société dispose d'un réseau de 22 laboratoires en France et 6 en Europe ainsi qu'une présence commerciale dans 5 pays.

Au travers du fonds Med Platform I, Peugeot Invest a également été appelée à hauteur de 75,3 M€ afin de financer indirectement les sociétés précédentes ainsi que des appels complémentaires sur des sociétés déjà en portefeuille.

En 2021, Peugeot Invest a également bénéficié d'une première distribution suite au refinancement de Namsa par ArchiMed.

INVESTISSEMENT DANS CAUSEWAY

Peugeot Invest s'est engagée aux côtés de FAPI pour investir dans la société Causeway en septembre 2021 pour 4,7 M€. Basée au Royaume-Uni, Causeway développe des solutions informatiques spécialisées pour le secteur de la construction. Elle accompagne ainsi les différentes parties prenantes de projets de construction tout au long de leur cycle de vie : de la conception initiale à la phase de construction, de la gestion des actifs à la maintenance.

INVESTISSEMENT DANS MAIKAILAI

Peugeot Invest s'est engagée en novembre 2021 pour 15 M\$ aux côtés de Crescent Point dans Maikailai, société chinoise en forte croissance qui commercialise des produits pour la beauté, le soin de la personne et

l'entretien de la maison en Chine. La société capitalise sur son expérience auprès de marques tierces et développe également ses propres marques qui ont connu un succès significatif lui permettant de multiplier par 12 son chiffre d'affaires en 2 ans.

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE ET CESSION DE PROJETS POUR ELV

Depuis 2014, Peugeot Invest s'est associée avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates.

En 2021, Peugeot Invest a réalisé dans ce cadre 6 nouveaux investissements pour un montant total de 10,1 M\$ dont 7,9 M\$ ont été appelés.

Peugeot Invest a par ailleurs bénéficié de la cession de cinq projets en 2021 pour un montant total de 69,3 M\$ avec des TRI compris entre 8 % et 31 %.

CESSION D'ASMODEE

Le 16 décembre 2021, PAI Partners a annoncé la signature d'un accord de cession d'Asmodee au groupe suédois de jeu vidéo Embracer. Peugeot Invest avait investi dans la société en 2018 et en 2019 pour un montant total de 21,6 M€. La transaction a été finalisée le 8 mars 2022, permettant à Peugeot Invest d'atteindre une performance de 2,7x l'investissement initial.

Fonds d'investissement

FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le capital investissement aura de nouveau connu une année très soutenue en 2021, avec 13 nouveaux engagements représentant 194 M€ (hors co-investissement), dont 102 M€ en fonds de capital-transmission (LBO) et 92 M€ en fonds de capital-croissance technologique (growth technology).

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée dans 4 fonds : 15 M\$ dans le fonds Insight Partners XII (growth), 17 M\$ dans le fonds Quad Partners VI (LBO), 25 M\$ dans le fonds Summit Partners Growth Equity Fund XI (growth technology) et 10 M\$ dans le fonds The Veritas Capital Vantage Fund (LBO).

En Europe, Peugeot Invest s'est engagée dans 4 fonds : 15 M€ dans la plateforme de co-investissements Adagia Capital Europe (LBO), 15 M€ dans le fonds Astorg VIII (LBO), 20 M€ dans le fonds PAI Europe VIII (LBO) et 20 M€ dans le fonds Fapi IV (growth technology).

En Asie, Peugeot Invest s'est engagée pour 15 M\$ dans BRV Lotus fund III (capital développement, Corée du Sud) et 15 M\$ dans C-Bridge Healthcare fund V (LBO, Chine).

Au niveau global, Peugeot Invest s'est engagée pour 10 M\$ dans Advent Global Technology II (growth technology).

Peugeot Invest s'est également engagée dans deux fonds d'impact : 15 M€ dans le fonds d'ArchiMed Med III qui investira dans des sociétés small cap du secteur de la santé basées en Europe et/ou en Amérique du Nord, et 15 M€ dans le 3^e fonds de Summa Equity, équipe qui s'est imposée comme un des leaders de l'investissement ESG en Europe du Nord (climat, santé et environnement).

Durant l'exercice 2021, les appels de fonds se sont élevés à 133 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 94 M€ sur l'année.

FONDS IMMOBILIERS

En décembre 2021, un engagement complémentaire de 10 M€ a été signé avec le fonds immobilier TREO 2018 portant l'engagement total de Peugeot Invest dans ce fonds à 30 M€.

En 2021 les appels de fonds immobiliers ont atteint 15,5 M€.

Autres investissements

INVESTISSEMENT DANS PASCAL INVESTMENT PARTNERS

Peugeot Invest s'est engagée en mars 2021 à hauteur de 5 M€ dans le fonds Pascal Investment, et a réalisé un engagement complémentaire le mois suivant en avril 2021 du même montant, portant l'engagement total à 10 M€ en 2021. Pascal Investment Partners est l'un des 4 véhicules d'investissement de Pascal Investment Advisers, société d'investissement européenne spécialisée sur les *Small & Mid caps* européennes cotées qui gère aujourd'hui près de 280 M€ d'actifs. Le fonds Pascal Investment est concentré autour de 15 à 20 positions et sa stratégie est mise en place à travers des positions à l'achat et à la vente avec des objectifs de performance absolue.

Autres informations

FFP CHANGE DE DÉNOMINATION SOCIALE ET DEVIENT PEUGEOT INVEST

Suite à l'approbation de nos actionnaires le 31 mars 2021, FFP a changé de dénomination sociale pour prendre le nom de Peugeot Invest. Ce changement de nom reflète davantage le lien entre notre histoire familiale et notre activité d'investissement, et particulièrement notre ADN industriel, familial, responsable et de long terme. Aussi, avec ce nom clair et descriptif, la société d'investissement cotée renforce la légitimité acquise par FFP auprès de ses différentes participations depuis de nombreuses années.

MAILLOT 1 DEVIENT PEUGEOT 1810

Établissements Peugeot frères et Peugeot Invest ont annoncé le 22 février 2021 le changement de dénomination sociale de leur filiale commune Maillot 1, pour la renommer Peugeot 1810. Cette filiale codétenue avec son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot frères permet aux deux sociétés de porter leurs participations dans Stellantis et dans Forvia, l'un des dix premiers équipementiers automobiles mondiaux. Le changement de dénomination sociale en faveur de Peugeot 1810 permet ainsi de valoriser la longue histoire industrielle de la famille Peugeot, qui a été à l'origine des deux groupes que la société détient.

COVID-19

La diminution des échanges au niveau mondial, régional et local depuis 2 ans a eu un certain impact sur les sociétés dans lesquelles Peugeot Invest est investie. Cependant, la grande majorité d'entre elles a pu montrer leur résilience et rebondir dès 2021, ce qui se traduit par la performance de l'ANR de Peugeot Invest sur l'année.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2021 est un bénéfice de 456,5 M€ contre un bénéfice net de 134,1 M€ au 31 décembre 2020. Il est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des immobilisations financières, en croissance, s'élèvent à 639,9 M€ contre 226,6 M€ au 31 décembre 2020. Ils comprennent notamment :
 - les dividendes en provenance des sociétés non consolidées. Ceux-ci sont en hausse à 313,9 M€ contre 22,7 M€ l'année précédente; ils comprennent notamment la distribution par le Groupe Stellantis des titres Forvia (ex Faurecia) pour 173 M€. Par ailleurs, on note en 2021 la reprise de versement de dividendes de la plupart des participations de Peugeot Invest; une grande partie des sociétés cotées détenues n'ayant pas distribué de dividendes en 2020 suite à la crise sanitaire;
- les résultats sur cessions du portefeuille TIAP en baisse pour 34,5 M€ contre 61,3 M€ en 2020 suite aux distributions de fonds de capital-investissement;
- la revalorisation à la juste valeur du portefeuille TIAP pour 291,6 M€ contre 142,6 M€ en 2020. Cette progression s'explique principalement par la revalorisation des co-investissements et des fonds de capital-investissement.
- les frais d'administration générale sont stables et s'élèvent à 36,1 M€ contre 37,0 M€ au 31 décembre 2020;
- le coût de l'endettement financier se situe à 28,7 M€ contre 27,8 M€ en 2020 suite à la hausse de l'endettement moyen de Peugeot Invest consécutive aux investissements réalisés au cours de l'exercice;
- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à 12,7 M€ contre une perte de 14,4 M€ au 31 décembre 2020, les sociétés LISI et LDAP ayant reporté un résultat bénéficiaire en 2021 contre une perte sur l'exercice précédent.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'élève à 1 285,6 M€ contre 112,0 M€ pour l'exercice 2020. Le résultat global 2021 comprend le résultat de l'exercice ainsi que les réévaluations nettes des actifs financiers, y compris les plus-values sur cessions de titres de participations pour un total de 922,5 M€ (net d'impôts), l'essentiel provenant de l'appréciation du titre Stellantis au cours de l'exercice. Le résultat global consolidé comprend par ailleurs la variation de juste valeur des instruments dérivés pour 4,4 M€, les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour 8,7 M€, les écarts de change sur avances de trésorerie consenties aux filiales pour 45,6 M€ ainsi que d'autres réévaluations directes nettes par capitaux propres pour 41,4 M€ (dont l'essentiel est généré par l'écart de conversion sur capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro).

BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- l'augmentation des participations dans les entreprises associées de 26 M€ due aux résultats en hausse de Zéphyr Investissement et LDAP sur l'exercice;
- les participations non consolidées qui augmentent de 1 096,3 M€, suite à l'intégration des titres pour 3 366,4 M€ dont Stellantis pour un prix de revient de 2 812,5 M€ en parallèle de la sortie de titres pour - 1 952,5 M€ dont PSA pour un prix de revient de 1 661,5 M€ et Safran pour 233,4 M€; et à la revalorisation de l'ensemble des participations pour 1 589,9 M€ dont Stellantis pour 929 M€;
- les TIAP qui progressent de 602,8 M€ suite aux nouvelles acquisitions (principalement les nouveaux co-investissements dans Venturi, Maikailai et Carso) minoré des cessions de Roompot et de JAB Holding, à la revalorisation des co-investissements et des fonds de capital-investissement, ainsi qu'aux nouveaux engagements dans des fonds de capital-investissement signés au cours de l'exercice (principalement FAPI IV, PAI VIII et Summit Partners Growth Equity Fund XI);
- les capitaux propres qui augmentent de + 1 479,9 M€ correspondant au résultat global part du groupe diminué de la distribution de dividendes effectuée sur l'exercice 2021, ainsi qu'à la variation des intérêts minoritaires, augmentant à 859,2 M€ correspondant à la consolidation de Peugeot 1810.

La trésorerie consolidée est en diminution de 36,3 M€ s'établissant à 51,8 M€ au 31 décembre 2021. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- flux nets de trésoreries générés par l'activité : 89,3 M€;
- acquisition d'immobilisations financières pour 758 M€ principalement liée aux investissements dans deux nouvelles participations International SOS pour 306 M\$ et Signa Development pour 75 M€, aux nouveaux co-investissements et appels de nos engagements pour 207 M€ (Ynsect, Maikailai, Causeway, JAB, Lineage, Archimed), ainsi qu'aux appels des fonds de capital-investissement pour 148 M€;
- cession d'immobilisations financières pour 632,1 M€ principalement liée aux cessions de Safran pour 340 M€, IDI pour 27 M€, JAB pour 70 M€, à la vente de 5 projets immobiliers par ELV pour 58 M€ et aux retours de nos fonds de capital-investissement pour 94 M€;
- paiement de dividendes pour un montant de 58,3 M€;
- diminution de l'endettement pour 87 M€.

Résultats sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2021 s'établit à 32,5 M€ contre 1 366,6 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

TITRES DE PARTICIPATION

Le résultat sur titres de participation s'est élevé à 69,9 M€, contre 1 399 M€ en 2020.

Il se compose principalement du dividende reçu de Peugeot 1810 pour 52,7 M€ et des intérêts des avances en compte courant pour 17,3 M€. À noter qu'en 2020 le montant était composé principalement des plus-values sur cessions pour 830,6 M€ suite au transfert des titres Peugeot SA de Peugeot Invest vers Peugeot 1810 et du dividende exceptionnel reçu de sa filiale Peugeot Invest Assets pour 562,7 M€.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice s'élève à 1,7 M€, contre 8,3 M€ sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé des plus-values résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 1,8 M€ net des moins-values sur cessions pour 0,2 M€.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

Le résultat sur activité financière est négatif de -28 M€ (contre -27,4 M€ l'exercice précédent). Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement en légère hausse étant donné la progression de l'endettement moyen en 2021.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de -14,7 M€, contre -13 M€ en 2020 liée à une croissance des charges de personnel et des autres charges externes.

Cette année, l'impôt sur les sociétés s'élève à 3,6 M€, contre un montant nul en 2020.

BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 3 759 M€ au 31 décembre 2021, contre 3 675,5 M€ l'exercice précédent. Le principal mouvement de l'exercice concerne l'augmentation du compte courant de Peugeot Invest envers Peugeot Invest Assets pour 83 M€.

L'actif circulant diminue de 15,8 M€ par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 52,6 M€. Cette variation résulte principalement de la baisse des disponibilités de 48,5 M€ à 26,3 M€.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 2 575,8 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 32,5 M€ et d'une distribution de dividende de 58,3 M€. L'année dernière, les capitaux propres s'élevaient à 2 601,5 M€.

Le total des dettes s'élève à 1 225,7 M€, contre 1 137,4 M€ l'exercice précédent. Cette progression résulte du tirage de nouvelles lignes de crédit pour un montant de 87 M€.

4.3 Événements postérieurs à la clôture

Vente de titres Keurig Dr Pepper

En février et mars 2022, Peugeot Invest a réalisé la vente d'une partie de ses titres Keurig Dr Pepper pour un montant de 106 M\$. Le cours moyen de cession est de 38,1 \$ soit 1,72x le prix de référence lors de la fusion de juillet 2018.

Engagement aux côtés de JAB Holding

Peugeot Invest s'est engagée à investir 100 M\$ aux côtés de JAB Holding, afin de poursuivre sa stratégie de croissance dans le secteur des biens de consommation et des services. Ce nouvel engagement sera en majorité exposé à l'univers des animaux de compagnie (dont le segment des produits d'assurance) ainsi qu'à d'autres secteurs dont les équipes de JAB ont déjà une connaissance approfondie.

Engagement dans Med Platform II

Peugeot Invest poursuit son partenariat avec ArchiMed, société de gestion spécialisée dans le secteur de la santé, en s'engageant à hauteur de 100 M€ dans son nouveau fonds MED Platform II, avec l'intention de compléter son exposition par des co-investissements. Le fonds poursuivra la même stratégie d'investissement qui consiste à réaliser des opérations de buy-out dans 8 à 12 sociétés européennes et américaines, dans le secteur de la santé, et qui ont un potentiel de consolidation de leur marché.

ORPEA

Suite à la publication d'un livre mettant en cause ORPEA, au débat public qu'il engendre sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes et aux conséquences qui en découlent, le Conseil d'administration d'ORPEA, dont Peugeot Invest est membre, s'est engagé à faire toute la lumière sur le sujet. Il a mandaté deux cabinets de conseil pour conduire une évaluation indépendante portant sur ces allégations et mis fin au mandat du directeur général. Le cours de Bourse d'ORPEA au 21 mars 2022 affichait une baisse de 59 % depuis le début de l'année.

Ukraine

La guerre en Ukraine est une tragédie qui crée des incertitudes dans le monde entier. L'Ukraine et la Russie ne représentent pas des marchés significatifs pour les participations de Peugeot Invest. Les conséquences du conflit sont encore très difficiles à évaluer et l'incertitude qui en résulte a fait baisser la valeur boursière des actifs cotés de Peugeot Invest.

4.4 Tendances et perspectives

Au cours de sa première année d'existence, Stellantis a réalisé une performance opérationnelle et financière excellente, et ce malgré un environnement particulièrement perturbé par la pénurie de composants électroniques qui a impacté toute la chaîne de valeur automobile. Ainsi, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 152 Mds€ en hausse de 14%. Le résultat opérationnel courant s'élève à 18 Mds€ soit presque le double du niveau de l'année précédente et une marge opérationnelle de 11,8%. Le groupe a dégagé 6 Mds€ de cash-flow libre et réalisé 3,2 Mds€ de synergies. Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette du groupe s'élève à 19 Mds€. Ces résultats démontrent toute la pertinence du rapprochement entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles ainsi que la grande qualité d'exécution du management. Pour 2022, Stellantis vise une marge opérationnelle d'au moins 10 % et un cash-flow libre positif. À horizon 2030, le groupe entend doubler son chiffre d'affaires et maintenir une marge supérieure à 10 % tous les ans.

L'économie mondiale est restée fortement tributaire de la crise sanitaire en 2021. La résilience et l'agilité des participations de Peugeot Invest leur ont permis de traverser cette nouvelle période de volatilité démontrant ainsi la robustesse de leur business-model sous-jacent. Plusieurs sociétés du portefeuille ont ainsi retrouvé des niveaux d'activité équivalents ou supérieurs à ceux de 2019.

2021 a également mis en lumière la pertinence de la stratégie de diversification de Peugeot Invest vers des actifs résilients, portés par des tendances de long terme telles que le développement des classes moyennes dans les pays émergents, le vieillissement de la population, la croissance des dépenses de santé ou encore l'externalisation des services aux entreprises.

Peugeot Invest s'appuie sur une organisation structurée et des ressources financières importantes (lignes de crédit non utilisées de 654 M€) afin de mener à bien sa stratégie d'investisseur minoritaire de long terme, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé. L'année 2021 n'a pas remis en question la stratégie et les ambitions de Peugeot Invest qui continuera le suivi actif de ses participations existantes notamment à travers son implication dans les instances de gouvernance, et poursuivra en parallèle la recherche de nouvelles opportunités d'investissements avec la même discipline et sélectivité. Cette approche prévaudra également pour le développement et la gestion de son portefeuille de fonds de capital-investissement, de co-investissements.

4.5 Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ses risques. En effet, ayant une activité de holding, ses principaux points d'attention concernent ses actifs. Les risques décrits ci-dessous ont été établis grâce à une cartographie, mise à jour régulièrement et rédigée par un cabinet extérieur en collaboration avec les administrateurs, les dirigeants et les équipes opérationnelles. Elle constitue le socle autour duquel s'articulent les dispositifs de maîtrise permettant de lutter contre l'impact potentiel de ces risques.

Outre les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques exposés ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Ces risques sont, à la date du présent Document d'enregistrement universel, ceux dont la société estime que la réalisation pourrait avoir, après avoir pris en compte les plans de gestion des risques mis en place, un effet négatif significatif. Les éléments pouvant être impactés tant dans l'ampleur du risque que de sa probabilité concernent principalement la réputation, la valorisation des actifs, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Peugeot Invest et de ses filiales. Parmi toutes les catégories de risques détaillées ci-dessous, les risques que Peugeot Invest considère comme les plus matériels à la date du présent document sont décrits en premier.

Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme non significatifs par Peugeot Invest, pourraient avoir les mêmes effets négatifs. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient.

Risques relatifs à l'activité de holding d'investissement

LES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DU CAPITAL DE STELLANTIS

Identification des risques

La participation détenue au travers de Peugeot 1810 dans le capital de Peugeot SA, fusionnée avec Fiat Chrysler Automobiles en janvier 2021 pour devenir Stellantis, représente le plus important des actifs de l'ANR, avec 40,6% du total de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2021. Une baisse du titre Stellantis, quelle qu'en soit la raison (effondrement durable du secteur automobile, non-atteinte des synergies attendues,

évolutions réglementaires, etc.) entraînerait une lourde perte financière étant donné le poids de cet actif dans le portefeuille de Peugeot Invest, voire la nécessité de participer à une recapitalisation de Stellantis.

De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années affecterait la capacité de Peugeot Invest à poursuivre son développement.

Gestion des risques

Le portefeuille de participations de Peugeot Invest est aujourd'hui diversifié pour limiter l'exposition au risque de baisse prononcée du cours de Stellantis (diversification des participations sur des secteurs différents, typologie d'investissements variés – co-investissement, en direct, *via* des fonds –, investissements dans des entreprises cotées et non cotées).

À la suite de l'opération de fusion intervenue en janvier 2021, les risques pour Peugeot Invest ont évolué : Peugeot Invest et sa maison mère Établissements Peugeot Frères ne sont plus l'un des trois principaux actionnaires aux côtés de Dongfeng Motor Group Company Limited et de Bpifrance mais deviennent au travers de Peugeot 1810 le deuxième actionnaire du groupe Stellantis avec 7,2% derrière Exor qui est le premier actionnaire du groupe avec 14,3%.

De plus, le nouveau groupe Stellantis est placé sous la conduite de M. Carlos Tavares qui a déjà permis au groupe automobile Peugeot SA de rebondir et d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires depuis 2014, une marge opérationnelle élevée de 11,8% à la fin de 2021, 7,1% en 2020, et un niveau de trésorerie élevé de près de 19 Mds€ pour la division automobile.

Le groupe Stellantis est devenu un des principaux constructeurs automobiles mondiaux en termes de volume en 2021.

Le risque se situe davantage sur la non-atteinte des synergies dans les délais impartis. Toutefois, à ce stade, les intérêts des actionnaires sont alignés avec le projet porté par Stellantis et un plan stratégique a été clairement établi et fait l'objet d'un suivi permanent.

Comme pour ses autres participations, Peugeot Invest joue son rôle d'actionnaire actif du nouveau groupe automobile puisque M. Robert Peugeot, président du Conseil d'administration de Peugeot Invest, est vice-président du Conseil d'administration de Stellantis.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2021.

LES RISQUES DE FLUCTUATION DES INVESTISSEMENTS COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Identification des risques

Les investissements cotés de Peugeot Invest (incluant Stellantis, ex-Peugeot SA) représentent 63 % de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2021. L'activité de prise de participations dans une entreprise expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement.

Ces risques en amont de la prise de participations peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Par ailleurs, en tant que participations cotées en Bourse les valorisations fluctuent en fonction des mouvements de marché créant un risque supplémentaire par rapport à leur valorisation intrinsèque. Un krach boursier impacterait ainsi l'ensemble des secteurs et conduirait à une perte de valeur de l'ensemble des participations cotées, ce qui affecterait Peugeot Invest à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société;
- baisse de la valeur de ses actifs qui pourrait impacter ses ratios de covenants bancaires.

Gestion des risques

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'un processus de sélection collégial et clair qui se déroule en plusieurs étapes. L'investissement potentiel est écarté ou sélectionné par l'équipe d'investissement pour analyse selon des critères précis qualitatifs et quantitatifs prédéfinis en amont par la société. Dans un second temps, des due diligences approfondies réalisées par l'équipe d'investissement sont ensuite mises en place : rencontre avec le management, analyse de l'histoire de la cible, des performances et de sa situation financière, du marché et de ses concurrents, du *business model*, de son positionnement stratégique, de son niveau de valorisation, de ses règles de gouvernance et de ses conditions de sortie. De plus, et en raison du positionnement choisi d'actionnaire minoritaire à long terme, Peugeot Invest étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'*affectio societatis* des autres principaux actionnaires, et vérifiant ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires. Des due diligences externes peuvent être engagées pour aider à la prise de décision en faisant appel à des cabinets de conseil en stratégie, avocats, banques et éventuellement cabinets d'audit (transaction services). Les résultats de ces analyses sont revus lors des réunions hebdomadaires des

équipes avec le Comité exécutif de Peugeot Invest dont les membres prennent, de façon collégiale, la décision de poursuivre ou non les investigations. Finalement, selon les montants engagés, le dossier est ensuite revu par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

Concernant le risque de marché, la valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours. Le poids des sociétés non cotées et des fonds de capital-investissement (38 % de l'actif brut au 31 décembre 2021) tend également à se renforcer pour diminuer ce risque.

S'agissant des dépréciations des titres de participation pour les comptes sociaux, leurs conditions d'application reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, Peugeot Invest, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Enfin, concernant le non-respect des covenants bancaires de Peugeot Invest fait l'objet de contrôles réguliers. Le niveau du covenant Loan To Value (Endettement net/ABR) est maintenu à un niveau relativement bas et fait l'objet d'une surveillance au travers de la réalisation de stress tests. Concernant le covenant Gearing (présenté dans la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2021), pour qu'une baisse des valorisations boursières entraîne son non-respect, il faudrait que l'ensemble des actifs de Peugeot Invest (cotés et non cotés) baisse de près de 66 %.

La crise sanitaire a entraîné au printemps 2020 une forte chute des marchés financiers se traduisant pour Peugeot Invest par une baisse de son portefeuille de participations cotées de -36 % au plus fort de la crise, fin mars 2020. Ceci a eu mécaniquement pour effet de dégrader le niveau de Loan to Value. Néanmoins, suite à la reprise, celui-ci est resté très loin de la limite fixée par les covenants bancaires de Peugeot Invest et est revenu à 17 % au 31 décembre 2021.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2021.

LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS NON COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Les investissements non cotés de Peugeot Invest représentent 38 % de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2021 et regroupent (i) les co-investissements dans des sociétés non cotées, (ii) les investissements directs dans des sociétés non cotées et (iii) les fonds de capital-investissement.

LES RISQUES RELATIFS AUX CO-INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des co-investissements expose la société à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, au manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières ou à des contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers et pouvant entraîner un risque de réputation. Afin de valider les investissements dans les co-investissements, Peugeot Invest se repose en partie sur les due diligences de ses partenaires aux côtés de qui elle investit.

Ces risques peuvent être amplifiés car le suivi des cibles est délégué à un partenaire externe qui possède souvent une part majoritaire du capital du véhicule de co-investissement ou de la société sous-jacente. Ce tiers peut ainsi, lors de la gestion de la cible, prendre des décisions sans se concerter avec Peugeot Invest qui peut se retrouver lésée.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des co-investissements localisés dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Les investissements non cotés sont par ailleurs soumis à un risque de liquidité.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, Peugeot Invest n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Le partenaire aux côtés duquel Peugeot Invest investit, et qui prendra les décisions stratégiques pour la cible, fait l'objet d'une attention particulière de la part des équipes de Peugeot Invest afin de s'assurer qu'il est bien le partenaire le plus approprié. Les due diligences réalisées par le partenaire sont revues en détail et Peugeot Invest procède également à ses propres due diligences.

Tout au long de l'investissement, Peugeot Invest bénéficie de points réguliers sur l'activité de la cible de la part du partenaire au moyen de reportings ou de réunions.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Le partenaire est souvent un fonds de capital investissement dont l'objectif est de revendre la cible. Il possède en principe une part majoritaire du

capital de la société et peut donc activer le mécanisme de liquidité au meilleur moment. Par ailleurs, le véhicule d'investissement qui porte le co-investissement possède une durée de vie limitée qui offre à Peugeot Invest une garantie pour sa liquidité à terme.

Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2021.

LES RISQUES RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des sociétés non cotées expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, au manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou à des contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des sociétés non cotées localisées dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Contrairement aux investissements dans des sociétés cotées qui offrent une certaine liquidité au portefeuille de Peugeot Invest, la liquidité des investissements directs dans des sociétés non cotées n'est pas assurée.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille et, d'une manière générale, n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Peugeot Invest accompagne ensuite les sociétés dans lesquelles elle a investi en exerçant aussi souvent que possible un mandat au sein des organes sociaux de ses participations. Bien que Peugeot Invest détienne essentiellement des participations minoritaires, elle s'assure d'avoir une influence sur les décisions stratégiques affectant les opérations de ses sociétés en portefeuille.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest,

notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 28.1 annexée aux comptes consolidés 2021.

LES RISQUES RELATIFS AUX FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par Peugeot Invest sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds ou à la mauvaise gestion du fonds lui-même. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges des sociétés sous-jacentes peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe également un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des fonds qui investissent dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment et vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. Elle mène des due diligences approfondies sur la société de gestion et le règlement des fonds concernés. De plus, la Direction générale rencontre régulièrement, avec les équipes, les sociétés de gestion, y compris à l'étranger, pour évaluer la qualité de leurs investissements et de leurs équipes. L'allocation des engagements annuels en fonds de capital-investissement est aussi réalisée afin que les différentes stratégies, zones géographiques et différents millésimes soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels Peugeot Invest a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées

à Peugeot Invest incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de Peugeot Invest.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer une revente de parts dans des fonds avant leur échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. En investissant de manière régulière chaque année dans de nouveaux fonds, Peugeot Invest assure à terme une rotation du capital engagé, les distributions futures venant financer les nouveaux engagements. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. Peugeot Invest cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement.

La part des pays émergents au sein du capital-investissement (co-investissement inclus) reste limitée par rapport aux actifs de Peugeot Invest (4% des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2021).

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

Au 31 décembre 2021, les actifs immobiliers de Peugeot Invest cotés et non cotés représentent 8% de l'actif brut.

L'investissement en immobilier de Peugeot Invest se répartit entre des participations cotées (Immobilier Dassault), des participations non cotées (SIGNA Prime Selection), des investissements dans des fonds (Icawood, Treo 2018, L Real Estate et White Stone VI et VII), des co-investissements (OPCI Lapillus II, Arboretum et Colonies Invest), des opérations faites avec un consortium d'investisseurs (ELV) et des investissements directs (Les Grésillons). Les principales stratégies mises en œuvre sont du développement immobilier ou de la recherche de création de valeur sur des actifs existants.

Les risques inhérents à l'investissement immobilier rencontrés par les actifs de Peugeot Invest sont les suivants :

- **Risque administratif** : avant d'entrer en phase de construction, il est nécessaire d'obtenir en amont l'ensemble des autorisations administratives indispensables au lancement des travaux. La non-obtention de ces autorisations administratives peut compromettre la réalisation d'un projet immobilier et donc le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de construction** : durant la phase de construction le chantier peut s'arrêter pour cause d'aléa climatique, de faillite du promoteur, de sous-évaluation de la complexité. Ces risques peuvent *a minima* entraîner des surcoûts par rapport au budget initialement prévu obligeant les investisseurs à réinvestir un montant complémentaire. Dans le pire des cas, le projet peut ne jamais aller au bout de sa construction et l'investisseur perd alors l'intégralité du montant investi.
- **Risque locatif** : la location des actifs peut s'avérer plus lente que prévue ou à un niveau de loyer moindre qu'anticipé. La conséquence est des retours plus faibles qu'initialement attendus.
- **Risque de levier** : au niveau des sous-jacents immobiliers, il peut être fait usage de levier généralement soumis au respect de certains covenants. En cas de non-respect de ces derniers, la cession de l'actif pourra être forcée.
- **Risque de liquidité** : la cession d'un actif peut se faire à un montant plus faible qu'anticipé, diminuant ainsi le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de taux** : en cas de remontée des taux d'intérêt de marché, un investissement peut être affecté à la fois par une baisse de sa valorisation (remontée des taux de capitalisation immobiliers) et par une augmentation du coût de sa dette bancaire lorsque celle-ci est calculée sur la base de taux variables.

Enfin, il est à noter que les participations dans des sociétés immobilières cotées, dans des sociétés immobilières non cotées ainsi que dans des fonds d'investissement immobiliers présentent des risques comparables à ceux énumérés précédemment.

Gestion des risques

Comme pour les autres catégories d'actifs présentés précédemment, les investissements immobiliers font l'objet de la même procédure de sélection (processus en plusieurs étapes avec analyse, due diligences et décision collégiale des équipes d'investissement avec le Comité exécutif). Peugeot Invest a pris soin d'investir en partenariat avec des équipes professionnelles, spécialisées dans le secteur immobilier, et avec un historique de performance significatif.

Par ailleurs, Peugeot Invest s'assure qu'au sein de ses investissements immobiliers, les risques administratifs, de construction et locatifs soient anticipés et maîtrisés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Concernant le risque de levier et de taux, Peugeot Invest veille à ce que les niveaux de levier des sous-jacents immobiliers soient limités et en adéquation avec le risque inhérent aux projets, et que les emprunts soient majoritairement à taux fixes et sécurisés sur le long terme. Lorsque certains projets sont financés par des emprunts à taux variables, Peugeot Invest veille à ce que des couvertures soient mises en place. Par ailleurs, des valorisations des participations et actifs immobiliers sont reçues périodiquement par Peugeot Invest, lui permettant, en cas de dégradation de la valeur d'un actif d'intégrer des provisions dans les comptes de Peugeot Invest. Enfin, Peugeot Invest veille à la qualité des actifs immobiliers sous-jacents, permettant de limiter le risque de liquidité, qu'ils soient dans les participations directes ou indirectes.

À l'instar des autres classes d'actifs, l'investissement immobilier est réalisé afin que les différentes stratégies, les différents risques et zones géographiques soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE ET À LA STRATÉGIE DE PEUGEOT INVEST

RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Identification des risques

Une mauvaise application de la stratégie d'investissement entraînerait une perte d'opportunité ou de valeur.

Gestion des risques

La stratégie d'investissement est présentée par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration. Le processus collégial qui encadre sa mise en œuvre permet de veiller à sa bonne application : la Direction générale met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de Peugeot Invest selon les orientations définies par le Conseil d'administration et lui en rend compte régulièrement. Elle agit dans la limite des plafonds d'autorisation fixés par le Conseil d'administration pour les opérations d'investissements et de désinvestissements; au-delà de ces plafonds, les opérations d'investissements et de désinvestissements sont proposées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des investissements et des participations.

RISQUE DE CRISE MAJEURE

Identification des risques

Une crise majeure (événement externe imprévisible de type crise politique, économique et/ou sanitaire – ex. : Covid-19) empêcherait Peugeot Invest d'atteindre ses objectifs et aurait un impact sur la valorisation de l'ensemble des actifs. Le risque de crise majeure est nouveau dans la cartographie des risques, compte tenu du contexte international et en France et de la crise sanitaire actuelle.

Gestion des risques

Toutefois, Peugeot Invest a su démontrer la résilience de son modèle en 2020 malgré la crise de la Covid-19.

Le portefeuille de participations est aujourd'hui diversifié pour limiter l'exposition aux risques de crise majeure (diversification des participations sur des secteurs différents, typologie d'investissement variés – co-investissement, en direct *via* des fonds, investissements sur des entreprises cotées et non cotées).

RISQUES RELATIFS AUX INSTABILITÉS GÉOPOLITIQUES

Identification des risques

Bien que les investissements de Peugeot Invest ne soient pas concentrés dans un seul pays, des perspectives conjoncturelles défavorables dans un ou plusieurs pays dans lesquels Peugeot Invest est investie sont susceptibles d'impacter négativement les performances futures de Peugeot Invest.

La croissance de Peugeot Invest repose en partie sur sa présence soit directement soit aux travers de ses participations dans des zones géographiques en développement économique rapide. L'instabilité politique ou l'évolution de la situation économique, réglementaire ou sociale dans ces zones d'implantation pourrait remettre en cause les perspectives de rentabilité retenues lors des décisions d'investissement et affecter la situation financière et les résultats des participations de Peugeot Invest. La valeur de ces investissements pourrait aussi être affectée par des sanctions économiques internationales mises en place à l'encontre de certains pays.

Suite à cette diversification géographique, Peugeot Invest est ainsi exposée à des actifs localisés en Afrique. Par exemple, IHS, société de gestion de tours télécoms dans laquelle Peugeot Invest possède une participation, opère en Afrique dans des pays qui pourraient connaître des instabilités réglementaires, politiques ou économiques. Son développement pourrait donc être touché négativement en raison de facteurs juridiques, réglementaires, politiques ou fiscaux spécifiques au pays et pour lesquels la société n'aurait pas d'influence.

De même, les actifs de Peugeot Invest connaissent une exposition très faible à la Russie et à l'Ukraine et les équipes sont mobilisées pour suivre ces évolutions et leur impact au quotidien.

En outre, des difficultés ou des risques spécifiques relatifs au contrôle interne ou au non-respect des lois et réglementations applicables, telle que la réglementation anti-corruption, peuvent se présenter. Malgré les efforts réalisés par Peugeot Invest en amont de ses investissements puis lors du suivi des participations, des cas de corruption pourraient survenir au sein de ses participations, ce qui pourrait avoir un impact négatif, notamment sur l'image de la société.

Par ailleurs, certaines décisions politiques peuvent être synonymes d'une augmentation de la pression réglementaire et fiscale et pourraient avoir des conséquences financières importantes et rendre impossible un pilotage serein des opérations.

Gestion des risques

Peugeot Invest a fait le choix d'investir dans des sociétés caractérisées par la résilience de leur modèle, la solidité de leurs process internes et la qualité de leur management.

Peugeot Invest a par ailleurs renforcé ses positions à l'international au travers notamment de la création de sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. ainsi que par ses investissements dans des fonds internationaux de capital-investissement et des co-investissements, permettant de diversifier le risque pays.

RISQUES RELATIFS À LA VISION STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE D'ACTIONNARIAT FAMILIAL

Identification des risques

Compte tenu du fait que Peugeot Invest est détenue majoritairement par la holding familiale Établissements Peugeot Frères, des divergences de vues entre les membres familiaux pourraient affecter la mise en œuvre de la stratégie au sein de Peugeot Invest et sa réputation.

Gestion des risques

Peugeot Invest possède une gouvernance solide avec la présence d'actionnaires minoritaires à son capital et d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ce qui permet d'assurer une certaine stabilité en cas de désaccords familiaux.

Un Comité de nominations et des rémunérations est en place pour Peugeot Invest et des procédures existent pour les nominations notamment des représentants familiaux.

La gouvernance d'Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de Peugeot Invest, est également organisée avec un Conseil d'administration structuré qui permet de dégager une majorité et donc la prise de décision sur tout type de sujet.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation de la nouvelle génération aux activités opérationnelles de Peugeot Invest sont menées régulièrement. Un plan de transition a été développé et trois membres familiaux représentant la 9^e génération de la famille Peugeot ont été admis au Conseil d'administration de Peugeot Invest en 2020.

RISQUES LIÉS À LA DISPARITION OU AU DÉPART DES HOMMES-CLÉS

Identification des risques

La capacité de Peugeot Invest à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à capitaliser le potentiel de création de valeur de participations est largement dépendante de sa réputation, de ses réseaux, de la compétence et de l'expertise de ses dirigeants. Aussi le départ ou la disparition d'une ou plusieurs de ces personnes clés, et en particulier de ses dirigeants

mandataires sociaux, pourrait avoir un impact négatif majeur sur l'activité et l'organisation de Peugeot Invest. Un tel départ pourrait altérer non seulement l'origine des sociétés cibles et les projets en cours mais également la gestion des équipes de Peugeot Invest et ses relations avec ses participations en portefeuille.

En parallèle, en cas d'acquisition d'une participation, l'un des risques critiques réside dans l'évaluation des compétences et de la stabilité de l'équipe dirigeante. Le départ de membres de l'équipe de direction dans les sociétés en portefeuille de Peugeot Invest peut avoir un impact négatif sur le développement et la stratégie des sociétés concernées, compte tenu du partenariat actif que Peugeot Invest instaure avec les équipes de direction de ses participations.

Gestion des risques

La gouvernance de Peugeot Invest a été modifiée depuis l'exercice 2020 avec la séparation des rôles de directeur général et de président.

Un plan de succession a été établi pour les dirigeants et le comex de Peugeot Invest. Une délégation de pouvoirs a été mise en place en cas d'impossibilité temporaire pour Bertrand Finet, directeur général de Peugeot Invest, d'engager la société vis-à-vis des tiers.

Peugeot Invest a également mis en place des règles concernant leurs déplacements afin de minimiser le risque d'une disparition conjointe de plusieurs personnes clés.

Le caractère collégial des décisions d'investissement ou de désinvestissement et du suivi des sociétés du portefeuille limite l'impact de départs éventuels au sein de Peugeot Invest.

Concernant le départ de membres de l'équipe de direction au sein des participations en portefeuille, Peugeot Invest est généralement représentée aux Conseils d'administration et des Comités de gouvernance, nominations et rémunérations de ses participations et s'assure ainsi de la mise en place et de la revue régulière du plan de succession.

AUTRES RISQUES

RISQUE DE CYBERATTAQUES

Identification des risques

Dans un environnement de plus en plus complexe où les systèmes d'information ont une place prépondérante et où les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes, la société peut faire l'objet de cyberattaques visant par exemple à dérober ou manipuler des données ou à paralyser son activité.

Gestion des risques

La société se prémunit du risque de cyberattaques en développant un certain nombre de bonnes pratiques au sein de la structure (antivirus, stockage sur le cloud avec back-up régulier, cryptage des disques durs, politique de gestion des mots de passe, etc.). Par ailleurs la société réalise régulièrement des audits de sécurité informatique permettant d'identifier les éventuelles faiblesses dans l'architecture informatique de Peugeot Invest afin de les corriger.

LES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA LIQUIDITÉ

Identification des risques

Le risque de liquidité est présenté dans la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2021. À ce jour, Peugeot Invest n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2021 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

Gestion des risques

Comme évoqué précédemment, les ratios intervenant dans les covenants bancaires font l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX D'INTÉRÊT

Identification des risques

Le risque de taux d'intérêt est présenté dans la note 28.3 annexée aux comptes consolidés 2021.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX DE CHANGE

Identification des risques

Le risque de change est présenté dans la note 28.4 annexée aux comptes consolidés 2021. Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

En tant qu'investisseur de long terme, Peugeot Invest joue un rôle actif au sein de ses participations. Peugeot Invest s'attache ainsi à être représentée dans les conseils et comités de ses participations, notamment *via* ses filiales Peugeot Invest Assets, Peugeot Invest UK Ltd. et Peugeot 1810, ce qui peut l'exposer indirectement à un risque juridique et réputationnel. Elle pourrait à ce titre être appelée à rendre des comptes en cas de litiges.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Afin de limiter ces risques, Peugeot Invest est couverte par plusieurs polices d'assurance dont une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Elle déploie une attention particulière à la sélection et au suivi des investissements.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie a notamment été établie en s'appuyant sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers.

Le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- le **contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
 - et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- le **dispositif de contrôle interne** doit prévoir :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des

ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées;

- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société;
- une surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité;
- les contrôles mis en place pour y remédier;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, assisté du Comité financier et d'audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de Peugeot Invest selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion bimensuelle se tient entre le directeur général, le président-directeur général de Peugeot Invest UK Ltd., le directeur des Investissements, le directeur administratif et financier, le directeur juridique et le directeur juridique adjoint.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE PEUGEOT INVEST

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

La Direction juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction générale et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction administrative et financière suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe Peugeot Invest.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ

Décisions d'investissement

Pour les investissements directs et désinvestissements (participations et co-investissements), le pouvoir de décision de la Direction générale est plafonnée à 25 M€, à partir duquel toute opération nécessite l'accord du Conseil d'administration, l'utilisation de cette autorisation étant revue à chaque réunion de ce dernier; pour les investissements dans les fonds de capital-investissement, l'autorisation globale annuelle d'engagements a été revue à la hausse en 2021 et s'élève à 200 M€.

Au-delà de ces plafonds, les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des investissements et des participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des investissements et des participations et proposés au Conseil d'administration.

Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction générale. Il est effectué en étroite collaboration avec la Direction des investissements.

Le suivi des participations recouvre des rencontres et réunions régulières avec la Direction des sociétés, les analystes financiers qui suivent les sociétés cotées, et plus globalement les différents intervenants qui peuvent aider Peugeot Invest à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de Peugeot Invest des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd.

Ces dernières sont systématiquement représentées aux conseils des sociétés dans lesquelles elles prennent des participations. Les administrateurs et représentants permanents échangent régulièrement avec la Direction générale et rendent ainsi compte de la vie des conseils.

Régulièrement, la Direction générale d'une participation de Peugeot Invest est invitée à faire une présentation devant le Comité des investissements et des participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. Peugeot Invest rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le directeur général délégué, le directeur des Investissements et le directeur administratif et financier.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des investissements et des participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction générale, assistée par la Direction administrative et financière. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie chaque mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction générale à chaque Conseil d'administration.

Peugeot Invest dispose actuellement pour son financement de plusieurs emprunts obligataires européens ou américains (cotés ou privés) à échéance 2025-2030 et de lignes de crédit bilatérales dont la maturité est généralement plus courte (entre 3 et 5 ans) mais qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Pour plus d'informations, cf. Note 28.2 des comptes consolidés 2021 sur la gestion du risque de liquidité.

Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière, et suit l'application de la politique définie par la Direction générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction générale.

Établissement du reporting

Une situation est établie mensuellement comprenant entre autres :

- l'évolution de la valorisation des participations cotées et des fonds de capital-investissement ;
- l'état de la dette et de la trésorerie ; les lignes de crédit tirées et leurs échéances ; le coût de la dette et des couvertures ;
- le suivi des encaissements et des décaissements, notamment en matière de capital-investissement ;
- le suivi des frais généraux, des dividendes reçus et à recevoir.

LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les **comptes sociaux** font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des normes comptables-ANC 2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – Règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

Les **comptes consolidés** font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les **principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :**

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS;
- une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :

- la valorisation des titres non cotés est effectuée en collaboration par la Direction financière et la Direction des investissements;
- les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes;
- la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture;
- le contrôle des principales étapes par le directeur administratif et financier constitue un niveau de contrôle supplémentaire;
- la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction administrative et financière permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent;
- le contrôle final des Commissaires aux comptes est suivi d'une revue par le Comité financier et d'audit.

La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de cautions, avals et garanties doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 16 novembre 2021, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au directeur général de constituer, au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2022.

La procédure d'identification et de qualification des conventions réglementées

Les conventions susceptibles d'être qualifiées de réglementées sont examinées par la Direction administrative et financière en lien avec la Direction juridique pour évaluer, au cas par cas, si un projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées ou si elle satisfait les critères des conventions

courantes conclues à des conditions normales. Si la Direction administrative et financière et la Direction juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Comité financier et d'audit, qui, le cas échéant, pourra recommander de soumettre la convention au Conseil d'administration pour examen et approbation. Une liste des conventions réglementées, d'une part, et des conventions dites libres, d'autre part, est établie et transmise chaque année pour examen par le Comité financier et d'audit.

La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux d'un montant inférieur à 10 000 € peuvent être engagés par le *Managing Director*, le directeur juridique ou le directeur administratif et financier. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent être engagés que par la Direction générale. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge pour comptabilisation et règlement par la Direction administrative et financière qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le directeur général est habilité à signer des règlements sans limite de montant. Le *Managing Director*, le directeur juridique et le directeur administratif et financier (signataires de rang A) sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe d'un signataire de rang A et d'un membre désigné de la Direction administrative et financière (signataire de rang B) est nécessaire.

UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Code de déontologie

La société a élaboré un Code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008 et que le Conseil a mis à jour lors de sa réunion du 25 mars 2020. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au Code.

Par ailleurs, le Règlement intérieur de Peugeot Invest intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs et que le Conseil a mis à jour lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Liste d'initiés et information privilégiée

La société a mis à jour en 2018 sa procédure interne de traitement de l'information privilégiée. Cette procédure instaure des nouvelles obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

Code de bonne conduite informatique

La société met à la disposition de son personnel et notamment de tout nouveau salarié un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs. Ces règles doivent permettre à chaque utilisateur d'avoir en permanence à sa disposition un outil de travail efficace et sécurisé respectant les exigences de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des informations traitées, l'image de l'entreprise ainsi que toutes les prescriptions légales et réglementaires applicables.

Charte éthique

La société a élaboré en novembre 2021 une Charte éthique qui exprime les valeurs de ses collaborateurs et actionnaires et établit le cadre de référence dans lequel Peugeot Invest souhaite inscrire son métier d'investisseur sur le long terme en plaçant l'éthique au cœur de la gestion de ses activités et de la conduite de ses affaires.

4.6 Autres informations sur l'activité

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Peugeot Invest dispose, *via* sa filiale Peugeot Invest Assets, laquelle détient 100% de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 26,7 M€ au 31 décembre 2021, contre 22,3 M€ au 31 décembre 2020.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 28.2 et 28.3 annexées aux comptes consolidés 2021.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE L. 441-6-1, § 1, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2021, le total des dettes fournisseurs s'élève à 1 890 583,31 € (contre 9 405 881,02 € à la clôture de l'exercice 2020) et ne présente pas d'antériorité supérieure à 30 jours.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS (ARTICLE L. 441-6-1 ET D. 441-4, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2021, le total des créances clients s'élève à 3 406,32 € (compte créditeur) et ne présente aucun retard supérieur à 30 jours (16 223,14 € à la clôture de l'exercice 2020).

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2019, 2020 ET 2021

2019	Investissements	Désinvestissements
Nouvelles participations	Acteon : investissement de 15 M€ dans une medtech française spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs dentaires et médicaux de haute technologie aux côtés de Dentressangle Mid & Large Cap.	DKSH : cession de la totalité de la participation pour un montant de 212 MCHF
Allègements/ Renforcements	Tikehau Capital Advisors : participation à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part pour 25 M€. Lineage : participation à l'augmentation de capital à hauteur de 15 M\$. Asmodee : participation à l'augmentation de capital à hauteur de sa quote-part pour 1,5 M€.	
Co-investissements	JAB Holding⁽¹⁾ : engagement complémentaire de 100 M\$ dans un nouveau véhicule de co-investissement. Transact : engagement de 15 M\$ aux côtés du fonds Reverence Capital II dans une société de logiciels dédiés à l'enseignement supérieur. The Lian : engagement de 20 M\$ via un véhicule de co-investissement du fonds Crescent Point dans une société chinoise de services aidant les marques de cosmétiques et dermatologiques internationales à être distribuées sur les sites de e-commerce chinois.	
Capital-investissement	Summit Partner US X : 12,5 M\$ ⁽¹⁾ . Quadrille Technologies IV : 10 M€ ⁽¹⁾ . BDT III : 30 M\$ ⁽¹⁾ . Advent Global PE IX : 15 M€ ⁽¹⁾ . Wise V : 10 M€ ⁽¹⁾ .	Warburg Pincus China : 12 M\$ ⁽¹⁾ . Veritas Capital Fund VII : 15 M\$ ⁽¹⁾ . IDI EM IV : 25 M\$ ⁽¹⁾ . Valor Equity V : 20 M€ ⁽¹⁾ . DBAG VIII : 12 M€ ⁽¹⁾ .
Immobilier	SIGNA Prime Selection : investissement de 211 M€ dans une société immobilière qui a pour stratégie de détenir des actifs immobiliers de grande qualité dans les centres-villes européens. ELV : engagement de 8,25 M\$ dans 3 projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates. OPCI Lapillus II : engagement de 8,8 M€ dans la tour Grand Angle. TREO 2018⁽¹⁾ : engagement de 20 M€ dans le fonds immobilier de Tikehau qui a une stratégie « value-add » en Europe. Icawood⁽¹⁾ : engagement de 25 M€ dans un fonds géré par Icamap qui a pour but le développement d'immeubles de bureaux bas-carbone en bois CLT dans le Grand Paris.	ELV : vente de 2 projets pour un montant de 5,3 M\$.

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

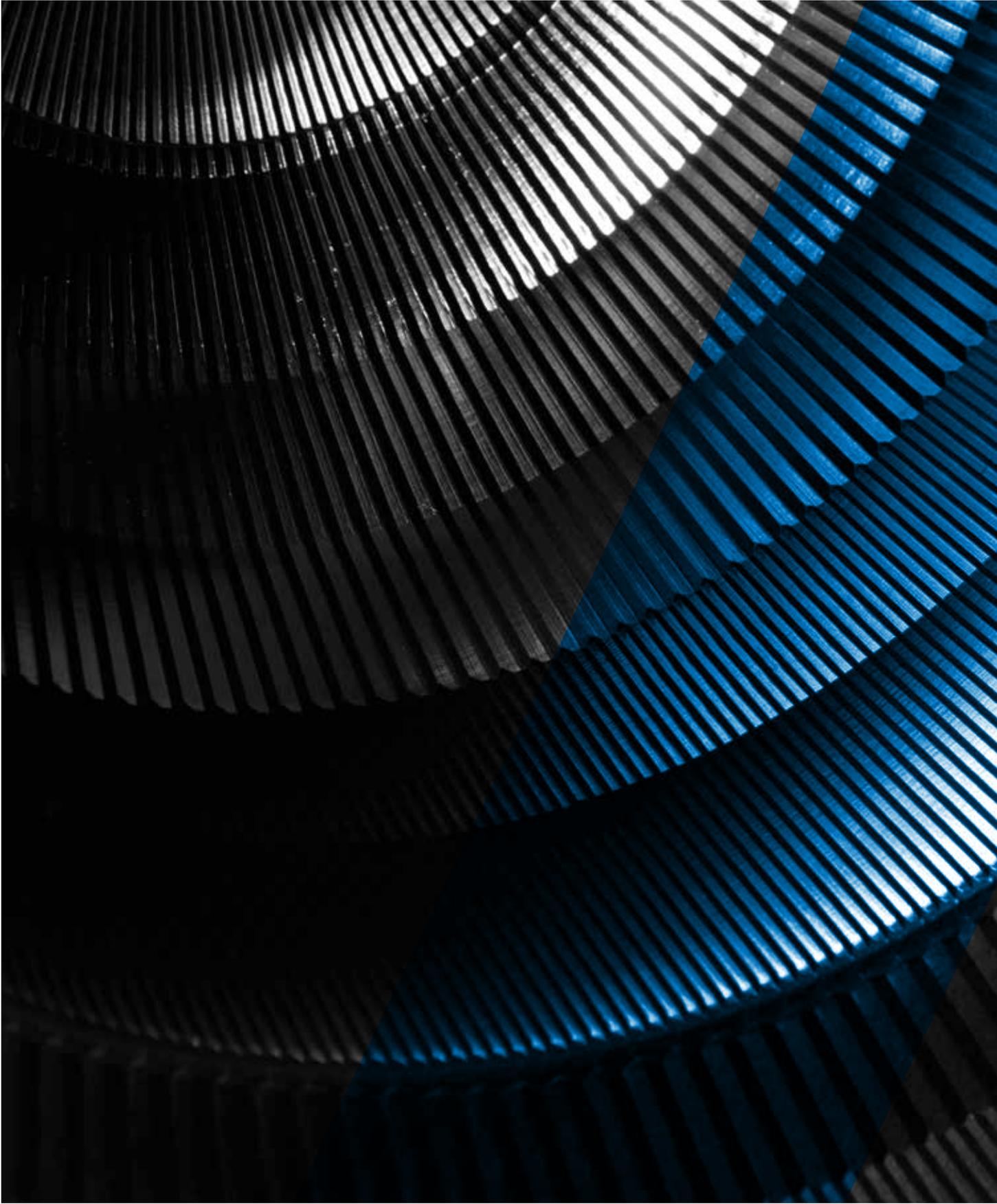
2020	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	PSA : investissement complémentaire consistant en l'acquisition de 18,1 millions d'actions pour un montant de 228 M€.	
Nouvelles participations		
Allègements/Renforcements		SEB : cession de 1 % de la participation pour un montant de 69,3 M€ Safran : cession à terme à échéance mars 2021 d'un tiers de la participation pour un montant de 132 M€
Co-investissements	LivSpace : engagement de 15 M\$ aux côtés de Venturi dans une plateforme digitale indienne sur l'aménagement d'intérieur clés en main. Lineage : engagement complémentaire de 15 M\$ lors d'une augmentation de capital en janvier 2020. Jianke : engagement de 15 M\$ aux côtés de Crescent Point dans une entreprise chinoise spécialisée dans la distribution de médicaments en ligne. JAB : engagement complémentaire de 20 M\$ lors d'une augmentation de capital de la plateforme de restauration Polyplus : engagement de 25 M€ aux côtés d'Archimed dans un véhicule leader mondial des réactifs de transfection.	Lineage : cession partielle suite à une augmentation de capital en novembre 2020 pour un montant de 85 M\$. Roompot : cession pour un montant de 30 M€. JAB : Cession et distribution de titres Keurig Dr Pepper pour une valeur de 64 M\$ en cash et 130 M\$ en titres.
Capital-investissement	Consonance II : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Incline V : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Insight Partners XI : 12 M\$ ⁽¹⁾ . KV : 18 M\$ ⁽¹⁾ . Webster Capital V : 20 M€ ⁽¹⁾ .	Montefiore V : 15 M€ ⁽¹⁾ . Summit Partners Europe III : 15 M€ ⁽¹⁾ . Croissance IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Alpha Diamant IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Good Harvest Ventures I : 5 M€.
Immobilier	Arboretum : engagement de 25 M€ dans un projet qui consiste à construire un campus bas-carbone de 126 000 m ² de bureaux. ELV : engagement de 15,2 M\$ dans 5 projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates. Colonies : engagement de 15 M€ dans le leader français du <i>coliving</i> à mi-chemin entre la colocation et le séjour de courte durée en location meublée.	ELV : vente de 5 projets pour un montant de 18,6 M\$.
2021	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	Conformément aux accords signés lors de la fusion entre PSA et Fiat Chrysler Automobiles, Stellantis a distribué à Peugeot 1810 3 818 380 actions Forvia (ex-Faurecia). En septembre 2021, 372 000 titres supplémentaires ont été acquis pour un montant de 14 M€.	
Nouvelles participations	International SOS : acquisitions de participations à l'occasion d'une augmentation de capital pour 306 M\$. Tallano : engagement de participation à la levée de capital pour un ticket d'investissement de 3,5 M€. SIGNA Development Selection : acquisition de 5% du capital pour un montant de 75 M€.	IDI : Cession de la totalité de la participation (soit 27,2 M€)
Allègements/Renforcements		Safran : Désengagement pour 1,7 million d'actions (soit 208 M€) Guiraud : cession partielle en octobre 2021 des titres pour 2,5 M€

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

Co-investissements	<p>Lineage : engagements complémentaires de 10,9 M\$ lors d'une augmentation de capital en février 2021 et de 15 M\$ en septembre 2021.</p> <p>JAB Holding : engagements complémentaires de 20 M\$ sur des actions de préférence émises pour désendetter Prêt à Manger et de 1 M\$ lors d'une augmentation de capital Krispy Kreme.</p> <p>Ÿnsect : engagement de 10 M€ en mai 2021.</p> <p>Venturi I VCC : engagement de 24,85 M\$ et de 150 K\$ en juin 2021.</p> <p>Venturi Partners : engagement de 25 K SGD.</p> <p>Prollenium : engagement de 10 M€ en aout 2021. ⁽¹⁾</p> <p>Causeway : engagement de 4,7 M€ en septembre 2021.</p> <p>Suanfarma : engagement de 10 M€ en septembre 2021. ⁽¹⁾</p> <p>Carso : engagement de 10 M€ en octobre 2021 puis un engagement supplémentaire de 2 M€ en novembre 2021. ⁽¹⁾</p> <p>Maikailai : engagement de 15 M\$ en novembre 2021.</p> <p>ELV : 6 nouveaux investissements pour un total de 10,1 M\$.</p>	<p>ELV : cession de 5 projets pour un total de 69,3 M\$.</p> <p>JAB Holding : remboursement des actions de préférence souscrites en juillet 2018 et d'une distribution de 209 959 titres JDE (soit 7,8 M\$) et de 825 176 titres Krispy Kreme (soit 15,8 M\$).</p> <p>Remboursement du nominal de 20 M\$ des actions de préférence souscrites en 2021.</p>
Capital-investissement	<p>The Veritas Capital Vantage Fund : 10 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Quad VI : 17 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Adagia Capital Europe : 15 M€ ⁽²⁾.</p> <p>C Bridge Healthcare Fund V : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Med III A & B : 15 M€ ⁽²⁾.</p> <p>Insight Partners XII : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>BRV lotus Fund III : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Advent Tech Fund II : 10 M\$ ⁽²⁾.</p>	<p>Summit Partners Growth Equity Fund XI : 25 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Summa Equity Fund III : 15 M€.</p> <p>PAI VIII : 20 M€.</p> <p>Astorg VIII : 15 M€.</p> <p>Fapi IV : 20 M€.</p> <p>Tréo 2018 : Investissement complémentaire de 10 M€.</p>
Autre	Pascal Advisors : 10 M€	

(1) Engagements en complément de ceux pris *via* le fonds Med Platform I d'ArchiMed

(2) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

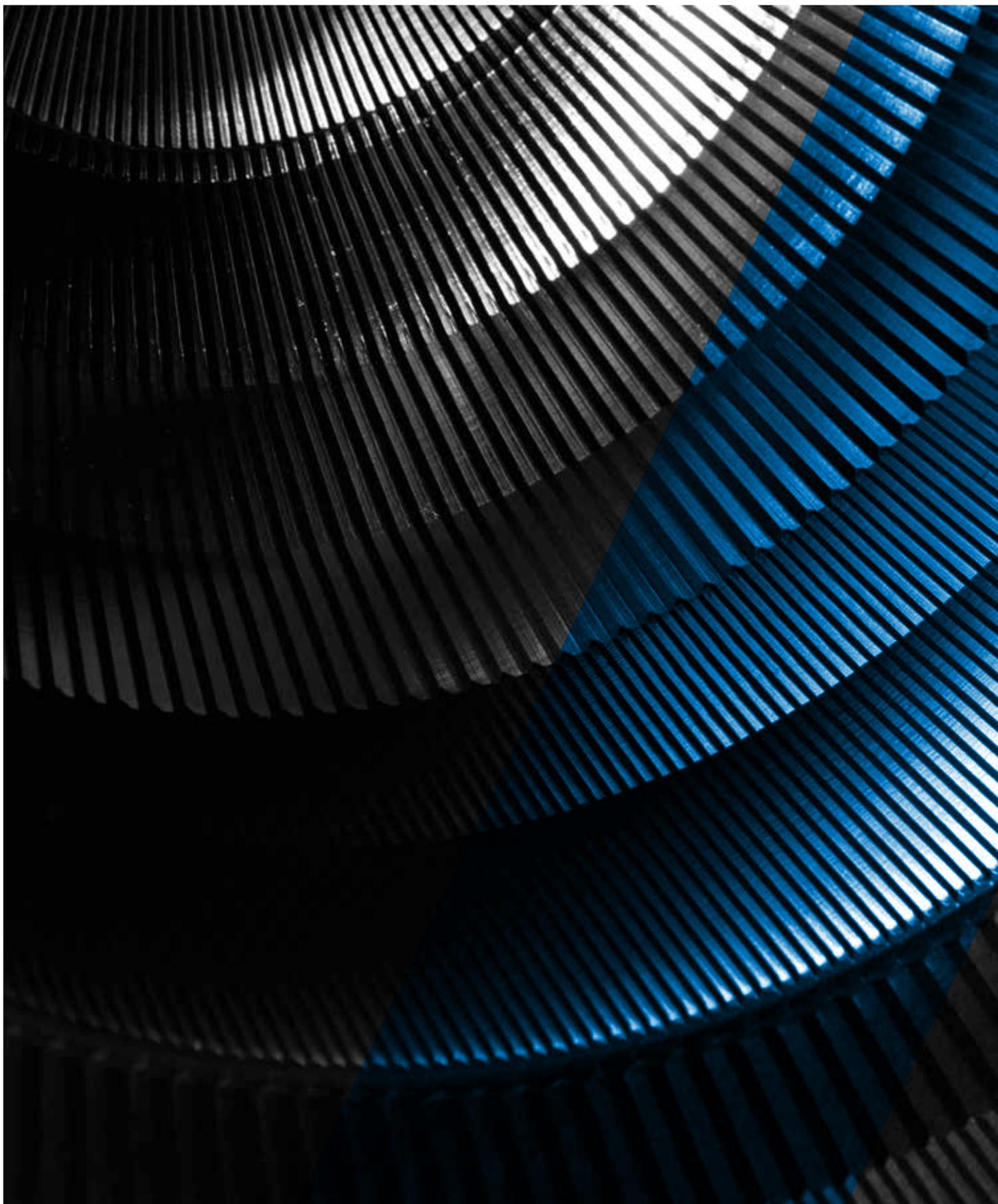


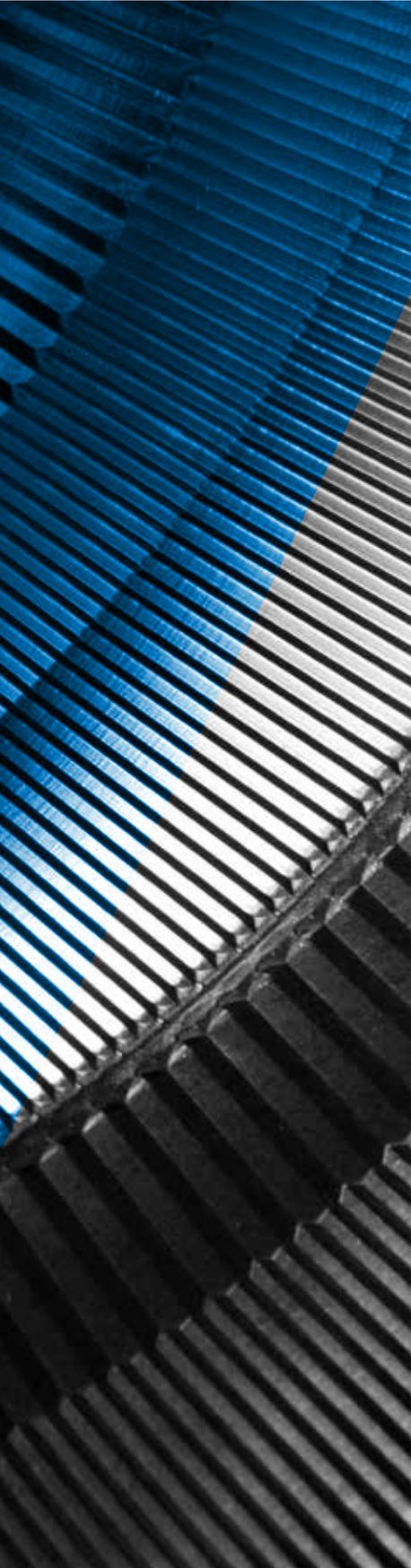


5

États financiers

5.1	Comptes consolidés.....	156
5.2	Comptes sociaux.....	212





5.1

Comptes consolidés

Compte de résultat consolidé	158
Autres éléments du résultat global	159
Bilan consolidé au 31 décembre 2021	160
Tableau consolidé des flux de trésorerie	162
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	163
Notes aux états financiers consolidés	165
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Produits des immobilisations financières	4	639 949	226 596
Produits des immeubles de placement	5	5 803	4 670
Produits des autres activités	6	147	3 264
Produits des activités ordinaires		645 899	234 530
Frais d'administration générale	7	(36 116)	(36 970)
Coût de l'endettement financier	8	(28 737)	(27 790)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		581 046	169 770
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	9	12 692	(14 420)
Résultat consolidé avant impôt		593 738	155 350
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	10	(75 299)	11 006
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		518 439	166 356
Dont part du Groupe		456 456	134 065
Dont part des minoritaires		61 983	32 291
Résultat net (part du Groupe) par action (en €)	11	18,31	5,38
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en €)	11	18,41	5,41
Nombre d'actions composant le capital		24 922 589	24 922 589
Valeur nominale (en €)		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé		518 439	166 356
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	12	8 705	10 556
Réévaluations nettes des actifs financiers ⁽¹⁾	12	(312 984)	202 719
Plus-values sur cessions de titres de participations	12	1 235 485	94 001
Réévaluations nettes des instruments dérivés	12	4 366	(496)
Écarts de change	12	45 616	(48 810)
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	12	41 417	(2 785)
Total des autres éléments du résultat global		1 022 605	255 185
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		1 541 044	421 541
Dont part du Groupe		1 285 558	111 953
Dont part des minoritaires		255 486	309 588

(1) Le détail brut / impôt est fourni en Note 12.

Bilan consolidé au 31 décembre 2021

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires	13	-	1
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	14	26 700	22 300
Terres	14	-	13 351
Constructions	14	-	1 438
Plantations	14	-	1 224
Autres immobilisations	14	657	1 244
Droits d'utilisation locatifs	14	2 828	3 398
		30 185	42 955
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	15	300 383	274 355
Actifs financiers non courants			
Participations non consolidées	16	5 834 161	4 737 821
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	16	2 209 917	1 607 056
Autres actifs financiers non courants	16	26 625	24 695
		8 070 703	6 369 572
Impôts différés - Actif	17	11 602	29 168
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		8 412 873	6 716 051
Actifs courants			
Stocks	18	-	8 522
Impôts courants	17	294	7 274
Autres créances	19	13 747	4 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	51 753	88 034
TOTAL ACTIFS COURANTS		65 794	108 462
TOTAL GÉNÉRAL		8 478 667	6 824 513

Bilan consolidé au 31 décembre 2021

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital apporté	21	24 923	24 923
Primes liées au capital	21	158 410	158 410
Réserves	21	4 928 100	4 010 537
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (part du Groupe)		456 456	134 065
Total capital et réserves (part du Groupe)	21	5 567 889	4 327 935
Intérêts minoritaires	21	859 183	619 256
TOTAL CAPITAUX PROPRES		6 427 072	4 947 191
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	22	1 814 152	1 712 506
Impôts différés - Passif	17	205 773	124 854
Provisions	23	702	733
Autres dettes non courantes	25	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		2 020 627	1 838 093
Passifs courants			
Passifs financiers courants	22	6 636	9 720
Impôts courants	17	13 251	12 966
Autres dettes	25	11 081	16 543
TOTAL PASSIFS COURANTS		30 968	39 229
TOTAL GÉNÉRAL		8 478 667	6 824 513

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé		518 439	166 356
Dotations nettes aux amortissements et provisions		780	611
Produits sans incidences sur la trésorerie		(172 782)	-
Résultat sur cessions d'actifs non courants		(34 455)	(61 324)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(296 022)	(147 835)
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus		(11 129)	16 431
Coût de l'endettement financier net		28 737	29 173
Charge d'impôt (exigibles et différés)		75 299	(11 006)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(A)	108 867	(7 594)
Impôts exigibles	(B)	(12 006)	(857)
Variation du BFR lié à l'activité	(C)	(7 540)	(13 673)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	(D) = (A+B+C)	89 321	(22 124)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(69)	(381)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Acquisitions, cessions d'actions propres		205	144
Acquisitions d'immobilisations financières		(758 048)	(473 280)
Produits de cessions d'immobilisations financières		631 223	273 094
Variation des autres actifs non courants		705	(11 425)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(E)	(125 984)	(211 848)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(58 253)	(53 283)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		87 000	372 652
Remboursements d'emprunts		-	-
Variation des autres passifs financiers non courants		(197)	-
Intérêts financiers nets versés		(28 168)	(28 022)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(F)	382	291 347
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(D+E+F)	(36 281)	57 375
Trésorerie au début de l'exercice		88 034	30 659
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		51 753	88 034

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Écarts de change	Réserves d'évaluation	TOTAL
Capitaux propres au 01.01.2020 (part du Groupe)	24 923	158 410	(14 808)	2 394 001	10 167	1 615 847	4 188 540
Résultat global 31 décembre 2020				239 377	(48 810)	(78 614)	111 953
Impact variations de périmètre				80 184			80 184
Dividendes versés au titre de 2019				(53 283)			(53 283)
Titres d'autocontrôle			2 799	(2 258)			541
Capitaux propres au 31.12.2020 (part du Groupe)	24 923	158 410	(12 009)	2 658 021	(38 643)	1 537 233	4 327 935
Résultat global 31 décembre 2021				1 480 004	45 616	(240 062)	1 285 558
Impact variations de périmètre				12 445			12 445
Dividendes versés au titre de 2020				(58 253)			(58 253)
Titres d'autocontrôle			938	(734)			204
Capitaux propres au 31.12.2021 (part du Groupe)	24 923	158 410	(11 071)	4 091 483	6 973	1 297 171	5 567 889

Le montant des dividendes distribués en 2020 au titre de 2019 s'est élevé à 53 283 milliers d'euros, soit 2,15 € par action.
Le montant des dividendes distribués en 2021 au titre de 2020 s'est élevé à 58 253 milliers d'euros, soit 2,35 € par action.

Généralités

NOTE 1 – Principes comptables.....	166
NOTE 2 – Information relative à la cession partielle de Château Giraud.....	171
NOTE 3 – Périmètre de consolidation.....	171

Compte de résultat

NOTE 4 – Produits des immobilisations financières.....	172
NOTE 5 – Produits des immeubles de placement.....	172
NOTE 6 – Produits des autres activités.....	173
NOTE 7 – Frais d'administration générale.....	173
NOTE 8 – Coût de l'endettement financier.....	173
NOTE 9 – Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	173
NOTE 10 – Impôts sur les résultats.....	174
NOTE 11 – Résultat net par action.....	174

Autres éléments du résultat global

NOTE 12 – Détail des autres éléments du résultat global.....	174
--	-----

Bilan – Actif

NOTE 13 – Immobilisations incorporelles.....	174
NOTE 14 – Immobilisations corporelles.....	175
NOTE 15 – Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence).....	176
NOTE 16 – Actifs financiers non courants.....	180
NOTE 17 – Créances et dettes d'impôt.....	185
NOTE 18 – Stocks.....	185
NOTE 19 – Autres créances.....	185
NOTE 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	186

Bilan – Passif

NOTE 21 – Capitaux propres.....	187
NOTE 22 – Passifs financiers courants et non courants.....	189
NOTE 23 – Provisions.....	193
NOTE 24 – Engagements de retraite et assimilés.....	193
NOTE 25 – Autres dettes courantes et non courantes.....	194

Informations complémentaires

NOTE 26 – Variations du besoin en fonds de roulement.....	194
NOTE 27 – Instruments financiers.....	195
NOTE 28 – Gestion des risques de marché.....	199
NOTE 29 – Information sectorielle.....	204
NOTE 30 – Transactions avec les parties liées.....	205
NOTE 31 – Rémunérations des dirigeants.....	206
NOTE 32 – Engagements hors bilan.....	206
NOTE 33 – Honoraires des Commissaires aux comptes.....	206
NOTE 34 – Événements postérieurs à la clôture.....	207

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ainsi que les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 21 mars 2022.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Peugeot Invest sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2021 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2021 a été appliqué.

Les principaux textes applicables à compter de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Amendements à IAS 39, IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9 et IFRS 16 : Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.

L'ensemble de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée de manière anticipée.

1.1 Consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont décrits dans la Note 3.

A. FILIALES

Les filiales sont les entités sur lesquelles Peugeot Invest exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à Peugeot Invest.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que *goodwill* et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble Peugeot Invest.

B. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 Opérations en devises

La monnaie de présentation des comptes de Peugeot Invest est l'euro.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres de participation non consolidés, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des engagements de souscription constatés en dettes financières. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les titres de participation non consolidés sont enregistrées dans les réserves, celles sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille en résultat.

Les comptes des sociétés du groupe dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes de bilan et au taux de change moyen de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture ainsi que l'écart résultant de l'application de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées en « écart de conversion ».

1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence, des titres de participation non consolidés non cotés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille non cotés.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à 1 an. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales intégrées.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées, d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

A. IMMEUBLE DE PLACEMENT

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur, et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité viticole.

Les vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans;
- constructions : 10-50 ans;
- matériel et outillage : 4-10 ans;
- matériel informatique : 3-4 ans;
- mobilier de bureau : 10 ans;
- agencements : 10 ans.

1.6 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des actifs dont le groupe dispose pour son activité et dont la durée est supérieure à 1 an font l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur ou dont la durée est inférieure à 12 mois ne font pas l'objet d'un retraitement suivant la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La durée de location correspond à la période non résiliable des contrats, et après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement, dans la mesure où le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

À la date de prise d'effet des contrats :

- un actif est constaté en immobilisations corporelles au poste « droits d'utilisation locatifs », représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat. Cet actif est enregistré pour le montant de la dette de loyers (ci-dessous définie), augmenté des paiements d'avance, des coûts directs initiaux encourus, et des frais de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant.

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur la durée du contrat et la charge correspondante enregistrée dans le compte de résultat.

- une dette est enregistrée dans le passif financier au titre de l'obligation de paiement des loyers au poste « obligations locatives ». Ce passif est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dû et amortis suivant le paiement des échéances de loyers.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats.

1.7 Actifs et passifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, constitués par les titres de participation non consolidés;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- actifs au coût amorti, pour les prêts et créances.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers et de leurs caractéristiques. Cette classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évaluation

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est

comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Si la quote-part dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure au montant de la participation dans celle-ci, Peugeot Invest cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Peugeot Invest ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices ultérieurs de l'entreprise associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Dépréciation

Peugeot Invest examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque Peugeot Invest dispose de projections de flux fiables sur moyenne période ou sur la base de la situation nette de la société.

B. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

A. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

a1. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles Peugeot Invest ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ces titres doivent remplir les caractéristiques d'un instrument de capitaux propres. Leur classification est effectuée de manière irrévocable, lors de leur acquisition.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat, y compris les frais accessoires s'ils sont significatifs.

Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valorisation des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins de 1 an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées.

Pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :

- soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible;
- soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest;
- soit une référence à l'Actif net réévalué;
- à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Lors de la cession définitive du titre, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur préalablement constatée est porté dans les capitaux propres.

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des immobilisations financières », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées générales de ces sociétés.

B. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

b1. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance, avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. D. ci-dessous).

Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus « Évaluation des titres non cotés »).

Les variations de juste valeur sont inscrites en résultat, nettes d'impôts différés.

Lorsque les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont cédés, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur comptabilisée est porté au compte de résultat.

C. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

Pour l'évaluation des actifs effectuée en interne, Peugeot Invest a intégré dans ses méthodologies d'évaluation les impacts de la crise sanitaire, en examinant les effets de cette crise sur l'activité des investissements concernés.

Pour ce qui concerne les fonds de *private equity*, les valorisations généralement retenues sont celles du 30 septembre de l'année communiquées par les sociétés de gestion, ajustées des flux de trésorerie nets du 4^e trimestre. N'ayant pas d'éléments tangibles complémentaires permettant de préjuger de l'évolution positive ou négative des valorisations des fonds sous-jacents, dont l'impact lié à la crise sanitaire a déjà été en partie pris en compte lors des valorisations du 3^e trimestre, cette méthode habituelle a été maintenue.

C. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

A. AUTRES CRÉANCES

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

B. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

E. INSTRUMENTS DÉRIVÉS – INSTRUMENTS DE COUVERTURE

A. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Peugeot Invest a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des *swaps* de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

1.8 Stocks

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde du vin jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

1.9 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère

et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5% prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère-fille ».

1.10 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.11 Avantages accordés au personnel

Les engagements de la société Peugeot Invest en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse;
- un taux d'actualisation financière;
- un taux d'inflation;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.12 Plans d'attribution gratuite d'actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe.

Suivant la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le montant de la juste valeur des actions gratuites accordées aux bénéficiaires à la date de l'octroi est comptabilisé en charge par la contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit réservés à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres; les plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.14 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres de participations non consolidés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur: les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N+1; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes »; ces réservations sont livrées en année N+3 et alors comptabilisées en produits.

NOTE 2 INFORMATION RELATIVE À LA CESSIION PARTIELLE DE CHÂTEAU GUIRAUD

Le 13 octobre, Peugeot Invest et Château Guiraud ont annoncé l'entrée au capital de Financière Guiraud SAS de Matthieu Gufflet comme actionnaire majoritaire. Matthieu Gufflet vient ainsi compléter le tour de table de la société aux côtés de Robert Peugeot, président de Peugeot Invest, d'Olivier Bernard, président du Domaine de Chevalier, et de Stephan von Neipperg, propriétaire, entre autres, de Château Canon La Gaffelière.

Cette arrivée confirme la poursuite des deux piliers de la stratégie du château : la viticulture biologique et l'œnotourisme.

Peugeot Invest a cédé 49 133 titres pour 5 971 milliers d'euros. À la suite de cette cession partielle, la société ne possède plus que 20 % du capital de Financière Guiraud SAS contre 74,94 % au 31 décembre 2020. En conséquence, la société Financière Guiraud SAS est désormais consolidée par mise en équivalence

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre de consolidation au 31.12.2021

Le périmètre de consolidation comprend :

	% de contrôle	% d'intérêt
Consolidées par intégration globale		
La société mère Peugeot Invest		
Peugeot Invest Assets	100,00 %	100,00 %
FFP Invest ARB	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest UK Ltd.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-1	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-CC	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-2	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-3	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US SRL Inc.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest Stovall Inc.	100,00 %	100,00 %
FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
Peugeot 1810	76,50 %	76,50 %
Consolidées par mise en équivalence		
LDAP	-	45,00 %
Zéphyr Investissement	-	33,75 %
Redford USA II Holdings	-	29,94 %
Redford EU II Holdings	-	29,94 %
OPCI Lapillus II	-	23,29 %
Groupe Compagnie industrielle de Delle (CID)	-	25,39 %
Financière Guiraud SAS	-	20,00 %
Groupe LISI	-	5,08 %

3.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

FINANCIÈRE GUIRAUD SAS

En octobre 2021, Peugeot Invest a cédé 49 133 titres de Financière Guiraud SAS. Sa participation est passée de 74,94 % à 20 %. Suite à cette cession partielle, les titres des sociétés Financière Guiraud SAS et SCA Château Guiraud ne sont plus consolidés par intégration globale, mais par mise en équivalence.

NOTE 4 PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits		
Dividendes	313 872	22 705
Résultats sur cessions	34 595	62 247
Total	348 467	84 952
Charges		
Résultats sur cessions	(140)	(923)
Total	(140)	(923)
RÉSULTAT BRUT	348 327	84 029
Revalorisation à la juste valeur	291 622	142 567
RÉSULTAT	639 949	226 596

NOTE 5 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits		
Loyers et autres produits	1 425	1 388
Charges refacturées	279	271
Total	1 704	1 659
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(301)	(289)
Total	(301)	(289)
RÉSULTAT BRUT	1 403	1 370
Revalorisation à la juste valeur	4 400	3 300
RÉSULTAT	5 803	4 670

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits		
Ventes de marchandises	195	1 955
Produits annexes	51	281
Variation de stocks	(99)	1 028
RÉSULTAT BRUT	147	3 264
Dotations aux provisions	-	-
RÉSULTAT	147	3 264

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais d'administration		
Personnel	(15 827)	(15 112)
Charges externes	(18 566)	(19 532)
Autres charges	(943)	(1 308)
RÉSULTAT BRUT	(35 336)	(35 952)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(210)	(448)
Amortissements des droits d'utilisation locatifs	(570)	(570)
RÉSULTAT	(36 116)	(36 970)

NOTE 8 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur emprunts	(28 044)	(27 413)
Intérêts sur obligations locatives	(80)	(94)
Divers	(613)	(283)
RÉSULTAT	(28 737)	(27 790)

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 9 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
Redford EU II Holdings	(18)	(52)
Redford USA II Holdings	(240)	(231)
Compagnie industrielle de Delle (CID)	6 108	(5 201)
Financière Guiraud SAS	(180)	-
LISI	2 238	(1 897)
LDAP	4 974	(1 490)
OPCI Lapillus II	(1 177)	48
Zéphyr Investissement	(142)	(202)
RÉSULTAT BRUT	11 563	(9 025)
Provision Certares Redford	(1 558)	(800)
Provision LDAP	(188)	(3 343)
Provision Zéphyr Investissement	2 875	(1 252)
RÉSULTAT	12 692	(14 420)

NOTE 10 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

10.1 Charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts exigibles	(12 006)	(857)
Impôts différés	(63 293)	11 863
RÉSULTAT	(75 299)	11 006

Peugeot Invest et Peugeot Invest Assets ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2012.

10.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France

et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'impôt légal en France	(25,8)	(25,8)
Effet des sociétés mises en équivalence	0,5	(2,5)
Résultat taxable à taux réduit	14,8	28,1
Autres différences permanentes	(2,2)	7,3
Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés	(12,7)	7,1

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 27,3745 %, compte tenu de la contribution additionnelle. La loi de finance 2017 a porté le taux d'impôt en France à 25,825 % à compter de l'exercice 2022,

y compris la contribution additionnelle. Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %. Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence. Les différences permanentes proviennent principalement des plus-values latentes sur le portefeuille des titres.

NOTE 11 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 24 922 589 actions.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

NOTE 12 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	8 705	-	8 705	10 556	-	10 556
Réévaluations des titres de participations	(317 568)	4 584	(312 984)	208 329	(5 610)	202 719
Plus-values sur cessions de titres de participations	1 280 230	(44 745)	1 235 485	107 216	(13 215)	94 001
Réévaluations des instruments dérivés	5 886	(1 520)	4 366	(668)	172	(496)
Écarts de change	45 616	-	45 616	(48 810)	-	(48 810)
Autres réévaluations directes par capitaux propres	42 469	(1 052)	41 417	(2 217)	(568)	(2 785)
Total	1 065 338	(42 733)	1 022 605	274 406	(19 221)	255 185

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Mouvements de l'exercice 2021, amortissements

et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur bilan au 01/01/2021	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	1	-	(1)	-	-
À la clôture de l'exercice	1	-	(1)	-	-

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

14.1 Mouvements de l'exercice 2021, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Droits d'utilisation locatifs	Total
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	13 351	2 788	22 300	2 968	5 052	4 538	50 997
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	69	-	69
Sorties	(13 351)	(2 788)	-	(2 968)	(3 479)	-	(22 586)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	4 400	-	-	-	4 400
À la clôture de l'exercice	-	-	26 700	-	1 642	4 538	32 880
Amortissements							
À l'ouverture de l'exercice	-	1 350	-	1 744	3 808	1 140	8 042
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	180	570	750
Sorties	-	(1 350)	-	(1 744)	(3 003)	-	(6 097)
À la clôture de l'exercice	-	-	-	-	985	1 710	2 695
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 351	1 438	22 300	1 224	1 244	3 398	42 955
Valeur nette à la clôture de l'exercice	-	-	26 700	-	657	2 828	30 185

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2021.

14.2 Mouvements de l'exercice 2020, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Droits d'utilisation locatifs	Total
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	13 351	2 787	19 000	2 936	4 941	4 538	47 553
Acquisitions et augmentations	-	1	-	66	314	-	381
Sorties	-	-	-	(34)	(203)	-	(237)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	3 300	-	-	-	3 300
À la clôture de l'exercice	13 351	2 788	22 300	2 968	5 052	4 538	50 997
Amortissements							
À l'ouverture de l'exercice	-	1 281	-	1 681	3 504	570	7 036
Acquisitions et augmentations	-	69	-	63	305	570	1 007
Sorties	-	-	-	-	(1)	-	(1)
À la clôture de l'exercice	-	1 350	-	1 744	3 808	1 140	8 042
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 351	1 506	19 000	1 255	1 437	3 968	40 517
Valeur nette à la clôture de l'exercice	13 351	1 438	22 300	1 224	1 244	3 398	42 955

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2020.

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MISES EN ÉQUIVALENCE)

15.1 État au 31/12/2021

Titres (en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre	
			Unitaire €	Global
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	29,94	2 432		519
Redford EU II Holdings	29,94	14 130		23 181
Compagnie industrielle de Delle (CID)	25,39	7 306		147 402
Financière Guiraud SAS	20,00	2 810		-
LDAP	45,00	19 403		7 501
LISI	5,09	14 889		53 378
OPCI Lapillus II	23,29	17 302		22 101
Zéphyr Investissement	33,75	28 261		46 301
TOTAL		106 533		300 383

15.2 Mouvements de l'exercice 2021

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2021		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	5 179	2 432		-
Redford EU II Holdings	15 046	14 130		-
Compagnie industrielle de Delle (CID)	40 498	7 306		-
Financière Guiraud SAS			17 885	2 810
LDAP	19 767 645	19 403		-
LISI	2 750 000	14 889		-
OPCI Lapillus II	156 471	17 302		-
Zéphyr Investissement	28 256 336	28 261		-
TOTAL		103 723		2 810

15.3 Mouvements de l'exercice 2020

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2020		Entrées	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
Redford USA II Holdings	5 179	2 432		-
Redford EU II Holdings	18 807	17 662		-
Compagnie industrielle de Delle (CID)	40 498	7 306		-
LDAP	19 767 645	19 403		-
LISI	2 750 000	14 889		-
OPCI Lapillus II	156 471	17 302		-
Zéphyr Investissement	28 256 336	28 261		-
TOTAL		107 255		-

Impact mises en équivalence passé en résultat	Impact mises en équivalence passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2021	Valeur au bilan 31/12/2020
-	(1 913)	519	711
(2 358)	11 409	23 181	22 790
-	140 096	147 402	139 069
-	(2 810)	-	-
(15 705)	3 803	7 501	-
-	38 489	53 378	50 206
-	4 799	22 101	23 179
(2 713)	20 753	46 301	38 400
(20 776)	214 626	300 383	274 355

Sorties		Au 31 décembre 2021	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
-	-	15 046	14 130
-	-	40 498	7 306
-	-	17 885	2 810
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	156 471	17 302
-	-	28 256 336	28 261
-	-	-	106 533

Sorties		Au 31 décembre 2020	
Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
-	-	5 179	2 432
(3 761)	(3 532)	15 046	14 130
-	-	40 498	7 306
-	-	19 767 645	19 403
-	-	2 750 000	14 889
-	-	156 471	17 302
-	-	28 256 336	28 261
-	(3 532)	-	103 723

15.4 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Redford EU II Holdings		
Total des actifs	85 309	78 800
Total des passifs courants et non courants	11	11
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(61)	(173)
Redford USA II Holdings		
Total des actifs	12 677	11 714
Total des passifs courants et non courants	10 939	5
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(800)	(773)
Compagnie industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	1 931 579	1 867 042
Total des passifs courants et non courants	871 005	869 001
Chiffre d'affaires	1 163 891	1 229 952
Résultat net, part du Groupe	24 057	(20 482)
Financière Guiraud SAS		
Total des actifs	23 847	-
Total des passifs courants et non courants	24 988	-
Chiffre d'affaires	3 103	-
Résultat net, part du Groupe	(1 769)	-
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en €)	28,35	20,15
Total des actifs	1 924 401	1 859 324
Total des passifs courants et non courants	870 909	868 907
Chiffre d'affaires	1 163 897	1 229 958
Résultat net, part du Groupe	44 048	(37 321)
OPCI Lapillus II		
Total des actifs	102 392	104 984
Total des passifs courants et non courants	7 497	5 461
Chiffre d'affaires	-	123
Résultat net, part du Groupe	(5 052)	208
LDAP		
Total des actifs	113 118	96 284
Total des passifs courants et non courants	61 551	61 801
Chiffre d'affaires	28 025	12 056
Résultat net, part du Groupe	11 053	(3 310)
Zéphyr Investissement		
Total des actifs	147 039	131 743
Total des passifs courants et non courants	1 829	1 419
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(420)	(599)

15.5 Variations

Participations dans les entreprises associées (en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	274 355	287 269
Mouvements en prix de revient	2 810	(3 532)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	11 563	(9 025)
Autres variations par capitaux propres	10 526	5 039
Dépréciation des entreprises associées	1 129	(5 396)
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	300 383	274 355

NOTE 16 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

16.1 État au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre	
			Unitaire ⁽¹⁾ €	Global
I - Participations non consolidées				
Peugeot SA		-	-	-
Stellantis	7,16	2 812 505	16,69	3 741 470
Faurecia	3,41	187 083	41,83	175 284
Safran	0,10	33 989	107,66	43 896
SPIE	5,23	200 680	22,72	193 120
SEB	4,02	64 207	136,90	304 421
ORPEA	5,05	98 279	88,10	287 325
Tikehau Capital	1,77	66 214	23,25	72 241
Immobilière Dassault	19,79	30 137	66,00	87 955
IDI		-	-	-
CIEL	6,81	16 355	0,12	14 252
Autres titres		734 839		914 197
TOTAL		4 244 288		5 834 161
II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds de capital transmission		204 892		394 229
Fonds de capital développement		57 204		81 004
Fonds de croissance technologique		99 830		183 102
Fonds immobilier		29 053		31 466
Autres fonds		7 192		13 156
Engagements de souscription		469 383		469 383
Total Fonds de capital-investissement		867 554		1 172 340
Co-investissements				
Co-investissements		680 622		916 043
Engagements de souscription		88 609		88 609
Total Co-investissement		769 231		1 004 652
Autres placements				
Actions		28 576		32 925
Total Autres placements		28 576		32 925
TOTAL⁽²⁾		1 665 361		2 209 917
III - Autres actifs non courants				
Divers		26 625		26 625
TOTAL		26 625		26 625
TOTAL GÉNÉRAL		5 936 274		8 070 703

(1) Net des dividendes à recevoir.

(2) Les variations de juste valeur des titres immobilisés du portefeuille (TIAP) sont enregistrées en résultat pour 291 622 K€ (cf. Note 4).

Réévaluation juste valeur passée en résultat	Réévaluation juste valeur passée en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2021	Valeur au bilan 31/12/2020
-	-	-	2 879 439
-	928 965	3 741 470	-
-	(11 799)	175 284	-
-	9 907	43 896	371 936
-	(7 560)	193 120	151 385
-	240 214	304 421	301 207
-	189 046	287 325	350 759
-	6 027	72 241	79 854
-	57 818	87 955	78 893
-	-	-	30 643
-	(2 103)	14 252	8 952
-	179 358	914 197	484 753
-	1 589 873	5 834 161	4 737 821
189 337	-	394 229	239 613
23 800	-	81 004	58 189
83 272	-	183 102	101 551
2 413	-	31 466	15 032
5 964	-	13 156	12 911
-	-	469 383	376 737
304 786	-	1 172 340	804 033
235 421	-	916 043	630 961
-	-	88 609	150 688
235 421	-	1 004 652	781 649
4 349	-	32 925	21 374
4 349	-	32 925	21 374
544 556	-	2 209 917	1 607 056
-	-	26 625	24 695
-	-	26 625	24 695
544 556	1 589 873	8 070 703	6 369 572

16.2 Mouvements de l'exercice 2021

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2021		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2021	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Participations non consolidées								
Peugeot SA	128 718 784	1 661 550		-	(128 718 784)	(1 661 550)		-
Stellantis			224 228 121	2 812 505		-	224 228 121	2 812 505
Faurecia			4 190 380	187 083		-	4 190 380	187 083
Safran	3 207 729	267 398		-	(2 800 000)	(233 409)	407 729	33 989
SPIE	8 500 000	200 680		-		-	8 500 000	200 680
SEB	2 521 522	64 207	202 152	-		-	2 223 674	64 207
ORPEA	3 261 353	98 279		-		-	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214		-		-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 332 645	30 137		-		-	1 332 645	30 137
IDI	726 146	25 714		-	(726 146)	(25 714)		-
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	114 887 172	16 355
Autres titres ⁽¹⁾		399 845		366 809		(31 815)		734 839
TOTAL		2 830 379		3 366 397		(1 952 488)		4 244 288
II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾								
Fonds de capital-investissement								
Fonds de capital transmission		179 804		79 070		(53 982)		204 892
Fonds de capital développement		47 546		14 996		(5 338)		57 204
Fonds de croissance technologique		75 016		41 362		(16 548)		99 830
Fonds immobilier		13 550		15 503		-		29 053
Autres fonds		8 172		2 052		(3 032)		7 192
Engagements de souscription		376 737		225 081		(132 435)		469 383
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		700 825		378 064		(211 335)		867 554
Co-investissements								
Co-investissements		503 582		214 238		(37 198)		680 622
Engagements de souscription		150 688		85 504		(147 583)		88 609
Total Co-investissement⁽¹⁾		654 270		299 742		(184 781)		769 231
Autres placements								
Actions		18 559		10 017		-		28 576
Total Autres placements		18 559		10 017		-		28 576
TOTAL		1 373 654		687 823		(396 116)		1 665 361
III - Autres actifs non courants								
Prêts et avances		14 870		11 944		(1 715)		25 099
Divers		9 825		524		(8 823)		1 526
TOTAL		24 695		12 468		(10 538)		26 625
TOTAL GÉNÉRAL		4 228 728		4 066 688		(2 359 142)		5 936 274

(1) Les sorties du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

16.3 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2020		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2020	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I - Participations non consolidées								
Peugeot SA	84 323 161	899 752	44 395 623	761 798	-	-	128 718 784	1 661 550
Safran	3 207 729	267 398	-	-	-	-	3 207 729	267 398
SPIE	8 500 000	200 680	-	-	-	-	8 500 000	200 680
SEB	2 521 522	80 088	-	-	(500 000)	(15 881)	2 021 522	64 207
ORPEA	3 261 353	98 279	-	-	-	-	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214	-	-	-	-	3 107 147	66 214
Immobilière Dassault	1 332 645	30 137	-	-	-	-	1 332 645	30 137
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
CIEL	114 887 172	16 355	-	-	-	-	114 887 172	16 355
Autres titres ⁽¹⁾		407 961		35 081		(43 197)		399 845
TOTAL		2 092 578		796 879		(59 078)		2 830 379
II - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾								
Fonds de capital-investissement								
Fonds de capital-transmission		143 229		59 841		(23 266)		179 804
Fonds de capital-développement		44 528		9 100		(6 082)		47 546
Fonds de croissance technologique		51 794		31 616		(8 394)		75 016
Fonds immobilier		5 662		7 888		-		13 550
Autres fonds		8 618		1 945		(2 391)		8 172
Engagements de souscription		387 666		105 270		(116 199)		376 737
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		641 497		215 660		(156 332)		700 825
Co-investissements								
Co-investissements		469 380		207 191		(172 989)		503 582
Engagements de souscription		139 694		108 355		(97 361)		150 688
Total Co-investissement⁽¹⁾		609 074		315 546		(270 350)		654 270
Autres placements								
Actions		18 610		-		(51)		18 559
Total Autres placements		18 610		-		(51)		18 559
TOTAL		1 269 181		531 206		(426 733)		1 373 654
III - Autres actifs non courants								
Prêts et avances		4 034		10 864		(28)		14 870
Divers		1 471		8 942		(588)		9 825
TOTAL		5 505		19 806		(616)		24 695
TOTAL GÉNÉRAL		3 367 264		1 347 891		(486 427)		4 228 728

(1) Les sorties du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

16.4 Variations

PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	4 737 821	3 791 692
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(1 907 442)	(1 699 114)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	2 830 379	2 092 578
Mouvements en prix de revient	1 413 909	737 801
Solde en prix de revient	4 244 288	2 830 379
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	1 589 873	1 907 442
Valeur bilan au 31 décembre	5 834 161	4 737 821

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	1 607 056	1 515 414
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(233 402)	(246 233)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	1 373 654	1 269 181
Mouvements en prix de revient	291 707	104 473
Solde en prix de revient	1 665 361	1 373 654
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	544 556	233 402
Valeur bilan au 31 décembre	2 209 917	1 607 056

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	24 695	5 505
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	24 695	5 505
Mouvements en prix de revient	1 930	19 190
Solde en prix de revient	26 625	24 695
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	-	-
Valeur bilan au 31 décembre	26 625	24 695

NOTE 17 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT

17.1 Mouvements de l'exercice 2021

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(12 966)	-	(14 279)	(42)	14 036	(13 251)
Impôts courants - Actifs	7 274	-	2 273	61	(9 314)	294
Sous-total	(5 692)	-	(12 006)	19	4 722	(12 957)
Impôts différés - Actifs	29 168	-	(9 800)	(7 766)	-	11 602
Impôts différés - Passifs	(124 854)	-	(53 493)	(27 426)	-	(205 773)
Sous-total	(95 686)	-	(63 293)	(35 192)	-	(194 171)
TOTAL	(101 378)	-	(75 299)	(35 173)	4 722	(207 128)

17.2 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passifs	(2 437)	-	(879)	(11 868)	2 218	(12 966)
Impôts courants - Actifs	-	-	22	8	7 244	7 274
Sous-total	(2 437)	-	(857)	(11 860)	9 462	(5 692)
Impôts différés - Actifs	3 668	-	19 459	6 041	-	29 168
Impôts différés - Passifs	(133 628)	-	(7 596)	16 370	-	(124 854)
Sous-total	(129 960)	-	11 863	22 411	-	(95 686)
TOTAL	(132 397)	-	11 006	10 551	9 462	(101 378)

NOTE 18 STOCKS

5.1

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	-	-	-	10 160	1 785	8 375
Divers	-	-	-	147	-	147
Total	-	-	-	10 307	1 785	8 522

NOTE 19 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	-	-	-	306	-	306
État, créances d'impôt (hors IS)	5 983	-	5 983	3 086	-	3 086
Autres créances	7 764	-	7 764	1 240	-	1 240
Total	13 747	-	13 747	4 632	-	4 632

NOTE 20 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

20.1 Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
OPCVM de trésorerie	-	-
Liquidités	51 753	88 034
Total de la trésorerie	51 753	88 034

20.2 Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie à la clôture	51 753	88 034
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	88 034	30 659
Variation de la trésorerie	(36 281)	57 375

20.3 Analyse de la variation de la trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	88 034	30 659
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	88 034	30 659
Mouvements en prix de revient	(36 281)	57 375
Solde en prix de revient	51 753	88 034
Évaluation juste valeur au 31 décembre	-	-
Valeur bilan au 31 décembre	51 753	88 034

NOTE 21 CAPITAUX PROPRES

21.1 Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part :

- d'Établissements Peugeot Frères dans la filiale commune Peugeot 1810, portant la participation dans Stellantis ;

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de Peugeot Invest, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par Peugeot Invest a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

21.2 Composition du capital social

Le capital social de Peugeot Invest est composé de 24 922 589 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

21.3 Détail des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Capital de Peugeot Invest	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport de Peugeot Invest	158 410	158 410
Réserve légale de Peugeot Invest	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(11 071)	(12 009)
Écarts de change	11 043	(31 972)
Autres réserves	4 925 587	4 051 977
Résultats consolidés	456 456	134 065
Intérêts minoritaires	859 183	619 256
Total	6 427 072	4 947 191

5.1

21.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	1 537 233	1 612 307
Diminution des réévaluations suite à cessions	(999 332)	(71 322)
Réévaluations juste valeur à la clôture	-	-
Actifs financiers non courants	754 904	(3 256)
Couvertures de taux	4 366	(496)
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	1 297 171	1 537 233
Impôts différés (b)	69 931	70 891
Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)	1 367 102	1 608 124

21.5 Détail des réévaluations par type de poste

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation	1 302 562	1 546 990
Couvertures de taux	(5 391)	(9 757)
Total	1 297 171	1 537 233

21.6 Titres d'autocontrôle

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres. Au 31 décembre 2021, la société détient 122 693 actions propres.

(en nombre d'actions)	31/12/2021	31/12/2020
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2018	-	10 540
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2019	48 180	48 180
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2020	71 310	71 423
Contrat de liquidité	3 203	3 900
Total	122 693	134 043

21.7 Actions gratuites**A. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES 2019, 2020 ET 2021**

Conformément aux autorisations données par les Assemblées générales du 17 mai 2018 et du 19 mai 2020, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 15 mai 2019, du 25 mars 2020 et du 24 mars 2021, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou de sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif net réévalué de Peugeot Invest et de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) :

- entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2021 pour le plan de l'exercice 2019 ;
- entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2022 pour le plan de l'exercice 2020 ;
- entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023 pour le plan de l'exercice 2021.

B. SITUATION DES PLANS AU 31 DÉCEMBRE 2021

La charge de personnel associée à chaque plan est évaluée selon IFRS 2 et constatée par la contrepartie des capitaux propres. Le détail des plans est le suivant :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre maximum d'actions attribuables	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)	Nombre maximum d'actions attribuables	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)
Plan d'attribution 2018 ⁽¹⁾	-	148	10 540	(611)
Plan d'attribution 2019 ⁽²⁾	48 180	1 276	48 180	1 362
Plan d'attribution 2020	116 713	1 669	116 713	1 252
Plan d'attribution 2021	44 993	979	-	-
Total		4 072		2 003

(1) Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites ont été attribuées à hauteur de 33 % pour le plan de l'exercice 2018.

(2) Le plan 2019 devrait être réalisé à hauteur de 92,6 %, les conditions de performance relative n'ayant pas été atteintes en totalité. Les actions gratuites des plans 2020 et 2021 devraient être attribuées à 100 %.

NOTE 22 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

22.1 Situation au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires	692 500	692 500
Emprunts bancaires		
Peugeot Invest	500 420	413 420
Peugeot 1810	53 580	53 580
SCA Château Guiraud	-	9 429
Engagements de souscription et titres non libérés	558 038	527 502
Instruments dérivés⁽¹⁾	7 268	13 154
Obligations locatives⁽²⁾	2 348	2 917
Divers	(2)	4
Total passifs financiers non courants	1 814 152	1 712 506
Emprunts bancaires		
SCA Château Guiraud	-	3 664
Instruments dérivés⁽¹⁾	-	-
Obligations locatives⁽²⁾	569	554
Intérêts courus sur emprunts	6 067	5 498
Divers	-	4
Total passifs financiers courants	6 636	9 720
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	1 820 788	1 722 226

(1) Les lignes de crédit de Peugeot Invest ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe contre taux variable à hauteur de 250 000 milliers d'euros. La juste valeur de ces instruments s'élève au 31 décembre 2021 à 7 268 milliers d'euros. Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 250 189 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 243 626 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Tous les autres engagements sont exprimés en euro.

(2) Passif résultant de l'obligation de paiement des loyers du siège social de la société Peugeot Invest.

22.2 Échéancier au 31/12/2021

Échéances (en milliers d'euros)	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	212 500	480 000	692 500
Emprunts bancaires				
- Emprunts Peugeot Invest	-	500 420	-	500 420
- Emprunts Peugeot 1810	-	53 580	-	53 580
Instruments dérivés	-	7 268	-	7 268
Obligations locatives	569	2 348	-	2 917
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	-	558 038	-	558 038
Intérêts courus sur emprunts et divers	6 067	(2)	-	6 065
Total⁽²⁾	6 636	1 334 152	480 000	1 820 788

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins de 1 an est la suivante : 6 636 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 0 millier d'euros entre 3 et 12 mois.

22.3 Échéancier au 31/12/2020

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	212 500	480 000	692 500
Emprunts bancaires				
- Emprunts Peugeot Invest	-	393 420	20 000	413 420
- Emprunts Peugeot 1810	-	53 580	-	53 580
- Emprunts SCA Château Guiraud	3 664	672	8 757	13 093
Instruments dérivés	-	13 154	-	13 154
Obligations locatives	554	2 366	551	3 471
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	527 502	-	527 502
Intérêts courus sur emprunts et divers	5 502	4	-	5 506
Total⁽²⁾	9 720	1 203 198	509 308	1 722 226

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins de 1 an est la suivante : 9 599 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 121 milliers d'euros entre 3 et 12 mois.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2021 et 2023 pour 200 000 milliers d'euros, ont été renouvelées pour 300 000 milliers d'euros avec des échéances de 2023 à 2024.

Une nouvelle ligne de crédit a été souscrite pour un montant total de 40 000 milliers d'euros à échéance de 2024.

22.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Participations non consolidées		
Titres non cotés	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		
Fonds de capital transmission	260 866	189 538
Fonds de capital développement	29 636	25 691
Fonds de croissance technologique	128 700	101 517
Fonds immobilier	43 771	48 950
Autres fonds	6 456	11 118
Co-investissements	88 609	150 688
Total	558 038	527 502

22.5 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2021		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50 %
	10 000	-	2026	2,60 %
	300 000	-	2026	1,88 %
	20 000	-	2027	3,00 %
	150 000	-	2030	2,60 %
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	186 000	-	2023	Taux variable
	80 000	-	2024	Taux variable
	214 420	-	2025	Taux variable
	20 000	-	2026	Taux variable
Emprunts bancaires				
- Peugeot 1810	53 580	-	2025	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	558 038	-	-	-
Instruments dérivés	7 268	-	-	-
Obligations locatives	2 348	569		
Divers	(2)	6 067	-	-
Total passifs financiers	1 814 152	6 636		

22.6 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2020		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50%
	10 000	-	2026	2,60%
	300 000	-	2026	1,88%
	20 000	-	2027	3,00%
	150 000	-	2030	2,60%
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	20 000	-	2022	Taux variable
	127 000	-	2023	Taux variable
	60 000	-	2024	Taux variable
	186 420	-	2025	Taux variable
	20 000	-	2026	Taux variable
Emprunts bancaires				
- Peugeot 1810	53 580	-	2025	Taux variable
- SCA Château Guiraud				
• Emprunts	2 483	154	2020 à 2034	Taux fixe
	6 946	-	-	Taux variable
• Warrants et facilités de trésorerie	-	3 510	2020	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	527 502	-	-	-
Instruments dérivés	13 154	-	-	-
Obligations locatives	2 917	554		
Divers	4	5 502	-	-
Total passifs financiers	1 712 506	9 720		

NOTE 23 PROVISIONS

23.1 Mouvements de l'exercice 2021

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2021
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	733	-	49	80	-	702
Total	733	-	49	80	-	702

23.2 Mouvements de l'exercice 2020

(en milliers d'euros)	01/01/2020	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2020
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	585	-	190	42	-	733
Total	585	-	190	42	-	733

NOTE 24 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

24.1 Engagements de la société Peugeot Invest

Les salariés de la société Peugeot Invest bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires :
3 personnes, actuellement retraitées;
- indemnités de départ : 26 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2021.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 0,85 % (0,35 % en 2020);
- taux d'inflation : 1,90 %;
- taux d'augmentation des salaires :
inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2021 à 324 milliers d'euros; ces engagements étaient couverts à hauteur de 19 milliers d'euros par des fonds externes; la différence, soit 305 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2021 à 871 milliers d'euros; ils étaient couverts à hauteur de 483 milliers d'euros par des fonds externes; la différence, soit 388 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

NOTE 25 AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avances clients à plus de 1 an	-	-
Total autres dettes non courantes	-	-
Avances clients	-	117
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	4 157	4 697
Autres dettes	6 924	11 729
Total autres dettes courantes	11 081	16 543
TOTAL AUTRES DETTES	11 081	16 543

NOTE 26 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
(Augmentation) Diminution des stocks	10 306	(872)
(Augmentation) Diminution des créances	(9 115)	(1 516)
Variation des impôts	7 265	3 255
Augmentation (Diminution) des dettes	(5 462)	5 088
Total des variations du besoin en fonds de roulement	2 994	5 955

NOTE 27 INSTRUMENTS FINANCIERS

27.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2021

(en milliers d'euros)	31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	5 834 161	5 834 161	-	5 834 161	-	-	-
TIAP	2 209 917	2 209 917	2 209 917	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	9 205	9 205	-	-	9 205	-	-
Autres créances	17 420	17 420	-	-	17 420	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 753	51 753	51 753	-	-	-	-
Actifs	8 122 456	8 122 456	2 261 670	5 834 161	26 625	-	-
Passifs financiers non courants	1 814 152	1 814 152	-	-	558 038	1 248 846	7 268
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	6 636	6 636	-	-	-	6 636	-
Autres dettes courantes	11 081	11 081	-	-	11 081	-	-
Passifs	1 831 869	1 831 869	-	-	569 119	1 255 482	7 268

27.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2020

(en milliers d'euros)	31/12/2020		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	4 737 821	4 737 821	-	4 737 821	-	-	-
TIAP	1 607 056	1 607 056	1 607 056	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	9 205	9 205	-	-	9 205	-	-
Autres créances	15 490	15 490	-	-	15 490	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 034	88 034	88 034	-	-	-	-
Actifs	6 457 606	6 457 606	1 695 090	4 737 821	24 695	-	-
Passifs financiers non courants	1 712 506	1 712 506	-	-	527 502	1 171 850	13 154
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	9 720	9 720	-	-	-	9 720	-
Autres dettes courantes	16 543	16 543	-	-	16 543	-	-
Passifs	1 738 769	1 738 769	-	-	544 045	1 181 570	13 154

27.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	313 872	19 515	294 357	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(28 737)	-	-	-	(28 737)	-
Réévaluation	291 622	291 622	-	-	-	-
Résultats de cession	34 455	34 455	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	611 212	345 592	294 357	-	(28 737)	-

27.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2020

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	22 705	5 811	16 894	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(27 790)	-	-	-	(27 790)	-
Réévaluation	142 567	142 567	-	-	-	-
Résultats de cession	61 324	61 324	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	198 806	209 702	16 894	-	(27 790)	-

27.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2021

Répartition par type de niveau :

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	4 919 964	-
TIAP	32 925	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 753	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	914 197	-
TIAP	2 176 992	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	2 261 670	5 834 161	-

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-
Passifs financiers non courants	-	7 268
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	7 268

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2021	2 070 535
Achats (+)	1 044 515
Cessions/Remboursements (-)	(494 243)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	344 075
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	126 307
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
Valeur au 31 décembre 2021	3 091 189

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Stellantis, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

27.6 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2020

Répartition par type de niveau :

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	4 253 068	-
TIAP	21 374	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 034	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	484 753	-
TIAP	1 585 682	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	1 695 090	4 737 821	-

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-
Passifs financiers non courants	-	13 154
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	13 154

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2020	1 976 561
Achats (+)	566 285
Cessions/Remboursements (-)	(475 069)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	(49 126)
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	51 884
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
Valeur au 31 décembre 2020	2 070 535

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Peugeot SA, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

NOTE 28 GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ces risques.

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'analyses en amont qui sont partagées par l'équipe d'investissement avec le Comité exécutif. Si nécessaire, les dossiers sont revus par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

La valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés, ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours.

Les risques de taux et de change font également l'objet d'une évaluation sous la supervision du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

28.1 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2021

Les actifs de Peugeot Invest sont constitués d'une participation de 7,2% dans le capital du groupe Stellantis, ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

Peugeot Invest, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des investissements et des participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes Compagnie industrielle de Delle (CID), LISI, les sociétés Zéphyr Investissement, LDAP, Redford EU II et USA II, Lapillus II et Financière Guiraud SAS, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises

associées »), Peugeot Invest est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont Peugeot Invest détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, Peugeot Invest rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés en « actifs financiers non courants » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

INFORMATION PAR TYPE D'ACTIF ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres cotés		
Actions zone Europe	4 932 735	4 265 490
Actions zone Amérique	156 544	114 393
Titres non cotés		
Actions zone Europe	659 008	370 059
Capital-investissement zone Europe	1 092 581	848 369
Capital-investissement zone Afrique	111 285	138 373
Capital-investissement zone Amérique	691 154	481 373
Capital-investissement zone Asie	426 186	150 488
Autres actifs financiers non courants	1 210	1 027
Valeur bilan au 31 décembre	8 070 703	6 369 572

TABLEAU DE SENSIBILITÉ EN MATIÈRE DE COURS

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Actifs financiers non courants						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	4 919 964	3 935 971	5 903 957	4 253 068	3 402 454	5 103 682
Titres non cotés	914 197	777 067	1 051 327	484 753	412 040	557 466
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	2 209 917	1 879 532	2 540 302	1 607 056	1 391 130	1 822 982
Autres actifs financiers non courants	26 625	26 625	26 625	24 695	24 695	24 695
Total	8 070 703	6 619 195	9 522 211	6 369 572	5 230 319	7 508 825

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

28.2 Gestion du risque de liquidité

Peugeot Invest a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

Peugeot Invest a par ailleurs procédé :

- en 2017, à deux émissions obligataires privées (Euro PP), pour un montant total de 242,5 M€, dont les échéances s'étalent de 2025 à 2027.
- en 2019, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 300 M€ à échéance de 2026.
- en 2020, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 150 M€ à échéance de 2030.

Au 31 décembre 2021, les lignes de crédit ou d'emprunts du groupe Peugeot Invest s'élèvent à 1 846,9 M€, dont 654 M€ non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en M€)		31/12/2021	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
Emprunts bancaires	Nominal	654	50	304	210	60	30
Total		654	50	304	210	60	30

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants

nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		31/12/2021	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts obligataires	Nominal	692 500	-	-	-	212 500	480 000	692 500
	Intérêts	4 817	15 697	15 697	15 697	10 462	24 413	81 966
Emprunts bancaires	Nominal	554 000	-	186 000	80 000	214 420	20 000	500 420
	Intérêts	1 250	6 003	5 482	3 693	1 670	150	16 998
	Total	1 252 567	21 700	207 179	99 390	439 052	524 563	1 291 884
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	Nominal	558 038	-	-	-	-	558 038	558 038
Instruments dérivés		7 268	3 365	3 365	3 365	-	-	10 095
Obligations locatives		2 917	568	584	599	614	552	2 917
Divers		(2)	(2)	-	-	-	-	(2)
Total		1 820 788	25 631	211 128	103 354	439 666	1 083 153	1 862 932

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à 5 ans.

Pour Peugeot Invest, aucune ligne de crédit n'est à échéance en 2021.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par Peugeot Invest sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) < 1.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres (a) < 0,5.

(a) La valeur des titres est égale à l'Actif brut réévalué du groupe Peugeot Invest tel que déterminé dans le calcul de l'Actif net réévalué.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2021, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) = 0,46.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,17.

Pour le calcul au 31 décembre 2021, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2021.

Les covenants sont respectés.

31/12/2021

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	-	522 500	170 000	692 500
Taux variables	-	554 000	-	554 000
Total emprunts avant gestion	-	1 076 500	170 000	1 246 500
Instruments financiers dérivés	-	250 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	-	772 500	170 000	942 500
Taux variables	-	304 000	-	304 000
Total emprunts après gestion	-	1 076 500	170 000	1 246 500

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2021, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,572 % contre -0,545 % au 31 décembre 2020.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à -0,533 % au 28 février 2022.

Peugeot Invest est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes/Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Lorsque les rendements des placements à court terme sont négatifs, la trésorerie disponible est laissée en liquidités.

28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe Peugeot Invest est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (*swaps*) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2021, la dette bancaire portée par Peugeot Invest est couverte à hauteur de 250 000 milliers d'euros par des *swaps* dont les taux fixes sont compris entre 0,699 % et 0,809 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2020

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	154	213 172	481 811	695 137
Taux variables	3 510	447 000	26 946	477 456
Total emprunts avant gestion	3 664	660 172	508 757	1 172 593
Instruments financiers dérivés	110 000	140 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	110 154	353 172	481 811	945 137
Taux variables	(106 490)	307 000	26 946	227 456
Total emprunts après gestion	3 664	660 172	508 757	1 172 593

28.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles Peugeot Invest détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe Peugeot Invest possède des titres de participation libellés en MUR et des parts dans des fonds de capital investissement libellés en USD.

Le groupe Peugeot Invest consolide par mise en équivalence des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est en USD.

La ventilation des actifs financiers non courants par zone géographique est donnée ci-dessus en Note 29.1.

Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2021			
Titres mis en équivalence	31 201	-	-
Actifs financiers non courants	1 423 659	5 611	14 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 177	125	-
Passifs financiers non courants			
Engagements de souscription et titres non libérés	(250 188)	-	-
Dettes courantes	(825)	-	-
Position nette avant couverture	1 252 024	5 736	14 252
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Position nette après couverture	1 252 024	5 736	14 252

Compte tenu des positions au 31 décembre 2021 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 125 202 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest diminueraient globalement de 573 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 1 425 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2020				
Titres mis en équivalence	23 501	-	-	-
Actifs financiers non courants	1 140 887	-	-	8 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 425	4	52	-
Passifs financiers non courants				
Engagements de souscription et titres non libérés	(243 658)	-	-	-
Dettes courantes	(12)	-	(1 763)	-
Position nette avant couverture	1 000 143	4	(1 711)	8 952
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
Position nette après couverture	1 000 143	4	(1 711)	8 952

Compte tenu des positions au 31 décembre 2020 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 100 014 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat;
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 171 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat;
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 895 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

28.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 29 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Peugeot Invest, un des trois premiers actionnaires de Stellantis, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier qui reste marginal en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant principalement l'activité immobilière. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

29.1 Information sectorielle au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	Groupe Stellantis	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	266 213	47 659	-	-	-	313 872
Résultat net sur cessions	-	34 455	-	-	-	34 455
Plus et moins values latentes	-	291 622	-	-	-	291 622
Produits de l'activité	-	-	-	5 950	-	5 950
Produits des activités ordinaires	266 213	373 736	-	5 950	-	645 899
Frais d'administration générale	(181)	(4 287)	-	(273)	(31 375)	(36 116)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	(560)	-	(28 133)	(44)	-	(28 737)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	265 472	369 449	(28 133)	5 633	(31 375)	581 046
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	12 692	-	-	-	12 692
Résultat consolidé avant impôt	265 472	382 141	(28 133)	5 633	(31 375)	593 738
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(75 299)	(75 299)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	265 472	382 141	(28 133)	5 633	(106 674)	518 439
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	26 700	3 485	30 185
Participations dans les entreprises associées	-	300 383	-	-	-	300 383
Actifs financiers non courants	3 741 470	4 328 023	-	-	1 210	8 070 703
Impôts différés actifs	557	81	1 877	-	9 087	11 602
Actifs courants	-	-	51 655	98	14 041	65 794
TOTAL DE L'ACTIF	3 742 027	4 628 487	53 532	26 798	27 823	8 478 667
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	558 038	1 253 768	-	2 346	1 814 152
Passifs financiers courants	-	-	6 067	-	569	6 636
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	6 427 072	6 427 072
Autres passifs	57 995	140 311	-	5 174	27 327	230 807
TOTAL DU PASSIF	57 995	698 349	1 259 835	5 174	6 457 314	8 478 667
INVESTISSEMENTS NETS	-	129 297	-	(2 472)	69	126 894

29.2 Information sectorielle au 31/12/2020

(en milliers d'euros)	Groupe PSA	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	22 705	-	-	-	22 705
Résultat net sur cessions	-	61 324	-	-	-	61 324
Plus et moins values latentes	141 683	884	-	-	-	142 567
Produits de l'activité	-	-	-	7 934	-	7 934
Produits des activités ordinaires	141 683	84 913	-	7 934	-	234 530
Frais d'administration générale	(9 290)	(921)	-	(3 380)	(23 379)	(36 970)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	(35)	-	(27 507)	(248)	-	(27 790)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	132 358	83 992	(27 507)	4 306	(23 379)	169 770
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	(14 420)	-	-	-	(14 420)
Résultat consolidé avant impôt	132 358	69 572	(27 507)	4 306	(23 379)	155 350
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(15 792)	(15 792)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	132 358	69 572	(27 507)	4 306	(39 171)	139 558
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	38 790	4 166	42 956
Participations dans les entreprises associées	-	274 355	-	-	-	274 355
Actifs financiers non courants	2 879 439	3 489 003	-	128	1 002	6 369 572
Impôts différés actifs	6 462	172	3 397	20	19 117	29 168
Actifs courants	-	-	87 626	9 951	10 885	108 462
TOTAL DE L'ACTIF	2 885 901	3 763 530	91 023	48 889	35 170	6 824 513
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	527 502	1 172 654	9 429	2 921	1 712 506
Passifs financiers courants	-	-	5 439	3 723	558	9 720
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	4 947 191	4 947 191
Autres passifs	37 742	79 022	-	8 318	30 014	155 096
TOTAL DU PASSIF	37 742	606 524	1 178 093	21 470	4 980 684	6 824 513
INVESTISSEMENTS NETS	227 691	(27 505)	-	381	-	200 567

5.1

NOTE 30 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

30.1 Entreprises associées

Au 31 décembre 2021, les avances en compte courant accordées par Peugeot Invest aux entreprises associées sont les suivantes :

- OPCI Lapillus II pour 1 717 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 1 %.
- Redford USA II Holdings pour 3 119 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 8 %.

- LDAP pour 25 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base du taux LIBOR 3 mois majoré de 1,5 %.

30.2 Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de Peugeot Invest.

NOTE 31 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	995	854
Rémunération des membres des organes de direction	1 259	1 386
Total	2 254	2 240

NOTE 32 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	654 000	741 000
Réservations vins primeurs (commandes)	-	117
Engagements donnés		
Cautions données sur emprunt	26 586	41 360

Autres engagements

En garantie des contrats de prêts accordés par CACEIS, Peugeot Invest a consenti un nantissement de premier rang sur 18 096 564 actions Peugeot SA.

NOTE 33 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Mazars		SEC3	
	2021	2020	2021	2020
Certification des comptes				
Émetteur	46	57	51	48
Filiales intégrées globalement	46	45	34	44
Sous-total	92	102	85	92
	79 %	89 %	77 %	83 %
Services autres que la certification des comptes				
Émetteur	15	10	15	10
dont : - rapport sur les conventions réglementées	1	1	1	1
- revue du rapport de gestion	4	4	4	4
- revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise	5	5	5	5
- revue du reporting ESEF	5	-	5	-
Filiales intégrées globalement	10	3	11	9
dont : - rapport sur les conventions réglementées	1	1	2	3
- revue du rapport de gestion	2	2	4	6
- acompte dividende	3	-	3	-
- fusion Stellantis	4	-	2	-
Sous-total	25	13	26	19
	21 %	11 %	17 %	17 %
TOTAL	117	115	111	111

NOTE 34 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Suite à la publication d'un livre mettant en cause ORPEA, au débat public qu'il engendre sur la prise en charge des personnes âgées dépendantes et aux conséquences qui en découlent, le Conseil d'administration d'ORPEA, dont Peugeot Invest est membre, s'est engagé à faire toute la lumière sur le sujet. Il a mandaté deux cabinets de conseil pour conduire une évaluation indépendante portant sur ces allégations et mis fin au mandat du directeur général. Le cours de Bourse d'ORPEA au 21 mars 2022 affichait une baisse de 59 % depuis le début de l'année.

La guerre en Ukraine est une tragédie qui crée des incertitudes dans le monde entier. L'Ukraine et la Russie ne représentent pas des marchés significatifs pour les participations de Peugeot Invest. Les conséquences du conflit sont encore très difficiles à évaluer et l'incertitude qui en résulte a fait baisser la valeur boursière des actifs cotés de Peugeot Invest.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Peugeot Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations –

Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de la Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur

leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

Notes 16 et 27 des comptes consolidés.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante d'instruments financiers, actifs évalués à la juste valeur. Ces instruments financiers sont majoritairement classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global et en actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Au bilan, ces actifs sont respectivement inscrits dans les rubriques « Participations non consolidées » et « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ».

Cette juste valeur est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments : utilisation de prix cotés sur un marché actif (instruments classés en niveau 1 dans les annexes), d'évaluations basées sur des données observables sur le marché (instruments classés de niveau 2 dans les annexes) ou d'évaluations basées sur des données non observables sur le marché (instruments classés en niveau 3 dans les annexes).

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation des instruments de niveau 3 comportent ainsi une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés. Ces instruments financiers actifs en niveau 3 représentent 3 091 M€ au 31 décembre 2021, répartis en 914 M€ de participations non consolidées et 2 177 M€ de titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers actifs et notamment les instruments financiers actifs classés en niveau 3 de juste valeur.

Pour ces actifs financiers, nous avons procédé à un back-testing des valorisations antérieures estimées par le Groupe avec les valorisations déterminées sur base des valeurs liquidative afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par le Groupe. En outre, sur un échantillon d'instruments financiers actifs, nous avons procédé à un contrôle des données retenues dans la valorisation au 31 décembre 2021 en obtenant pour :

- les TIAP, soit les dernières valeurs liquidatives communiquées par les sociétés de gestion ainsi que les mouvements réalisés entre la date de la dernière valeur liquidative et la date de clôture, tels que des appels de fonds et/ou des distributions soit les fiches de valorisation préparées par le Groupe ;
- les titres de participations non consolidées et non cotés, les fiches de valorisation préparées par le Groupe.

Nous avons également évalué le processus mis en place par le Groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres

obligations légales et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 9 juin 2011 pour le cabinet Mazars et du 7 juin 2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 11^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 22^e année.

**Responsabilités de la direction
et des personnes constituant
le gouvernement d'entreprise
relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des Commissaires
aux comptes relatives à l'audit
des comptes consolidés**

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

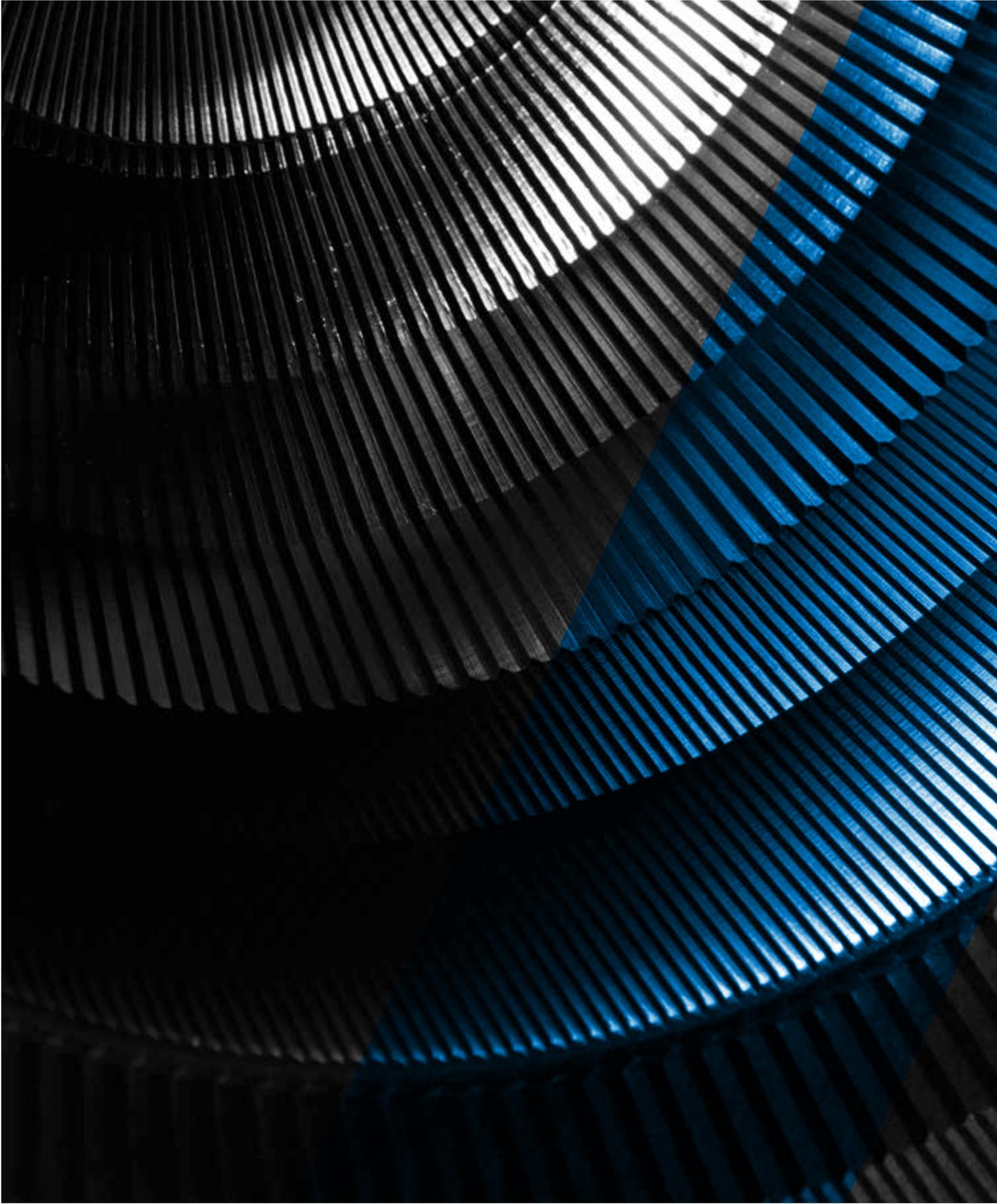
Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense et à Paris, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN





5.2

Comptes sociaux

Compte de résultat	215
Bilan	216
Tableau de flux de trésorerie	218
Notes annexes	219
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	237
Filiales et participations au 31 décembre 2021	237
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	238

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires	8 103	6 324
Autres produits de gestion courante	15	3
Produits d'exploitation	8 119	6 327
Autres achats et charges externes	(8 747)	(20 733)
Impôts, taxes et versements assimilés	(792)	(1 195)
Salaires et traitements	(5 274)	(5 083)
Charges sociales	(9 162)	(6 133)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(221)	(365)
Autres charges	(2 338)	(854)
Charges d'exploitation	(26 533)	(34 363)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(18 414)	(28 036)
Produits de participations	70 012	576 931
Reprises sur provisions et transferts de charges	125	783
Produits nets sur cessions de TIAP	1 834	10 044
Produits financiers	71 971	587 758
Dotations aux amortissements et provisions	1	(1 139)
Intérêts et charges assimilées	(24 022)	(19 245)
Différences négatives de change	(488)	(1 884)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(180)	(1 276)
Charges financières	(24 688)	(23 543)
RÉSULTAT FINANCIER	47 283	564 214
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	28 868	536 178
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1	1 251 922
Reprises sur provisions et transferts de charges	722	1 880
Autres produits exceptionnels	224	866
Produits exceptionnels	947	1 254 668
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1)	(421 365)
Autres charges exceptionnelles	(953)	(2 587)
Charges exceptionnelles	(954)	(423 952)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(8)	830 716
Impôts sur les sociétés	3 631	(348)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32 492	1 366 547

Bilan au 31 décembre 2021

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021		31/12/2020	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	74	(74)	-	-
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	9	1 594	(956)	638	754
Immobilisations financières					
Titres de participation	10	2 187 672	-	2 187 672	2 187 673
Créances rattachées à des participations	10	1 562 085	-	1 562 085	1 477 310
Total participations		3 749 758	-	3 749 758	3 664 983
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	7 612	(44)	7 569	9 118
Autres immobilisations financières	11	1 585	-	1 585	1 362
Total immobilisations financières		3 758 955	(44)	3 758 911	3 675 463
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		3 760 623	(1 074)	3 759 549	3 676 217
ACTIF CIRCULANT					
Créances	12	16 549	-	16 549	9 325
Valeurs mobilières de placement	12/13	9 561	-	9 561	10 513
Disponibilités	12	26 314	-	26 314	48 498
Total trésorerie		26 314	-	26 314	48 498
Charges constatées d'avance	12	197	-	197	52
TOTAL ACTIF CIRCULANT		52 621	-	52 621	68 388
TOTAL DE L'ACTIF		3 813 243	(1 074)	3 812 170	3 744 605

Bilan au 31 décembre 2021

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	2 357 000	1 048 500
Report à nouveau	14	412	618
Résultat de l'exercice	14	32 492	1 366 547
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 575 778	2 601 539
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour pensions	15	701	652
Autres provisions pour charges	15	10 013	5 022
TOTAL PROVISIONS		10 714	5 674
DETTES			
Emprunts obligataires	16	697 317	697 317
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	501 076	414 007
Dettes fiscales et sociales	16	13 804	4 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	46	77
Dettes diverses	16	13 437	21 964
TOTAL DETTES		1 225 679	1 137 393
TOTAL DU PASSIF		3 812 170	3 744 605

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net de l'exercice	32 492	1 366 547
Variations nettes des amortissements et provisions	5 085	1 450
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(701)	(837 354)
Marge brute d'autofinancement	36 876	530 643
Variation du besoin en fonds de roulement	(6 052)	14 383
Flux nets de trésorerie d'exploitation	30 824	545 026
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(56)	(63)
Acquisitions de titres de participation	-	(43)
Acquisitions de titres immobilisés	(188)	(529)
Cessions de titres de participation	1	-
Cessions de titres immobilisés	3 266	12 311
Flux nets de trésorerie sur investissements	3 023	11 676
Dividendes versés aux actionnaires	(58 253)	(53 283)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	87 000	317 420
Variation nette autres actifs financiers	(84 778)	(799 559)
Flux nets de trésorerie sur opérations financières	(56 031)	(535 422)
Variation de la trésorerie	(22 184)	21 280
Trésorerie au début de l'exercice	48 498	27 218
Trésorerie en fin d'exercice	26 314	48 498
Détail de la trésorerie en fin d'exercice		
Disponibilités	26 314	48 498
Total	26 314	48 498

Notes annexes

Généralités

NOTE 1 – Règles et méthodes comptables..... 220

Résultat

NOTE 2 – Synthèse résultats analytiques
de gestion par secteur d'activité..... 224

NOTE 3 – Résultat sur titres
de participation..... 224

NOTE 4 – Résultat sur titres immobilisés
de l'activité de portefeuille
(TIAP) et autres immobilisations
financières 225

NOTE 5 – Résultat sur activité financière
et endettement..... 225

NOTE 6 – Résultat sur administration
générale 226

NOTE 7 – Impôt sur les sociétés..... 226

Bilan

NOTE 8 – Immobilisations incorporelles..... 227

NOTE 9 – Immobilisations corporelles..... 227

NOTE 10 – Participations et créances
rattachées à des participations..... 228

NOTE 11 – Titres immobilisés de l'activité
de portefeuille (TIAP)
et autres immobilisations
financières..... 229

NOTE 12 – Actif circulant 230

NOTE 13 – Actions propres 231

NOTE 14 – Capitaux propres..... 232

NOTE 15 – Provisions..... 233

NOTE 16 – Dettes..... 234

NOTE 17 – Éléments concernant
les entreprises liées
et les participations 235

Informations complémentaires

NOTE 18 – Engagements financiers..... 235

NOTE 19 – Rémunérations des dirigeants 235

NOTE 20 – Situation fiscale latente 236

NOTE 21 – Effectifs moyens 236

NOTE 22 – Événements postérieurs
à la clôture..... 236

NOTE 23 – Litiges 236

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dont le total est de 3 812 170 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 32 492 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Les notes n^{os} 1 à 23, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 21 mars 2022 par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suite à l'approbation des actionnaires le 31 mars 2021, FFP a changé de dénomination sociale pour prendre le nom de Peugeot Invest.

Au 31 décembre 2021, l'endettement de Peugeot Invest s'élève à 1 198 393 milliers d'euros, dont des emprunts obligataires pour 692 500 milliers d'euros et des tirages en cours sur les lignes de crédit pour 326 000 milliers d'euros.

Le bénéfice de l'exercice de 32 492 milliers d'euros est principalement composé :

- des dividendes en provenance de Peugeot 1810 pour 52 736 milliers d'euros, et des intérêts sur les avances en compte courant en faveur des filiales de 17 275 milliers d'euros ;
- des charges de l'endettement financier de 28 044 milliers d'euros ;
- des charges nettes d'administration générale pour 14 686 milliers d'euros ;
- du produit d'impôt sur les sociétés, résultant de l'intégration fiscale pour 3 641 milliers d'euros.

NOTE 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC n° 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 1 an
- Immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans
 - installations générales : 10 ans
 - mobilier de bureau : 10 ans

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur 1 an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (actif net réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Titres de participation non cotés

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture, et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins de 1 an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
 - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs ;

- soit par référence à l'actif net réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
- soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de Peugeot Invest ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest ;
- à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (*cf. supra*) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'actif net réévalué détenu par Peugeot Invest, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS NON COTÉS

Pour l'évaluation des actifs effectuée en interne, Peugeot Invest a intégré dans ses méthodologies d'évaluation les impacts de la crise sanitaire sur l'activité des investissements concernés.

Pour ce qui concerne les Fonds de Private Equity, une analyse des informations reçues des sociétés de gestion et de l'évolution des valorisations du portefeuille sur les trois premiers trimestres de l'année 2021, a démontré que les valorisations au 30 septembre prennent bien en compte l'impact du Covid-19 sur les participations sous-jacentes. La méthode habituelle a donc été maintenue, en évaluant le portefeuille à partir des valorisations du 30 septembre de l'année communiquée par les sociétés de gestion, ajustées des flux de trésorerie nets du 4^e trimestre.

4. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement total de 940 milliers d'euros a été effectué auprès du prestataire financier pour la gestion du programme. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition des titres.

5. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

6. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat, ou à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les actions propres destinées à couvrir des plans futurs sont comptabilisées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la remise des actions gratuite aux bénéficiaires est probable, une provision pour charge de personnel est constatée au passif du bilan. Cette provision est évaluée en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires et est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

E. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

1. INDEMNITÉS DE DÉPART

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2021. La valeur d'actif des fonds étant inférieure au montant des engagements; une provision pour risque est comptabilisée au passif au 31 décembre 2021 pour 388 milliers d'euros.

2. RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2021, à 305 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

F. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société Peugeot Invest a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de 3 à 5 ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes de 1 mois à 1 an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Peugeot Invest a émis des emprunts obligataires à taux fixe, à des échéances de 7 à 10 ans. Les frais d'émission des emprunts sont constatés en charge en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

H. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins de 1 an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

I. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, Peugeot Invest a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de Peugeot Invest, est composé :

- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

J. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2021	2020
Titres de participation	3	69 895	1 399 014
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	1 695	8 328
Résultat sur activité financière et endettement	5	(28 044)	(27 413)
Administration générale	6	(14 686)	(13 035)
Résultat brut (avant IS)		28 861	1 366 894
Impôts sur les sociétés	7	3 631	(348)
RÉSULTAT NET		32 492	1 366 547

NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

(en milliers d'euros)	2021	2020
Dividendes		
Peugeot 1810	52 736	-
Safran	0	-
Peugeot Invest Assets	-	562 651
	52 737	562 651
Intérêts des avances en comptes courants	17 275	14 279
Plus-values sur cessions	-	830 557
Total des produits	70 012	1 407 487
Honoraires	(30)	(8 433)
Commissions Equity Swap	-	(40)
Intérêts des avances en comptes courants	(86)	-
Total des charges	(116)	(8 473)
Résultat brut	69 895	1 399 014
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	69 895	1 399 014

NOTE 4 RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Plus-values sur cessions	1 834	10 044
Total des produits	1 834	10 044
Moins-values sur cessions	(180)	(1 276)
Honoraires	(84)	(84)
Total des charges	(264)	(1 360)
RÉSULTAT BRUT	1 570	8 684
Provisions constituées (-)	(0)	(1 139)
reprises (+)	125	783
RÉSULTAT	1 695	8 328

NOTE 5 RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021	2020
Emprunts		
Charges d'intérêts	(23 936)	(19 245)
Commissions	(3 620)	(5 474)
Honoraires et frais	-	(1 282)
Pertes de change	(488)	(1 412)
Valeurs mobilières de placement		
Total des charges	(28 044)	(27 413)
RÉSULTAT BRUT	(28 044)	(27 413)
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	(28 044)	(27 413)

NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE*(en milliers d'euros)*

	2021	2020
Prestations de services	6 196	6 135
Loyers	1	189
Autres produits	1 922	3
Total des produits	8 119	6 327
Personnel	(15 340)	(12 079)
Autres charges externes	(6 355)	(5 892)
Impôts et taxes	57	(363)
Jetons de présence	(995)	(854)
Dotations aux amortissements	(172)	(175)
Total des charges	(22 804)	(19 362)
RÉSULTAT	(14 686)	(13 035)

NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*(en milliers d'euros)*

	2021	2020
Impôt des filiales	13 441	-
Impôt dû au titre de l'exercice	(9 801)	-
Impôt sur exercices antérieurs	(10)	(348)
RÉSULTAT	3 631	(348)

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 74 milliers d'euros, amorties pour un total de 74 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9.1 Situation au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Amortissements	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	(381)	290	357
Matériel de bureau et matériel informatique	234	(165)	69	57
Mobilier	685	(410)	275	340
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 590	(956)	634	754
Immobilisations corporelles en cours	4	-	4	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 594	(956)	638	754

9.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	-	-	671
Matériel de bureau et matériel informatique	236	48	(50)	234
Mobilier	681	4	-	685
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588	51	(50)	1 590
Immobilisations corporelles en cours	-	4	-	4
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 588	56	(50)	1 594

9.3 Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	314	67	-	381
Matériel de bureau et matériel informatique	179	36	(50)	165
Mobilier	342	68	-	410
TOTAL AMORTISSEMENTS	834	171	(50)	956

NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 Situation au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Safran	468		83,33	39	-	-	39	39
Titres non cotés								
Peugeot 1810	1 171 920 822	76,50	1,08	1 271 140	-	-	1 271 140	1 271 140
Peugeot Invest Assets	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
Maillot II			0,00	-	-	-	-	1
Peugeot Invest UK Ltd.	1		0,95	-	-	-	-	-
Total titres de participations				2 187 673	-	-	2 187 673	2 187 673
Peugeot Invest Assets				1 385 729	-	-	1 385 729	1 302 775
Peugeot 1810				176 356	-	-	176 356	174 535
Total créances rattachées à des participations				1 562 085	-	-	1 562 085	1 477 310
TOTAL PARTICIPATIONS				3 749 758	-	-	3 749 758	3 664 983

10.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Safran	468	39		-		-	468	39
Titres non cotés								
Peugeot 1810	1 171 920 822	1 271 140		-		-	1 171 920 822	1 271 140
Peugeot Invest Assets	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
Maillot II	80	1		-	(80)	(1)	-	-
Peugeot Invest UK Ltd.	1	-		-		-	1	-
Total titres de participations		2 187 673		-		(1)		2 187 672
Peugeot Invest Assets		1 302 775		82 954		-		1 385 729
Peugeot 1810		174 535		1 821		-		176 356
Total créances rattachées à des participations		1 477 310		84 775		-		1 562 085
TOTAL PARTICIPATIONS		3 664 983		84 775		(1)		3 749 758

NOTE 11 TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 Situation au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds de capital transmission	46	4 885	-	46	55
Fonds de capital développement	7 399	18 849	(18)	7 381	8 897
Fonds immobilier	135	2 043	-	135	135
Autres fonds	33	8	(25)	8	32
Total Fonds de capital-investissement	7 612	25 785	(44)	7 569	9 118
Autres	-	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	7 612	25 785	(44)	7 569	9 118
Dépôt de garantie	1 209	1 209	-	1 209	1 001
Contrat de liquidité (Note 13)	375	397	-	375	361
Total autres immobilisations financières	1 585	1 607	-	1 585	1 362
TOTAL	9 197	27 391	(44)	9 153	10 480

11.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds de capital transmission	55	18	(27)	46
Fonds de capital développement	9 037	171	(1 808)	7 399
Fonds immobilier	135	-	-	135
Autres fonds	61	-	(27)	33
Total Fonds de capital-investissement	9 287	188	(1 862)	7 612
Autres	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	9 287	188	(1 862)	7 612
Dépôt de garantie	1 001	208	-	1 209
Contrat de liquidité (Note 13)	361	9 410	(9 396)	375
Total autres immobilisations financières	1 362	9 618	(9 396)	1 585
TOTAL	10 649	9 806	(11 258)	9 197

11.3 Valeurs estimatives des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)**et autres immobilisations financières**

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds de capital transmission	55	55	4 977	46	46	4 885
Fonds de capital développement	9 037	8 897	15 355	7 399	7 381	18 849
Fonds immobilier	135	135	1 679	135	135	2 043
Autres fonds	61	32	32	33	8	8
Total Fonds de capital-investissement	9 287	9 118	22 042	7 612	7 569	25 785
Autres	-	-	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	9 287	9 118	22 042	7 612	7 569	25 785
Dépôt de garantie	1 001	1 001	1 001	1 209	1 209	1 209
Contrat de liquidité (Note 13)	361	361	369	375	375	397
Total autres immobilisations financières	1 362	1 362	1 370	1 585	1 585	1 607
TOTAL	10 649	10 480	23 412	9 197	9 153	27 391

NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État - Impôt sur les sociétés	-	-	-	7 244
État - Autres	794	-	794	186
Comptes courants Filiales	13 441	-	13 441	1 864
Autres créances	2 314	-	2 314	30
	16 549	-	16 549	9 325
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	9 561	-	9 561	10 513
Disponibilités				
Banques	26 314	-	26 314	48 498
	26 314	-	26 314	48 498
Charges constatées d'avance	197	-	197	52
TOTAL	52 621	-	52 621	68 388

NOTE 13 ACTIONS PROPRES

À la clôture, les actions propres détenues, soit 122 693 titres pour une valeur brute de 9 936 milliers d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Exercice précédent
Catégorie « Autres titres immobilisés » (Note 11)					
Titres affectés au contrat de liquidité	3 203	375	-	375	361
Catégorie « Valeurs mobilières de placement » (Note 12)					
Titres destinés à des plans futurs	-	-	-	-	-
Titres réservés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions	119 490	9 561	-	9 561	10 513
	119 490	9 561	-	9 561	10 513
TOTAL À LA CLÔTURE	122 693	9 936	-	9 936	10 874

13.1 Caractéristiques des plans d'attributions d'actions gratuites

<i>(en nombre de titres)</i>	2018	2019	2020	2021	Total
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 01/01/2021	10 653	48 180	116 713	-	175 546
Annulations/Attributions au cours de l'exercice ⁽¹⁾	(10 653)	-	-	44 993	34 340
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 31/12/2021	-	48 180	116 713	44 993	209 886
Date de mise en place	17/05/2018	15/05/2019	25/03/2020	24/03/2021	
Date d'échéance	17/05/2021	15/05/2022	25/03/2023	24/03/2024	

(1) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de mai 2020, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 24 mars 2021 a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 24 mars 2024, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite.

Suite à l'attribution de la totalité des actions gratuites du plan de l'exercice 2018 réalisé à 33 %, la provision constituée au titre de ce plan pour 745 milliers d'euros a été reprise sur l'exercice.

Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites seraient attribuées à hauteur de 92,6 % pour le plan de l'exercice 2019, et à 100 % pour les plans des exercices 2020 et 2021. Une provision pour charges de personnel a été constatée sur l'exercice pour un montant de 5 736 milliers d'euros au titre de ces plans. À la clôture la provision sur l'ensemble des plans d'attribution gratuite s'élève à 10 013 milliers d'euros (cf. Note 15).

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Composition du capital social

(en nombre d'actions)	2021	2020
Capital social au début de l'exercice	24 922 589	24 922 589
Capital social à la fin de l'exercice	24 922 589	24 922 589

Au 31 décembre 2021, le capital social de la société Peugeot Invest se compose de 24 922 589 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 € chacune.

14.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020	Décision d'affectation de l'AGO 12/05/2021	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 923	-	-	-	24 923
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	1 048 500	1 308 500	-	-	2 357 000
Report à nouveau	618	(206)	-	-	412
Résultat de l'exercice	1 366 547	(1 366 547)	-	32 492	32 492
TOTAL	2 601 539	(58 253)	-	32 492	2 575 778

NOTE 15 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À L'ACTIF					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Fonds de capital-investissement et co-investissements					
Fonds de capital-développement	140	-	-	(122)	18
Autres fonds	29	-	-	(3)	25
	169	-	-	(125)	44
Total TIAP	169	-	-	(125)	44
Total immobilisations financières	169	-	-	(125)	44
Actions propres	-	-	-	-	-
Total valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	169	-	-	(125)	44
AU PASSIF					
Provisions pour risques et charges					
Pour engagements de retraite	644	49	-	-	693
Pour engagements de médailles du travail	8	-	-	-	8
Pour charge de personnel (AGA - Note 13)	5 022	5 736	(746)	-	10 013
	5 674	5 785	(746)	-	10 714
TOTAL PASSIF	5 674	5 785	(746)	-	10 714
TOTAL GÉNÉRAL	5 842	5 785	(746)	(125)	10 757
Dont dotations et reprises					
d'exploitation	-	5 785	(746)	-	-
financières	-	-	-	(125)	-

NOTE 16 DETTES

(en milliers d'euros)	2021	2020
Emprunts obligataires		
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ - nominal	692 500	692 500
Emprunts obligataires - intérêts courus	4 817	4 817
	697 317	697 317
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (capital et intérêts courus) ⁽²⁾⁽³⁾	326 511	239 442
Autres emprunts (capital et intérêts courus)	174 565	174 565
	501 076	414 007
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	1 723	1 729
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	1 053	1 033
État - Impôt sur les sociétés	9 801	-
État - TVA	715	504
État - Autres	513	763
	13 804	4 028
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres et fonds de capital-investissement	46	77
	46	77
Autres dettes		
Comptes courants IS filiales	-	12 469
Autres créditeurs divers	13 437	9 495
	13 437	21 964
TOTAL	1 225 679	1 137 393

(1) Émission d'un emprunt obligataire de 150 000 milliers d'euros en date du 15/09/2020 à échéance 2030.

(2) Après application des conditions des contrats de *swaps*.

(3) Lignes de crédit autorisées de 980 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 326 000 milliers d'euros.

Échéances des emprunts et des dettes

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	4 817	522 500	170 000	697 317
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	656	500 420	-	501 076
Dettes fiscales et sociales	13 804	-	-	13 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	-	46	-	46
Autres dettes	13 437	-	-	13 437
TOTAL	32 713	1 022 966	170 000	1 225 679

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans.

NOTE 17 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2021		2020	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	2 187 673	-	2 187 673	-
Créances rattachées à des participations	1 562 085	-	1 477 310	-
Créances	-	-	1 864	-
Passif				
Autres dettes	11 002	-	12 469	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	6 196	-	6 135	-
Produits de participation	70 012	-	576 930	-

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe Peugeot Invest, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2021	2020
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	654 000	741 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	1 274	1 889
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
Échange de conditions d'intérêts	250 000	250 000
TOTAL	905 274	992 889

Autres engagements

Peugeot Invest a apporté sa garantie à hauteur de 26 586 milliers d'euros dans le cadre des financements obtenus par LDAP.

NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2021	2020
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	995	854
Rémunérations des membres des organes de direction	1 259	1 386
TOTAL	2 254	2 240

NOTE 20 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 22 188 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

NOTE 21 EFFECTIFS MOYENS

<i>(en nombre)</i>	2021	2020
Cadres	25	24
ETAM	2	2
TOTAL	27	26

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La guerre en Ukraine est une tragédie qui crée des incertitudes dans le monde entier. L'Ukraine et la Russie ne représentent pas des marchés significatifs pour les participations de Peugeot Invest. Les conséquences du conflit sont encore très difficiles à évaluer et l'incertitude qui en résulte a fait baisser la valeur boursière des actifs cotés de Peugeot Invest.

NOTE 23 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en €)	2021	2020	2019	2018	2017
I - Situation financière en fin d'exercice					
a - Capital social	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	25 072 589
b - Nombre d'actions émises	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	25 072 589
II - Résultat global des opérations					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	8 103 362	6 324 361	5 673 085	5 005 548	3 870 000
a - 2. Autres produits de l'activité courante ⁽¹⁾	70 026 922	57 693 136	73 692 886	50 731 920	44 679 848
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽²⁾	28 954 525	1 367 614 898	42 208 948	29 745 092	23 763 047
c - Impôt sur les bénéfices	3 630 959	(347 627)	7 326 520	4 282 450	159 101
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	32 491 787	1 366 546 545	52 090 881	32 750 039	31 581 021
e - Montant des bénéfices distribués		58 252 763	53 283 366	53 194 238	49 484 696
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽²⁾	1,31	54,86	1,99	1,37	0,95
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1,30	54,83	2,09	1,31	1,26
c - Dividende net distribué	2,65	2,35	2,15	2,15	2,00
IV - Personnel					
a - Nombre de salariés ⁽³⁾	27	26	24	22	18
b - Montant de la masse salariale	5 274 254	5 082 809	4 423 827	4 132 978	3 819 122
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	3 449 251	3 522 860	2 964 497	2 432 868	2 185 904

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Participations à 50% et plus		Participations inférieures à 10%
	Peugeot Invest Assets 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Peugeot 1810 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Autres
Capital	541 011	1 531 906	
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	385 353	126 210	
Quote-part de capital en %	100,00	76,50	
Valeur comptable des titres détenus			
Valeur brute	916 494	1 271 140	39
Valeur nette	916 494	1 271 140	39
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	1 385 729	165 354	
Montants des cautions et avals donnés par la société	-	-	
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	-	-	
Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	219 013	1 201 024	
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	52 736	

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Peugeot Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

– Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des titres de participation non cotés

Notes 1.B, 10 et 11 des comptes annuels.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le Groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante de titres. Ces actifs sont inscrits pour leur valeur historique. Ces actifs sont inscrits dans les rubriques Titres de participation et Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Le Code de commerce prescrit que la valeur d'inventaire de ces actifs doit être régulièrement vérifiée et au moins une fois par exercice.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à l'appréciation de la valeur d'inventaire de ces titres, telles que décrites à la note 1.B de l'annexe, comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés.

Les titres de participation représentent 2 188 M€ (nets des dépréciations) auxquels sont rattachées 1 562 M€ de créances. 99,99 % de ces titres sont constitués de titres de participation non cotés.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la valeur d'inventaire.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois la valorisation et la comptabilisation des titres de participation et notamment des titres non cotés.

Pour ces titres, nous avons procédé à une revue des valorisations antérieures effectuées, afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par la société.

Nous avons également évalué le processus mis en place par la société pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et de nos diligences en tant qu'auditeurs de ces entités, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité de Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, déterminée à travers la valorisation des actifs financiers détenus, est fondée sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des titres de participation publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 9 juin 2011 pour le cabinet Mazars et du 7 juin 2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 11^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 22^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

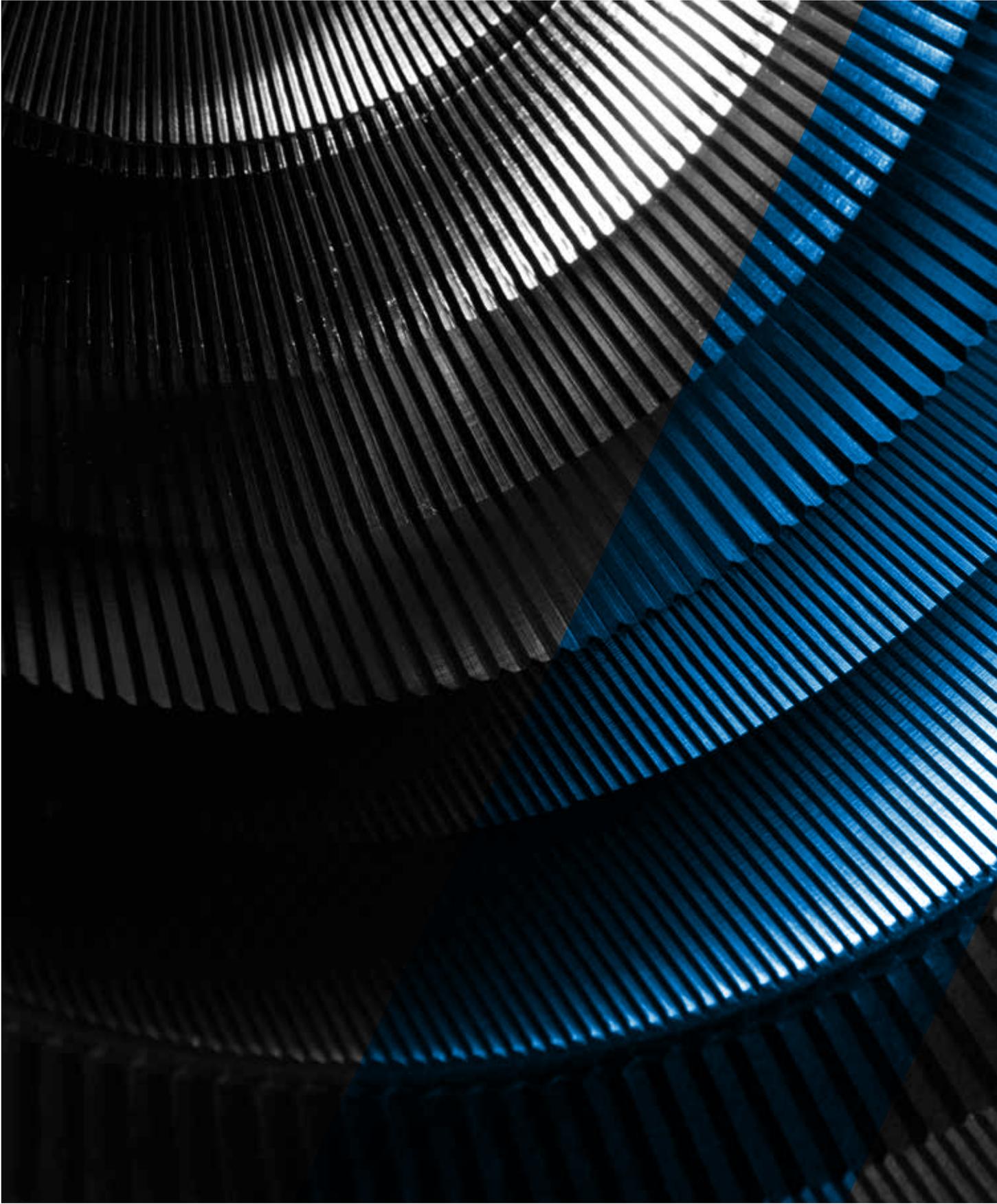
Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN





6

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022

6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	244
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	250
6.3	Participation aux Assemblées générales	252
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022	252

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

CONVENTION AVEC UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10% ET ENTRE DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Licence de marques entre Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères

Votre Conseil d'administration du 13 décembre 2021 a autorisé la signature d'une convention de licence de marques portant sur l'utilisation du nom et du logo « Peugeot Invest » entre votre société, en qualité de licencié, et Établissements Peugeot Frères, son actionnaire majoritaire, en qualité de titulaire des marques.

La convention a été conclue en date du 21 décembre 2021.

La conclusion de ce contrat de licence permet à votre société d'acquérir un droit sur le nom « Peugeot Invest » conféré par Établissements Peugeot Frères tant en France qu'à l'étranger et sécurise l'usage de ce nom par la Société dans son activité vis-à-vis des tiers.

En contrepartie de la licence, votre Société verse à Établissements Peugeot Frères une redevance annuelle de 3 % des dividendes perçus par Peugeot Invest au titre de ses participations, à l'exclusion de sa participation dans la société Peugeot 1810. L'assiette et le taux de redevance ont été définis sur la base des conclusions d'un rapport établi par un expert indépendant.

La charge constatée sur l'exercice s'élève à 1 610 458 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10% ET ENTRE DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Convention de prêt intragroupe au profit de la société Peugeot 1810

Votre Conseil d'administration du 5 novembre 2020 a autorisé la signature d'une convention de prêt intragroupe entre votre société Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810 (filiale détenue à 76,5% par Peugeot Invest), en qualité d'emprunteur.

La convention a été conclue en date du 19 novembre 2020.

Ce prêt a permis de financer l'acquisition de titres Peugeot SA dans le cadre du dénouement d'une opération d'*equity swap*, opération présentant de forts enjeux stratégiques dans le contexte de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 €;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03% par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810. Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 1 821 478 €;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AVEC UN MANDATAIRE SOCIAL ET AVEC DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Accord de principe (Memorandum of Understanding, « MoU ») entre Peugeot Invest et les sociétés Établissements Peugeot Frères et Peugeot SA, sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA.

Votre Conseil d'administration du 17 février 2014 a autorisé la signature d'un accord de principe (Memorandum of Understanding, « MoU ») sur l'entrée de Dong Feng Motors et de l'État français au capital de Peugeot SA, l'accord a été signé le 18 février 2014.

Les points essentiels du MoU sont les suivants :

- une égalité stricte des participations en capital et en droits de vote entre Dong Feng Motors, l'État français et Peugeot Invest / EPF à l'issue de l'opération, Peugeot Invest et EPF retrouvant l'exercice de leurs droits de vote double à l'issue d'une période de 2 ans;
- une représentation de Peugeot Invest / EPF au Conseil de surveillance de PSA identique aux représentations respectives de Dong Feng Motors et l'État français, soit 2 sièges chacun sur un total de 14. Six sièges seraient réservés à des indépendants, dont le président, et deux pour les salariés. Peugeot Invest / EPF auraient également la possibilité de nommer un censeur. En ce cas, Dong Feng Motors et l'État français auraient également la possibilité d'en nommer un chacun. Un représentant de Peugeot Invest / EPF exercerait la présidence du Comité stratégique.

Cette convention réglementée, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2021, a pris fin au 16 janvier 2021 dans le cadre de la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN

Rapport des Commissaires aux comptes**sur la réduction de capital***Assemblée générale du 12 mai 2022**Résolution n° 19*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

Rapport des Commissaires aux comptes**sur l'autorisation d'attribution d'actions****gratuites à émettre***Assemblée générale du 12 mai 2022**Résolution n° 20*

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'émission d'actions et de diverses
valeurs mobilières avec maintien ou avec
suppression du droit préférentiel
de souscription**

Assemblée générale du 12 mai 2022

Résolutions n^{os} 22 à 28

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue notamment par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

1) de lui déléguer pour une durée 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription (22^e résolution);
- émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public (23^e résolution);
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (24^e résolution);

- émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital à émettre, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (28^e résolution).

2) de l'autoriser par la 25^e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 23^e et 24^e résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital par émission d'action et de valeurs mobilières, susceptibles d'être réalisées en applications des 22^e, 23^e et 24^e résolutions, ne pourra excéder 10 M€.

Le montant nominal global des titres de créances donnant accès à des titres de capital susceptibles, d'être réalisés en applications des 22^e, 23^e et 24^e résolutions, ne pourra excéder 200 M€.

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 22^e à 24^e résolutions, dans les limites prévues dans ces résolutions, si vous adoptez la 26^e résolution, ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à émettre, dans le cadre d'options de surallocation en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés, dans les conditions prévues aux articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des 23^e, 24^e et 25^e résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre des 22^e à 28^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 23^e et 24^e résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale du 12 mai 2022

Résolution n° 29

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'épargne d'entreprise du groupe pour un montant maximal de 500 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 7 avril 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2020 et de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2021.

AG/ Résolution	Objet	Durée / Échéance	Plafond	Utilisation faite
AG 2021 16 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions.	18 mois 11/11/2022	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Utilisation partielle dans le cadre d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾
AG 2021 17 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres.	26 mois 11/07/2023	Dans la limite de 10 % du capital de la société	Aucune
AG 2020 17 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et des entités liées sous conditions de performance.	38 mois 18/07/2023	Dans la limite de 3 % du capital de la société et pour un maximum de 20 % au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux	Utilisation partielle pour le plan d'attribution d'actions gratuites 2021 et 2022 ⁽²⁾
AG 2020 18 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes.	26 mois 18/07/2022	10 000 000 €	Aucune
AG 2020 19 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 20 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 21 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune

(1) Au cours de l'exercice 2021, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché, acheté 85 478 actions au titre de la 15^e résolution de l'Assemblée générale du 19 mai 2020 puis de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2021.

(2) Les Conseils du 24 mars 2021 et du 21 mars 2022 ont procédé à l'attribution gratuite de 44 993 et 51 463 actions de performance au titre de cette résolution (0,39 % du capital de la société).

AG 2020 22 ^e	Autorisation à l'effet, en cas d'émission d'actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la société.	26 mois 18/07/2022	Dans la limite de 10% du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 27 ^e résolution	Aucune
AG 2020 23 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés.	26 mois 18/07/2022	N/A	Aucune
AG 2020 24 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois 18/07/2022	Dans la limite de 10% du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 27 ^e résolution	Aucune
AG 2020 25 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.	26 mois 18/07/2022	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de titres de créances donnant accès à des titres de capital : 200 000 000 €	Aucune
AG 2020 26 ^e	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe.	26 mois 18/07/2022	500 000 €	Aucune
AG 2020 27 ^e	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence.	26 mois 18/07/2022	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €	Aucune

6.3 Participation aux Assemblées générales

L'article 14 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, notamment les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative.

6.4 Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022

Décisions ordinaires

PREMIÈRE RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2021, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 32 491 787,41 €.

L'Assemblée générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 32 491 787,41 € et augmenté du montant des réserves distribuables de 2 357 000 000,00 € et du report à nouveau de 411 929,17 €, s'élève à 2 389 903 716,58 €.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- aux actions pour 66 044 860,85 € ;
- au poste « autres réserves » pour 2 323 000 000,00 € ;
- au poste « report à nouveau » pour 858 855,73 €.

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 21 mars 2022 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 2,65 € par action. L'Assemblée générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 20 mai 2022. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions auto détenues sera affectée au compte « report à nouveau ».

Ce dividende, lorsqu'il est versé à des actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis en principe à un prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (CSG-CRDS) au taux de 17,2 %. Les actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une année donnée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Dividende exercice 2020 décidé par l'AG 2021	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020	Dividende exercice 2018 décidé par l'AG 2019
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,35 €	2,15 €	2,15 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés,

du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2021 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve le contrat de licence de marques, conclu avec Établissements Peugeot Frères au cours de l'exercice 2021, qui y est mentionné.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Anne Lange en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Anne Lange pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Dominique Netter en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administratrice de Mme Dominique Netter pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de Mme Marie-Françoise Walbaum en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat

d'administratrice de Mme Marie-Françoise Walbaum pour une durée de 4 ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

HUITIÈME RÉOLUTION

Nomination de Mme Camille Roncoroni en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Camille Roncoroni en qualité d'administratrice, en remplacement de Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat d'administratrice de Mme Camille Roncoroni aura une durée de 4 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Nomination de M. Rodolphe Peugeot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer M. Rodolphe Peugeot en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Xavier Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat d'administrateur de M. Rodolphe Peugeot aura une durée de 4 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de Mme Béatrice Dumurgier en qualité d'administratrice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Mme Béatrice Dumurgier en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Christian Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat d'administratrice de Mme Béatrice Dumurgier aura une durée de 4 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination d'Établissements Peugeot Frères en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer Établissements Peugeot Frères en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Philippe Peugeot ayant démissionné de son mandat avec effet à l'issue de la présente Assemblée. Le mandat d'administrateur d'Établissements Peugeot Frères aura une durée de 4 ans et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Robert Peugeot au titre de son mandat de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L.22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Robert Peugeot au titre de son mandat de

président du Conseil d'administration, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à M. Bertrand Finet au titre de son mandat de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L.22-10-9, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L.22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Bertrand Finet au titre de son mandat de directeur général, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2022 telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

SEIZIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2022 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi

en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2022 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2022 au titre de son mandat de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2022 au titre de son mandat de directeur général, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2021 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 180 € par action soit un prix global maximum de 448 606 440 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'Autorité des marchés financiers et conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers;

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la 19^e résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 2 492 258 actions de 1 € de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 448 606 440 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 180 € par action, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de

l'exécution d'une transaction à laquelle la société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Décisions extraordinaires

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 22-10-62 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGTIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées, sous conditions de performance, dans la limite de 3 % du capital dont un maximum de 20 % pourront être attribués aux dirigeants mandataires sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles

L.225-197-1 et suivants, L.22-10-59 et L.22-10-60 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux ;
- décide que, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra dépasser 3 % du capital de la Société, cette limite étant appréciée selon les dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 20 % du nombre total d'actions dont l'attribution est autorisée au titre de la présente résolution ;
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 1 an, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de 1 an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation.
Il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;
- décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performances déterminées par le Conseil d'administration ;

- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions ;
- fixer, sous réserve de la durée minimale ci-dessus indiquée, la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement ;
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles et modifier les statuts en conséquence ;
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant maximal de 10 000 000 € par incorporation de réserves ou de primes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-130, L. 22-10-49 et L. 22-10-50 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux modalités ;
- 2/ fixe à 10 000 000 euros le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation, étant précisé qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution d'actions de performance ;
- 3/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues selon les modalités prévues par la réglementation applicable, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 22-10-49 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital à émettre ne pourra excéder 200 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies;
- 3/ décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
- les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis;
 - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites;
- 4/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence;
- 5/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit, au profit des porteurs de ces valeurs mobilières, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit;

- 6/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de 3 mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants, L. 228-92, L. 22-10-49, L. 22-10-51 et L. 22-10-52 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public, d'actions ordinaires, et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation;

- 2/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions;
 - en outre, le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital à émettre ne pourra excéder 200 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies;
- 3/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution. Les actionnaires pourront bénéficier sur décision du Conseil d'administration, pendant un délai et selon les modalités fixées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 225-135, L. 22-10-51 et R. 225-131 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, d'une priorité de souscription;
- 4/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;
- 5/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de 3 mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société;
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence;
- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera de plein droit au profit des porteurs de ces valeurs mobilières renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières donneront droit.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants, L. 228-92, L. 22-10-49, L. 22-10-51 et L. 22-10-52 :

1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

– l'émission sera limitée à 20 % du capital social à la date de la présente Assemblée, par an ;

- en outre, le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ne pourra excéder 200 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

- 3/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;
- 4/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 % ;
- 5/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de 3 mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence ;
- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société visées au 1/

ci-dessus emportera de plein droit au profit des porteurs des titres émis renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-136 et L. 22-10-52 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de mise en œuvre des 23^e et 24^e résolutions, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par lesdites résolutions et à le fixer selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse de l'action Peugeot Invest sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre au public au sens du règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 éventuellement après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- le prix d'émission des titres de capital donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit pour chaque action de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse de l'action, sur le marché

réglementé de Euronext Paris, précédant (i) la fixation du prix d'émission desdites valeurs mobilières donnant accès au capital ou (ii) l'émission des actions issues de l'exercice des droits à l'attribution d'actions attachées auxdites valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque celui-ci est exerçable au gré de la Société après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;

- le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond fixé par la 30^e sur lequel il s'impute.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'options de surallocation en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'administration en vertu des 22^e, 23^e et 24^e résolutions qui précèdent, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission initiale, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions et pour la durée prévue auxdites résolutions.

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital social

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément à l'article L. 225-147, L. 225-147-1 et L. 22-10-53 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10 % du capital actuel de la Société, à l'émission d'actions de la Société et/ou de titres de capital donnant accès au capital en rémunération des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- 2/ décide que les émissions d'actions réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 30^e résolution ci-dessous ;
- 3/ prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature, et prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation pourront donner droit ;
- 4/ donne pouvoir au Conseil d'administration, pour mettre en œuvre la présente autorisation, approuver la valeur des apports, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 22-10-54, L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la Société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 22-10-54 ;
- 2/ décide que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créances, ne pourra être supérieur à 10 000 000 €, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
- 3/ décide que le montant nominal maximum global des émissions de titres de créance à l'attribution desquels donnent droit des titres de capital ne pourra excéder 200 000 000 €

- ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide que les émissions d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à une quotité du capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la 30^e résolution ci-dessous ;
 - 5/ prend acte que les actionnaires de la Société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société ;
 - 6/ prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange ;
 - 7/ donne pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents de Plan(s) d'épargne d'entreprise du groupe dans la limite d'un montant nominal maximum de 500 000 €, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions

de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'épargne d'entreprise (PEE) du groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
- 2/ décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder un montant nominal de 500 000 €. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
- 3/ décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 30 % ou 40 % selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à 10 ans ou supérieure ou égale à 10 ans ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;

- 4/ décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
- 5/ délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
- décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ou d'une Sicav d'actionnariat salarié (Sicavas) ;
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
 - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfiques ou primes à incorporer au capital ;
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sursouscription ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée générale. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant nominal de 10 000 000 € pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 200 000 000 €, pour les émissions de titres de capital donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

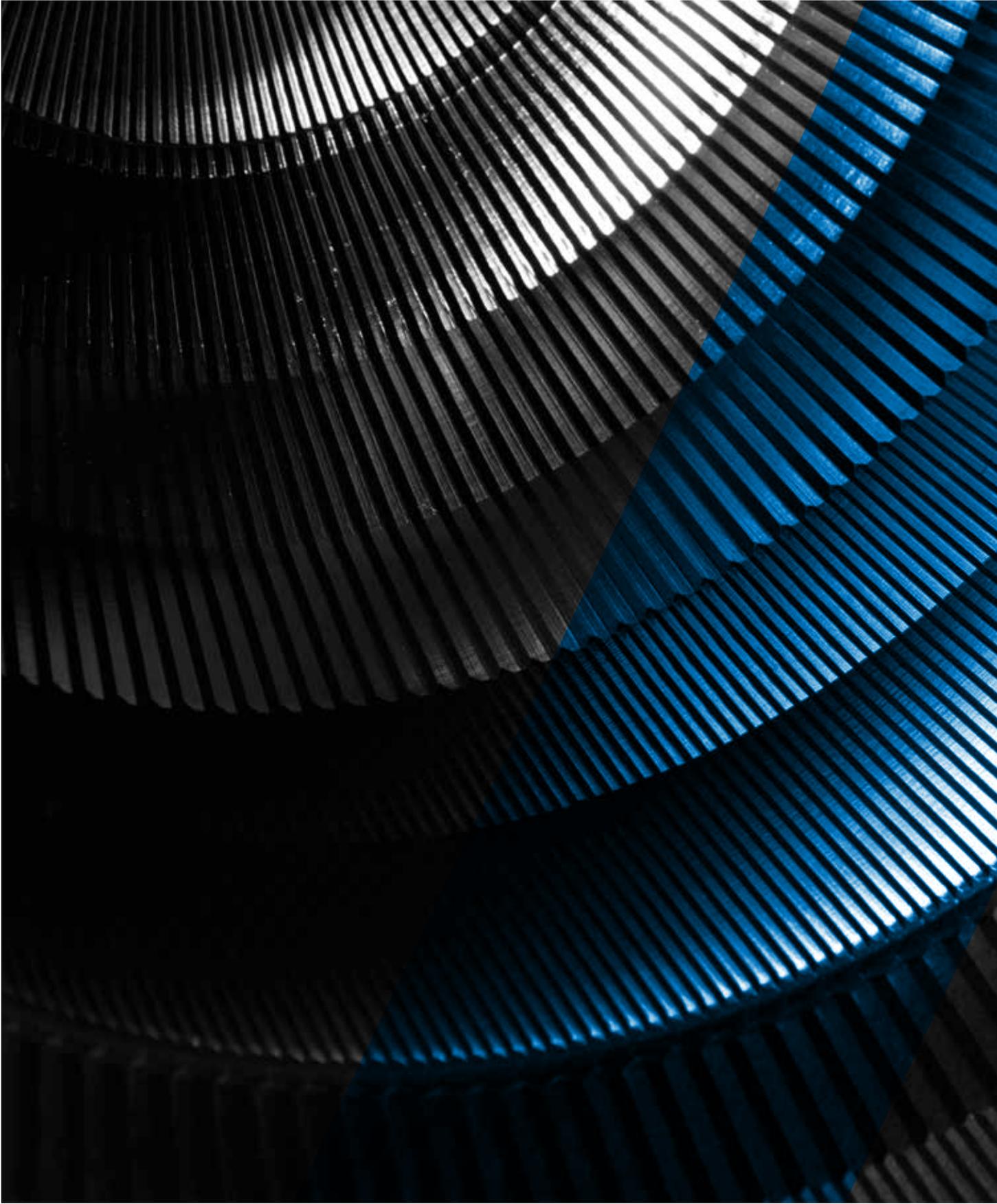
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ne pourra être supérieur à 10 000 000 €, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;
- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 200 000 000 € ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

TRENTE ET UNIÈME RÉSOLUTION

Pouvoir pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.





Informations des actionnaires

7.1	Informations des actionnaires	268
7.2	Responsable du Document d'enregistrement universel.....	268
7.3	Responsable du contrôle des comptes.....	268
7.4	Table de concordance du Document d'enregistrement universel.....	269
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	271

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

Mme Sophie Vernier-Reiffers

Directeur juridique et de l'engagement durable

Tél. : 01 84 13 87 55

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : sophie.vernier@peugeot-invest.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

M. Sébastien Coquard

Managing Director

Tél. : 01 84 13 87 25

Fax : 01 47 38 13 42

E-mail : sebastien.coquard@peugeot-invest.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Peugeot Invest sont accessibles sur le site Internet de la société (www.peugeot-invest.com).

7.2 Responsable du Document d'enregistrement universel

Responsable du Document

d'enregistrement universel

M. Bertrand Finet, directeur général

Déclaration du responsable

du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand Finet
Directeur général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris-La Défense Cedex
Représenté par Virginie Chauvin

Date de première nomination :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2011
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEC3

8-10, rue Léon-Frot, 75011 Paris
Représenté par Jean-Philippe Horen

Date de première nomination :

7 juin 2000.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017
statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7.4 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	Sections
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	7.2
2.	Contrôleurs légaux des comptes	7.3
3.	Facteurs de risque	4.5
4.	Informations concernant l'émetteur	3.2
5.	Aperçu des activités	
5.1.	Principales activités	1.3, 1.11 et 4.1
5.2.	Principaux marchés	1.3 et 1.11
5.3.	Événements importants dans le développement des activités	4.1
5.4.	Stratégie et objectifs	1.3
5.5.	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4.6
5.6.	Éléments sur lesquels serait fondée toute déclaration de Peugeot Invest concernant sa position concurrentielle	N/A
5.7.	Investissements	1.2, 1.6, 1.8, 1.11, 4.1 et 4.3
6.	Structure organisationnelle	
6.1.	Description du groupe	1.8
6.2.	Liste des filiales	1.8 et 1.11
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1.	Situation financière	4.2 et 4.6
7.2.	Résultat d'exploitation	4.2 et 4.6
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1.	Informations sur les capitaux	5.1 (p. 163 et note 21 p. 187) et 5.2 (note 14 p. 232)
8.2.	Source et montants des flux de trésorerie	4.2, 5.1 (p. 162 et note 28.2 p. 200) et 5.2 (p. 218)
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	5.1 (note 22 p. 189 et s., note 28.2 et 28.3 p. 200 et s.) et 5.2 (note 16 p. 234)
8.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	5.1 (note 22 p. 189 et s.)
8.5.	Sources de financement attendues	5.1 (note 32 p. 206) et 5.2 (note 18 p. 235)
9.	Environnement réglementaire	4.5
10.	Information sur les tendances	4.4
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	2.1 à 2.4
12.2.	Conflits d'intérêts	2.5
13.	Rémunération et avantages	
13.1.	Rémunération des mandataires sociaux	2.10
13.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.1 (note 23 p. 193)

14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	2.1 et 2.9
14.2.	Contrats de service avec des membres des organes d'administration	N/A
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	2.3 et 2.9
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.7
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	2.2 et 2.4
15.	Salariés	
15.1.	Nombre de salariés	1.5 (p. 28) et 5.2 (note 21 p. 236)
15.2.	Participation des mandataires sociaux au capital	2.10 (p. 115 et 116)
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital	3.1 (p. 122) et 5.1 (note 1.12 p. 170)
16.	Principaux actionnaires	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	3.1
16.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	3.1
16.3.	Contrôle de l'émetteur	3.1
16.4.	Accord connu de Peugeot Invest susceptible d'entraîner un changement de contrôle	3.1
17.	Transaction avec des parties liées	N/A
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1.	Informations financières historiques	1.7, 5.1 et 5.2
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3.	Audit des informations financières historiques annuelles	5.1 et 5.2
18.4.	Informations financières pro forma	N/A
18.5.	Politique en matière de dividendes	3.1 (p. 125) et 5.1 (note 21.1 p. 187)
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.5
18.7.	Changement significatif de la situation financière	4.2
19.	Informations complémentaires	
19.1.	Capital social	3.1
19.2.	Acte constitutif et statuts	2.8, 3.1 et 3.2
20.	Contrats importants	4.6 et 5.1 (note 28 p. 199 et s.)
21.	Documents disponibles	7.1

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Sections
1. Comptes annuels (article 222-3-1° du règlement AMF)	5.2
2. Comptes consolidés (article 222-3-2° du règlement AMF)	5.1
3. Rapport de gestion (article 222-3-3° du règlement AMF), comportant :	
Situation de la société durant l'exercice, évolution prévisible et événements importants depuis la clôture (article L.232-1 II du Code de commerce)	1.6, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4
Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L.225-100-1 du Code de commerce)	4.2
Indicateurs clés de performance (article L.225-100-1 du Code de commerce)	1.7
Principaux risques et incertitudes, en ce compris les risques liés aux effets du changement climatique (articles L.225-100-1 et L.22-10-35 du Code de commerce)	4.5 et 5.1 (note 28 p. 199 et s.)
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (article L.22-10-35 du Code de commerce)	4.5 (p. 144 et s.)
Politique de couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture (article L.225-100-1 du Code de commerce)	5.1 (note 28 p. 199 et s.)
Participation des salariés au capital social (article L.225-102 du Code de commerce)	3.1 et 5.1 (note 21.7 p. 188)
Description des installations Seveso (article L.225-102-2 du Code de commerce)	N/A
Déclaration de performance extra-financière (article L.22-10-36 du Code de commerce)	N/A
Plan de vigilance (article L.225-102-4 du Code de commerce)	N/A
Activité des filiales et des sociétés contrôlées et mention des prises de participation significatives (article L.233-6 du Code de commerce)	1.11, 4.1 et 4.3
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.7
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R.225-102 du Code de commerce)	5.2 (p. 237)
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (articles L.441-14 et D.411-6 du Code de commerce)	4.6
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-3 du règlement général de l'AMF et article L.225-211, al 2 du Code de commerce)	3.1
Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce et article 222-9 du règlement général de l'AMF) :	
• informations relatives à la gouvernance	2.1 à 2.9
• informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures des mandataires sociaux	2.10
• structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.1
• récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital et de leur utilisation	6.2
4. Personnes responsables (article 222-3-4° du règlement AMF)	7.2 et 7.3
5. Rapports des contrôleurs légaux (article 222-3-5° du règlement AMF)	5.1 et 5.2

N/A : non applicable.



WWW.PEUGEOT-INVEST.COM

